This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So206

1836-37

Digitized by Google

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So206

1836-37

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N.° XXV. — Janvier 1836.

EVREUX,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1836.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Messieurs les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. *Sawal*, avocat, Trésorier de la Société, rue du Chariot, à Evreux.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société, rue St.-Léger, N.° 35, à Evreux.

On est prié d'affranchir tous les envois.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

Département de l'Eure.

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

7-8

TOME SEPTIÈME.

EVREUX,
ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1836-37

Digitized by Google

Digitized by Google

C64
S0206

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DEPARTEMENT DE L'EURE.

PRÉSIDENT.

M. Hébert, juge de paix à Evreux.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

M. L.-H Delarue, à Evreux.

TRÉSORIER.

M. Sauval, avocat à Evreux.

PRÉSIDENS DE SECTIONS.

MM.	MM.
Ch. Gazan, 1re section.	Sellier, 4e section.
Lefébure, 2e section.	Walras, 5e section.
Maheux, 3e section.	A. Passy, 6e section.

SECRÉTAIRES.

MM.	MM.
Chevereaux, 1re section.	Duverger, 4e section.
Baudry, 2e section.	Ed. Fouché, 5e section.
Richard, 3e section.	Picard, 6e section.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.	MM.
Ch. Gazan, 1re section.	Del'homme, juge, 4e sect.
A. Passy, 2e section.	Molle, 5e section.
Ledésert, 3e section.	Walras, 6e section.

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

M. Rebut de la Rhoëllerie, Président.

M. Paul Dibon, Secrétaire.

SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

M. Constant Le Roy, Président.

M. Canel, Alfred, Secrétaire.

udery AM 22 52

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Arrondissement d'Evreux.

MM.

Abrouty, propriétaire à Damville.
Asselin, ingénieur-géomètre à Granvilliers.
Auzoux, propriétaire à Evreux.
Banceline, propriétaire aux Essarts.
Basset, propriétaire à Claville.
Baudard, curé à Conches.
Baudry, docteur en médecine à Evreux.
Beaucantin, directeur du Jardin Botanique à Evreux.
Becero, officier de santé à Chennebrun.
Beffara, juge de paix à Illiers.
Blavette, professeur de mathématiques à Evreux.
Bonnin, notaire honoraire à Evreux.
Bottier, propriétaire à Bosc-Roger.
Boucher, notaire à Verneuil.
Bougarel, docteur en médecine à Evreux.
Bouquelon, avocat à Evreux.
Bourguignon, architecte du département à Evreux.
Boutigny, pharmacien à Evreux.
Boyer de Peireleau, maire à Sainte-Marguerite.
Bruslé, receveur des domaines à Evreux.
Butant, notaire à Saint-André.
Busot, juge suppléant à Evreux.
Calenge, pharmacien à Verneuil.
Carville, vétérinaire du département à Evreux.
Chéramy, propriétaire à Evreux.
Chevereaux, avocat à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Choderlos de la Clos, propriétaire à Saint-Just.
Clément, conseiller de préfecture à Evreux.
Colombel, propriétaire à Claville.
Danzel, officier de santé à la Ferrière-sur-Rille.
De Cologne, propriétaire à Conches.
Delamotte, notaire à Evreux.
De la Pasture, propriétaire à Irreville.
Delarue, Louis-Henri, à Evreux.
De la Siauve, docteur en médecine à Ivry-la-Bataille.
Delépine, officier de santé à la Bonneville.
Del'homme, juge à Evreux.
Delhomme, professeur au collége d'Evreux.
De Limoges, sous-intendant militaire à Evreux.
De Rancé, offic. d'ét.-maj., député de l'Eure à Evreux.
De Salvandy, cons. d'Etat, député de l'Eure à Evreux.
Desmartinais, directeur des domaines à Evreux.
De Vieilles, propriétaire à la Haye-Saint-Sylvestre.
D'Orvilliers, propriétaire à Evreux.
Doucerain, Louis, propriétaire à Normanville.
Dubois, Paul, prof. doct.-méd., prop. à Courteilles.
Duheaume, capitaine de recrutement à Evreux.
Duret, propriétaire aux Ventes.
Duval, propriétaire, maître de forges à la Gueroulde.
Duverger, avoué à Evreux.
Duwarnet, avocat, conseiller de préfecture à Evreux.
Fessard, employé supérieur des domaines à Evreux.
Fortier, Antoine, propriétaire à Evreux.
Fortin, docteur en médecine à Evreux.
Fossard, propriétaire à la Madeleine-de-Nonancourt.

Digitized by Google

MM.

Foster, vicaire à Damville.
Fouché, Édouard, substitut à Evreux.
Fouché, Lucien, percepteur à Evreux.
Gadebled, inspect. des écoles du départem. à Evreux.
Gadon, notaire honoraire à Evreux.
Gamot, receveur général à Evreux.
Gazan, Charles, ancien député de l'Eure à Evreux.
Gazan fils, agronome et chimiste à Evreux.
Gomel, sous-principal du collége à Evreux.
Hébert, juge de paix à Evreux.
Hervieu, Pierre, propriétaire à Evreux.
Hervieu, Joseph, propriétaire à Tournedos.
Horeau, avocat à Evreux.
Jélin, ancien chirurgien militaire à Breteuil.
Lagé, avocat à Evreux.
Langer, notaire à Illiers.
Lanoe, Arsène, propriétaire à Courteilles.
Laval, docteur en médecine à Ivry-la-Bataille.
Leclerc, blanchisseur à Evreux.
Lécuier, peintre, professeur de dessin à Evreux.
Ledésert, conseiller de préfecture à Evreux.
Lefébure, géomètre en chef du cadastre à Evreux.
Le Maître, Victor, propriétaire à Bacquepuis.
Lemrez aîné, avoué à Evreux.
Leport, docteur en médecine à Evreux.
Le Vacher-Durclé, propriétaire à Breteuil.
L'Hopital, propriétaire, maire à Evreux.
Maheux, docteur en médecine à Evreux.
Metton, propriétaire à Ormes.
Meunier, direct. de l'école normale primaire à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Molle, propriétaire à Evreux.
Mordret, ancien ingénieur en chef à Evreux.
Mosselman, propriétaire à Condé-sur-Iton.
Passy, Antoine, préfet de l'Eure à Evreux.
Patel, docteur en médecine à Evreux.
Perier-de-Mondonville, notaire à Breteuil.
Picard, avoué à Evreux.
Pottier, pharmacien à la Ferrière-sur-Rille.
Rault de la Hurie, capitaine de vaisseau à Evreux.
Renoult, propriétaire à Damville.
Richard, docteur en médecine à Evreux.
Robillard, ingén. en chef des ponts et chaus. à Evreux.
Roché, docteur en médecine à Breteuil.
Rossey, conseiller de préfecture à Evreux.
Saintebeuve, Denis-Eugène, à Evreux.
Sauger, receveur des domaines à Saint-André.
Sauval, avocat à Evreux.
Sellier, juge à Evreux.
Sourdon, professeur au collége d'Evreux.
Toutenel, notaire à Rugles.
Troussel, curé de Chambray à Rouvray.
Trutat, propriétaire à Vaux-sur-Eure.
Vallée, docteur en médecine à Pacy.
Vattier, filateur à Normanville.
Walras, ancien principal du collége à Evreux.
Yver, propriétaire à Breteuil.

Arrondissement des Andelys.

Bignon, le baron, député de l'Eure à Verclives.
Canu, propriétaire à Ecouis.

Digitized by Google

MM.

Chevalier, curé à Fourges.
Coquebert de Montbret, propriétaire à Morgny.
Cotinet, jardinier, cultivateur à Guerny.
Davesnières, sous-préfet aux Andelys.
Davillier, Édouard, négociant à Gisors.
De Barbé-Marbois, le marquis, pair de Fr. à Noyers.
Dresly, propriétaire à Radepont.
Gouche, propriétaire aux Andelys.
Hamelin, procureur du Roi aux Andelys.
Henne, instituteur primaire à Gisors.
Le Coulteux de Canteleu, le comte, propr. à Farceaux.
Legrand, propriétaire à Guitry.
Lemonnier, propriétaire à Touffreville.
Lepère, ingénieur des ponts et chaussées à Gisors.
Mélissent, propriétaire à Corny.
Passy, Hyppolite, député de l'Eure à Gisors.
Petit, Ange, substitut aux Andelys.

Arrondissement de Bernay.

Asselin, receveur des finances à Bernay.
Buhot, receveur des domaines à Bernay.
Conard, Vincent, propriétaire à Drucourt.
Cousinard, Louis, propriétaire à Giverville.
De Broglie, le duc, pair de France à Broglie.
Dupont, député de l'Eure à Rouge-Periers.
Harou, notaire à Folleville.
Hervieu, Louis, cultivateur à Beaumontel.
Lambert, propriétaire à Saint-Eloi-de-Fourques.
Le Prevost, Auguste, dép. de l'Eure à St-Mart.-du-Til.
Loisel, maître de poste à la Rivière-Thibouville.
Montier, officier de santé au Bec-Hellouin.

Digitized by Google

MM.

Neuville, docteur en médecine à Bernay.
Niel, sous-préfet à Bernay.
Philippe, propriét. et peintre à la Rivière-Thibouville.
Prétavoine le jeune, propriétaire à Bernay.
Vy, Augustin, propriétaire à Bernay.

Arrondissement de Louviers.

Auzoux, d.-m., anatomiste-clastique à St-Aub.-d'Ecr.
Bachelier, receveur des finances à Louviers.
Baroche, cons. à la Cour roy. de Rouen, prop. à Gaillon.
Berard-Rondeaux, propriétaire à Louviers.
Bioche père, propriétaire au Neubourg.
Brunet, propriétaire et fabricant de papiers à Cailly.
Cheuret, notaire à Louviers.
Chopin, docteur en médecine au Neubourg.
Colette, propriétaire à Louviers.
Crevel, docteur en médecine à Louviers.
De Blosseville, le marquis, à Amfreville-la-Campagne.
Defontenay, Jacques, manufacturier à Louviers.
Dibon, Paul, manufacturier à Louviers.
Dumoutier, cultivateur à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dupont, propriétaire à Hondouville.
Durand, direct. de la maison cent. de détent. à Gaillon.
Duvaltier, Jules, secrétaire de la sous-préf. à Louviers.
Ferrand, propriétaire à Daubeuf.
Guernet, avocat à Louviers.
Guillot, maire à Aubevoye.
Hidouville, propriétaire à Ecardenville-la-Rivière.
Jourdain-Ribouleau, manufacturier à Louviers.
Lambert, maire de Louviers.
Larcher, percepteur à Alizy.

Digitized by Google

MM.

Lefebvre, maître de poste à Gaillon.
Lenormand fils, cultivateur à Marbeuf.
Louvrier, propriétaire à Ecardenville-la-Rivière.
Malide, cultivateur et maire à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Marcel, Eugène, notaire à Louviers.
Née, notaire à Louviers.
Pantin, Wilder, propriétaire à Bonport.
Petit, Guillaume, manufacturier à Louviers.
Picard, Jean-Louis, docteur en médecine à Louviers.
Rebut de la Rhoëllerie, sous-préfet à Louviers.
Tonnet de Saint-Claire, ingénieur à Louviers.
Varillat fils, propriétaire aux Planches.

Arrondissement de Pont-Audemer

Amfry, médecin-vétérinaire à Pont-Audemer.
Cabot, propriétaire à Trouville-la-Haule.
Canel, Alfred, avocat à Pont-Audemer.
Constant le Roy, sous-préfet à Pont-Audemer.
De Bordecôte, substitut à Pont-Audemer.
De Lanney, juge de paix à Montfort-sur-Rille.
Durand, ancien sous-préfet à Pont-Audemer.
Fleury, géomètre à Montfort-sur-Rille.
Fresnel, architecte à Paris, propriétaire à Foulbec.
Hamel, l'abbé, maître de pension à Pont-Audemer.
Lefebvre-Duruflé, manufacturier à Pont-Authou.
Le Normand, maître de pension à Pont-Audemer.
Le Pélissier, juge de paix à Saint-Georges-du-Vièvre.
Le Prieur, docteur en médecine à Pont-Audemer.
Le Refait, propriétaire à Pont-Audemer.
Letorey, docteur en médecine à Pont-Audemer.
Nuisement, propriétaire à Saint-Georges-du-Vièvre.

Digitized by Google

MM.

Olivier, ingén. des ponts et chaussées à Pont-Audemer.
Regnard, propriétaire à Pont-Audemer.
Rougeault, propriétaire et maire à Manneville-sur-Rille.
Troussé, avocat à Pont-Audemer.
Wasse, peintre, professeur de dessin à Pont-Audemer.

Départemens.

Adamoli, *ingénieur* des ponts et chaussées à Bayeux.
Adrien, docteur en médecine à Crécy.
Appert, administrateur des hôpitaux à Paris.
Arnault, vérificateur des domaines à Versailles.
Bailly de Merlieux, direct. du Mémorial encyc. à Paris.
Barrey, docteur en médecine à Besançon.
Bella, directeur de l'Institut agricole à Grignon.
Béné, directeur des contributions indirectes à Caen.
Beuzelin, curé de la Madeleine à Paris.
Blanche, substitut à Rouen.
Bosson, pharmacien à Mantes.
Bottin, rédacteur de l'Almanach du Commerce à Paris.
Boudet, Félix, chimiste à Paris.
Bouillon-la-Grange, *direct.* de l'Ec. de Pharm. à Paris.
Boullay, pharmacien à Paris.
Brémontier, ingénieur en chef à Melun.
Catalan, propriétaire à Paris.
Chaper, préfet de la Côte-d'Or à Dijon.
Chardon, docteur en médecine à Lyon.
Chatelain, pharm. en chef de la marine royale à Brest.
Cottereau, docteur en médecine à Paris.
Courant, ingénieur des ponts et chaussées à Rouen.
Dalmenesche, docteur en médecine à Rouen.
De Borville, docteur en médecine à Putanges.

Digitized by Google

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut à Caen.
De Château-Vieux, le marquis, à Abbeville.
De la Fontenelle de Vaudoré, magistrat à Poitiers.
Delaître, le vicomte, ancien préfet de l'Eure à Paris.
De Laquerrière, membre de l'Académie à Rouen.
Delavigne fils, à Bayonne.
Deleau, jeune, docteur en médecine à Paris.
Delescaille, insp. des p. et ch. à Saint-Germain-en-Laye.
De Maisons, le chevalier, à Ecouché.
De Moléon, directeur de Recueil industriel à Paris.
Desalleurs, docteur en médecine à Rouen.
De Stabenrath, juge d'instruction à Rouen.
Deville, conservateur des antiquités à Rouen.
Dubois, Louis, sous-préfet à Vitré.
Dubuc, doct. en méd., professeur de physiq. à Rouen.
Dubuc père, pharmacien à Rouen.
Dumesnil, docteur en médecine à Paris.
Duthoya, médecin de la marine royale à Brest.
Elie de Beaumont, ingénieur des mines à Paris.
Flavigny, Robert, propriétaire à Elbeuf.
Fresnaye, propriétaire à Illiers.
Gady, Auguste, juge à Versailles.
Garnot, ancien chirurgien de la marine royale à Paris.
Girard, vice-président du tribunal civil à Amiens.
Girardin, professeur de chimie à Rouen.
Godemer, officier de santé à Ambrières.
Grandin, Victor, manufacturier à Elbeuf.
Grangé, cultivateur à Monthureux.
Guillemard, substitut à Rouen.
Guillory aîné, manufacturier à Angers.
Guillot, avocat à Paris.

Digitized by Google

MM.

Haime, docteur en médecine à Tours.
Haraque, docteur en médecine à Paris.
Henry de Saint-Arnoult, docteur en médecine à Paris.
Herpin de Metz, docteur en médecine à Paris.
Hurtrelle, directeur des contributions à Versailles.
Jacques, jardinier du roi à Neuilly.
Jollois, ingénieur en chef à Paris.
Jules Petit-Jean, préfet au collége Sainte-Barbe à Paris.
Julia de Fontenelle, chimiste à Paris.
Lachèze, avocat à Angers.
Lair, conseiller de préfecture à Caen.
Langlois, Hyacinthe, peintre à Rouen.
Lefrançois, ingénieur en chef à Gap.
Lemarchand, docteur en médecine à Touques.
Le Prevost, médecin-vétérinaire à Rouen.
Lévy, chef d'institution à Rouen.
Limousin Lamothe, pharmacien à Alby.
Louis, docteur en médecine à Paris.
Marrote, docteur en médecine à Paris.
Michelin, conseiller à la cour des comptes à Paris.
Moll, professeur d'agriculture à Roville.
Mordret, officier du génie à Rouen.
Morland, docteur en médecine à Dijon.
Moulié, docteur en médecine à Mer.
Nicod, docteur en chirurgie à Paris.
Nodot, directeur du Musée d'histoire naturelle à Dijon.
Noget, curé à Aubigny.
Olivier de la Marche à Paris.
Paris, conservateur de la bibliothèque royale à Paris.
Paris, professeur de mathématiques à Falaisse.
Paumier, instituteur des sourds-muets à Paris.

Digitized by Google

MM.

Pécontal, Siméon, littérateur à Paris.
Pelletier-Sautelet, docteur en médecine à Orléans.
Pelvey, sous-préfet à Villefranche (Haute-Garonne).
Périaux, Nicétas, imprimeur à Rouen.
Petou, ancien maire et député à Elbeuf.
Piérard, officier supérieur du génie à Mézières.
Pluchet, propriétaire à Trappes.
Prevost, horticulteur à Rouen.
Puillon-Boblaye, capitaine d'état-major à Paris.
Py, docteur en médecine à Narbonne.
Ramfreville, juge au Hâvre.
Regnault, méd. en ch. de l'hôp. du Gros-Caillou à Paris.
Rejou, pharm. en chef hon. de la marine à Rochefort.
Reytier, docteur en médecine à Douai.
Robin, ingénieur des ponts et chaussées à Paris.
Rodet, littérateur à Paris.
Sallion, docteur en médecine à Nantes.
Sampayo, Antony, propriétaire à Paris.
Taranne, docteur aggrégé de l'Université à Paris.
Texier, médecin-vétérinaire à Paris.
Vanier, propriétaire à Honfleur.
Vaugeois, ancien magistrat à l'Aigle.
Velpeau, docteur en médecine à Paris.
Villermé, docteur en médecine à Paris.
Warden, membre de l'Institut à Paris.
Worbe, docteur en médecine à Dreux.

A l'Étranger.

Bogaertz, professeur d'histoire à Anvers.
De Keyser, peintre à Anvers.
Comte de Kerkhove, baron d'Exaerde à Exaerde.
Chevalier de Kirkhoff, docteur en médecine à Anvers.
Baron de Reiffemberg à Louvain.

Digitized by Google

MM.

Baron de Westréenen de Thiellandt à la Haye.
Drapier, secr. de la Société royale de Flore à Bruxelles.
Emangard, docteur en médecine à Abouzabel.
Gouzée, docteur en médecine à Anvers.
Lautour, médecin-vétérinaire à Abouzabel.
Trumper, docteur en médecine à Bruxelles.
Van House-Brouck, docteur en médecine à Anvers.

Membres décédés.

Boullay, Polydore, chimiste à Paris.
Camberlyn-d'Amougies, le chevalier, à Gand.
Davesnières, substitut aux Andelys.
Didot, Frédéric-Firmin, manuf. à Mesnil-sur-l'Estrée.
Painchon, doyen du chapitre et vicaire général à Evreux.
Varillat père, propriétaire aux Planches.

Autorités, Compagnies savantes et Bibliothèques publiques auxquelles le Recueil est adressé.

M. le Ministre de l'Intérieur.
M. le Ministre du Commerce.
M. le Ministre de l'Instruction publique.
Institut royal de France.
Académie royale de Médecine.
Société des Sciences naturelles de France.
Société Entomologique de France.
Société Géologique de France.
Société de Pharmacie de Paris.
Académie de l'Industrie, à Paris.
Société royale et centrale d'Agriculture.
Société d'Horticulture de Paris.
Société de Géographie de Paris.
Société royale des Antiquaires de France.

Digitized by Google

Société de la Morale chrétienne, à Paris (Seine).
Société royale d'Agric. et d'Emulation à Bourg (Ain).
Société des Sc, Arts et B.-L., à Saint-Quentin (Aisne).
Société royale d'Agricult. et des Arts, à Foix (Arriége).
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes (Aube).
Académie royale des Sciences
Société royale d'Agricult. et de Com.,
Société de Médecine,
Société linnéenne de Normandie,
Association normande,
Société d'Agriculture à Falaise,
} à Caen, (Calv.)
Société d'Agr., Arts et Com., à Angoulême (Charente).
Academie des Sciences, Arts et B.-L.
Société médicale,
Bibliothèque de la ville,
} à Dijon (Côte-d'Or).
Société académique, à Besançon (Doubs).
MM. les Membres du Conseil général du département.
Bibliothèques d'Evreux, Bernay, Louviers, Pont-Audemer, et de l'Ecole normale primaire (Eure).
Académie Ébroïcienne, à Evreux.
Société d'Agriculture, à Chartres (Eure et Loir).
Académie royale des Sc., Let., etc., à Nîmes (Gard)
Académie des Jeux Floraux,
Société royale d'Agriculture,
Société royale de Médecine,
} à Toulouse (Hte-Garonne).
Société d'Agriculture, à Châteauroux (Indre).
Société Médicale, à Tours (Indre et Loire).
Société d'Émulation, à Lons-le-Saulnier (Jura).
Société des Sciences et des Lettres, à Blois (Loir et Ch).
Société royale Académique, à Nantes (Loire-Inférieure).
Société royale des Sciences etc., à Orléans (Loiret).
Société d'Agriculture, à Mende (Lozère).

Digitized by Google

Société d'Agric., Sciences et Arts, à Angers (M. et L.).
Société d'Agriculture, à Châlons (Marne).
Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy (M^the).
Société d'Agriculture et des Arts, à Bar-le-Duc (Meuse).
Académie des Sciences, } à Metz (Moselle)
Société des Sciences médicales, }
Société académique des Sciences, à Douai, }
Société académique des Sciences, à Lille, } (Nord).
Société d'Agriculture, à Valenciennes, }
Société des Antiq. de la Morinie, à St-Omer (P.-de-C.).
Société Industrielle, à Mulhausen (Haut-Rhin).
Société de Médecine, à Lyon (Rhône).
Société d'Agric., Sciences, etc., à Mâcon (Saône-et-L).
Société royale d'Agr., Sciences et Arts, au Mans (Sart.)
Société d'Agr., Sciences et Arts, à Meaux (Seine-et-M.).
Société royale et cent. d'Agr., à Versailles (Seine-et-O.).
Académie royale des Sciences, }
Société libre d'Émulation, } à Rouen } (S.-Inférre).
Société centrale d'Agriculture, }
Société d'Études diverses, au Havre. }
Société royale d'Émulation, à Abbeville (Somme).
Société des Sciences, etc., à Montauban (Tarn-et-Gar.).
Société d'Agriculture, Sciences, etc., à Poitiers (Vienne)
Société royale d'Agriculture, à Limoges (Hte-Vienne).
Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).

A l'Étranger.

Société royale d'Horticulture, à Bruxelles.
Société royale des Sciences, à Anvers.
Société de Médecine, à Louvain.
Société de Minéralogie, à Jéna.
Société Médicale, à Mexico.
Société médicale, à Rio-Janeiro.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 1835.

Le dimanche 29 novembre 1835, à midi, MM les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, après avoir assisté à une démonstration d'anatomie clastique, faite à Evreux dans l'amphithéâtre, par M. Auzoux, D. M. P., sur un sujet de sa fabrique de Saint-Aubin-d'Ecrosville, Eure, acheté par le Conseil général, pour les cours publics et gratuits que la Société fait professer, se sont réunis en séance générale, à l'hôtel de la préfecture, et M. Charles Gazan, président, ayant déclaré la séance ouverte, le secrétaire perpétuel a donné communication des procès-verbaux des séances qui avaient été tenues depuis celle du 16 avril 1835, et la Société les a approuvés.

Le même secrétaire a rendu compte des délibérations du Conseil d'administration du 18 novembre, et des opérations du comité de rédaction des 5 septembre, 3 et 19 octobre, 4 et 8 novembre 1835.

Il a donné lecture de trois lettres de M. le Ministre de l'instruction publique, en réponse à des demandes qui lui avaient été faites par M. de Salvandy, dans l'intérêt de la Société, et de deux lettres de M. le Ministre de l'intérieur, adressées à M. de Salvandy, la première relative à des fragmens moulés sur l'antique, et la seconde à divers ouvrages de sciences et de littérature, que, sur sa demande, il accorde à la Société.

M. Béné avait déposé sur le bureau un bel échantillon de fer olygiste, et une gerbe de corail blanc.

Les ouvrages offerts à la Société dans cette séance, sont: un essai sur la paléographie française, par M. Chassant; les

Digitized by Google

mémoires de la Société linnéenne de Normandie, de 1829 à 1833; la séance publique de cette Société, du 4 juin 1835; deux volumes de géométrie élémentaire, par M. Wezel de Louvain; la préface de la traduction du livre de lord Nugent sur John Hampden, son tems et son parti, par M. de Salvandy, et un plan pour servir à l'explication du rapport fait sur les fouilles du hameau de la Londe, commune d'Heudreville (Eure), par MM. Paul Dibon et Eugène Marcel.

M. le Préfet a communiqué à l'assemblée les votes émis par le Conseil général dans sa dernière session, pour la Société, le Jardin botanique, l'Agriculture, les Sciences, les Arts, la Vaccine, et les autres moyens de propager l'instruction et de servir l'humanité.

M. Béné a lu une dissertation sur les avantages de l'Instruction.

M. le docteur Auzoux a fait le résumé de la démonstration qu'il avait faite à l'amphithéâtre.

M. Gomel a lu une dissertation sur l'origine du langage, et M. Béné a lu une petite pièce de vers, sous le titre de *sermon, en trois points*, d'un bon curé.

Après ces diverses lectures, la Société, sur la proposition de M. Charles Gazan, a procédé à l'élection, au scrutin secret de son Président, pour l'année 1836; au premier tour, M. Hébert ayant obtenu la presqu'unanimité des suffrages, a été proclamé Président, il a accepté cette charge par respect pour le vote de la compagnie, et il lui en a fait ses remercîmens.

Une observation de M. Danzel, dont le sujet est un abcès des ventricules, des lobes du cerveau et du cervelet, chez un enfant nouveau né, a été renvoyée à la section des Sciences médicales.

Digitized by Google

Les commissions nommées dans la dernière séance ont fait leurs rapports sur les candidats présentés, il a été voté au scrutin secret pour leur admission, de nouvelles présentations ont été faites, de nouvelles commissions ont été nommées, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

DISCOURS

Prononcé par M. REBUT DE LA RHOELLERIE, *à l'ouverture de la séance tenue par la Société à Louviers, le* 13 *septembre* 1835.

MESSIEURS,

Je devrais être heureux de présider à la réunion de ce jour, si je ne reconnaissais l'insuffisance de mes forces. J'ai décliné cet honneur, mes excuses n'ont point été agréées.

Le Magistrat distingué qui dirige l'Administration de ce département, l'honorable Président de la Société centrale d'Evreux auraient répandu un nouvel éclat sur cette solennité, s'ils avaient voulu diriger cette séance. Ils se sont refusés à mes instances et je suis forcé de reconnaître qu'il y a dans ce refus modestie de leur part et extrême bienveillance pour moi. Je leur fais mes sincères remercîmens; mais je redoute, Messieurs, que vous ne sentiez trop vivement ce que vous perdez à cet échange.

Je voudrais vous tracer largement le tableau de la situation prospère de notre pays; parviendrais-je même à faire une faible esquisse?

Le département de l'Eure marche avec ardeur dans

Digitized by Google

toutes les voies de progrès et d'améliorations. Parlerais-je de l'instruction primaire? Nulle part elle n'a reçu plus d'encouragemens et de développemens; les populations en apprécieront les bienfaits.

En enlevant des hommes à l'ignorance, aux préjugés, on doit les rendre meilleurs et par conséquent plus heureux.

Ce ne peut être l'œuvre d'un jour, il faut pour faire le bien, et le faire d'une manière durable, appeler le tems à son aide; mais le zèle et la constance ne manqueront pas à ceux chargés de l'Administration de ce pays.

Vous dirais-je, Messieurs, tout ce qui s'est fait pour ouvrir des voies de communication? Vous le savez, de grands travaux ont été entrepris, d'autres vont les suivre, et cette contrée, si remarquable par son industrie, par son agriculture, verra ses produits de toute espèce s'écouler avec plus de facilité.

Cette direction donnée aux grandes communications, s'étendra aux chemins vicinaux; il faut pour obtenir un ensemble complet, que chacun s'associe à cet élan donné, que l'apathie et l'étroitesse de l'esprit de localité ne viennent pas paralyser tant de bonnes intentions.

Le commerce, qui embrasse aussi les échanges de produits agricoles, s'est étendu. Une vaste et libre concurrence offre des ressources à qui sait les saisir. Maintenant la capacité, l'activité ne sont plus des qualités stériles, celui qui ne tire pas tout le parti possible de son industrie ne peut en accuser que lui, aucune entrave, aucun privilége ne pèse sur le travail.

Qu'on ne craigne pas en multipliant les produits, de les voir tomber à vil prix. Le travail amène la richesse; la

Digitized by Google

consommation s'accroît en proportion de l'aisance répandue parmi les populations laborieuses.

Comparez les habitations des ouvriers des villes et des campagnes avec ce qu'elles étaient il y a quarante ans, vous trouverez partout que ceux qui ont de l'ordre, de la conduite sont mieux logés, mieux vêtus, que la nourriture est plus saine, plus abondante. Il y a partout un certain bien-être qui ferait croire que le souhait du bon Henri s'est accompli sur beaucoup de points de notre belle France!

Ce développement de la prospérité publique ne restera pas stationnaire. Chaque jour amène des découvertes, de nouveaux perfectionemens; il faut marcher avec son siècle si on ne veut être bientôt dépassé.

Les Sociétés savantes ont aidé et réglé ce mouvement; elles ont donné les encouragemens aux inventions utiles; elles ont étudié des procédés nouveaux, les ont, par des expériences, par des explications à la portée de tous, rendues accessibles à toutes les intelligences.

Qu'on ne s'effraie pas de ce nom de SOCIÉTÉS SAVANTES: elles ne se bornent plus à des études abstraites, à des théories sans application; ces Sociétés qu'on appellerait avec plus de justesse des SOCIÉTÉS UTILES, ont rendu et continuent à rendre d'immenses services.

Il en est un qu'on ne peut méconnaître et qui seul suffirait pour leur acquérir des droits à notre reconnaissance; c'est par elles que la vaccine s'est répandue avec rapidité. Des observations persévérantes, des instructions claires, des encouragemens aux vaccinateurs ont bientôt fait pénétrer dans les départemens les moins avancés les bienfaits de cette découverte.

Digitized by Google

Des associations, que l'intérêt seul de l'humanité animait, ont également naturalisé en France les caisses d'épargnes : elles s'y multiplient, elles feront révolution dans les mœurs de la classe ouvrière.

Celui qui possède quelque chose désire l'augmenter; il veut le conserver. C'est rarement parmi les ouvriers qui ont de l'aisance que se rencontrent les fauteurs de désordre et ces hommes que les factieux sont toujours certains de trouver à leur solde quand ils peuvent leur faire envisager le pillage et l'abondance momentanée sans travail.

Aux idées d'économie et d'ordre, se rattachent les pensées de famille et celles-ci font naître l'amour du pays, le besoin de son repos et de sa prospérité; c'est ainsi que tout se lie dans le bien.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure a pris une place honorable dans ces associations philantropiques. Le Recueil de ses annales témoigne de son zèle éclairé pour le bien public. Toutes les questions d'économie politique y sont traitées avec un soin remarquable, les diverses branches des sciences ont des interprètes habiles; mais fidèle au premier de ses titres, c'est vers l'amélioration de l'agriculture que se dirigent ses plus grands efforts. On peut lire dans ses publications les nombreux mémoires faits par des propriétaires qui se livrent à l'exploitation de leurs domaines, ou par des agriculteurs, qui, fort de leur expérience, viennent présenter les résultats obtenus par eux, les essais qu'ils ont tentés et souvent demander des conseils avec cette candeur et cette bonne foi qui décèlent l'ardeur de la science et le besoin d'être utile.

Cette communauté de travaux, cet échange bienveillant de lumières acquises, ont plus servi l'agriculture depuis

Digitized by Google

cinq ans qu'on ne l'avait fait dans les vingt années précédentes.

Le Conseil général et le Préfet de l'Eure ont puissamment secondé cet élan ; chaque année des sommes considérables sont votées pour tous les encouragemens utiles. Heureux le pays dont les affaires sont ainsi conduites, où tous les besoins sont compris et satisfaits avec une ample libéralité.

La Société centrale a reçu sa part de ces bienfaits ; elle a pu suivre les travaux de perfectionnement.

C'est à l'émulation excitée par cette Société qu'est due la culture des betteraves, des carottes qui sont d'un si grand secours pour la nourriture et l'engrais des bestiaux et qui offrent une si grande ressource dans les années où les fourrages sont rares.

Le colza n'est plus une production exclusive des départemens du Nord.

Les théories, les leçons écrites sont bonnes ; mais elles font peu de prosélytes, les exemples sont plus puissans ; ce qu'on voit faire à son voisin, ce qui surtout lui profite, a bientôt conquis notre suffrage ; l'émulation s'en mêle, et ici l'intérêt vient en aide à la doctrine.

Les assemblées générales, où l'on entend poser des règles, des principes presque toujours appuyés de preuves, favorisent ce développement de l'esprit d'entreprise. Les nombreux cultivateurs qui font partie de la Société, reportent chez eux des idées nouvelles ; ils les propagent, ils les mettent en pratique. C'est ainsi que nos pacifiques associations font le bien avec promptitude.

L'agriculture n'a pas seule des droits à cette sollicitude de la Société centrale ; les arts, les lettres, l'industrie y trouvent appui et direction utile.

Digitized by Google

Nous sommes appelés, Messieurs, à seconder cette influence, à la répandre dans cet arrondissement.

Une Section particulière a été établie parmi nous, composée d'abord de vingt-cinq Membres, elle s'accroîtra promptement; depuis sa création de nouveaux candidats se sont déjà présentés.

Notre Section, prise dans les différentes classes de la société, peut, par la variété des connaissances, la diversité des positions de ses Membres, répondre à tous les besoins, servir tous les intérêts.

Nous sommes à peine constitués, nos travaux se sont bornés à notre organisation; mais nous serions sans excuse si l'avenir n'était pas plus fécond et si nous n'imitions pas le zèle de la Société centrale.

Nous comptons parmi nous des industriels habiles; qu'ils abordent franchement les discussions commerciales, qu'ils traitent les questions que leur spécialité les rend plus propres à présenter.

Le commerce des laines, les tarifs, la perfection des machines, les procédés de fabrication, de teinture n'offrent-ils aucune étude à faire? Ne pourrait-on pas aussi s'occuper du sort des ouvriers, de leur avenir, n'est-il pas possible de présenter des vues utiles pour l'amélioration de leur condition?

Que de pareils sujets soient traités, chacun de nous applaudira aux efforts des auteurs et les secondera.

Dans une Société comme la nôtre, toute rivalité doit disparaître, que notre devise soit : PROGRÈS, PROPAGATION DES VÉRITÉS UTILES.

Au point où en sont arrivées les connaissances usuelles, il n'y a plus qu'une marche rationnelle; c'est de seconder la direction ascendante de la nation, c'est d'établir une

Digitized by Google

communauté de lumières ; c'est, en un mot, de donner pour recevoir.

Je dirai à ceux d'entre vous, Messieurs, que les arts et les lettres ont toujours trouvé fidèles à leurs cultes : portez votre tribut à la Société, jettez quelques fleurs au milieu de travaux sévères et qu'on ne puisse pas dire que la Section de l'arrondissement de Louviers est improductive.

L'agriculture et l'industrie sont liées dans ce pays par des intérêts communs, qu'elles s'aident mutuellement, que les cultivateurs s'élèvent à la hauteur à laquelle est parvenue la science agricole ; notre sol est fertile, la nature variée de nos terres se prête à tous les essais ; ne méconnaissons pas les avantages de cette position.

Remercions, Messieurs, la Société centrale et M. le Préfet de l'Eure, de nous avoir accordé, à notre début, un concours de charrues. Cet essai sera fécond dans ses résultats, je l'espère.

L'affluence considérable qui est venue assister à ces luttes intéressantes, prouve combien leur utilité est appréciée.

Rien ne manque à la bienveillance que nous montre la Société centrale : une députation prise dans son sein est venue encourager nos essais ; les hommes honorables qui siégent aujourd'hui avec nous, répondent toujours à l'appel quand il y a du bien à faire, de bons exemples à donner.

Je crois, Messieurs, me rendre l'interprète de vos sentimens en exprimant à nos aînés toute notre reconnaissance.

Nous allons proclamer les vainqueurs du concours ; puissent les récompenses qui leur sont décernées, exciter une noble émulation parmi les cultivateurs et préparer pour l'avenir de nombreux rivaux.

De pareilles luttes auront de grands avantages ; elles formeront de bons travailleurs, des charretiers plus habiles :

Digitized by Google

de la perfection du travail dérive l'abondance des produits.

La Société centrale d'Agriculture a accordé des récompenses aux domestiques que de longs services, une bonne conduite et une fidélité éprouvée recommandaient à l'estime publique. Notre arrondissement a eu quatre nominations.

Des brevets devaient être remis à Evreux, ceux à qui ils étaient destinés n'étaient point à la séance. J'ai été chargé de les leur donner; je les ai fait prévenir de se trouver à la réunion de ce jour. Voici leurs noms :

Marie FÉLICITÉ, servante chez M. Pichou, cultivateur à Quatremarre, a obtenu un 3e prix ;

Jacques-Casimir CORDE, charretier chez M. Ducy, à Iville ;

Jean CANOUEL, berger chez M. Pelletier, à Daubeuf-la-Campagne ;

Françoise-Angélique DUMOUTIER, servante chez M. Duval, à Quatremarre, ont eu des mentions honorables.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir vous faire partager l'émotion générale qui a saisi toute l'assemblée, le 24 août dernier, à Evreux, quand on a vu de bons serviteurs venir recevoir des mains de M. le Préfet, les témoignages publics accordés à des mérites devenus trop rares.

Un vieillard de 75 ans, attaché depuis plus de 50 ans à la même ferme, a excité par sa présence le plus touchant intérêt.

De semblables actes publics ont leur moralité; leur influence doit être féconde; on ne saurait trop glorifier ces exemples de fidélité, de dévoûment.

Honneur aux bons maîtres, car ce sont eux qui, le plus souvent, font les bons domestiques; mais honneur aussi à ces hommes utiles qui apportent affection et dévoûment à celui qui les emploie.

Digitized by Google

Les longs services se rencontrent moins fréquemment qu'autrefois ; on ne voit plus de ces vieux serviteurs devenus en quelque sorte membres de la famille, qui, par une fidélité constante, avaient acquis le droit de conseiller leurs maîtres, souvent de les gronder et de partager avec les grands parens le privilége de chérir et de gâter les jeunes enfans. Ces vieilles traditions se perdent, je les regrette ; notre époque n'est pas celle des douces illusions, elle est tristement positive. Les liens de famille, les affections les meilleures sont aussi relâchées que les liens du devoir, de la soumission aux lois et du respect pour la morale ; si ce sont-là les mœurs romantiques, je leur préfère les mœurs patriarchales. Je voudrais moins d'esprit et plus de bonté de cœur chez nos jeunes hommes. La société se conduit mal avec l'imagination, ce sont des principes vrais et purs qu'il nous faut suivre.

Nous serons encore utiles, Messieurs, si nous ranimons les bons sentimens ; il n'y a pas de moyen plus efficace que ces prix décernés à la vertu.

Je ne dois pas oublier de rappeler que la Société centrale a décerné une médaille et un lancetier à M. le docteur Louis PICARD, de cette ville, pour les services rendus à la science, et son zèle à propager la vaccine. Félicitons-nous, Messieurs, de voir un Membre de la Section de Louviers recevoir ce double tribut offert au praticien éclairé et à l'homme utile.

Avant de distribuer les récompenses décernées, vous allez entendre le rapport des travaux de la Section de Louviers, fait par M. Dibon, son Secrétaire.

Il vous dira ce qu'elle a fait.

J'ai dû vous exposer ce qu'il y avait à faire ; mon programme est un peu plus long que le sien ; mais, confiant

Digitized by Google

dans le zèle des Membres de l'Association, j'espère que l'an prochain, les rôles seront intervertis et que le tableau de vos travaux répandra un véritable intérêt sur votre séance générale.

RAPPORT

Sur les travaux de la Section de Louviers, par M. Paul DIBON.

MESSIEURS,

L'article 11 de notre réglement impose à votre Secrétaire, l'obligation de présenter chaque année à la séance publique, un rapport sur les travaux de la section.

Si un tel devoir à remplir, avait, au premier abord, quelque chose qui dût effrayer mon incapacité, votre modestie m'est venue en aide, et la seule inspection du registre de vos procès-verbaux a dû bientôt calmer mes craintes et rassurer ma défiance.

Je dois regretter que la sécheresse obligée d'un rapport ne puisse s'embellir d'espérances, se colorer de l'analyse de travaux inédits ou projetés; car moi aussi alors, je pourrais avoir de longues pages à vous lire, de grandes et sincères louanges à donner aux excellentes idées, qui, je n'en doute pas, germent dans vos têtes, et nous préparent pour l'avenir une longue succession de jouissances intellectuelles. Mais tel n'est pas malheureusement mon devoir, homme positif que je suis, procès-verbal personnifié, je ne puis vous entretenir que de choses faites, et elles sont, je dois en convenir, en si petit nombre, que de toutes mes frayeurs,

Digitized by Google

une seule m'est interdite aujourd'hui, celle de vous fatiguer de la longueur de mon discours.

Dans vos séances particulières jusqu'à ce jour, vous n'avez entendu qu'une seule lecture, celle d'une notice sur la culture du sarrazin, par M. Jean-Pierre Ferrand, propriétaire et cultivateur à Daubeuf;

Sans doute, ce n'était pas d'une ferme que nous devions espérer recevoir l'exemple d'un travail écrit, c'est d'ordinaire aux hommes auxquels leur genre de vie sédentaire, laisse le loisir de lire, d'étudier, qu'il appartient d'abord de produire le résultat de leurs méditations, c'est à l'agriculteur qui sème, qui récolte, qu'est réservée la tâche de les mettre en pratique; et s'appuyant sur des preuves matérielles, de venir ensuite dire à l'écrivain, vous avez bien raisonné.

Mais telle n'a pas été la conduite de M. Ferrand, et nous ne lui en devons que plus de reconnaissance; cultivateur éclairé, ami du progrès, il ne s'est pas contenté de demander à la terre plus qu'elle n'avait produit à ces devanciers, il a voulu que chacun profitât de son expérience et de son travail, ce n'est point un théoricien dont trop souvent les préceptes sont accueillis avec défaveur, qui vous parle, c'est un homme pratique qui vous montre une pièce de terre, et vous dit : « En huit années, elle m'a » produit sept récoltes belles et brillantes; cette plante, » ce sarrazin dont la culture n'est presque pas en usage au- » tour de moi, j'en ai tiré un bénéfice que j'estime à 305 » francs par acre, son fourrage m'a donné d'excellent fu- » mier; son grain remplace l'orge pour l'engraissement des » porcs, il vaut autant que l'avoine pour la nourriture des » chevaux; enfin, quoique je n'eusse pas fumé la terre » avant de l'ensemencer en sarrazin, cette terre s'est trou-

Digitized by Google

» vée meilleure et mieux préparée que les autres pour la » récolte de blé qui y a succédé. Pour cela je me suis servi » des mêmes instrumens que mes voisins, imitez mon » exemple, et notre contrée sera riche d'une production de » plus. »

Ici, je dois m'arrêter ; vous allez entendre la lecture de la courte notice de M. Ferrand, et il ne peut m'être permis de défiorer en l'analysant en entier, le travail qui va vous être soumis.

D'autres lectures vous seront faites ; M. Bioche vous parlera de la culture des arbres résineux dans les terres incultes ; M. Eugène Marcel, des fouilles qui ont été faites au hameau de la Londe, près d'Heudreville, et qui ont fait découvrir de curieux restes de constructions romaines ; M. Guillaume Petit vous entretiendra des diverses applications de la chimie, mais ces différens rapports n'ont pas été communiqués à la section générale ; il n'entre pas en conséquence dans les attributions de votre secrétaire, de vous en présenter l'analyse, et de devancer par ses éloges ceux que les auteurs ont le droit d'attendre de votre amour éclairé de la science et de la protection que vous accordez au travail.

Il est un projet cependant que je ne puis passer sous silence, car il a été le sujet d'un vote de votre part. Sur la proposition de votre secrétaire, vous avez unanimement décidé que vous alliez vous occuper de la rédaction d'une statistique exacte et détaillée de l'arrondissement de Louviers. Ce sera, Messieurs, une belle et noble tâche que de réunir ainsi nos efforts en commun, que de travailler tous ensemble à l'encyclopédie des choses passées et des choses actuelles de la contrée que nous habitons ; ce sera un bon exemple que nous donnerons aux autres divisions de la Société, et qui

Digitized by Google

devra nous faire bien mériter d'elle. Je n'ai pas la prétention de vous entretenir des avantages immmenses que présente la statistique ; ces avantages, chacun de vous les sent mieux, mille fois, que je ne pourrais les décrire ; mais cette entreprise pour la mener à bien il faut oser la commencer, et elle ne l'est pas encore. Vous avez nommé une commission qui s'appuyant sur les méthodes adoptées dans les meilleurs ouvrages publiés en ce genre, doit vous préparer un cadre de travail. Sans doute déjà, dans le silence du cabinet, des recherches ont été faites par ceux que vous avez choisis, mais de ces projets jusqu'à ce jour, pas un n'a été présenté. Cette lenteur ne saurait être de l'indifférence, nous devons y voir la preuve d'une louable prudence qui veut une entière conviction, une étude approfondie avant de se produire, et espérer que, par cela même que leur silence a été plus prolongé, vos commissaires auront, au jour de leur première réunion, à se communiquer un résultat certain de leurs longues et consciencieuses méditations.

RAPPORT

De M. A. CANEL, *sur les travaux de la Section de Pont-Audemer, lu à la Séance publique de la Société, tenue à Montfort-sur-Risle, le 4 octobre* 1835, *à la suite du Concours de Charrues.*

MESSIEURS,

L'an dernier, lorsqu'un premier Concours de Charrues réunissait à Campigny la Société libre de l'Eure et une grande affluence d'agriculteurs, il fut promis à la Section de Pont-

Digitized by Google

Audemer, que l'année 1835 verrait se renouveller dans l'arrondissement, une solennité du même genre. Cette promesse a reçu son exécution, et vous pouvez juger par ce qui vient d'être fait, s'il y a eu progrès parmi nous. Mais pour développer les germes d'amélioration pratique déposés dans nos campagnes par deux essais successifs, il est indispensable de continuer à exciter l'esprit d'émulation. Pénétrée de cette conviction, la Section de Pont-Audemer a réclamé la périodicité des Concours pour l'arrondissement, et la Société libre de l'Eure a fait droit à sa demande. Ainsi, chaque année, nous aurons nos comices agricoles, et chaque canton fournira, à son tour, le théâtre de la lutte.

Notre Section peut encore se féliciter d'avoir obtenu de la Société dont elle fait partie, qu'en 1836 des prix seraient accordés aux meilleurs cultivateurs de notre circonscription, et des récompenses aux domestiques de ferme qui se feront remarquer, entre les autres, par de longs services, leur zèle intelligent et leur probité. Cette année, les encouragemens dont nous parlons ont été distribués à Evreux pour tout le département, notre arrondissement a figuré honorablement dans les présentations; à l'avenir, il aura ses distributions particulières, complément nécessaire de ses Concours de Charrues.

Emettre des vœux, faire des propositions regardées comme utiles, ce n'est point-là l'unique mission des citoyens réunis pour aider aux améliorations. Il n'est plus permis de rester oisif quand on prend pour drapeau la doctrine du progrès. Si, depuis une année, la Section de Pont-Audemer ne s'est pas signalée par une grande activité de travail, elle ne s'est pas non plus vouée exclusivement au repos. Elle a fourni au bulletin de la Société un rapport sur la *méthode d'enseignement du dessin* de M. Vasse, une *traduction en*

Digitized by Google

vers du monologue d'Ajax, par M. Le Normand, une *notice sur l'emploi du sous-carbonate de potasse dans l'art culinaire*, par M. Le Prieur, enfin une *esquisse des duels judiciaires en Normandie*, essai que l'auteur a cru devoir circonscrire dans d'étroites limites, en attendant qu'il le reproduise avec les développemens nécessaires.

Parmi les communications adressées à la Section, plusieurs ont donné lieu à des rapports et à des discussions d'un véritable intérêt. Peut-être devrons-nous entrer dans quelques détails sur ces objets; mais, comme les rapports seront présentés à la Société, il nous a semblé qu'il suffirait d'indiquer sommairement les sujets qui en ont été l'occasion.

D'abord, c'est un semoir inventé par notre confrère M. Nuisement, et qui peut servir pour toutes les graines en général. Nous devons ensuite mentionner un *accessoire de métier*, de l'invention de M. Léon Bayvel, de Noards, au moyen duquel notre habile compatriote est parvenu à fabriquer des sacs sans couture. Ces deux machines ont obtenu la plus entière approbation de la part des membres de la Section; il en a été de même pour le perfectionnement apporté par M. Cabot, de Trouville-la-Haule, dans le butteur ordinaire.

M. Le Normand qui s'occupe, avec un zèle si louable, de rendre moins pénible, pour les élèves, l'étude des langues, a joint à son premier tableau de la conjugaison française approuvé par la Section, un tableau général de la conjugaison latine, que des corrections nouvelles, résultat de la pratique, ont rendu de la plus grande clarté. La Section, a eu encore à s'occuper d'un mémoire de M. Nuisement, sur l'amélioration des routes et chemins, et sur un moyen de faciliter le tirage dans les passages difficiles, ainsi que de nouvelles découvertes d'antiquités romaines sur plusieurs

Digitized by Google

points de la ville de Pont-Audemer, découvertes qui confirment l'opinion déjà émise que la ville du moyen âge a dû succéder à un établissement plus ancien.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, d'une communication qui nous a été faite par M. Cabot; notre confrère nous a exposé, dans une discussion sur les systèmes perfectionnés d'agriculture, qu'une pièce de terre, sortant de blé, lui a fourni en quatre années consécutives, quatre excellentes récoltes d'avoine, qui se sont reproduites par l'égrénage. Le terrain soumis à l'expérience était engraissé au moyen du parcage des moutons. En citant les résultats qu'il a obtenus, M. Cabot ne veut pas établir qu'il convient de faire produire au même sol le même genre de récolte pendant plusieurs années consécutives. Son but a été de démontrer que la terre peut produire tous les ans. En effet, si en suivant avec intention un système vicieux il est parvenu à obtenir d'une pièce de terre, en quatre années, ce qu'elle aurait donné en huit ans, avec le système des jachères, quelle chance de succès n'aura-t-on pas en traitant le sol d'une manière plus conforme aux principes proclamés, c'est-à-dire en variant les produits? Le fait indiqué nous a paru mériter l'attention, et nous le soumettons à votre examen, ou plutôt à celui des agriculteurs que le raisonnement n'a pas encore convaincus.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES;

SCIENCES MÉDICALES.

INSTRUCTION

Sur la Culture des betteraves et des carottes, et sur leur l'emploi à la nourriture des bestiaux.

Depuis quelques années la culture des betteraves et des carottes s'introduit dans le département; des cultivateurs et des propriétaires ont justement apprécié les produits de ces racines; d'autres, qui ont entendu vanter les avantages de cette culture et ses résultats, seraient disposés à lui consacrer quelques parties de leurs terres, s'ils connaissaient les procédés de culture, les travaux à exécuter et l'emploi à l'alimentation des bestiaux.

Dans cet état de choses la Société a pensé qu'il était utile de porter à la connaissance des cultivateurs, tous les renseignemens dont elle dispose pour répandre et faire développer, sur une grande échelle, une culture qu'elle considère comme devant produire de grandes améliorations dans l'industrie agricole.

Cette instruction est le résultat d'observations et d'expériences faites avec le plus grand soin, par des praticiens, non-seulement du département, mais des pays où ces plantes sont habituellement cultivées.

Digitized by Google

La Société a puisé surtout, dans le traité de cette culture par M. de Dombasle, qui depuis vingt ans s'y consacre, la maison rustique du 19e siècle, que l'on doit considérer comme un résumé des meilleures pratiques agricoles; enfin dans le manuel d'agriculture, ouvrage élémentaire qui se recommande par sa clarté et sa concision. *

BETTERAVES.

Des terrains propres à leur Culture.

Il existe peu de plantes dont la culture puisse se généraliser plus que celle-ci; tous les sols, à l'exception de ceux qui sont composés de sables presque purs et sans consistance, ou couverts d'une grande quantité de cailloux, y sont plus ou moins propres; et quoiqu'on ne doive pas s'attendre à obtenir sur des terrains pauvres et épuisés des récoltes comparables à celles que produisent les terrains riches par leur nature, ou améliorés dès long-tems par les soins d'une bonne culture, on peut certainement recueillir sur toute terre capable de produire une récolte satisfaisante de froment, un produit en betterave équivalent.

Ainsi on peut, avec avantage, appliquer à la betterave un sol de consistance moyenne.

Toutes fois, comme cette culture est la meilleure préparation que l'on puisse donner à un ensemencement de luzerne, on conseille de choisir les terrains propres à cette fourragère; et quoique la betterave ne craigne nullement les terrains argileux, il convient mieux de la placer dans un terrain calcaire. Tous les cultivateurs savent que la luzerne ne s'accommode pas d'un sol argileux.

* Cet ouvrage se trouve à Evreux, chez M. Verney, libraire; prix 1 fr. 25 cent.

Digitized by Google

VARIÉTÉS DE BETTERAVES.

On connaît généralement, dans la culture rurale, deux variétés de betteraves ;

1° La betterave *longue rose* ;

2° *La betterave blanche de Silésie*, introduite en France par M. de Dombasle, en 1815.

La betterave longue rose croit presqu'entièrement hors de terre, et n'y tient que par quelques pouces de son extrémité inférieure. La racine a quelques fois une longueur de 12 et 18 pouces hors de terre, sur un diamètre de 3 à 4 pouces.

La betterave blanche de Silésie est aujourd'hui généralement préférée à toutes les autres, pour la fabrication du sucre.

La racine de cette variété est entièrement blanche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, quoique le collet et le pétiole des feuilles soient quelques fois légèrement rosés, elle est en forme de poire ; le collet est peu élévé au-dessus de la surface du sol.

On rencontre souvent aussi dans les cultures rurales des variétés qui se rapprochent de la dernière par la forme des racines, et de la première par la couleur de la peau et de la chair, mais elles ne possèdent les avantages particuliers ni de l'une ni de l'autre.

Beaucoup de personnes donnent la préférence à la première de ces variétés *ou rose longue*, à cause de la facilité que présente son arrachage ; en effet, on l'extrait ordinairement à la main, sans avoir besoin d'y employer aucun outil ; elle est très-facile à nétoyer, parce que son extrémité seule est garnie de radicules où la terre peut s'attacher. Cet avantage paraît être le seul qui la rende recommandable, car elle est plus aqueuse et beaucoup moins nutritive que la

Digitized by Google

blanche, sans donner en général un produit plus considérable; et elle est aussi beaucoup plus sujette à être attaquée par la gelée, d'abord parce que sa racine est placée hors de terre, et ensuite parce qu'elle contient une plus grande quantité d'eau.

On estime que trois quintaux de racines de la variété blanche, contiennent autant de substance nutritive, pour le bétail, que cinq quintaux de la variété rose, ou des autres variétés.

Ces considérations paraissent suffisantes pour mériter une préférence décidée à la variété blanche, dans les cultures destinées à la nourriture du bétail.

Les cultivateurs en achetant les graines doivent mettre la plus grande attention à ne pas être trompés sur les variétés qu'ils veulent cultiver, et ce qu'ils ont de mieux à faire pour prévenir toute erreur, c'est d'acheter les graines des producteurs même, ou mieux encore de les récolter.

Du semis en place et du repiquage.

Il existe deux modes de culture, le semis à demeure et le repiquage.

La culture par semis à demeure a été jusqu'ici la plus généralement pratiquée, mais une longue expérience a appris à connaître les meilleurs procédés de cette culture, et on donne aujourd'hui la préférence au semis en pépinière, et par conséquent à la transplantation ou au repiquage.

On ne parlera pas du semis en place à la volée, parce que ce procédé est abandonné partout où l'on a apporté quelques soins au succès de la culture de cette plante. On a reconnu qu'il est de tous le moins sûr, le moins productif et le plus coûteux, à cause de la quantité de graine qu'il exige, et

Digitized by Google

des frais qu'entraînent le sarclage et le binage dans une récolte qui n'est pas alignée.

Deux motifs principaux peuvent être allégués par les personnes qui donnent la préférence au semis en place :

1° La dépense du repiquage et la difficulté de trouver un nombre de bras suffisans ;

2° Diminution de la récolte, parce qu'on croit que les betteraves repiquées n'acquièrent pas autant de volume que celles qui ont été semées en place.

La dépense. — Le semis à demeure peut paraître moins coûteux que le repiquage du plant, parce que le semis à demeure n'exige qu'une seule opération, la semaille, et que le répiquage en exige trois :

1re Semis en pepinière ;

2e Arrachage ;

3e Repiquage.

Mais si on suit la méthode du semis à demeure, la graine doit être livrée à la terre dans les derniers jours de mars ou dans le courant d'avril ; et il peut souvent arriver que les cultivateurs aient été empêchés soit par le tems qui leur aura manqué à cause des occupations du mois de mars, soit par l'humidité du sol qui n'aura pas pu être préparé convenablement ; puis au mois d'avril la germination des graines d'herbes nuisibles n'étant pas complète, et même à peine commencée, des sarclages répétés et coûteux sont indispensables, et les frais de ces sarclages compensent ceux du repiquage.

Le repiquage au contraire se faisant jusqu'au 15 juin, les cultivateurs ont tout le tems de préparer le sol et de détruire toutes les herbes qui nuiraient à la végétation de la plante.

Il résulte d'une meilleure préparation, par des labours réitérés que l'on peut exécuter pendant le mois d'avril, de

Digitized by Google

mai, et même pendant une partie du mois de juin, une espèce de demi-jachère qui exerce une influence favorable, non-seulement sur la récolte de betteraves, mais aussi sur celles que reçoit le terrain pendant les années suivantes; d'ailleurs le sol se trouve beaucoup plus épuisé lorsqu'il a nourri le plant depuis sa naissance, que lorsqu'il a été repiqué déjà gros; et dès que le terrain est garni de plant par le repiquage, il n'y a plus rien à faire à la main dans la pièce jusqu'à l'arrachage des racines; la houe à cheval, ou herse triangulaire, fait tout le travail. *

Le plant de la pépinière ayant épuisé le sol, il retrouve, dans le terrain où on le repique, de nouveaux et abondans sucs nourriciers qui assurent sa végétation.

Diminution de la récolte. — Les personnes qui ne connaissent l'opération du repiquage que par les remplacemens que l'on fait quelques fois exécuter sur les semis en place, où il se trouve des vides par quelqu'accident, ont dû naturellement se former une idée peu avantageuse de cette opération; car il est certain que dans ce cas les betteraves que l'on repique ainsi, profitent très-peu, et donnent des racines d'un très-petit volume; mais ces racines ne peuvent nullement donner une idée de ce que devient un plant de betteraves lorsqu'on le place dans les circonstances favorables à sa végétation. Deux causes contribuent au peu de réussite des plants suivant ce procédé; la première est que le repiquage se fait sur un labour déjà vieux; la seconde est que le jeune plant, que l'on repique ainsi, se trouve entouré de plantes qui, enracinées depuis long-tems et ayant pris possession du

* On fabrique cet instrument à Clasville, et dans l'atelier de M. Buisson à Angerville, près Evreux, le prix est de 40 à 48 francs.

Digitized by Google

terrain, lui disputent la nourriture, et ne cessent jamais de le dominer pendant sa végétation. Quoique la betterave n'ait que des radicules fort courtes, elle tire sa nourriture dans le sol de beaucoup plus loin qu'on ne serait tenté de le croire; il suffit, pour s'en convaincre, d'observer dans une plantation faite à dix-huit pouces en tous sens, quelle vigueur de végétation développe une plante qui se trouve isolée à une plus grande distance encore, parce que ses voisines ont péri par quelqu'accident.

Les racines d'un champ repiqué sont toujours d'un volume plus égal que celles d'un semis en place; on n'y remarque pas de vide comme cela a presque toujours lieu dans l'autre méthode; et dans la plupart des cas, le produit total en poids de ces racines sera plus considérable dans le champ repiqué.

Ces considérations déterminent à conseiller, toutes les fois surtout que l'on voudra faire de la culture de la betterave une préparation à l'ensemencement d'une plante qui exige un sol bien nétoyé de plantes nuisibles et dans un état de fertilité suffisant, de ne pas hésiter sur la préférence qu'il convient d'accorder à la méthode du repiquage.

Toutes fois on ne prétend pas que l'on doive abandonner entièrement et partout la méthode du semis; les cultivateurs n'étant pas tous placés dans les mêmes conditions, il faut laisser à leur discernement le choix de la méthode qui convient le mieux aux circonstances dans lesquelles ils se trouveront.

Préparation du terrain, application des engrais.

Pour les semis en place comme pour celui de la pépinière, si on veut repiquer, il est indispensable que le sol soit en

Digitized by Google

état dans le courant du mois d'avril ; dans tous les terrains et surtout dans ceux argilleux et tenaces, on ne peut obtenir ce résultat que par un labour profond donné à la fin de l'automne ou pendant l'hiver. La nature et la forme de la betterave indiquent suffisamment qu'une couche profonde est nécessaire à sa végétation.

Les cultivateurs ne devront pas s'effrayer à la vue des parties de sous sol (terre amère) que le labour amène à la surface, cette terre n'est point nuisible à la végétation de la betterave ; et si elle s'oppose à la production du blé, ils savent qu'un ensemencement de luzerne devant succéder à la récolte de betterave, cette terre nouvelle se combinera avec les détritus de la luzerne, avec l'air atmosphérique et perdra complètement les principes qui la rendent impropre à la culture du blé.

Ce labour profond favorisera la végétation de la luzerne, et augmentera sensiblement la couche de terre végétale, conséquemment la fécondité et la propriété du sol pour toutes les plantes qui succéderont à la luzerne.

Lorsque les gelées ont bien ameubli la surface, on détruit les plantes nuisibles, dont le terrain aurait pu se couvrir, au moyen de l'extirpateur ou d'une herse de fer fortement chargée, aussitôt que le sol permet de faire un hersage qui pulvérise toutes les motes. Les cultivateurs savent au surplus quels sont les travaux à exécuter pour mettre une pièce de terre dans un état complet d'ameublissement.

Cette opération s'applique au semis en pépinière comme au semis en place, mais on doit s'efforcer pour les semis en pépinière, de les exécuter le plutôt qu'il est possible dans la saison, c'est-à-dire dans la dernière quinzaine de mars, ou au plus tard dans le commencement d'avril, afin d'obtenir de bonheur du plant fort pour le repiquage, tandis que pour

Digitized by Google

le semis en place la semaille peut encore réussir dans le commencement de mai.

Dans les cultures en place comme dans les semis en pépinière le fumier doit être enterré par le labour qui précède la semaille.

Dans les sols légers et sablonneux il convient d'éviter l'emploi des fumiers dont l'efficacité est très-prompte, et qui agissent sur la première récolte plus que sur la seconde, comme le fumier des bêtes à laine et surtout le parcage, les matières fécales, les engrais liquides, la poudrette et même le fumier de cheval déjà décomposé; le fumier des bêtes à cornes est celui qui convient le mieux dans ces terrains, parce qu'une grande partie de son action se conservera pour les récoltes suivantes. Les fumiers et les engrais dont les effets sont prompts, conviennent aux pépinières qui ont toujours besoin d'un degré de fertilité suffisant pour produire des plants vigoureux et hâtifs.

On a plus de latitude pour la préparation du sol dans les terres qui doivent être garnies par le repiquage; après avoir donné un premier labour d'hiver, on peut encore exécuter plusieurs labours et hersages avant la transplantation qui peut être faite avant le quinze mai, et se prolonger jusqu'au quinze juin, et même jusqu'à la fin de ce mois, quoiqu'avec moins de chances de succès. Les repiquages hâtifs sont ordinairement ceux qui produisent le plus.

Semaille et repiquage.

Le sol étant bien ameubli, on peut ordinairement procéder à la semaille des pépinières dès le quinze mars. Cependant si la saison est encore très-froide, il est plus convenable d'attendre que le sol soit un peu échauffé par la température

Digitized by Google

du printems, parce que les plantes croissent bien plus promptement lorsque leur végétation n'a pas été interrompue, et il est nécessaire d'attendre aussi que la terre soit convenablement ressuyée ; mais à dater du quinze mars on doit profiter pour exécuter les semis destinés au repiquage, des premiers jours favorables qui se présentent, tant sous le rapport de la température atmosphérique, que sous celui de l'état du sol.

Le semoir offre certainement le moyen le plus économique et le plus parfait pour exécuter cette opération et toutes les semailles des plantes qui doivent être mises en ligne ; et parmi tous les instrumens de cette nature, le semoir à brouette qu'un homme conduit et qui répand la semence dans la profondeur des raies tracées par le labour, paraît le plus convenable ; un crochet à double dent fixé à la partie antérieure, suit la ligne sur laquelle sont déposées les graines, les recouvre légèrement et suffisamment ; un homme peut très-bien ensemencer un hectare (cinq vergées) dans sa journée ! *

Les cultivateurs qui n'ont pas cet instrument à leur disposition, devront exécuter le semis à la main.

Dans les semis en place, soit qu'on emploie le semoir, soit qu'on répande la graine à la main, on doit placer trois ou quatre grains dans un pied de longueur de la ligne.

Dans les semis destinés à servir de pépinière on doit semer douze à quinze grains par pied de longueur.

Pour la profondeur à laquelle il convient d'enterrer les graines de betteraves, des expériences nombreuses ont fait

* Ce Semoir qui coûte 30, fr. se trouve chez M. Buisson, à Angerville, qui donne toutes les instructions nécessaires pour le conduire.

Digitized by Google

connaître qu'un pouce et demi ou deux pouces sont la profondeur la plus convenable. On emploie pour enterrer la graine une herse légère que l'on traîne dans le sens des rayons ; un hersage en travers déplacerait la graine et romperait les lignes.

Quant à la distance qu'il est convenable de mettre entre les lignes de betteraves, elle doit être pour les semis en pépinière de douze à quinze pouces. On ne doit pas craindre d'espacer un peu les lignes, parce que l'écartement influe beaucoup sur la beauté du plant, et sur la promptitude de sa croissance.

Pour les semis en place on ne doit jamais mettre moins de vingt-sept ou trente pouces entre les lignes. En général, on met moins de distance qu'on ne l'indique ici, mais on a la certitude qu'en les approchant davantage, on n'obtient pas un produit plus considérable de racines sur une étendue donnée de terrain, et les cultures sont bien plus faciles et bien plus efficaces entre les lignes, lorsque celles-ci sont moins rapprochées.

Une contenance donnée de terrain, ensemencée pour servir de pépinière, doit donner une quantité de plant suffisante pour repiquer dix ou douze fois cette contenance ; ainsi, une perche de pépinière doit fournir du plant pour dix ou douze perches,

La quantité de graine à employer pour les semis en place, est de six livres par acre de soixante-quinze ares.

Pour les semis en pépinière, cette quantité doit être de vingt-quatre livres pour la même contenance

On peut laisser garni de plants, à la distance convenable, le terrain qui a servi de pépinières ; mais comme il arrive communément que le terrain est foulé et tassé par les arracheuses, il est ordinairement plus convenable d'arracher

Digitized by Google

complètement le plant de la pépinière, et de labourer le terrain pour le consacrer à une autre culture.

La transplantation du plant des pépinières, se fait aussitôt que la plant a acquis une grosseur suffisante, et l'on doit apporter tous ses soins à préparer avec diligence, les terres qui doivent le recevoir, afin que rien ne retarde la transplantation ; mais il est fort important de n'y procéder que lorsque les racines ont acquis au moins la grosseur du petit doigt. Le plant, à cette grosseur, se soutient très-bien et peut attendre pendant long-tems que les pluies viennent activer sa végétation. On conçoit alors combien est important de placer les pépinières dans un terrain très-riche, de les ensemencer de bonne heure, de ne pas laisser les plants trop serrés dans la pépinière ; et de donner dans leur jeunesse, tous les soins qui peuvent activer la végétation ; car c'est de la beauté du plant que dépend, en grande partie, la certitude du succès, dans la pratique du repiquage.

On peut bien rarement procéder au repiquage des betteraves, avant le 15 mai, parce que le plant des pépinières les plus hâtive ; n'a pas atteint avant cette époque, une grosseur convenable. On peut continuer l'opération pendant tout le courant de juin ; cependant les repiquages exécutés à la fin de ce dernier mois, ne donnent de beaux produits que lorsqu'il survient des pluies durables après la plantation, et, en général, le produit des plantations tardives, est en moyenne, moins abondante que celui des repiquages exécutés en mai et dans le commencement de juin.

Lorsqu'on veut procéder au repiquage, la terre doit être fraichement labourée ; il convient de suivre le charretier ; le labour qui aurait 48 heures, serait déjà moins favorable à la plante. On aligne les plantes en suivant les rayons tracés par la charrue ; on plante chaque troisième raie, en

Digitized by Google

supposant le labour exécuté à 9 pouces de largeur. Dans la ligne les plantes sont espacées de 12 à 15 pouces ; des ouvriers, ou même des femmmes, suivant chacun une raie, pratiquent un trou dans la terre, à l'aide d'un plantoir en bois, semblable à celui qu'emploient les jardiniers, ou mieux encore avec la main ouverte et tendue. On y place un plant, en mettant le collet au niveau de la surface du sol. On appuie la terre contre le plant, en enfonçant le plantoir plusieurs fois à côté du trou, ou avec la main, si on ne se sert pas du plantoir, et l'on termine l'opération, en appuyant le pied sur la terre, tout près du plant, afin de bien serrer la terre autour de la racine. Ce soin est fort important et exige un peu d'attention de la part du planteur, car la reprise du plant est très-peu assurée dans les saisons sèches, lorsque la terre n'est pas exactement serrée autour de la racine, aussi-bien au fond du trou qu'à la surface.

On prépare le plant pour le repiquage, en coupant les feuilles à trois ou quatre pouces au-dessus du collet, c'est-à-dire, en ménageant seulement les petites feuilles du cœur. Cette opération est nécessaire, surtout dans les tems secs, parce que les plantes sont fort affaiblies par l'évaporation qui a lieu sur toute la surface des grandes feuilles, à une époque où les racines ne peuvent pas encore réparer cette perte en puisant de la nourriture dans le sol.

Culture des plantes pendant leur croissance.

La culture des plantes pendant leur croissance, les travaux exigés par cette culture sont de la plus haute importance ; le succès de la récolte est tout entier dans l'exécution de ces travaux ; et tout cultivateur qui ne voudrait ou ne pourrait pas donner ces soins doit renoncer à la culture des racines. Sans ces travaux, la végétation des

Digitized by Google

betteraves sera languissante, la récolte médiocre et la terre épuisée en pure perte.

Pour l'exécution des binages, les cultivateurs doivent se pourvoir d'une houe à cheval ou herse triangulaire, garnie de mancherons. Cet instrument, essentiellement propre au sarclage des betteraves, produit une économie considérable sur les frais de culture.

Les semis de betteraves, soit en place, soit en pépinière, exigent un premier sarclage aussitôt que les feuilles ont atteint une longueur d'un pouce ou d'un pouce et demi, et le plutôt est le mieux. Aucune plante ne souffre autant que celle-ci du retard ou de la négligence apportés dans ce premier sarclage ou dans ceux qui doivent le suivre, et l'on distinguera pendant toute l'année, par la vigueur de la végétation et la grosseur que prendront les racines, la partie d'une pièce de terre où ce sarclage aura été exécuté à tems, tandis que dans le reste de la pièce il aura été retardé de 10 à 15 jours. Dans les pépinières dont les lignes sont espacées de 12 à 15 pouces, ce sarclage doit être exécuté entièrement à la main, parce que l'intervale qui sépare les lignes est trop étroit et qu'on risquerait de couvrir de terre des plantes encore aussi petites en faisant usage de la houe à cheval. Quant au semis en place où les lignes sont distantes de 27 à 30 pouces, on peut exécuter la plus grande partie de la besogne au moyen de la houe à cheval; et l'on se contente de sarcler à la main les lignes elles-mêmes sur une largeur de 5 ou 6 pouces. On réitère l'action de la houe à cheval une quinzaine de jours plus tard, et l'on continue de l'employer aussi souvent que cela est nécessaire, et jusqu'à ce que les betteraves, couvrant le terrain de leurs feuilles, ne permettent plus d'y introduire l'instrument. On détruit encore aussi

Digitized by Google

souvent que cela est nécessaire ; par l'arrachage, les plantes nuisibles qui croissent dans la longueur des lignes et qui ne peuvent être atteintes par la houe à cheval. En même-tems que l'on sarcle les lignes, pour la première ou la seconde fois, on éclaircit les plants trop nombreux, en ne laissant que 10 ou 12 plants par pied de longueur pour les pépinières, et en espaçant les semis en place, selon la nature du terrain.

Pour les plants repiqués, on passe la houe à cheval entre les lignes aussitôt qu'ils sont bien repris et que leur végétation commence à se développer ; l'on réitère cette opération une ou deux fois pendant les deux premiers mois qui suivent la plantation. Si le terrain est passablement propre, et si l'année n'est pas pluvieuse, il pousse peu de plantes nuisibles après la préparation que l'on a dû donner pour le repiquage ; et la houe à cheval suffit souvent seule pour compléter l'opération ; mais si quelques mauvaises herbes végètent dans les lignes, on ne doit pas négliger de les faire arracher à la main ou les détruire par la houe.

En définitive, le sol doit toujours être bien nétoyé d'herbe et parfaitement ameubli.

Il est une attention qu'on ne peut trop recommander dans l'emploi de la houe à cheval, tant pour la culture des betteraves, que pour celles de toutes les autres plantes sarclées : c'est de ne pas attendre, pour employer l'instrument, que les plantes nuisibles soient déjà grandes et fortement enracinées, car alors l'instrument fonctionne imparfaitement ; plusieurs plantes échappent à son action, et ses pieds sont embarrassés par celles qu'il déracine, tandis que lorsqu'on saisit l'instant où les plantes sont encore jeunes et n'ont que de faibles racines, l'instrument détruit parfaitement toutes celles qui se rencontrent sur

Digitized by Google

la largeur de terrain qu'il embrasse, et l'effet qu'il produit est des plus satisfaisans.

L'emploi de la houe à cheval est très-expéditif; dans une journée de neuf heures de travail on peut biner facilement au moins un hectare et demi par jour et souvent deux hectares, entre des lignes distantes de 27 à 30 pouces, et on ne peut réellement éprouver aucune difficulté pour expédier ces opérations dans le moment le plus opportun. Il ne s'agit que de surveiller exactement les plantations et de saisir avec diligence les instans favorables que présentent le sol et la température, lorsque la récolte réclame le binage.

Dans tous les sarclages et binages, soit à la main, soit à la houe à cheval, on doit éviter, autant que cela est possible, d'opérer par des tems humides, c'est-à-dire lorsque la terre est pénétrée d'eau, ou même lorsque les feuilles sont encore mouillées, soit par la pluie, soit par la rosée; les plantes jaunissent souvent et souffrent pendant long-tems après des cultures données dans ces circonstances; et jamais les binages ne sont plus efficaces que lorsqu'ils sont exécutés dans les tems secs et après la chûte de la rosée du matin.

On effeuille quelquefois les betteraves pendant leur végétation, pour employer ces feuilles à la nourriture des bestiaux; mais de nombreuses expériences ont démontré que ces feuilles forment une très-mauvaise nourriture pour le bétail à corne, et que l'effeuillement, même modéré, diminue beaucoup le produit en racines.

Arrachage et Conservation.

Les betteraves prennent ordinairement un accroissement sensible jusque bien avant dans l'arrière saison. Cette cir-

Digitized by Google

constance se remarque surtout dans les semis, les plantations tardives, ou lorsque la végétation ayant été arrêtée pendant l'été par une longue sécheresse, ne reprend son cours qu'après les premières pluies de l'automne, il importe alors de retarder l'arrachage le plus qu'on le peut, sans cependant s'exposer au danger d'être arrêté dans cette opération, par les pluies opiniâtres de la fin de l'automne, ou par des gelées un peu fortes. Cet inconvénient est surtout à craindre pour les sols argileux et tenaces, où il est extrêmement pénible et coûteux de travailler et de débarrasser les racines de la terre qui y est adhérente, lorsque celle-ci est dans un grand état d'humidité.

L'arrachage peut être fait à la fin d'octobre et dans les premiers jours de novembre, sauf les inconvéniens dont on vient de parler. Il est même fort important pour la conservation des racines de retarder l'arrachage, ou du moins l'emmagasinement, le plus qu'on le peut, parce que la température étant plus basse, les racines qui, au moment où on les met en masse, soit dans les caves, soit dans les silos, se trouvent naturellement à la température de l'atmosphère et se conservent beaucoup plus long-tems sans altération.

L'arrachage se fait à la bêche ou à la fourche, pour les espèces qui croissent sous terre; pour celles dont les racines se trouvent presqu'entièrement hors de terre, il suffit d'un léger effort de la main.

Il est bon d'arracher les racines depuis le matin jusqu'à onze heures, et de consacrer le reste de la journée à les nétoyer et effeuiller; car il est fort utile qu'elles séjournent quelque tems pour s'y ressuyer. On ne doit donc enlever, que vers le soir, celles qui ont été arrachées le matin; et s'il arrive qu'elles ne soient pas encore bien res-

Digitized by Google

suyées, il est prudent, dans le cas où le tems présenterait quelque danger de pluie ou de gelée pour la nuit, de mettre sur le terrain les racines en petits tas recouverts des feuilles qu'on leur a enlevées.

On peut, dans les saisons les plus défavorables, saisir quelqu'intervalle où il ne tombe pas de pluie, pour charger les betteraves sur des voitures et les resserrer sous des hangars, où on les nétoie et on les laisse ressuyer.

L'effeuillement des racines se fait en coupant, à l'aide d'un couteau, le collet où sont implantées les feuilles, et, si le tems le permet, il est fort utile de laisser les betteraves étendues sur le terrain pendant quelques heures après que ces amputations ont été exécutées, afin que les plaies se dessèchent. On les entasse et on les range comme du bois de corde, soit dans des celliers, des caves ou autres lieux à l'abri des gelées.

Un bâtiment spécial serait très-convenable pour l'emmagasinement des betteraves; il serait peu coûteux si on voulait se contenter de quatre gros murs en bauge qui formeraient un carré long; 7 pieds de largeur suffiraient. Des morceaux de bois sans être équarris formeraient des solives, sur lesquelles on étendrait des branches; les interstices en seraient fermées par une couche de terre, qui serait surmontée de bottes de pailles entassées; on pratique un trou à chaque extrémité pour établir un courant d'air, qu'on supprime dans les gelées au moyen de bouchons de paille.

Le produit d'une acre de betteraves peut varier de 40 à 80 mille livres de racines. Cette variation est le résultat de la qualité du sol et des soins plus ou moins grands donnés à la culture.

En calculant sur une moyenne de 50,000 livres, et les

Digitized by Google

betteraves représentant en valeur nutritive un peu moins que la moitié d'un poids égal du meilleur foin, il s'en suit que la récolte d'une acre de betteraves, représente 20,000 livres de foin ou luzerne, c'est-à-dire le double des bonnes luzernes.

De la culture des betteraves pour obtenir de la graine.

Un bon cultivateur doit toujours récolter sa graine : à cet effet, le terrain qu'il veut consacrer à la culture des betteraves, pour graine, doit recevoir tous les soins qui ont été recommandés pour la culture du semis.

Dans le courant d'avril, on repique sur ce terrain des betteraves d'une moyenne grosseur de la dernière récolte. Elles sont mises en ligne et écartées l'une de l'autre sur toutes les faces de 3 pieds. On a le soin, lorsque les tiges ont acquis une certaine élévation, de protéger leur croissance contre les vents et contre leur propre poids au moyen d'un tuteur ou piquet, auquel on les fixe.

On détache les têtes des tiges à mesure que la graine acquiert sa maturité.

CAROTTES.

On connaît plusieurs variétés de carottes, mais on ne parlera ici que de la carotte blanche à collet vert, espèce bien caractérisée, propagée et cultivée dans le département, par MM. Colombel, à Claville; de Rancé, à Nonancourt; Dumoutier, à Saint-Aubin-d'Écrosville; Duret, aux Ventes; Gazan, à Huest; Cabot, à Trouville-la-Haule; Dupont, à Hondonville; Lefebvre, à Gaillon, etc.

C'est une espèce très-productive et dont la racine sort

Digitized by Google

un peu de terre, avantage précieux pour les sols qui ont peu de profondeur.

Comme la betterave, les carottes demandent un sol meuble, ou du moins une terre dont la compacité n'offre pas trop de résistance à l'extension des racines. Si elles préfèrent un sol sablonneux qui ne soit pas exposé à une grande sécheresse, ni à une humidité stagnante, elles donnent aussi des produits très-abondans, lorsqu'on les cultive dans un sol argileux fortement marné.

On éloignera la carotte des terrains pierreux, parce qu'ils s'opposent au développement des racines et qu'ils augmentent dans une forte proportion les dépenses de binage et d'arrachage.

C'est un fait bien reconnu, que la terre qui doit rapporter des carottes ne donnera qu'un produit insignifiant si elle n'est pas bien ameublie; ainsi le sol doit être profondément labouré et recevoir toutes les façons qui ont été indiquées pour la culture des betteraves; c'est un fait également incontestable, qu'une terre fraîchement fumée avec du fumier d'étable donne aux racines une odeur désagréable; que les plantes se bifurquent, et ont à combattre l'influence des herbes parasites dont le fumier a apporté les germes dans le sol; et plus d'une fois, les carottes épuisées dans la lutte, ont été forcées de céder la place. C'est ce qui arrive fréquemment quand la main de l'homme ne vient pas à son secours. Placé dans cette alternative, le cultivateur devra fumer abondamment la récolte qui précédera les carottes, afin que celles-ci, tout en profitant de l'engrais qui reste dans la terre, ne se trouvent point cependant en contact avec un fumier non décomposé. Si l'on n'a pu se ménager cet avantage, on aura du moins la précaution de n'appliquer à la carotte que des fumiers très-

Digitized by Google

consommés ou des engrais pulvérulens, tels que la colombine, la poudrette, le noir animal; afin que ces engrais agissent directement et avec plus d'efficacité, on ne les dispersera pas sur toute la surface, mais on les répandra dans les rayons même où l'on dépose la semence.

On peut semer les carottes vers la fin de février, mais l'époque la plus favorable c'est la première quinzaine de mars. Cette époque serait encore reculée de plusieurs semaines si la température s'opposait à un ensemencement convenable.

Les carottes doivent être semées à demeure; elles ne souffrent pas le repiquage comme les betteraves. Le semoir est encore nécessaire pour répandre la semence régulièrement; les cultivateurs qui n'en sont pas pourvus feront la semaille avec la main. On frotte fortement entre les mains la graine pour en détruire les insectes, on la prend par pincée, comme une prise de tabac, on la lâche peu à peu en remuant les doigts et en faisant attention de baisser la main sur la ligne dans la crainte que le vent n'enlève la graine.

On peut répandre la graine dans les rayons tracés par la charrue, mais il conviendrait mieux avant de répandre la semence, d'avoir la précaution de laisser germer et lever les graines de plantes nuisibles qui se trouvent à la superficie, et de les détruire par un léger hersage répété plusieurs fois. Après ce hersage, on tire des rayons dans lesquels on dépose les engrais pulvérulens, si on les emploie, et la graine. On s'épargnerait ainsi les frais d'un premier sarclage, ou du moins on en reculerait l'époque. On enterre la graine par un simple trait de herse.

Les rangées seront éloignées de 18 à 20 pouces. Une plus grande distance serait nuisible, parce que l'intervale ne pourrait être en totalité ombragé par les feuilles; un

Digitized by Google

éloignement moindre ne permettrait plus à la houe à cheval de fonctionner.

Deux livres de semences par acre sont une quantité suffisante.

On a déjà laissé entrevoir que celui qui cultive les carottes doit s'attendre et se préparer à des travaux dispendieux d'entretien. Cette plante, en effet, a une enfance longue et laborieuse : pendant que sa végétation se traîne lente et pénible jusqu'aux premières chaleurs du printems, les mauvaises herbes se multiplient avec rapidité et ne tardent pas à envahir toute la superficie, et il faut de toute nécessité les arracher. Les carottes, lorsqu'elles n'ont encore que leurs premières feuilles, ont tant de ressemblance avec les herbes parasites qui croissent au milieu d'elles, que les ouvriers peu habitués au port de cette plante la confondent souvent

Il est très-nécessaire de faire le premier sarclage à la main; les praticiens sont divisés d'opinion sur l'époque où il doit être exécuté. Les uns conseillent de l'opérer le plutôt possible, afin que les mauvaises herbes ne puissent ni étouffer, ni affamer les carottes. Les autres soutiennent que le sarclage ne doit être exécuté qu'au moment où les mauvaises herbes commencent à fleurir; ils disent, pour étayer leur opinion, que la végétation des parasites, loin de nuire aux carottes, favorisent leur accroissement, en couvrant la terre de leur ombrage, et en empêchant le sol de se resserrer. Cette opinion paraît fondée; un fait certain, c'est que les carottes ne craignent nullement le contact d'autres plantes. On ne doit jamais laisser aucune plante parasite, non-seulement en graine, mais en fleur. Ce premier sarclage se fera à reculons, afin de piétiner la terre le moins possible, et de ne pas fouler les plantes tendres et délicates.

Digitized by Google

Lorsque quelques semaines après ce premier sarclage, les carottes ont plusieurs feuilles, et qu'elles annoncent un état de santé et de vigueur, on donne un hersage énergique, si elles ont levé dru; au contraire, si elles sont peu épaisses, le hersage sera léger. On suppose que lors de ce hersage les herbes nuisibles n'auront pas reparu, car s'il en était autrement un sarclage semblable au premier devrait précéder le hersage.

Ordinairement après cette façon, les plantes prennent un accroissement rapide; les rangées se dessinent et on peut alors faire fonctionner la houe à cheval autant de fois que le demande l'état de la terre, sous le double rapport de l'ameublissement et de la propreté. C'est également le moment d'éclaircir les places trop épaisses. On laissera les plantes à 9 pouces les unes des autres dans la ligne.

Les carottes qui proviennent des éclaircis servent à nourrir le bétail; les chevaux et les vaches surtout en sont très-friands.

Le feuillage des carottes a une odeur qui repousse presque tous les insectes. Cependant, il est des contrées où les limaces les rongent si impitoyablement à leur naissance, qu'elles ne laissent par fois aucune trace des semis. Le meilleur moyen connu de remédier à ce grave inconvénient est de saupoudrer la terre à l'époque de la germination, de chaux, de plâtre ou de cendre, sans faire le moindre tort aux plantes.

Tout ce qui a été dit sur l'arrachage et la conservation des betteraves, la production de la graine, s'applique aux carottes. Les tiges provenant du décolletage ou effeuillement sont propres à la nourriture des vaches.

Le produit de la carotte varie en raison des soins de culture, des qualités du sol et d'une foule d'autres circons-

Digitized by Google

tances; c'est du reste de toutes les racines cultivées, celle dont le produit est le moins variable sous l'influence des agens atmosphériques. Ses racines qui pénètrent à une grande profondeur, lui permettent de résister à de grandes sécheresses.

Ce produit peut être évalué de 60,000 livres par acre, représentant 24,000 livres de bon foin.

De l'emploi des betteraves et des carottes à l'alimentation des bestiaux.

Les betteraves, les carottes et les pommes de terre conservent toujours une certaine quantité d'eau de végétation; et par cette raison, elles relâchent souvent le corps des animaux soumis à cette nourriture; il est indispensable en les donnant aux animaux, de les associer, soit à des mêmes pailles d'avoine, de blé, ou de colza (siliques ou cosses), soit des pailles hachées, de blé, d'avoine, de pois ou de vesce. Toute exploitation bien entendue doit être pourvue d'un instrument appelé hache-paille, qui mu par un homme découpe une botte de paille, à la longueur de 3 à 6 lignes, en cinq ou six minutes *.

Les racines ou pommes de terre sont hachées dans une auge en bois, au moyen d'une bêche contournée en S, après avoir été bien nétoyées et dégagées de toute la terre qui peut y être adhérente.

Les mêmes pailles ou pailles hachées sont mélangées avec les racines avant d'être déposées ensemble dans l'auge des animaux. On peut faire le mélange pour une journée entière, mais il ne faut pas en faire d'avance pour plus de 24 heures. Les pailles devront être fraîches et sans odeur désagréable, telle que celle de souris.

* On trouve à Claville cet instrument. Son prix est de 60 fr.

Digitized by Google

Les betteraves et les carottes peuvent entrer pour les deux tiers dans la nourriture des bestiaux ; l'autre tiers doit être pris sur les menues pailles ou pailles hachées, on conseille de ne faire entrer les pommes de terre que pour moitié.

Les carottes conviennent à tous les animaux, on peut avec toute sécurité les employer à la nourriture des chevaux, ils la préfèrent à toute autre. L'huile essentielle qu'elles contiennent les rend un peu excitantes et leur donne beaucoup d'analogie avec l'avoine ; cuites, elles sont supérieures aux pommes de terre et au grain pour l'engraissement des cochons.

Les racines données aux animaux pendant l'hiver, forment une nourriture saine qui les entretient en bon état ; elles augmentent la quantité du lait des vaches et des brebis, et portent à l'engraissement. On a constaté que les vaches qui mangent des carottes donnent du lait de meilleure qualité.

Quoiqu'étrangers à cette instruction, quelques conseils sur la nourriture des moutons, ne paraissent point ici déplacés.

On sait que l'humidité est funeste à ces animaux ; on sait aussi qu'il ne faut pas leur donner de foin récolté sur des prairies basses ou arrosées, parce que ce fourrage pourrait déterminer la cachexie aqueuse (pourriture), il convient donc, dans les tems humides, d'ajouter à la nourriture habituelle une ration de grains, de bon foin récolté sur des prairies élevées sans arrosage, ou, encore mieux, de luzerne ; le sel de cuisine ajouté aux alimens serait salutaire. Une livre au moins dans suffisante quantité d'eau, pour cent bêtes suffirait. On en arrosse le fourrage ou on mélange le sel bien pulvérisé aux grains que l'on fait manger dans l'auge. Ce régime observé aussi au commencement

Digitized by Google

du printems préserverait les moutons du relâchement de corps, souvent déterminé par les plantes aqueuses qu'ils paissent à cette époque, et qui les affaiblissent beaucoup.

Beaucoup de cultivateurs font manger avec avantage à leurs moutons du méteil en gerbe ; ils en donnent une gerbe, pesant 18 à 20 livres à-peu-près par 30 bêtes.

Il est d'une bonne pratique, dans la nourriture des animaux, que les alimens faiblement nutritifs ne succèdent pas à des alimens fortement nutritifs, si on veut éviter l'amaigrissement sensible qui en serait le résultat.

On entend des cultivateurs accuser les pommes de terre d'être la cause que des vaches qui en avaient été nourries pendant un certain laps de tems, et qui s'en étaient très-bien trouvées, maigrissaient après avoir cessé tout-à-coup d'en manger, pour passer à une autre nourriture beaucoup moins substantielle ; mais s'ils avaient voulu réfléchir, ils n'auraient pas tardé à reconnaître que cet amaigrissement était le résultat du changement qu'elles venaient de subir. Il est indispensable, pour maintenir ces animaux en bon état, que la répartition des fourrages qu'ils ont à dépenser pendant l'année soit faite de manière qu'ils y trouvent en tous tems, rélativement à leur position, à-peu-près la même quantité de sucs nutritifs : c'est au cultivateur à disposer ses fourrages pour cette distribution.

De l'engraissement des vaches.

De toutes les racines, la betterave blanche paraît être la plus convenable pour l'engraissement des vaches. On ne veut pas contester que les grains sont aussi propres que les betteraves et les racines à cet engraissement ; ce qu'il importe de savoir, c'est que l'engraissement par les racines est beaucoup moins coûteux que celui opéré par les grains

Digitized by Google

qu'on emploie généralement ; et que les cultivateurs peuvent obtenir le même résultat avec des frais moins considérables.

Pour l'engraissement des vaches, on administre les betteraves mélangées avec de la paille hachée, ou avec les mêmes pailles, ou encore avec les cosses de colza, lorsqu'elles sont saines et sans tache de rouille. La nourriture sera plus substantielle si l'on remplace la paille par la luzerne ou le bon foin, mais toujours hachés et mélangés avec les racines. On peut commencer l'engraissement avec le mélange de paille, puis enfin y substituer le foin ou la luzerne.

On agit sur une vache d'une taille plus ou moins forte, maigre et vieille, ou en chair, ou enfin maigre et jeune, ou en chair. On va supposer une vache moyenne du poids de 350 à 400 livres les quatre quartiers, maigre et vieille.

Celle-ci exigera pour obtenir un engraissement complet, environ 50 hectolitres ou 100 boisseaux du poids de 70 livres chaque de betteraves, et une quantité égale de paille hachée (le boisseau de paille pèse 8 livres); plus à la fin de l'engraissement, 1 hectolitre de farine d'orge mélangée dans une proportion telle, que cette quantité soit employée dans la dernière quinzaine de l'engraissement. La farine doit être placée dans les rations du matin et du soir. On ne devra donner cette farine que quand l'animal aura fait sa viande, c'est-à-dire quand la charpente osseuse est à-peu près couverte et que l'on trouve aisément la graisse en le touchant.

L'engraissement de cette vache durera 100 à 120 jours; elle pourra donner du lait pendant la moitié de ce tems, quelques-unes en donneront jusqu'à la fin; mais alors elles fournissent moins de suif.

Si la vache est jeune et maigre, elle consommera la

Digitized by Google

même quantité de racines et de paille et son engraissement sera complet sans addition de farine d'orge.

L'engraissement d'une bête sans lait et à moitié grasse pourra être terminé avec 50 boisseaux de racines; mais il faudra presque toujours, dans la dernière quinzaine, ajouter de la farine d'orge, parce que souvent elle a pris son premier embonpoint avec des alimens dans lesquels ils se trouvait déjà plus ou moins de grain. 50 à 60 jours suffiront pour consommer cette quantité.

Il faut bien se garder de nourrir les animaux avec les racines seules, le mélange avec la paille ou des fourrages hachés est la condition d'un bon engraissement, et le mélange qui paraît le mieux convenir est celui d'une quantité égale en mesure de racines et de fourrages hachés. Ce mélange doit être fait de 6 à 10 heures à l'avance, ou le soir pour le matin, et le matin pour le soir.

On doit observer avec beaucoup d'attention la digestion des animaux, par l'état de leurs excrémens. Les racines portent au relâchement et aussitôt qu'on s'en aperçoit on doit, en diminuant la ration de racines, augmenter celle des fourrages hachés. Une observation contraire doit faire augmenter la ration de racines et diminuer les fourrages, il ne faudrait pourtant pas tellement augmenter les racines que l'animal fût par cette augmentation, dispensé de boire.

L'eau étant indispensable à une bonne digestion, on peut l'ajouter au mélange de racines et de fourrages hachés, dans la proportion d'un litre environ sur demi-boisseau de racines et la même quantité de fourrages. En délayant dans cette eau un peu de tourteau de colza, on enlève à l'eau sa crudité et on augmente la qualité des alimens. Un tourteau de colza suffit pour la préparation de 20 ou 30 lit. d'eau. Cette addition d'eau ne dispense pas d'offrir à boire à l'animal.

Digitized by Google

On doit distribuer la ration d'une journée en six fois, à des intervalles égaux, en divisant trois portions dans la matinée et les trois autres dans l'après-midi, et toujours aux mêmes heures. Chaque ration sera d'un 3e de boisseau à-peu-près. On suivra au surplus l'appétit de l'animal, de manière à le remplir, sans jamais le rassasier.

On peut dans l'intervalle des rations, lui présenter la paille qui doit lui servir de litière ou une très-petite quantité de foin, qu'il mange assez bien en commençant, si on diminue la ration de racines; mais il finit toujours par préférer les racines et par rebuter la paille et le foin.

Les bêtes à l'engrais doivent toujours avoir une litière fraîche; on doit éviter de les laisser coucher et piétiner dans leurs excrémens, s'abstenir de les frapper et éloigner les chiens et les autres animaux qui pourraient les tourmenter, ou seulement les inquiéter. Le silence, la tranquillité, et le repos coopèrent puissamment à l'engraissement.

Les vaches doivent être bouchonnées et étrillées tous les jours.

De l'engraissement des moutons.

Les moutons peuvent aussi être engraissés avec les betteraves et les carottes; l'emploi est le même que pour les vaches: les quantités sont nécessairement moindres.

Les cultivateurs détermineront ces quantités suivant l'appétit des animaux.

En publiant cette instruction, la Société a pour but d'être utile à l'industrie agricole; elle ne prétend pas avoir donné un traité complet, parfait. La pratique pourra faire naître des objections, signaler de l'obscurité. Elle désire recevoir toutes les observations dont cette instruction est susceptible, et elle mettra de l'empressement à y répondre et à éclairer les parties obscures.

Digitized by Google

NOTE

Sur les propriétés nutritives des balles des céréales, ou menues pailles; par P. H. BOUTIGNY, *essayeur au bureau de garantie d'Evreux.*

Des hommes dont l'expérience et les connaissances sont incontestables, ont annoncé que la paille de van était une substance nulle comme aliment, et ne jouissant d'aucunes propriétés nutritives; d'autres savans, non moins recommandables, ont affirmé le contraire; ils ont dit que les menues pailles pourraient être substituées sans trop de désavantage à l'avoine, pour la nourriture des bestiaux, et particulièrement de l'espèce chevaline.

J'ai pensé que ces deux opinions extrêmes pourraient bien être aussi loin de la vérité l'une que l'autre, et que des expériences qui auraient pour objet la solution de ce problème ne seraient point absolument dépourvues d'intérêt.

Mais avant d'entrer en matière, je dois dire que c'est notre collègue, M. Carville, qui m'a suggéré l'idée d'entreprendre ces quelques expériences, et que c'est à lui qu'en revient tout le mérite si elles sont reconnues utiles.

Cinquante litres de menues pailles de blé pesant deux kil. huit cent soixante-quinze g^mes, ont été mises dans la cucurbite d'un alambic avec la quantité d'eau nécessaire pour les immerger entièrement. On a monté l'appareil distilatoire et l'on a retiré deux kil. de liquide par la distilation. Ce liquide était légèrement opalin et possédait une odeur faible assez agréable. Traité convenablement par la chaux, il n'a point fourni d'ammoniaque.

Digitized by Google

Le résidu contenu dans la cucurbite a été exprimé fortement, et la décoction, après avoir été filtrée, a été évaporée jusqu'à siccité. L'extrait résultant de cette opération pesait cent quatre-vingt-douze grammes.

Des expériences nombreuses ont été faites par M. Sainclair, sur la quantité de matières solubles ou extractives contenues dans divers fourrages. Ceux qui en ont fourni le plus sont le *Holcus odoratus* (Houlque odorant), l'*Anthoxanthum odoratum* (Flouve odorante), le *Cynosurus cæruleus* (le Cynosure), l'*Alopecurus pratensis* (Vulpin), le *Poa pratensis* (Paturin), etc.

L'extrait fourni par la première de ces cinq plantes, est : : 1 : 12,549; la quantité moyenne pour les cinq plantes réunies, est : : 1 : 21,483; et celle des menues pailles est : : 1 : 14,973.

C'est-à-dire que 12 kil. 549 de Houlque odorant ont donné un kilo d'extrait, que 21 kil. 549 des cinq plantes réunies à parties égales, ont donné également 1 kil. d'extrait, et que 14 kil. 973 de menues pailles de blé, ont fourni aussi 1 kil. de matière extractive.

Maintenant si nous supposons, ce qui est réel, que la matière extractive représente assez exactement la matière nutritive, nous dirons que le Houlque odorant, pris isolément, est supérieur aux menues pailles de blé, mais que celles-ci contiennent sous le même poids plus de substances solubles ou nutritives, que les cinq graminées nommées plus haut. La paille de van ou menue paille est donc un excellent fourrage.

D'autres observations viennent à l'appui de cette opinion, et lui donnent un nouveau degré de certitude. En effet, il a été remarqué que l'on ne retrouvait pas de balles de blé dans les excrémens des animaux que l'on nourrissait à dessein

Digitized by Google

avec cette substance, et le contraire serait certainement arrivé si les balles de blé étaient inattaquables par les organes digestifs, et si les animaux ne trouvaient pas de plaisir à les broyer.

En résumé, c'est à tort que l'on rejette les pailles de van comme inutiles et bonnes tout au plus à faire du fumier, car il est démontré par des expériences directes qu'elles recèlent autant de matières nutritives que les fourrages les plus recherchés; conséquemment que les menues pailles conviennent très-bien pour entretenir la vigueur des animaux domestiques, et qu'elles peuvent remplacer sans désavantage, dans tous les tems, les fourrages les plus délicats et les plus savoureux. *

PROCÈS-VERBAL

De la décision du Jury chargé de décerner les Prix du Concours de Charrues de l'arrondissement de Louviers, le 13 septembre 1835.

Les Membres désignés et élus conformément au programme du concours de charrues de l'arrondissement de Louviers, rédigé le 29 août 1835, à l'effet de décerner les divers prix accordés par ce programme, après avoir exactement suivi pendant la durée des luttes le labour de chacun, observé la marche des charrues, mesuré la profondeur et la longueur des raies, examiné le travail, son étendue, et soumis les

* Elles conviendraient très-bien, étant mêlées aux racines, pour la nourriture ou l'engraissement des animaux domestiques en général. Il est nécessaire de les cribler avant de s'en servir, pour les débarrasser de la poussière qu'elles contiennent toujours, et qui irrite les voies aériennes des bestiaux qui s'en nourrissent.

Digitized by Google

charrues à l'épreuve du dynamomètre, ont à l'unanimité décerné les prix dans l'ordre suivant :

1re LUTTE. — *Charrues attelées de deux Chevaux.*

1er PRIX.

Considérant que la charrue Pluchet, appartenant à M. Lefebvre, de Gaillon, qui l'a modifiée et appropriée au sol de son exploitation, a constamment labouré à la profondeur et à la largeur fixées par le programme, que le fond des raies a toujours été horizontal perpendiculairement à la surface ;

Considérant que la marche de la charrue a été régulière, facile ; que l'épreuve du dynamomètre lui a été favorable ;

Décernent le premier prix, consistant dans une charrue Grangé, à M. Lefebvre, maître de poste à Gaillon ;

Accordent une médaille au sieur Tassin, son charretier, conducteur de la charrue.

2e PRIX.

Considérant que toutes les autres charrues qui ont pris part à cette lutte ont fonctionné avec désavantage, comparativement à la charrue de M. Lefebvre ; que leur labour a été irrégulier, d'une profondeur inégale, résultat de leur direction inclinée sur la gauche, inclinaison qui s'oppose à une marche à plomb sur les fers ; que ce vice inhérent à toutes les charrues anciennes ne permet pas que la raie soit également profonde dans toute sa largeur, et que la terre soit convenablement remuée ;

Considérant que la charrue de M. Ferrand, de Daubeuf, qui marchait avec plus d'à-plomb, ouvrait une raie beaucoup trop large en raison de la profondeur ;

Digitized by Google

Que la charrue de M. Gouche, cultivateur aux Andelys, conduite par le sieur Hélin, son charretier, s'est le plus rapprochée des conditions du programme;

Décernent le deuxième prix à M. Gouche.

Luttes entre Charrues attelées d'un Cheval.

Considérant que la charrue de M. Leroy, fabricant d'instrumens aratoires à Saint-Aubin-sur-Gaillon, construite par lui et conduite par le sieur Lemoine, a constamment fait un labour également profond; que la terre a été nètement coupée et bien versée, que la marche de l'instrument est aisée; que sous le rapport du travail elle a obtenu un avantage évident sur celle de M. Varillat, construite par M. Buisson d'Angerville.

Décernent le premier prix à M. Leroy,

Et le second, à M. Varillat, propriétaire aux Planches.

Néanmoins, le jury n'entend pas, par cette décision, constater la supériorité de la charrue de M. Leroy sur celle de M. Buisson; il observe que l'habileté du conducteur de la charrue Leroy a puissamment contribué à la perfection du labour; que sa décision est fondée sur la perfection du travail et non sur le mérite de l'instrument, et qu'enfin l'épreuve du dynamomètre a eu pour résultat d'attribuer à ces deux charrues une égale résistance.

Luttes entre Charrues attelées de trois Chevaux, sur des Terrains incultes.

Considérant qu'aucune des charrues qui ont pris part à cette lutte n'a rempli les conditions du programme;

Estiment qu'il n'y a pas lieu de décerner les prix destinés à cette lutte.

Digitized by Google

Luttes entre les Instrumens propres à sarcler et à butter.

Les instrumens de M. Dumoutier, de Saint-Aubin-d'Ecrosville, ayant seuls fonctionné, un concours n'a pu s'établir;

Cependant, le jury estime qu'il y a lieu d'accorder à M. Dumoutier fils, des éloges sur son habileté à conduire l'extirpateur et le buteur.

PRODUITS AGRICOLES.

CÉRÉALES.

Considérant que ces produits ne peuvent être appréciés qu'en gerbes, ou en épis; que le nombre des grains et la qualité de la paille doivent être pris en considération dans les appréciations du jury;

Que les céréales présentées en grain n'ont point offert au jury tous les renseignemens désirables pour asseoir son jugement.

RACINES, CHOUX, POMMES DE TERRE.

Considérant que les betteraves présentées par M. Lefebvre, de Gaillon, offrent le poids le plus considérable;

Accordent un prix à M. Lefebvre.

Considérant que parmi les carottes soumises à l'examen du jury, celles de M. Dupont, d'Hondouville, ont une supériorité évidente,

Accordent un second prix à M. Dupont.

Le jury décerne une mention honorable à M. Dumoutier, de Saint-Aubin-d'Ecrosville, pour ses productions en carottes et en betteraves.

Enfin, le jury estime qu'il y a lieu d'accorder une mention honorable à M. Lefebvre d'Aubevoye, pour les choux et les pommes de terre véritablement remarquables qu'il a présentés.

Digitized by Google

RECHERCHES

Sur la coloration du sang veineux, par M. T. M. DANZEL, *médecin à la Ferrière-sur-Risle.*

Un assez grand nombre de chimistes distingués se sont occupés jusqu'à ce jour de l'analyse chimique du sang; plusieurs d'entr'eux se sont livrés à l'étude des différences essentielles que présentent le sang artériel et le sang veineux, peu ont exploré les causes de la diverse coloration de ce liquide selon les différens vaisseaux qu'il parcourt *.

On a parlé de sang oxigéné, de l'oxigénation du sang dans l'acte de la respiration. Il est bien vrai que le sang artériel contient un cinquième environ d'oxigène plus que le sang veineux, ce cinquième introduit dans la circulation suffirait-il pour décolorer le sang veineux, ne peut-on pas attribuer à l'oxigène de l'air non introduit dans le sang, une action purement spoliative sur ce liquide, ne peut-on pas supposer que l'oxigène s'unit à l'excès de carbone contenu

* M. Félix Boudet, dit que « toutes les observations faites jusqu'ici sur cette matière laissent à reconnaître encore sur quels principes immédiats du sang portent les modifications qu'elles ont signalées, et que sur ce point de vue la chimie ne présente encore aucune donnée de quelque valeur. »

M. Orfila dans son traité de chimie dit: « il est évident que le changement de couleur du sang dépend de son contact immédiat avec l'oxigène. . . . . Mais sur quelles parties du sang agit l'oxigène, est-ce sur le principe colorant, sur le carbone, ou bien cette action est-elle simultanée? on l'ignore. » Pour nous nous pensons que le carbone est partie intégrante de la matière colorante du sang veineux.

Digitized by Google

dans le sang et forme de l'acide carbonique, et ce carbone en excès dans le sang veineux ne peut-on pas le croire à l'état de combinaison?

Examinons de combien de manières cette combinaison peut avoir lieu.

Le carbone peut s'unir à l'oxigène contenu dans le sang et former de l'acide carbonique libre ou combiné. Il peut aussi former du gaz oxide de carbone. Plusieurs chimistes ont cru rencontrer de l'acide carbonique libre dans le sang veineux, d'autres en ont nié l'existence;

Il peut s'unir avec l'hydrogène, et former de l'hydrogène carboné ou bicarboné.

Il peut enfin s'unir à l'azote et former du cyanogène, celui-ci à l'hydrogène, et produire de l'acide hydrocyanique, lequel en se combinant au peroxide de fer contenu dans le sang, peut former à son tour de l'hydrocyanate ferruré de peroxide de fer (bleu de Prusse), ou bien le phosphate de fer qui se trouve dans le sang se décompose, et l'acide hydrocyanique s'empare du peroxide de fer du phosphate*.

Tout le monde sait que le bleu de Prusse verdit sensiblement lorsqu'il reste exposé pendant quelque tems au contact de l'air, cette décoloration partielle ne serait-elle pas due à l'oxigène de l'air qui enlèverait une portion de carbone, détruirait une partie de l'acide, et laisserait à nu une certaine quantité de peroxide de fer, qui mélangé au bleu de Prusse resté intact, produirait la coloration verte de ce dernier.

* La lumière produit un effet plus prompt encore, mais il est probablement différent de celui que produit le long contact de l'air, puisque la privation de lumière pendant vingt-quatre heures suffit pour rétablir la couleur bleue d'une étoffe légère teinte au bleu de Prusse, altérée par l'insolation.

Digitized by Google

Le sang veineux nous présente des phénomènes analogues ;

Exposé au contact de l'air, la surface rougit sensiblement ;

Agité au sein du gaz oxigène, il prend aussitôt la coloration du sang artériel, et il se forme de l'acide carbonique, l'oxigène enlève donc le carbone au sang veineux, et modifie sa composition.

On a remarqué que le gaz acide carbonique brunissait le sang artériel, et procurait au sang veineux une coloration plus intense; le gaz carbonique subit donc dans cette circonstance une décomposition au moins partielle, la partie colorante ne peut-être l'oxigène, puisqu'il est prouvé qu'il décolore le sang veineux, ce ne peut être l'acide carbonique puisqu'il est démontré que sans sa présence le sang veineux conserve sa coloration foncée ; c'est donc au carbone seul qu'est dû ce résultat, l'oxigène rencontre de l'hydrogène et forme de l'eau, le carbone s'unit à l'azote et à l'hydrogène, et l'acide hydrocyanique ainsi formé de toutes pièces, rencontre toujours assez de peroxide de fer pour former du bleu de Prusse.

L'oxigène de l'air rendant artériel le sang veineux en le dépouillant du carbone, l'un des principes constituans du bleu de Prusse, il est tout naturel qu'en réintroduisant du carbone dans le sang artériel ou veineux, on fasse virer l'un et l'autre à une couleur plus foncée en raison directe de la quantité de bleu de Prusse à la formation duquel il donne lieu.

Si l'on ajoute à du sang sortant de la veine une dissolution de nitrate de potasse, une double décomposition doit avoir lieu et il se produit de l'hydrocyanate de potasse et du nitrate de fer, le sang devient vermeil et semblable au sang artériel en versant dans le liquide ainsi modifié de l'eau distillée de lauriers-cerise, le sang redevient foncé,

Digitized by Google

en y sur-ajoutant du nitrate de potasse, il redevient vermeil et ainsi de suite. Cette expérience ne réussit bien qu'au moment où le sang est encore liquide; ce qui me donna l'idée de la faire, c'est que souvent en saignant les habitans de la campagne quelques gouttes de sang jaillissent sur le sol salpétré de leurs chaumières et deviennent vermeilles à l'instant même.

Mais ce changement de coloration est-il réellement dû à la décomposition et à la recomposition du bleu de Prusse? Je fis, pour m'en assurer, l'expérience suivante :

Je tins en suspension, dans une assez grande quantité d'eau distillée, une très-petite portion de bleu de Prusse; j'obtins de la sorte une teinte bleu-ciel bien prononcée, j'ajoutai à une partie de ce liquide une dissolution de nitrate de potasse; la couleur n'éprouva pas d'altération sensible, une seule goutte d'ammoniaque ajoutée, le décolora entièrement et à l'instant même l'eau distillée de laurier-cerise ne lui rendit pas sa coloration première, mais quelques gouttes d'acide sulfurique produisirent cet effet.

Il se forma du sulfate d'ammoniaque, l'oxide de fer précipité par l'ammoniaque repris par l'acide hydrocyanique redevenu libre, redonna du bleu de Prusse qui colora de nouveau le liquide.

Dans une dissolution de bleu de Prusse (j'entends toujours suspension du bleu de Prusse dans le liquide, puisque le bleu de Prusse est insoluble), j'ai versé quelques gouttes d'ammoniaque, la décoloration s'est fait attendre quelques instans, des flocons verdâtres se sont déposés, quelques gouttes d'acide sulfurique rétablirent la couleur bleue qui devint beaucoup plus foncée par l'addition d'un peu d'eau distillée de laurier-cerise.

Le deutoxide de mercure projeté dans la dissolution du

Digitized by Google

bleu de Prusse la décolora sur-le-champ ; l'oxide de fer se déposa sous la forme d'une poudre d'un jaune verdâtre ; il ne resta pas de fer en dissolution dans le liquide, celui-ci filtré ne contenait que du mercure combiné avec l'acide hydrocyanique, puisqu'en la saturant par l'acide hydrochlorique et précipitant par l'ammoniaque, j'obtins du proto-chlorure de mercure.

Je repris le précipité après l'avoir bien lavé, il ne contenait plus que du deutoxide de mercure et du peroxide de fer ; je constatai la présence de ces deux corps par des procédés trop connus pour que j'entre dans des détails étrangers d'ailleurs à mon sujet.

Ainsi le nitrate de potasse qui décolore à l'instant même le sang veineux et lui donne l'apparence du sang artériel, n'agit pas de la même manière sur une dissolution de bleu de Prusse. A quoi peut-on attribuer cette différence ?

L'oxigène dépouille le sang de son carbone et le décolore comme le bleu de Prusse abandonné à l'action prolongée de l'air atmosphérique, nous voyons que les corps riches en oxigène décolorent plus ou moins promptement les dissolutions de bleu de Prusse ; l'acide hydrocyanique est le moins fixe de tous dans les différentes combinaisons, un autre corps peut lui enlever tantôt son hydrogène, tantôt son carbone ; l'air ou plutôt l'oxigène de l'air dans l'acte de la respiration peut donc être considéré comme agissant d'une manière spoliative sur le torrent de la circulation ; le sang chargé d'entretenir le feu de la vie dans toutes les parties de nos organes, vient déposer ses scories, son carbone et s'épurer du résidu de la véritable combustion qu'il a éprouvée, avant de recevoir du cœur une nouvelle mission de conservation et de nutrition pour toute l'économie.

Digitized by Google

Mon intention est de multiplier les expériences ; le tems manque souvent à un médecin pour se livrer à des explorations qui demandent de l'attention, de l'assiduité et une opiniâtre persévérance. Quelques Membres de la Société consentiront peut être à employer un peu de leurs loisirs à des expériences qui peuvent jeter un grand jour sur la question qui nous occupe et que je n'ai fait que soulever. La découverte d'une seule vérité est si précieuse, qu'une vie d'homme tout entière employée à en doter l'humanité, ne serait point à regretter ; *vitam impendere verò* est notre devise à tous. L'existence du bleu de Prusse dans le sang veineux une fois constatée, la cyanose, les différens genres d'asphyxies, la chlorose, l'albinisme, véritable étiolement animal s'expliquent d'une manière satisfaisante pour le physiologiste, le médecin pourrait apposer des remèdes rationels aux maladies accompagnées de quelqu'altération dans la couleur du sang ; peut-être découvrirait-il quelqu'agent thérapeutique doué de qualités toutes spéciales pour modifier la coloration et, par cela même, la constitution intime du sang.

Essayons cependant les moyens d'acquérir la certitude d'un fait que je regarde seulement comme très-probable ; pour cela soumettons à maintes expériences le sang artériel et le sang veineux.

1° Agitons du sang veineux dans l'oxigène pur, et analysons soigneusement les gaz contenus dans l'appareil après l'expérience.

2° Introduisons dans l'aorte d'un animal vivant, * soit

* Quoique cette expérience et les deux suivantes fassent cesser de suite les phénomènes vitaux, la combinaison aura cependant eu lieu sous leur influence autant que possible.

Digitized by Google

de l'eau distillée de Laurier-cerise très-chargée, soit de l'acide hydrocyanique médicinal, soit de l'acide hydrocyanique pur, soit une dissolution d'hydro-ferro-cyanate de potasse. Examinons les changemens qui auront été produits dans la coloration et les élémens du sang artériel de l'animal.

3° Faisons pénétrer de l'eau de Seltz dans les artères d'un animal vivant, et tâchons de bien saisir le résultat de l'expérience.

4° Faisons circuler avec le sang veineux d'un animal, une certaine quantité d'eau oxigénée, et cherchons dans le calibre des veines, l'acide carbonique qui aura dû s'y former en même-tems que nous nous assurerons de la décoloration qui aura dû se produire.

5° Essayons de former avec le sang veineux une cyanure métallique; c'est ce que l'on fait tous les jours pour obtenir le bleu de Prusse; on calcine dans un creuset de terre ou de fonte parties égales de sang desséché, ou bien du charbon qui en provient, et de sous carbonate de potasse du commerce, lorsque la température est rouge et que le mélange est pâteux, on le retire du feu et on le laisse refroidir, il contient alors du cyanure de potassium, dont le cyanogène a été formé aux dépens de l'azote et du carbone de la matière animale, la seule raison pour laquelle il n'existe pas d'hydrocyanate de potasse, c'est que celui-ci est décomposé et ramené à l'état de cyanure à une température rouge qui met en liberté l'hydrogène de l'acide, il pouvait donc exister un hydrocyanate à autre base, avant la décomposition; cette base ne pouvait être que le fer contenu dans le sang, il est donc très-probable qu'il existait un hydrocyanate de fer dans ce liquide; le sang artériel doit fournir une quantité

Digitized by Google

presque égale de cyanure, mais le sang veineux contenant plus de carbone doit en donner davantage.

En agissant sur une quantité notable de sang veineux d'une part et de sang artériel de l'autre, et en tenant compte de tous les produits, on devra obtenir du premier une plus grande quantité de cyanure; car je le répète, la seule différence en plus de carbone dans le sang veineux peut servir à former pendant la vie de l'animal le bleu de Prusse qui colore ce liquide.

6° L'ammoniaque décolore non-seulement le sang veineux, mais encore et tout aussi complètement, le sang artériel et les précipite l'un et l'autre; ne retrouverait-on pas dans le liquide incolore filtré une quantité variable d'hydrocyanate d'ammoniaque, selon la qualité artérielle ou veineuse du sang employé? n'est-il pas même probable que le sang veineux seul donnerait de l'hydrocyanate d'ammoniaque dans cette expérience?

Une autre expérience semblable à celle-ci, à laquelle j'avais pensé, et que m'a aussi indiqué notre honorable collègue, M. Boutigny, qui a bien voulu se charger de la faire; c'est de mettre en contact du sang sortant de la veine, avec une grande quantité de deutoxide de mercure très-divisé; on devra obtenir un cyanure de mercure. Cette expérience promet un succès d'autant plus probable, qu'un chimiste vient de découvrir l'existence d'un sulfo-cyanure dans la salive.

Il sera difficile d'attaquer l'existence du bleu de Prusse dans le sang veineux, les élémens de ce corps se rencontrent, il est vrai, dans le sang artériel, mais l'excès seul de carbone dans le sang veineux prouve l'existence d'une combinaison qu'indique aussi sa couleur, un cinquième en sus de carbone dans le sang veineux suffit pour produire une quantité de

Digitized by Google

bleu de Prusse capable de lui donner la coloration brune qui le fait distinguer du sang artériel. On peut se convaincre qu'il faut une quantité bien minime de bleu de Prusse pour colorer le sang artériel, il suffit d'ajouter à celui-ci une dissolution bien peu chargée de cette substance pour en colorer une grande quantité.

J'ai lu avec attention l'ouvrage remarquable de M. Félix Boudet sur le sang dont un de nos honorables collègues, chimiste très-distingué, que je viens de citer, a donné connaissance à la Société; ses recherches savantes m'ont confirmé dans l'opinion que j'ose émettre aujourd'hui sur la coloration du sang veineux : que les globules de sang soient ou non de la fibrine, que le sang artériel doive ou non sa coloration au peroxide de fer libre ou combiné, j'ai laissé toutes ces questions d'une mine aussi riche, je n'ai détaché qu'une pierre, puisse-t-elle ne point être rejetée de l'édifice de la science.

J'ai dû m'assurer que toutes les analyses du sang faites jusqu'à ce jour, donnent tous les principes immédiats du bleu de Prusse. Qu'il me soit permis de faire quelques citations propres à guider dans l'examen de cette question?

Vauquelin a reconnu que du sang placé dans l'hydrogène, dégageait de l'acide carbonique;

Vogel a obtenu du carbonate de chaux en abondance en faisant passer du sang sous une cloche remplie d'eau de chaux et de mercure.

Brande et sir Everard Home ont admis dans le sang l'existence de l'acide carbonique libre.

Jonh Davy assure que ce gaz n'existe jamais dans le sang au moment où il sort des veines, il en conclut que cet acide est formé par l'air, ou qu'il s'y forme par suite d'un commencement d'altération.

Digitized by Google

M. Colard de Martigny pense qu'il se produit de l'acide carbonique dans l'épaisseur de tous nos tissus, pendant l'acte de la nutrition, et que cet acide circule dans le sang veineux.

M. Edwards a cru démontrer par des expériences très-précises sur les poissons, les reptiles, les mollusques et les animaux vertébrés à sang chaud, que l'acide carbonique qui se dégage pendant leur respiration, n'est pas le produit de l'action immédiate de l'oxigène de l'air sur le carbone du sang, mais le résultat d'une exhalation, ou mieux d'une véritable sécrétion qui peut s'opérer au sein du gaz hydrogène, et fournir dans quelques circonstances un volume de gaz supérieur à celui du corps de l'animal.

MM. Macaire et Marcet ont donné l'analyse élémentaire du sang artériel et du sang veineux d'un lapin, ils ont constaté que l'hydrogène et l'azote existent en proportions sensiblement constantes dans ces deux liquides, tandis que le carbone et l'oxigène varient en raison inverse l'un de l'autre, ainsi qu'on peut en juger par les nombres qui résultent de leurs analyses.

Sang artériel réduit en poudre d'un rouge très-clair :

Carbone.	50 2
Azote.	16 3
Hydrogène.	6 6
Oxigène.	26 3
TOTAL. . . .	99 4

Sang veineux réduit en poudre d'un rouge brun :

Carbone.	55 7
Azote.	16 2
Hydrogène.	6 4
Oxigène.	21 7
TOTAL. . . .	100 0

Digitized by Google

On voit au premier coup-d'œil ce qui manque à cette analyse. Pour dessécher le sang, il a fallu lui faire perdre toute l'eau qu'il contenait, ainsi que les parties volatiles dont on n'a pu tenir compte, on a dû également obtenir un résidu indécomposable, dans lequel se trouvait, sans aucun doute, du fer, et dont il n'est fait aucune mention.

J'appelle de tous mes désirs les objections, elles ne peuvent que hâter la solution de la question qui nous occupe, si elles sont solides elles contiendront des vérités utiles et dont la science est toute prête à s'enrichir; si elles sont faibles elles fourniront des argumens en faveur d'une opinion dont elles augmenteront la probabilité, si même elles ne la changent en certitude *.

* Plus un animal absorbe d'oxigène dans l'acte de la respiration, plus aussi la température du sang de cet animal est élevée; plus la digestion est rapide, plus le sang veineux est coagulable, ainsi l'oiseau a le sang veineux moins noir que celui de l'homme; en descendant aux animaux à sang froid, nous rencontrons avec un sang veineux noir, peu ou point coagulable, une température glaciale, une digestion lente, une respiration peu active, des organes respiratoires très-peu développés. Quelle différence entre l'oiseau et le serpent, sous tous les rapports que je viens d'indiquer.

Chez l'homme et les animaux asphyxiés, le sang trouvé dans les poumons est noir, épais, liquide, et très-rarement coagulé; il serait curieux de faire mourir deux oiseaux, l'un dans le gaz oxigène, l'autre dans l'acide carbonique, et d'analyser les différences élémentaires du sang des deux victimes.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUE ET HISTORIQUE.

Littérature et Beaux-Arts,

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Du caractère véritable de la Constitution d'Angleterre ; par M. DE SALVANDY.

On ne peut bien juger de la constitution et des lois de l'Angleterre, qu'en fixant, d'une façon nette et sûre, le caractère de la révolution anglaise. En considérant le tableau des luttes opiniâtres, engagées, peu après l'avénement des Stuarts, entre la chambre des communes et l'autorité royale, on reconnaît promptement que ce serait une vue incomplette des faits, d'attribuer uniquement aux passions religieuses la collision sanglante dans laquelle périrent enfin le roi et la royauté. On découvre, à travers les dissidences invétérées des sectes et leurs prétentions ardentes, des élémens bien autrement féconds de déchirement, de guerre et de révolution. On voit que c'est la politique, à vrai dire, qui a tout fait. La subversion de l'état naquit d'un opiniâtre conflit de prérogatives entre la couronne et les communes, entre le pouvoir absolu et le grand corps, représentant inquiet des droits de l'Angleterre. Il fallait qu'au terme de cette rivalité violente et de ce long duel, l'empire restât sans partage à l'une des deux puissances belligérantes. Une transaction ne pouvait venir qu'après la victoire, et devait procéder de la victoire.

Mais pourquoi ce conflit terrible? Quelles en étaient les

Digitized by Google

causes si réelles et si profondes ? Comment expliquer ce violent réveil des libertés de l'Angleterre sous le deuxième des Stuarts, quand on sait leur sourd sommeil sous le gouvernement tyrannique de tous les règnes précédens ? D'où était venu, en particulier, sous les Tudors, l'assujétissement du peuple Anglais à la plus fantasque des tyrannies ? D'où venait maintenant l'ombrageuse susceptibilité de la nation, et son ardeur à poursuivre la conquête de garanties constitutionnelles jusque sur l'échafaud de Strafford, en attendant celui de Charles 1^er^ ?

D'un autre côté, par quelle rencontre, dans cette aristocratique Angleterre, la chambre des communes est-elle seule aux prises avec le trône, seule alarmée pour les priviléges du parlement, seule résolue à les faire triompher par le fer et le feu ? A quoi tient, pendant toutes ces catastrophes, l'obscurité dans laquelle s'efface la chambre des lords ? Par quelle fatalité ces fiers barons, renommés sous les Plantagenet pour leur indépendance, et honorés par les écrivains comme les fondateurs de la monarchie constitutionnelle en Europe, se montrent-ils si faibles long-tems devant les rois, si faibles ensuite devant les communes ? Que penser alors de cette vieille constitution anglaise, florissante, nous dit-on, depuis les tems barbares ; riche, dès cet âge, de libertés inconnues partout ailleurs ; digne enfin de servir de modèle à l'univers..... et que nous voyons fléchir et se perdre sous le joug cruel des Henri VIII, des Elisabeth, des Marie, des Jacques 1^er^, pour tomber peu après à la merci d'une assemblée oppressive et factieuse : étrange boulevard, abaissé ainsi tour à tour devant la république ou le despotisme, devant le catholicisme ou la réforme, devant les réactions anglicanes ou les fureurs puritaines ! Et, si, en effet, des libertés, c'est-à-dire des

Digitized by Google

garanties, furent instituées de toute ancienneté chez les Anglais, pourquoi leur histoire est-elle la plus sanglante, la plus féconde en catastrophes; un inextricable tissu d'usurpations, de guerres civiles, d'exterminations juridiques, si bien qu'on a pu aller jusqu'à dire qu'elle devrait être écrite par le bourreau! Quelle est donc la clef ignorée de ce drame changeant et terrible? quelle sera la date véritable qui devra être assignée à l'avénement de la monarchie constitutionnelle, dans cet empire qui a porté en ses flancs plus de tempêtes qu'il n'en voit gronder sur ses rivages?

Grandes questions que les historiens n'ont pas résolues, qui n'ont pas même été entrevues de la plupart d'entre eux, et dont cependant la solution importe essentiellement à l'intelligence de ce curieux cataclysme politique, qu'on appelle la révolution d'Angleterre! C'était la plus dramatique page de l'histoire et la plus instructive, avant le cataclysme social, qui, sous le nom de révolution française, a rempli et renouvelé le monde.

C'est un fait universellement admis par les publicistes et les historiens, que l'Angleterre a précédé de bien des siècles toutes les nations, et notamment la France, dans la carrière de la liberté. A peine les plus modérés se contentent-ils de découvrir dans les derniers jours du douzième siècle, les premières assises du majestueux édifice de la monarchie représentative; c'est beaucoup quand ils ne cherchent pas ses titres au-delà de la grande charte, quand ils ne datent son histoire que de cette charte fameuse, que des règnes de Jean sans Terre, d'Henri III, d'Edouard 1^er^. Du reste, il n'y a de dissentiment, parmi les annalistes ou les politiques, que sur les causes de cette précocité glorieuse de l'Angleterre, sur les différences fondamentales qui ont imprimé un caractère différent aux deux monarchies des deux côtés

Digitized by Google

de la Manche, qui ont voué l'une au despotisme, l'autre à la liberté. Les nombreux systèmes, proposés par les esprits les plus divers pour expliquer ce double génie, ne s'accordent qu'en un point : c'est que leurs savans auteurs n'ont pas songé à considérer ce que deviennent les prétendues libertés de l'Angleterre sous la maison de Lancastre, sous la maison d'York, sous la maison de Tudor, sous la maison de Stuart enfin, jusqu'aux jours de la révolution de 1649 et de 1688. Si cette pensée était venue aux écrivains qu'on signale, la vérité leur aurait apparu.

La vérité, c'est que l'Angleterre, le dernier des royaumes d'Occident qui subirent le fléau de la conquête, est aussi le dernier où le pouvoir ait reçu des contre-poids sérieux, le dernier où l'état social ait participé des progrès généraux de la civilisation, le dernier où des garanties certaines aient été instituées pour les citoyens. Les rois normands, à la fois capitaines, administrateurs et juges, c'est-à-dire investis à la fois de tous les pouvoirs, et les exerçant d'une façon égale sur leurs sujets de toute origine, tinrent de la nécessité d'une situation précaire et contestée une puissance absolue, dont on ne trouverait, à la même époque, nul exemple sur le continent.

En France, le régime féodal avait pris possession, depuis deux cents ans, de la société tout entière; et, en consacrant les priviléges, en les classant, il avait institué des forces rivales, introduit un certain équilibre, établi certaines sûretés, balancé enfin les pouvoirs, et créé des franchises. Le clergé était inviolable, la noblesse était indépendante, les communes s'apprêtaient à le devenir. Le peuple des campagnes lui-même, en attendant de s'élever à son tour jusque-là, trouvait une protection dans les rivalités des ordres, des forces, des pouvoirs; il en trouvait une

Digitized by Google

autre dans les engagemens de la féodalité : car le vasselage féodal renfermait déjà un progrès immense, une émancipation réelle, un vaste bienfait. C'était une conquête de la dignité humaine. C'était un contrat du faible avec le fort : l'homme n'obéissait plus que sous condition ; le faible avait des droits, le fort avait des devoirs.

Passez le détroit, vous remonterez de six à huit siècles dans l'histoire, vous serez au lendemain de l'invasion des Barbares ! C'est comme alors le règne de la force, de la force brutale, sans contre-poids et sans limite, avec cette différence, que là, un joug de fer pèse sur les conquérans aussi-bien que sur les vaincus. La tyrannie est aussi plus uniforme et plus pesante, parce que le peuple assujéti est plus redoutable à ces barbares nouveaux que n'étaient à leurs devanciers les populations romaines. La race victorieuse souffre tout de ses rois, parce qu'elle craint tout des races subjuguées. La, le prêtre, associé à la fortune du prince, et Normand, usurpateur, menacé comme lui, tremble sous sa main ; il ne compte pas sur les foudres lointains du Saint-Siége pour le soutenir contre la royauté, qui n'est que le second de ses périls. Là, le noble plie sans résistance sous des lois de spoliation et de sang, impuissant qu'il serait à défendre en même tems, et contre son chef, et contre ses ennemis naturels, sa vie et sa conquête. Sa servitude était la condition comme le châtiment de sa domination. Ce qu'était cette domination sans règle et sans frein, l'histoire le proclame. Le roi chassait devant lui ses barons, ainsi que le baron ses vassaux, deux verges à la main, la confiscation et la mort. La loi seule du couvre-feu manifeste la situation civile du peuple assujéti ; la loi sur les forêts, celle du peuple conquérant.

Or, c'était-là le tems des règnes féconds de Philippe 1er,

Digitized by Google

de Louis le Gros, de Louis le Jeune, ou plutôt de son ministre Suger, de Philippe Auguste enfin, grands hommes qui tous abaissèrent la féodalité sous leur main tutélaire. L'Angleterre n'en était pas encore à porter dans son sein le germe des libertés féodales, et la France avait dépassé ce périlleux régime. Elle gravitait vers une ère nouvelle et meilleure. A la société féodale allait succéder, par la lente révolution des siècles, une société mieux pondérée, mieux défendue, mieux réglée, plus calme, plus conforme aux pacifiques destinées de l'humanité. Deux puissances s'élevaient l'une par l'autre, qui devaient changer la face du monde : c'étaient les communes et la royauté. La noblesse ne perdait pas ses immunités antiques ; le peuple en acquérait d'ignorées. Le pouvoir neutre, qui grandissait dans les mains de la race capétienne, pour tout couvrir de son ombre, venait donner une garantie à tous les droits, en donnant un frein à tous les excès et une sanction à tous les engagemens. En Angleterre, la capricieuse et sanglante justice du roi était le commun fléau des grands et du peuple, des Normands et des Saxons : la justice régulière et souveraine du roi s'annonçait pour être le commun refuge des Français. D'un côté du détroit, l'autorité royale donnait la servitude ; de l'autre, elle commençait déjà l'égalité.

C'est seulement quand cent cinquante ans ont passé sur la conquête et l'ont affermie ; quand les conquérans se sentent plus assurés dans les héritages qu'ils tenaient de la victoire ; quand ils ont commencé, sous le poids des mêmes souffrances, à se confondre avec les vaincus, c'est alors, dis-je, qu'apparaît pour la première fois l'esprit de résistance dont les œuvres ont servi d'alimens aux déclamations systématiques des politiques du dernier siècle. Alors, en effet, on voit les barons s'agiter sous le joug de leurs rois,

Digitized by Google

lever l'étendard contre Jean-sans-Terre, lui dicter la grande charte fameuse, appeler la France à leur aide, couronner dans Westminster le fils de Philippe Auguste, troubler de leurs complots le long règne de Henri III, et obliger onze fois Édouard Ier à confirmer la charte de Jean-sans-Terre ; ce qui atteste que ce prince, qu'on nomme le Justinien de la Grande-Bretagne, l'avait onze fois renversée. Mais que contenait ce pacte renommé, qui puisse, dans le siècle des établissemens de saint Louis, être mis en parallèle avec le droit public de la France ? Quelques restrictions à la loi des forêts, quelques franchises commerciales, quelques précautions impuissantes pour défendre les barons contre la justice arbitraire du Roi ; voilà tout. La noblesse de France n'en était point là : elle n'avait pas à revendiquer ces diplômes protecteurs qu'on appelait des chartes ; elle en aurait eu grand mépris. C'était le peuple en France qui s'en saisissait, et il n'y faisait pas écrire d'insignifiantes promesses ; il stipulait des libertés inconnues sous le ciel britannique : le droit de voter l'impôt, d'élire ses officiers, de recevoir ou de refuser garnison, de faire sa police, d'avoir des armes, de s'organiser en milice indépendante des seigneurs comme de la couronne, en un mot tout un gouvernement constitutionnel tel qu'on le pratique aujourd'hui ; libre modèle sur lequel la nation même devait se régler un jour, lorsque, sous la main de Dieu et des siècles, elle serait devenue tout entière capable et digne de ce hardi régime.

Il est à remarquer que la grande charte n'était qu'un corps de promesses royales, destitué de toute garantie ; aucune institution politique ne lui servait de boulevard. Si le siècle des Édouards vit se prononcer quelques rudimens de représentation nationale ; si les parlemens apparaissent

Digitized by Google

alors d'une façon confuse, et sous des noms divers ; si même des chevaliers, des députés de comtés et de bourgs se rencontrent çà et là dans les obscurités de l'histoire délibérant avec les barons, ces assemblées, toujours fortuites et passagères, ne sont autre chose que des commissions judiciaires, ou des conseils administratifs ; les instrumens du prince et non pas les contre-poids de sa puissance. La France alors n'avait-elle pas ses états-généraux, représentation continue, réelle, complette, bien autrement libre, bien autrement respectée que les essais informes et confus de l'Angleterre ? Et on n'a pas à se perdre dans de laborieuses recherches sur les attributions de nos champs-de-mars féodeaux ; elles sont claires et précises, elles sont écrites dans l'histoire. C'est l'octroi de l'impôt, c'est la discussion des traités, c'est le vote des lois. Toutes les bases de notre droit publique sont posées dans ces orgueilleux comices ; la loi salique, sous Philippe de Valois, sort victorieuse de magnifiques débats ; sous Philippe-le-Bel et ses successeurs, a été consacrée la séparation de l'état et de l'église; sous le roi Jean, sera proclamé le principe que le don de deniers vaut redressement de griefs ; sous Charles V, le traité de Bretigny est condamné par la voix des législateurs du pays comme par les armes de ses guerriers. Nous n'avons pas non plus d'efforts à faire pour démêler l'intervention des communes dans les assemblées de la France ; elle est éclatante, elle est solennelle. Les trois ordres siégent, délibèrent ensemble. Le tiers-état, courageux et fier, lève un front qui défie toutes les puissances rivales : il jette en avant, comme des semences que le labeur des générations devait rendre fécondes, toutes les maximes qui nous gouvernent aujourd'hui. Il disait dès lors que le nom de France signifiait liberté, et invoquait, seul au monde, des

Digitized by Google

règles d'égalité religieuse et civile, qui, à l'heure où nous parlons, sont, en bien des points, étrangères encore à nos voisins comme à tout l'univers.

A la vérité, ces tentatives anticipées de monarchie constitutionnelle, plus précises, plus complettes, plus altières, plus opiniâtres en France que dans la Grande-Bretagne, ont également avorté dans les deux pays. En France, après 500 ans de vie, les états-généraux vinrent périr et disparaître sous la main de Richelieu. En Angleterre, ils s'effacent, non pas après 500 ans d'éclat, mais sur le champ, dans les luttes renaissantes des maisons d'York et de Lancastre. On n'en trouve sous Henri VII, sous Henri VIII, sous Marie, sous Elisabeth, qu'une ombre pâle et servile. Jacques Ier vient alors. Il érige en principe, il formule en théorie la servitude publique. Il pratique, il professe le droit divin des trônes et leur puissance absolue, plus haut que Richelieu, et tout aussi impunément. Qu'on pénètre dans les travaux, qu'on écoute les discours de nos états généraux de 1614; qu'on suive de l'œil en même tems les rares parlemens réunis alors par Jacques Ier et aussitôt brisés, quelle différence de langage! . . . En France, la hardiesse et la liberté : Jean Savaron va jusqu'à proclamer le droit des états-généraux de *conférer*, *déférer*, *ôter la couronne*. Sur l'autre rive, la faiblesse, les humbles suppliques, les châtimens atroces, l'oreille conpée, quand ce n'est pas la tête, aux membres des communes qui osent contester, par de timides détours, le droit royal de gouverner, de faire les lois, de lever les impôts, sans les communes! Jacques est le seul roi qui dise tout haut qu'il est la loi vivante, l'image de Dieu sur la terre; qu'il n'y a pas de droits devant lui, point de libertés; qu'il a été mis en ce monde pour commander, ses sujets pour obéir. Mais Jacques ne

Digitized by Google

le disait pas seul : c'était le droit public accepté par tout son peuple. En principe, le parlement ne le récusait point ; et l'université d'Oxford enseignait la maxime : *A Deo rex, à rege lex !* c'était enseigner la servitude même.

En cela, il faut le dire, l'Angleterre ne faisait que s'avancer de quelques pas de plus dans la carrière des gouvernemens absolus, qui était alors la pente de l'Europe.

Presque nulle part, cette puissance intermédiaire et libre des diètes, des cortès, des chambres, des états, ne parvint à se constituer. La société féodale avait dans sa propre constitution tant de contre-poids, qu'elle n'en exigeait pas de politiques, et peut-être ne les eût-elle pas supportés sans de mortels déchiremens. Ce qu'il fallait auparavant au genre humain, c'était une révolution plus grande, celle qui devait porter sur l'état social même des peuples, celle qui devait confondre les vainqueurs et les vaincus des siècles précédens, celle qui devait rapprocher les ordres, les classes, les rangs, et substituer au règne des distinctions natives et des hiérarchies foédales, le principe de l'égalité civile destiné à devenir la loi du monde. Ce qui est donc à considérer dans l'histoire, c'est par quels chemins et de quels pas chaque nation s'avance vers ce but commun. Tout le reste est indifférent à la politique, qui doit, dans un ordre nouveau, par des maximes, des combinaisons et des forces nouvelles, régler les destinées futures de l'humanité. La France a un avantage unique, dont elle peut s'énorgueillir, car elle l'a payé cher; elle l'a payé des flots du plus pur de son sang ! c'est qu'elle est arrivée au terme de cette longue révolution, commandée à l'origine des tems modernes par la conquête. Seule en Europe, elle est arrivée. L'Angleterre est en marche : puisse-t-elle ne pas achever sa course dans des efforts plus terribles que les nôtres et plus destructeurs !

Digitized by Google

La marche de la France, dans ces longs siècles sur lesquels plane notre pensée, a cela de remarquable, qu'au milieu de tous les malheurs des tems, elle est régulière, elle est graduelle, elle est constante. Nos pères le durent principalement à une institution qui a fait plus que tout, le caractère tempéré de notre monarchie ; qui a placé les progrès de la société française sous la sauve-garde de lois fixes et générales ; qui a soumis à ce joug saint des lois, en dépit du génie féodal, les têtes les plus hautes et les bras les plus puissans ; qui a créé enfin, au sein du moyen-âge, la première des libertés de ce monde, la liberté civile, et mérité par là de s'intituler l'antique et fidèle dépositaire de la liberté française. Nous voulons signaler nos parlemens, autorité bien autrement réelle et bien autrement salutaire que l'établissement mobile, indéfini, inconsistant, qui, à la même époque, portait ce nom dans l'histoire anglaise, et dont le dernier siècle s'est mis tout-à-coup à s'énorgueillir pour elle. Comme institution politique, nous avons montré la supériorité de nos états-généraux. Mais, contemporains de nos états-généraux et n'aspirant pas en leur présence à un rôle politique, nos parlemens étaient destinés à une action plus grande qu'eux, attendu qu'ils répondaient à un besoin présent, à un besoin éternel des peuples. Ils furent considérables presque dès l'abord, et le restèrent, parce qu'ils possédaient, dans sa plénitude, le plus sacré, le plus indispensable des pouvoirs sociaux, le pouvoir judiciaire, qui par eux se sépare de la puissance royale, se montre indépendant des gouvernans comme des sujets, existe libre, fort, souverain, n'obéissant à nulle autre, pliant tout autre à son autorité dans les limites de ses légitimes droits. La France a cette gloire que chez elle la main de justice et l'épée sont de bonne heure distinctes sans retour. Le roi

Digitized by Google

garde l'une, il délègue l'autre. La même volonté cesse de diriger ces deux instrumens redoutables. L'épée s'incline devant la main de justice. Bien qu'émanée du prince, du moment qu'elle est appliquée par une puissance neutre et libre, la loi, autorité impartiale et bienfaisante, règne sur le peuple, sur les grands et sur le prince même.

Ce corps vénérable de la magistrature française, auquel rien ne saurait se comparer dans aucune monarchie, doit être compté pour l'un des plus puissans ressorts de l'émancipation du peuple de France. La loi eut son sacerdoce, à l'égal de la religion; ce sacerdoce composait, au sein du tiers-état, et à sa tête, une sorte de noblesse civile, accessible tout ensemble et respectable à tous. Les lumières, la science, la parole, constituèrent, à côté des hiérarchies féodales, une puissance nouvelle, consacrée par le talent et la vertu.

Cette puissance, chargée du trésor de l'administration de la justice, tint la balance entre le pouvoir royal et les libertés publiques, entre l'état et l'église, entre la noblesse et les communes. Tous les ordres de l'état et tous les pouvoirs plièrent le front devant elle. On vit les parlemens imposer souvent aux conseils de la couronne; et, dans les jours de sa plus grande splendeur, la couronne n'eût pas tenté de violenter, dans l'enceinte de leurs attributions nécessaires, ces organes des lois. Aussi, les jugemens par commissaires sont-ils une monstruosité presqu'inconnue dans notre histoire. Les lois pénales, les lois civiles, avaient pour interprètes des tribunaux redoutés, qui allaient saisir, au criminel, le courtisan, l'officier, l'administrateur, le prêtre, le plébéien; qui jugeaient au civil, le roi comme les particuliers. Et il résulta de ce régime, non-seulement que nos pères n'eurent pas le spectacle de ces échafauds où montent sans cesse en Angleterre les grands, les princes, les reines, non-

Digitized by Google

seulement que les peuples jouirent du premier bien des nations civilisées, une bonne et régulière dispensation de la justice, mais que plus les générations se succédèrent, et plus on vit les communes, par la magistrature, le barreau, les gens de lettres enfin, s'élever et traiter avec les autres ordres et les autres pouvoirs, de couronne à couronne. L'aristocratie territoriale, toute bardée de fer, s'abaissa ainsi devant la toge. Il y eut d'autres distinctions que celles de la naissance : celles-ci déclinèrent ; les autres grandirent d'âge en âge. Les conseils du prince, les ambassades s'enrichirent de lumières empruntées aux cours et aux parquets. La robe, après avoir rivalisé l'épée, la gouverna. L'égalité entra dans les mœurs ; elle régna long-tems avant d'être proclamée dans les lois ; la nation, pour sa gloire, en avait d'avance tous les biens.

La bonne constitution de nos parlemens contribue plus que tout à un autre bien immense : c'est que, de bonne heure, la France cherche, invente, proclame la séparation des pouvoirs. Ceci tient aux libertés politiques ; il n'en est même pas de plus considérable : c'est la plus réelle et la plus efficace. La séparation des pouvoirs met les sûretés partout ; elle ne se prête aisément à l'oppression nulle part.

Le parlement anglais, quand il apparaît çà et là, instrument de la couronne plus que rempart de la nation, participe de la confusion des pouvoirs qui caractérise la monarchie anglaise, et qui la rendait essentiellement despotique. Il ne faisait qu'aggraver le poids de l'omnipotence royale par un simulacre de représentation, quand il lui prêtait son docile concours. Dans ses accès de scission et de révolte, il ne savait que lui disputer cette omnipotence, pour en doter les factions. En briser le faisceau, eût été mieux : cette idée ne venait pas. C'était donc déplacer la tyrannie, au lieu de l'abolir.

Digitized by Google

Et sur ce sol agité, la tyrannie était nécessairement effroyable. La France, avons-nous dit, était arrivée, de bonne heure, de la division des ordres à la division des pouvoirs. Ainsi, l'état et l'église sont toujours distincts. Ainsi, l'administration et la justice ne reposent jamais dans les mêmes mains. De toutes les garanties inventées par les hommes, on n'en sait pas de plus tutélaire ; c'est celle qui ouvre aux droits individuels le plus sûr abri. Les Anglais l'ignorent ; nous disons qu'ils l'ignorent. A l'heure où nous sommes, ils ne l'ont pas encore inventée. Elle ne germera qu'à travers une révolution qui refera jusqu'aux bases et l'édifice social, et l'édifice politique. Là, l'état et l'église ne font qu'un seul corps, d'où il advient que le prince, dans les tems de despotisme, en changeant de croyance, entraîne tout son peuple, bon gré mal gré, comme un troupeau captif, à ses croyances nouvelles ; et à son tour, le parlement, dans les tems de régime parlementaire, appelés par les publicistes tems de liberté, tiendra dépouillées de tous les droits de citoyen, des droits civils comme des droits politiques, les populations dissidentes ! Là aussi, le glaive de la justice est remis aux mains des dépositaires de l'administration, ou de ses officiers transitoires ; et dès lors faudra-t-il nous étonner si chaque coup de la fortune était un arrêt, et chaque arrêt une vengeance ? On comprend que le bourreau put mieux que personne écrire cette histoire. Il a présidé à tous les dénoûmens. Ainsi s'explique cette succession de jugemens par commissaires, de chambres étoilées, de condamnations législatives, d'exécutions brutales, qui confond la pensée ! Ainsi s'expliquera également la passion de l'Angleterre normande pour la loi saxonne du jury. Les vainqueurs devaient emprunter aux pratiques des vaincus cette garantie, la plus nécessaire, la première de toutes dans

Digitized by Google

un tel régime. Avec *l'habeas corpus* toujours invoqué, toujours méconnu, c'étaient-là toutes les libertés de la Grande-Bretagne. Mais la puissance royale avait en elle plus de force qu'il n'en fallait pour renverser cette débile barrière; dominé par les officiers royaux, qui, du haut de leurs siéges, condamnaient les jurés pour *faux jugement*, le jugement prétendu du pays n'eut pour les Anglais aucun des avantages de l'institution de notre magistrature indépendante et souveraine. Le jury esclave ne fit que prêter à toutes les réactions et à toutes les tyrannies une fausse couleur de sanction populaire en même tems qu'une fausse ombre de justice légale; et de là vient, de là surtout, ce caractère cruel de l'hisoire britannique qui en est le vice fondamental. Ce funeste penchant, qui a semblé naître des mœurs, mais qui est né des institutions, a tout corrompu, même la liberté, quand son jour enfin est venu.

Ici se révèle une autre cause du génie différent des deux peuples et des deux histoires. Avec cette omnipotence terrible du pouvoir suprême, il n'est point de fixité dans les lois. L'Angleterre a des lois à peine. Elle ne connaît que les précédens; législation redoutable où tout se trouve, surtout ce que cherchent de préférence des pouvoirs sans frein, la spoliation, l'épouvante, l'extermination !

La France qui a des magistrats, la France qui a des tribunaux, a aussi des lois. C'est elle, n'en déplaise à l'opinion reçue, dont les fastes présentent de la suite dans les desseins, de la fixité dans les institutions, de la stabilité dans les pouvoirs, de la constance dans les rapports. Voyez si l'état tout entier ne roule point, à travers les siècles, sur une loi-mère qui fait la durée de la monarchie et sa grandeur ! C'est la loi salique qui soutient pendant mille ans la même race de rois en dépit de tous les orages, et protége la nation

Digitized by Google

contre les déchiremens, en protégeant le trône contre les rivalités. Cette loi bienfaisante place au faîte de l'état une institution tutélaire que tous les pouvoirs respectent ; qui veille immuable au salut de la nation et à son repos ; qui n'a jamais besoin d'être violente, qui ne l'est presque jamais, qui en aurait eu rarement la force ; dont les commencemens sont faibles ; qui ne grandit qu'en se rendant nécessaire aux peuples ; qui se fortifie par ses bienfaits ; qui tend la main aux communes, les nourrit à son ombre, les élève avec elle, et accoutume par degrés la noblesse et le clergé à reconnaître le fait heureux de l'égalité devant le trône, en attendant que vînt le grand principe de l'égalité devant la loi. Ajoutons que la royauté capétienne, dans sa perpétuité féconde, a créé, par la soumission des grands vassaux et par la réunion des fiefs, la nationalité française ; elle nous a enseigné à ne parler qu'une langue, à n'avoir qu'une loi, à régner tour à tour dans le monde par les lettres, par les idées, par les armes.... Certes, on peut le dire sans crainte : sous cet abri séculaire, la France, avec tous les malheurs des époques diverses, la France a encore été constamment le pays qui offrait à tous les rangs, même les plus maltraités du sort, le plus de sûreté, le plus de bien-être et le plus de liberté. La société n'était jamais agitée jusqu'aux fondemens, parce que l'état ne l'était point jusqu'au faîte. Grâce aux ordres, aux cours, aux corporations, aux communes, partout veillait sur les populations un privilége protecteur..... le privilége, antique précurseur du droit ! Aujourd'hui, c'est le droit qui est partout.

L'Angleterre a d'autres destinées. Chez elle la fixité n'est nulle part non plus que l'unité. C'est que la loi salique, qui fait la sécurité, la force et l'union des peuples, manque à la royauté. Le trône est à l'encan de la guerre

Digitized by Google

civile. Aussi, quel long enchaînement d'usurpations parricides, d'emprisonnemens et d'exécutions de compétiteurs, de jugemens de rois, de réactions enfin, et de misères effroyables ! Dans le régime violent que la conquête donne à tout un peuple, la violence reflue sur le trône, et le soumet à tous les caprices de la force et à toutes ses vindictes. En même tems, les expropriations et les supplices descendent de degrés en degrés jusqu'aux derniers rangs de la nation. Des princes, dont le pouvoir était toujours contesté, toujours précaire, ne pouvaient l'avoir, ne pouvaient le comprendre que despotique.

Le despotisme ne s'est produit qu'une fois en réalité dans notre histoire: ce fut quand Louis XIV, au sortir des troubles de la Fronde, parut, un fouet à la main, dans le parlement ; encore venait-il uniquement renfermer ce grand corps dans le sanctuaire de son autorité naturelle et légitime ; il le ramenait, d'une façon altière, de la politique à la justice. Toutefois, si la nation se tut à ce spectacle de ses magistrats traités de si haut, si elle fit cortége à son roi, si elle lui resta fidèle pendant soixante ans d'autorité absolue, c'est qu'il conserva tous les biens enfantés par sa race, et qu'il les agrandit ; c'est qu'il marcha à la tête de son pays et de son tems ; c'est qu'il acheva de vaincre la féodalité, de créer l'ordre, d'instituer une police uniforme et bienfaisante ; c'est que le commerce, l'industrie, les finances fleurirent sous ses lois ; c'est qu'il perfectionna tous les ressorts du gouvernement, qu'il institua une administration, créa les codes, embellit les cités, recula les frontières ; il fit, en un mot, tout ce qu'eût fait la France livrée à elle-même et conduite par un grand homme. Il poussa le génie national dans toutes les routes de la civilisation, jusqu'à ces jours de vertige et d'adversité, où la politique, où la raison,

Digitized by Google

où la fortune, semblèrent à la fois se retirer de lui. La France contristée ne se retira point. Elle respecta, dans ses fautes et dans ses malheurs, celui qui avait tant fait pour elle; après lui, elle voulut, elle obtint, pendant soixante ans, une liberté de fait immense; et, à la première contestation, on la vit se lever, comme un seul homme, pour décréter une liberté de droit, la plus philosophique et la plus générale qui se soit rêvée dans l'univers.

Cependant, alors que la France plus que jamais éclairée et prospère, plus que jamais émancipée des entraves féodales, entendait paisiblement un de ses rois s'écrier, pour la première fois depuis l'origine de la monarchie: « L'état, c'est moi? » l'Angleterre, accoutumée depuis l'origine des tems à la tyrannie, l'Angleterre s'était agitée tout entière sous la parole de Charles 1^er^, qui prétendait simplement régner par les maximes de son père et de tous les monarques ses prédécesseurs, avec plus de générosité dans le caractère, plus d'élévation dans l'âme que la plupart d'entre eux. Ici se produit, pour la première fois, la différence qu'on signale dans l'esprit ou dans l'histoire des deux peuples. Pour la première fois, l'Angleterre parle de liberté, quand ce mot ne retentit pas au sein de la France, ou n'y retentit que dans les scènes bruyantes et frivoles de la Fronde. S'il allume la guerre civile dans les deux pays, en France la guerre civile enfantera la monarchie absolue. En Angleterre, elle est grosse d'une révolution populaire. Expliquons ce phénomène.

Il s'était passé, dans les guerres sanglantes des deux Roses, un fait trop peu observé par les publicistes: la noblesse normande avait disparu presque tout entière, soit sous la hache des échafauds, soit sous celle des combats. Après des guerres sauvages, les proscriptions, les supplices,

Digitized by Google

les confiscations continuèrent d'exterminer ses débris. Ses biens, ses titres, jetés à des parvenus sans consistance, à des favoris sans vertu, constituèrent une aristocratie mensongère, qui ne savait que trembler devant le maître, fulminer ses vindictes et tendre les mains aux dépouilles. On ne voit apparaître les lords que pour se prêter à tous les caprices des tyrans, et donner à la jalousie, à l'adultère, à la peur, toutes les victimes demandées par ces génies cruels, en couvrant les immolations du manteau et du nom de la justice. On le conçoit, il n'y avait plus de lords à vrai dire : ceux que décorait ce titre en petit nombre, créatures pour la plupart du maître, tremblaient de rentrer à sa voix dans le néant. C'est ainsi que Henry VIII, que la reine Marie, qu'Elisabeth, purent, en sens contraire, tout oser. Ils avaient affaire à une nation démantelée, que ne défendait aucune force intermédiaire ; et probablement cette nation malheureuse avait souri à l'abaissement et à la destruction d'une vieille noblesse qui avait une autre extraction, nourrissait d'autres souvenirs, et après trois cents ans, parlait encore une autre langue que le corps du peuple. Selon l'usage, le despotisme, en pesant sur les grands, donna quelque relâche aux masses ; par-là, il s'affermit ; on compta de longs règnes. Cette sorte de stabilité viagère fonda la prospérité de l'Angleterre et sa grandeur. La main de Henri VII, celle de Henri VIII, ouvrirent le pays à la civilisation, propagèrent les arts, créèrent le commerce, développèrent le génie national. La bourgeoisie s'éclaira ; elle grandit. La réforme vint, qu'elle embrassa avec ardeur. En l'embrassant à son exemple, Henri VIII et Elisabeth achevèrent de rompre avec les débris de la race conquérante. La royauté se mariait en quelque sorte à une autre race et à un autre génie. En même tems, il advint que, par le

Digitized by Google

partage des immenses confiscations et par la dispersion des richesses immenses du clergé, il se forma, au sein de la bourgeoisie triomphante, une aristocratie nouvelle, tenant au peuple par son origine, par son esprit, par sa foi, et participant peu à peu, par les substisutions, de la perpétuité, de l'éclat et de la force de la classe détruite. Alors la nation, la nation nouvelle, la nation protestante est un corps puissant; il porte en lui tout ce qui peut le rendre respectable à ses chefs. Une même vie l'anime. Il a le nombre, il a les lumières, il a les richesses, il a l'unité que donnent des intérêts communs; et il joint à la vigueur des démocraties, la suite dans les idées, la constance dans les desseins, qui n'appartiennent qu'aux sociétés aristocratiques. Ce n'est pas que cette société, libre une fois de toute compression et de toute crainte, ne fût exposée à se diviser promptement: sa noblesse se contente de l'église anglicane, c'est-à-dire d'une église protestante encore, mais hiérarchique et conservatrice. La bourgeoisie penche pour le presbytérianisme, qui, par l'égalité dans la religion, caresse l'instinct vital de toutes les démocraties. Mais ce sont-là des déchiremens qui ne risqueraient d'éclater que le lendemain d'une grande lutte et d'une grande victoire communes. Sous Henri VIII, sous Elisabeth, on se repose au sein d'un despotisme, vigilant gardien de la bonne sainte cause de la réforme, protecteur assuré des intérêts matériels qui s'y lient, et en même tems civilisateur, prospère, victorieux au-dehors précisément parce qu'il est au-dedans incontesté. Viennent les Stuarts! on ne se repose plus, on s'agite, mais non encore pour se diviser: on a autre chose à faire. On doit se prémunir contre un ennemi commun. En effet, le prince est un étranger, un Écossais, c'est-à-dire un ennemi long-tems. Il inquiète à la fois les anglicans parce que sa na-

Digitized by Google

tion est presbytérienne ; et les presbytériens parce qu'il est du sang de la reine Marie. Toutes ses alliance sont catholiques. Toutes ses habitudes sont hostiles à la réforme. Bientôt, c'est la réforme entière qui le tient en suspicion. Dans ses professions de droit divin, il n'alarme point pour des libertés qui n'existaient pas. Il alarme pour des intérêts qui étaient puissans, qui étaient nouveaux, qui étaient ombrageux. Il est suspect d'incliner vers la foi détruite, de chercher son appui dans les parties mortes de la nation, de marcher à l'encontre de la nation vivante. Voilà pourquoi elle se réveille. Voilà pourquoi les parlemens indépendans apparaissent. De là vient que les écrivains, que les orateurs évoquent tous les vieux droits, toutes les vieilles prétentions que peut leur fournir l'histoire, pour décliner aujourd'hui ce despotisme qu'on acceptait hier, mais qui menace désormais de changer de camp et de drapeau. Cependant, un despotisme ancien, héréditaire, consacré, est bien fort. Dans cette lutte, Jacques Ier triomphe ; il meurt paisiblement, en tenant l'Angleterre ramenée au silence devant des doctrines si insolentes, qu'on pourrait bien les trouver ailleurs pratiquées, mais que, formulées, écrites, proclamées, on ne les trouverait nulle part. Charles Ier, plus sage, plus loyal, plus brave que son père, Charles au contraire succombera. Pourquoi ? parce que la politique de la reine Marie se montre plus ouvertement à ses côtés, parce que le divorce des Stuarts avec les opinions, les sentimens, les vœux de l'Angleterre se prononce dans tous ces actes, parce qu'alors l'autorité absolue est sérieusement redoutable à tous.

Alors aussi la couronne rencontre partout des résistances; elle n'imagine pas qu'il y ait ni tort ni péril à revendiquer, comme son droit, le fait reconnu depuis des siècles. Mais

Digitized by Google

cette fois, la chambre des communes entend être prise au sérieux. Elle veut que le vote des impôts soit consacré, pour devenir elle-même nécessaire ; que ses sessions soient obligatoires ; que ses membres aient le droit de pétition, de doléance, d'opposition ; que le roi ne les emprisonne plus pour un vote, qu'on ne leur coupe plus la tête, ou seulement le bras, le nez, l'oreille pour une parole. Ce qu'ils veulent au fond, c'est vaincre qui les menace, juger qui les jugea, dépouiller qui les dépouillerait, pousser à l'échafaud qui les y pousse. On ne conçoit, on ne cherche rien de plus, et cette satisfaction ne se fait pas attendre. Le despotisme n'est long-tems fort que dans le silence ; mais lorsque, depuis trente ans, on le discute, il doit périr. Un jour, un homme se rencontre, qui déclare qu'il ne paiera point tel impôt, illégal, dit-il, parce qu'il n'a pas été voté par la chambre des communes, quoique de tout tems il ait été procédé ainsi ! Cet homme est riche, noble, renommé pour ses lumières, plein de foi et de courage. C'est John Hampden. Tout un peuple répond à sa voix. Charles est contraint de capituler avec la nation, de traiter avec les communes de couronne à couronne. Il leur abandonne la tête de Strafford. Il leur dispute la sienne, les armes à la main. Il tombe ! Croyez-vous que tous ces champions des libertés antiques de l'Angleterre eussent vraiment souci de la liberté, qu'ils fussent même bien jaloux des droits du parlement et de sa puissance !... Que la providence jette le pouvoir aux mains de quelqu'un des chefs de la société nouvelle, d'Olivier Cromwel par exemple, et vous verrez si, rassurée sur la direction des affaires de leur pays, ils resteront ardens à mettre la main au timon, s'ils associeront au gouvernement la chambre des communes, s'ils établiront un seul des principes au nom desquels ils se sont

Digitized by Google

armés ? Mais que les Stuarts règnent de nouveau ; que Jacques II reprenne la suite des desseins paternels, la liberté reparaîtra jalouse, défiante, intraitable. Cette fois, ce ne sera plus le même mensonge. Il y a une aristocratie protestante, constituée par les événemens dans les deux chambres, fière, puissante et soutenue de l'assentiment de l'Angleterre ; elle couronne, pour assurer l'avenir, une dynastie liée à sa cause ; elle stipule l'association définitive du parlement à l'empire ; là commence la monarchie représentative. C'est la révolution de 1688 qui l'a fondée.

N'est-ce pas ainsi que les choses se sont passées parmi nous ? La démocratie française, née du lent travail des siècles, et investie de la puissance par la révolution de 1789, se montra peu entêtée de la liberté. Devant un prince de son sang, elle ne s'en inquiète point ; elle ne demandait à Napoléon que le repos, et quand il le lui refuse, elle accepte volontiers la gloire en échange. Mais les rois des vieux siècles revenus, elle n'a eu en pensée que les noms de de charte, de gouvernement représentatif, de monarchie constitutionnelle ; et, comme elle avait reçu de Napoléon et du tems, les conditions d'ordre sans lesquelles nulle société ne peut se régir elle-même, elle a fini par fonder son propre gouvernement, où abondent les libertés religieuses, politiques et civiles.

Telle est, ce nous semble, la solution des problèmes exposés en commençant. Le gouvernement représentatif en Angleterre est contemporain des Stuarts. Il n'a rien à démêler avec la grande charte. La grande charte fut un effort impuissant de la noblesse normande pour se mettre, vis-à-vis de ses princes, sur le pied des noblesses du continent vis-à-vis de leurs rois. On ne voit plus sous les Tudors les résistances de ces fiers barons, parce qu'ils n'existaient plus ;

Digitized by Google

l'aristocratie normande périt noyée dans le sang. A sa place, naît une aristocratie nouvelle, fille du sol, enrichie par la réforme, liée à la cause de la réforme par mille attaches, dévouée au trône tant que le trône avoue la même communion ; mais inquiète et altière dès qu'elle est menacée, appelant alors à la nation, invoquant ses droits et employant toutes les armes pour les défendre. Entre les Stuarts et l'Angleterre, la querelle n'est donc religieuse que par des circonstances extérieures, par des prétextes, par des symboles ; au fond, elle est politique. Elle roule sur des intérêts matériels. Elle se produit par des conflits de prérogatives. Elle se conclut par une révolution dans le gouvernement de l'état.

Mais prenons garde que cette révolution ne rompt pas le faisceau de l'omnipotence suprême ; elle associe seulement les deux chambres à ce dépôt redoutable, et, en réalité, elle le remet tout entier à l'aristocratie. Par cela même, elle devait porter une autre révolution plus terrible dans ses flancs, à cent cinquante ans de date : car l'aristocratie, maintenant maîtresse de l'empire, était destinée à se trouver quelque jour en présence d'une autre puissance jalouse et intraitable. Nos révolutions du moins sont définitives. Elles ont fondé l'ordre social des ères futures, en asseyant pour la première fois dans le monde, sur le principe de la justice, la société civile ; elles ont en même tems rassemblé dans l'ordre politique toutes les réalités d'un gouvernement libre. La révolution de 1688 n'en créa que les formes. Il restait à conquérir, outre une représentation vraie, la liberté de la conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'industrie ! Il restait, il reste à conquérir des biens plus grands : l'égalité des frères, celle des familles, celle des croyances devant la loi. Et ceci ne pouvait être l'œuvre

Digitized by Google

que de cette autre révolution intestine qui n'est pas accomplie encore en Angleterre, mais qui commence, et dont nul esprit généreux ne saurait mesurer la carrière sans alarme.

L'Angleterre, jusqu'à ces derniers tems où nous avons vu la réforme parlementaire proclamée, n'avait pas éprouvé, depuis la conquête, de changemens sérieux dans les lois de sa constitution sociale. La constitution sociale de la France, au contraire, a marché d'amélioration en amélioration, depuis les tems barbares, par un progrès qui n'a pas été interrompu un jour. Là est la différence notable des deux peuples. Lois civiles, lois pénales, formes judiciaires et administratives, tout date, chez nos voisins, du moyen-âge et de l'invasion. Parmi nous, la réforme a été incessante. Elle date de Louis le Gros, de saint Louis, de Philippe-Auguste, de Charles V, de Louis XII, de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV. Elle est toute notre histoire. Les tribuns de 89 n'ont fait que compléter, en l'inaugurant, l'œuvre de tous nos rois. Quand on parle des révolutions de l'Angleterre, il ne peut être question que de révolutions politiques. Encore ne sont-ce pas, durant bien des siècles, des révolutions de liberté, mais de dynastie; des conflits de branches rivales; des duels de tyrans, entre lesquels flottent l'effroi des grands et le désespoir du peuple. Il faut arriver de la grande charte à la révolte de John Hampden, pour rencontrer une lutte plus grande. Alors est prononcé enfin le mot de liberté. Mais plus d'un siècle s'écoulera avant que l'Angleterre n'ait la chose dans ses annales. Le mot et la chose sont partout dans les nôtres.

Pendant tout ce dix-huitième siècle, si débonnaire en France, si indulgent, où la licence des esprits et des mœurs régnait à l'ombre d'une royauté qui se croyait absolue, et

Digitized by Google

qui n'était qu'isolée, l'Angleterre, l'Angleterre de la révolution de 1688, porta sans relâche le joug de dures lois et de proscriptions renaissantes. C'était-là un héritage des régimes précédens, que le nouveau n'avait garde de répudier. Le parlement, pour croire à sa force, avait besoin de frapper, et ses coups étaient d'autant plus terribles que son autorité ne reconnaissait ni contre-poids, ni contrôle. Les formes judiciaires des âges antérieurs, à peine modifiées par les mœurs nouvelles, lui donnaient mille moyens de satisfaire ses vengeances par la justice terrible des bills, par la justice passionnée des lords, par la justice partiale ou intimidée des jurys. La liberté de la presse, qui seule défend les faibles, n'existait pas de fait; elle ne s'est sérieusement établie que sous le règne de Georges III, et surtout à l'époque de la révolution française : elle est née de nos exemples. La liberté même de la tribune, privée qu'elle était du secours de la publicité, sujette qu'elle est encore aujourd'hui à des règles et à des châtimens dont s'indignerait le génie français, n'a été pleinement constituée qu'à la clarté de ces deux flambeaux : Pitt et Fox.

Une liberté bien autrement intime, bien autrement morale, qui tient aux profondeurs de l'âme humaine, qui semblerait avoir dû naître le jour où l'homme naquit et tourna son noble regard vers son auteur, la liberté religieuse resta ignorée des Anglais, et l'est encore. Le parlement fit de ses croyances la condition de l'exercice des droits politiques. Il ne reconnut pour citoyens que ceux qui croient et prient de la même manière que lui. A l'heure où nous sommes, après que l'émancipation des catholiques a été arrachée enfin par le cri de huit millions d'hommes, le parlement vient de rejeter la motion d'admettre dans les universités les dissenters. C'est de la tyrannie à la façon de

Digitized by Google

Julien, et dans quel tems! devant quel soleil! En France, la loi ne se place entre Dieu et le citoyen que pour protéger ses temples, rétribuer ses pontifes, et ouvrir à tous, aux mêmes conditions et aux mêmes titres, toutes les carrières et tous les avenirs. La loi par là n'est pas athée, à Dieu ne plaise! Elle croit en Dieu; elle le révère; elle enseigne les peuples à le bénir en faisant comme lui, en dispensant sa lumière à tous. Ailleurs, la législation, ouvrage des hommes, prétend pénétrer dans la conscience, ouvrage et sanctuaire de Dieu, pour y régner en despote. Parmi nous, elle s'arrête sur ce seuil sacré. Elle fait de l'homme deux parts. L'homme extérieur, elle le revendique et le régit. Elle laisse l'autre à Dieu.

La confusion de l'état et de l'église, source de toutes les intolérances, tient à cette fatalité qui domine le cours entier de l'histoire britannique, à la confusion des pouvoirs, qui était, qui est resté le caractère essentiel du gouvernement anglais. En effet, la révolution n'a pas introduit des distinctions qui n'existaient pas: elle n'a pas séparé l'autorité législative, l'exécutrice, la judiciaire. Seulement, la couronne avait ce dépôt tout entier; les chambres l'ont envahi. Elles aussi, elles administrent, jugent et font des lois. Les communes n'ont cru à leur empire que lorsqu'elles eurent condamné elles-mêmes un ministre et un roi. Les trois puissances, toujours confondues, mais concentrées autrefois dans les mains du prince, sont aujourd'hui éparses dans les trois branches du parlement. L'omnipotence, qui faisait le vice du gouvernement des Tudors, n'est donc pas abolie; elle a été exercée, cent cinquante ans, par le roi, les lords et les communes. Elle va l'être par les communes seules. Ce n'est plus sans doute le despotisme, mais ce fut souvent la violence et l'oppression; en principe, c'est toujours la

Digitized by Google

tyrannie, et l'Irlande fait voir que le principe et le fait se touchent.

Le gouvernement anglais confond particulièrement l'une avec l'autre, l'administration et la justice. A tous les degrés de la puissance publique, ces deux instrumens redoutables sont réunis dans les mêmes mains. Cette division essentielle qui a fait l'autorité de nos parlemens, et qui a été l'une des plus belles libertés de la France sous la monarchie féodale et sous la monarchie absolue elle-même, n'a pas pénétré dans les mœurs politiques de l'Angleterre. Il n'y a pas de magistrat, depuis le constable jusqu'au schérif, qui ne soit juge en même-tems qu'administrateur. Il n'y a pas de tribunal, entre les nombreuses cours dont se complique la constitution anglaise, qui ne prononce des décisions administratives en même-tems que des arrêts et des condamnations judiciaires. Presque toutes les matières ressortissent à la chambre des lords directement ou par voie d'appel. La chambre des communes, de son côté, participe à l'administration comme le conseil d'état de France, et réunit dans ses comités les attributions de ce grand corps. Il advient de là qu'à tous les degrés et dans toutes les branches, toutes les garanties manquent. Quel recours, quel contrôle exercer envers cette assemblée politique, c'est-à-dire partiale, passionnée et souveraine, qui prononce sur les intérêts du comté, du bourg, de la corporation, de l'université, de la paroisse, du citoyen! D'un autre côté, les magistrats ne sont pas inamovibles, parce que, comme administrateurs, ils ne pourraient pas l'être : dans ce système, ce fut une grande victoire pour la liberté anglaise, le jour où le parlement obtint que les juges seraient destitués sur sa demande, c'est-à-dire sur la demande du parti dominant. Enfin, l'administration est irrespon-

Digitized by Google

sable, car elle est la plupart du tems collective. De la sorte, vous chercherez en vain les sauve-gardes nécessaires à une nation libre contre l'exercice journalier de ces pouvoirs qui saisissent l'homme au berceau, ne le quittent qu'à la mort, et l'étreignent dans le cours entier de sa carrière. Ces sauve-gardes respectées, cet équilibre heureux, forment la beauté de notre gouvernement. Tous les pouvoirs présentent à côté d'eux une garantie toute puissante : ceux qui jugent, leur indépendance ; ceux qui agissent, leur responsabilité ; ceux qui font les lois, leur mission en quelque sorte spéculative, leur impuissance à l'égard des intérêts privés, leur nécessité de ne statuer que sur des intérêts généraux, et de rester étrangers à toute action directe, ce qui risque de rendre leur contrôle ombrageux jusqu'à l'opposition, mais jamais leur appui dévoué jusqu'à la tyrannie. Dans ce régime, avec l'esprit qui a dominé dans les chambres françaises depuis cinq années, il y a deux périls : c'est que le pouvoir, préposé à la défense du pays contre l'étranger, n'ait pas en lui toute la force et la suite qu'exige la politique extérieure d'un grand peuple ; c'est aussi que les bases de l'ordre social finissent par être ébranlées aux assauts incessans des opinions subversives. Mais il n'y a pas péril que le citoyen, protégé par la puissance publique à toutes les heures de sa vie, trouve en elle une entrave, une hostilité, une oppression. La loi prête à chacun toutes ses forces pour se défendre à titre égal envers et contre tous.

Pour compléter ce tableau, comparons-nous les lois civiles des deux pays, les unes fondées sur l'inégalité dans la famille pour assurer l'inégalité dans l'état, les autres qui reposent sur le droit égal de tous les frères et de tous les citoyens ? les lois militaires, quand nous voyons encore,

Digitized by Google

de l'autre côté de la Manche, *la presse* dans le recrutement, la vénalité dans les grades, le bâton dans les châtimens? les lois pénales enfin, celles-ci prodigues de supplices, celles-là, qui ne connaissent plus la confiscation, la marque, ni presque la mort? Pénétrerons-nous dans le dédale des institutions judiciaires de la Grande-Bretagne, si compliquées, si confuses, si ruineuses, à peine dégagées de la rouille des tems barbares, écrasantes pour le pauvre, terribles à l'accusé, lui disputant encore, dans le siècle dernier même, le droit de produire des témoins, celui de discuter les faits par l'entremise d'un avocat, et jusques sous la reine Anne, tenant le juré sous la menace des poursuites du juge et de ses vindictes?..... Nous nous arrêtons. Nous avons voulu seulement signaler aux bons esprits l'enthousiasme aveugle, qui a trop long-tems faussé l'histoire, pour détourner vers une terre étrangère, en haine de tel ou tel régime, la pieuse admiration que les Français peuvent sans crainte porter, et aux institutions, et aux souvenirs de la France. Loin de nous assurément la pensée de contester à l'Angleterre ses légitimes gloires! Le rang qu'elle occupe dans l'univers, et les sentimens qui rapprochent désormais les deux nations, ne permettent pas de nous imputer cette pensée. D'ailleurs, elle a eu le mérite d'appliquer la première les formes de la monarchie représentative, et cela seul serait un titre à la reconnaissance de quiconque a foi dans l'alliance de la monarchie et de la liberté. Elle en a un autre : c'est son long respect pour les œuvres du tems et pour les traditions de la patrie, ancre salutaire qui seule peut rassurer les spectateurs de sa révolution présente contre l'appréhension des entraînemens funestes et des destructions irréparables. Voilà ce que la France doit imiter de son antique rivale. Du reste,

Digitized by Google

poussées dans les voies de la civilisation et de la liberté sous l'empire de génies divers, dissemblables de mœurs comme d'antécédens, ayant un ordre social appuyé à des principes contraires, mais l'un qui commence, l'autre qui tombe, elles n'ont que rarement des emprunts à se faire : ce seraient la plupart du tems des mal-entendus ou des anachronismes. Je l'ai dit à la tribune, je le répéterai ici : nous devons étudier toujours les exemples de nos voisins, et rarement les imiter.

RAPPORT

Sur les Conférences des Instituteurs de l'arrondissement de Pont-Audemer, lu à la séance publique de la Société, tenue à Montfort-sur-Risle, le 4 octobre 1835, *par* M. LE NORMAND.

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure, en travaillant avec ardeur à perfectionner l'agriculture dans nos contrées, en donnant des soins aux sciences, aux arts et aux belles-lettres, est aussi l'amie de tous les progrès, de toutes les améliorations. Si, comme Société savante, elle ne s'occupe pas d'éducation, elle est loin d'avoir d'injustes dédains pour la morale et l'instruction. Un grand nombre de ses Membres appartient au corps enseignant, et tous rendent individuellement de grands services à l'instruction publique et surtout à l'instruction primaire; elle compte dans son sein des professeurs distingués, des instituteurs habiles; ses Membres composent, en totalité ou en partie, les conseils d'administration des colléges, la commission d'examen pour les instituteurs, la commission de surveillance de l'école nor-

Digitized by Google

male d'Evreux et les comités supérieurs d'arrondissement. Tout ce qui se rattache à l'instruction primaire sera donc bien accueilli, je l'espère ; un rapport sur les conférences de l'arrondissement de Pont-Audemer ne peut paraître déplacé dans cette solennité.

Depuis long-tems, M. le Sous-préfet et le comité supérieur étaient persuadés qu'une association d'instituteurs contribuerait aux progrès de l'instruction; dans plusieurs réunions, il avait été question d'organiser des conférences; déjà, par les soins de M. Lefebvre-Duruflé, les instituteurs du canton de Montfort se réunissaient tous les mois, sous la direction de M. Paumier, qu'ils avaient choisi pour leur président. Renfermée dans les limites d'un canton, cette association utile était trop restreinte; les intentions du comité supérieur n'étaient remplies que sur un point : ce n'était pas assez.

Au mois de septembre 1834, M. le directeur de l'école normale vint organiser des conférences générales. Ici, Messieurs, je ne puis résister au désir de vous rappeler un fait d'après lequel vous pourrez apprécier le zèle des instituteurs de notre arrondissement : une erreur de date les força de faire deux voyages; ils ne se découragèrent pas; à la seconde convocation, huit jours après la première, pas un d'eux ne manquait à l'appel.

M. le Sous-préfet étant alors absent, ne put, comme nous l'eussions désiré, assister à la séance d'organisation; le comité supérieur fut représenté par M. Lereffait, son secrétaire, qui prit une part active à la rédaction de notre réglement.

Sans nier les services rendus par les conférences cantonnales, il fut reconnu qu'une association générale d'arrondissement offrirait de plus grands avantages. Dans chaque

Digitized by Google

canton les instituteurs sont peu nombreux; pour acheter des livres en commun, ils sont forcés de s'imposer une cotisation trop forte, et leurs ressources pécuniaires sont toujours trop peu considérables, pour donner quelqu'importance à leur bibliothèque; d'un autre côté, se trouvant dans un rayon trop rapproché les uns des autres, on peut craindre que les plus instruits ne fassent un secret de leur science, et refusent de la communiquer franchement à leurs collègues. Enfin, dans une réunion plus nombreuse, il se trouve nécessairement plus de capacités, la masse des connaissances est plus forte, plus considérable, et les conférences doivent être plus profitables. Tels furent les motifs qui firent préférer une seule association pour tout l'arrondissement; le chef-lieu fut fixé à Pont-Audemer. Tout en faisant partie de l'association générale, chaque canton reste libre d'avoir des associations cantonnales; il est bien entendu que jamais on n'a voulu refroidir le zèle des instituteurs, ni entraver les progrès de l'instruction. Je ne vous ferai pas la lecture de tous les articles du réglement qui fut adopté à l'unanimité; je me borne aux principales dispositions.

Le second jeudi de chaque mois, nous nous réunissons au chef-lieu d'arrondissement; les conférences portent et sur les méthodes et sur toutes les branches de l'enseignement primaire. Nous avons fait l'exposé général des méthodes mutuelle et simultanée, appliquées à toutes les parties de l'enseignement : la lecture, l'écriture, les principes de la grammaire française, l'arithmétique, le dessin linéaire, la géographie, l'histoire sainte, l'histoire de France; tels sont les objets qui nous ont successivement occupés depuis un an : nous avons fait marcher de front l'histoire sainte et l'histoire de France; l'histoire sainte, parce que la pre-

Digitized by Google

mière science exigée de l'instituteur est la science morale et religieuse ; l'histoire de France, parce qu'il serait honteux de ne pas connaître au moins les principaux événemens qui se sont passés dans les lieux que nous habitons.

La géographie a été divisée en trois parties : la cosmographie ou géographie mathématique, qui traite des rapports de la terre avec le reste de l'univers ; la géographie physique, qui fait connaître la configuration du globe, divisé en terres et en eaux et enveloppé de l'athmosphère ; la géographie civile ou politique, qui considère notre globe comme le séjour des hommes, et par rapport aux divisions qu'ils y ont formées, aux villes qu'ils y ont bâties.

Les deux premières parties sont trop élevées, trop savantes pour nos réunions, nous nous sommes contentés d'en exposer l'objet, de les définir et de traiter succinctement les parties dont la connaissance est indispensable ; les grands et les petits cercles, les degrés de longitude et de latitude, les eaux marines et continentales, les chaînes de montagnes, etc., etc.

La troisième partie a été l'objet d'une étude sérieuse. Après les grandes divisions de la terre et des mers, nous nous sommes occupés de l'Europe et spécialement de la France.

Sans négliger aucune partie de l'arithmétique, nous nous sommes principalement appésantis sur le système métrique, sur le système légal des poids et mesures.

Le premier magistrat de l'arrondissement a souvent pris part à nos travaux, et nous a prouvé, par sa présence au milieu de nous, tout l'intérêt qu'il prenait aux progrès de l'instruction primaire ; non content de nous exprimer sa satisfaction, il a voulu contribuer à la formation de notre

Digitized by Google

bibliothèque commune et s'est fait inscrire pour plusieurs cotisations.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous donner la copie de l'ordre du jour de toutes nos séances, ce détail serait trop long et trop fastidieux; je vous dirai seulement que nos conférences ont déjà produit les plus heureux résultats; plusieurs instituteurs avaient d'injustes préventions contre les nouvelles méthodes de lecture; après en avoir entendu le développement, ils en ont tenté l'essai. Les progrès qu'ils ont obtenus ont dépassé leurs espérances, et ont achevé de les convaincre.

Nous osons affirmer que les conférences de l'arrondissement de Pont-Audemer sont les plus suivies du département; et dernièrement encore, lors des conférences départementales, on a pu juger du zèle et de l'exactitude de nos instituteurs. Quoique les plus éloignés, ils ont été les plus fidèles à leur poste, et la députation de Pont-Audemer a toujours été au complet.

Le réglement impose à chaque membre, une cotisation annuelle de quatre francs. L'argent provenant de cette souscription, a été employé à former une bibliothèque des meilleurs ouvrages, sur l'instruction primaire, et à l'abonnement au manuel général. Chaque canton en a un exemplaire.

La cotisation, trop forte, si nous considérons les moyens pécuniaires de la plupart des instituteurs, est cependant bien insuffisante et n'offre que peu de ressources; nous sommes déjà en déficit, et pourtant nous n'avons pu former qu'une bibliothèque trop incomplète, pour être d'une grande utilité. Pendant notre séjour à Evreux, M. l'inspecteur des écoles primaires a pris des renseignemens sur l'état des conférences, dans chaque localité, sur leurs ressources, sur leurs besoins; espérons que ce fonctionnaire

Digitized by Google

ne s'arrêtera pas à une simple enquête, ne se bornera pas à une vaine formalité, et que son zèle lui fera trouver les moyens de nous être utile.

Si j'avais à vous parler de la capacité, je vous dirais que l'arrondissement de Pont-Audemer compte un grand nombre d'instituteurs distingués : je ne puis les nommer tous ; je rappellerai seulement qu'un instituteur du canton de Montfort, M. Paumier, a obtenu l'année dernière une médaille d'encouragement.

Nos conférences ne datent que d'un an, et déjà elles ont rendu de grands services ; nous commençons une nouvelle année, et nous nous flattons d'obtenir des résultats plus satisfaisans encore.

La section de Pont-Audemer, jalouse des progrès de l'instruction dans notre arrondissement, m'a invité à vous donner ces détails, je n'ai pu me refuser aux désirs de nos collègues.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Sur M. l'abbé PAINCHON.

S'il est des hommes dont le souvenir doit durer plus longtems que la vie, envers qui le silence ou l'oubli serait ingratitude, ce sont ceux qui vouèrent tous les jours de leur existence à la noble pensée d'etre utiles à leurs semblables, de les pousser dans la voie du bien, et d'augmenter leur bonheur, en éclairant leur intelligence. A tous ces titres quel homme est plus digne de regrets que le vénérable ecclésiastique dont le clergé d'Evreux et tous les amis de la science et de la vertu pleurent la perte récente ? La Société d'Agriculture de l'Eure honorait en lui l'un de ses fonda-

Digitized by Google

teurs, celui qui fut pendant longues années un de ses membres les plus éclairés et les plus laborieux. Payer un pieux tribut à sa mémoire, c'est acquitter une dette de la reconnaissance. Pour le faire convenablement, il suffira de retracer en peu de mots la carrière qu'il a parcourue.

M. Robert-Guillaume PAINCHON, naquit à Rouen en 1750, d'une famille d'honnêtes artisans. Destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, il se fit remarquer bientôt par sa passion pour l'étude, passion qui fut celle de toute sa vie, qui soutint son courage dans les jours mauvais, qui a fait le charme de sa vieillesse, et qui ne s'est éteinte qu'avec son existence.

Après avoir parcouru, avec des succès brillans, tout le cercle des études littéraires et théologiques, le jeune abbé fut appelé par la confiance du marquis de Lalonde, à diriger l'éducation de son fils, depuis maire de Versailles. Entouré d'affection et d'égards dans une famille puissante alors par sa considération et sa fortune, il puisa dans ses relations avec elle, cette élégance de mœurs, ce ton de bonne société, devenu rare de nos jours, et qui, s'alliant à des vertus plus austères, les fait aimer et respecter davantage. Attaché à son élève par les liens d'une tendre amitié, il ne se sépara de lui qu'après avoir complètement terminé son éducation. Mais le sanctuaire le réclamait, et son premier pas dans la carrière ecclésiastique, fut sa nomination à la cure et doyenné de Bourgtheroulde. C'était vers 89, et l'on se souvient d'avoir entendu M. l'abbé Painchon raconter en souriant que les revenus de sa cure avaient été peu fructueux, puisque des deux années de sa jouissance, la première avait été absorbée par les droits épiscopaux, la seconde par le séquestre du gouvernement.

La tourmente révolutionnaire l'atteignit bientôt, et le

Digitized by Google

força de chercher en Angleterre un asile contre les persécutions. Bien lui prenait d'avoir étudié à fond le mécanisme des langues ; en les enseignant, il se fit, sur la terre d'exil, une existence, si non brillante, du moins supportable.

D'Angleterre, il passa en Hollande, et là, notre théologien devient agriculteur, régisseur de domaines, industriel. Il y avait un charme véritable à l'entendre dans ses dernières années, racontant avec une bonhomie pleine de grâce, tous les épisodes de sa vie agricole.

C'est dans ce pays qu'il fit, suivant son expression favorite, une connaissance intime avec la pomme de terre, ce tubercule précieux, dont il a travaillé si ardemment ensuite à populariser la culture dans nos campagnes ; c'est-là aussi, qu'il a recueilli, sur le colza, sur la minette, la spergule et sur les plantes fourragères en général, tous ces documens dont il a enrichi depuis les bulletins de la société d'agriculture de l'Eure.

Et qu'on ne croie pas que les travaux de cette nouvelle carrière l'enlevassent entièrement à ses études chéries. Nul homme ne mit mieux que lui mettre à profit tous ses instans, en réglant ses heures, en suivant avec constance les plans qu'il s'était tracés. En même-tems qu'il étudiait la bible, qu'il lisait les saints-pères dans le texte original, travail qui l'occupait encore dans sa 85e année ; en même tems qu'il apprenait les langues modernes, cet esprit souple et doué d'une vaste capacité, s'appliquait à l'étude des mathématiques, des sciences naturelles, et ses instans de loisir, il les consacrait à la musique, pour laquelle il conserva toujours un goût très-vif et dont il savait apprécier les nuances les plus délicates. Aussi les années d'exil s'écoulèrent-elles pour lui sans amertume. Le charme de sa société l'avait fait rechercher des hommes les plus honorables de la

Digitized by Google

Campine hollandaise, et son mérite lui donna facilement droit de cité parmi eux.

Cependant de meilleurs jours commençaient à luire en France. Les églises se rouvraient; on rappelait de toute part, on accueillait avec joie les débris du saint troupeau que l'ouragan avait épargnés. M. l'abbé Painchon aimait trop sa terre natale, pour ne pas se hâter de la revoir, aussitôt qu'il put le faire avec sécurité.

L'administration du diocèse d'Evreux avait été confiée à un prélat aussi distingué par ses vertus et ses talens que par la sagesse et les graces de son esprit. M. Bourlier, professeur de théologie au séminaire de Rouen avant la révolution, n'avait point oublié que parmi ses élèves s'était rencontré un jeune ecclésiastique, doué d'un sens droit, d'un esprit étendu et d'une ardeur infatigable pour le travail. Il avait deviné facilement tout ce qu'il y avait en lui d'avenir. Aussi s'empressa-t-il de l'appeler au partage du noble fardeau de son ministère. M. l'abbé Painchon nommé en 1802 chanoine de la cathédrale d'Evreux et secrétaire intime de l'Evêque, reçut à la mort de M. de Bonnières le titre de vicaire-général du gouvernement.

Depuis cette époque jusqu'à la mort du prélat dont la mémoire est si justement vénérée, la confiance la plus absolue, l'intimité la plus douce et la plus constante ne cessèrent de régner entre deux ames si bien faites pour se comprendre et s'apprécier mutuellement, et c'est avec un juste orgueil que M. le doyen se plaisait à en rappeler quelquefois les souvenirs attendrissans.

En 1812 une mission pénible et délicate fut confiée à l'évêque d'Evreux. La volonté despotique de Napoléon contraignait le chef de l'église à venir résider en France. Quelles que fussent les apparences extérieures, c'était un exil,

Digitized by Google

une captivité. M. Bourlier fut désigné pour adoucir, par les charmes de sa société, ce que cette mesure avait de rigoureux. Dans l'accomplissement de cette mission, qui fut pour le prélat un titre de gloire, puisqu'il sut par les égards les plus respectueux, par les soins d'une piété filiale, consoler, autant qu'il était en lui, cette illustre infortune et se concilier la plus tendre affection du saint Pontife, M. l'abbé Painchon suivit son évêque à Savone et à Fontainebleau. Le grand-vicaire d'Evreux s'acquit bientôt aussi une juste considération dans cette cour qui conservait au sein du malheur toute sa dignité Ayant appris la langue italienne avec autant de facilité qu'il avait appris l'anglais et le hollandais, c'était lui qui confessait la maison du Pape. Le saint Père l'avait choisi pour son aumônier, et se faisait assister par lui dans toutes les cérémonies religieuses. Pendant toute la durée de son séjour en France et à son départ, Pie VII ne cessa de lui prodiguer les témoignages d'une bienveillance affectueuse.

Quand des infirmités vinrent affliger les dernières années de la longue et honorable carrière de M. Bourlier, il se reposa avec confiance sur M. l'abbé Painchon d'une grande partie des travaux de l'administration du diocèse. Les soins empressés de son élève, de son collaborateur, de celui dont le zèle et le dévoûment ne lui avaient jamais failli, adoucirent ses derniers instans ; et lorsqu'il s'éteignit doucement dans ses bras, ce fut encore lui qu'il chargea d'exécuter ses dernières volontés.

Nul autre ne pouvait mieux que M. l'abbé Painchon rendre un hommage consciencieux aux vertus du prélat que le diocèse venait de perdre. Les Membres de la Société d'Agriculture se souviennent encore de l'éloge touchant qu'il prononça dans la séance publique de 1822, éloge du

Digitized by Google

cœur, écrit avec abandon et simplicité, dit avec l'émotion d'une douleur sincère qui se communiqua facilement à tous ses auditeurs.

En perdant un ami dans la personne de M. Bourlier, M. Painchon retrouva dans le nouvel évêque d'Evreux un juste appréciateur de son mérite, qui le maintint dans ses fonctions, le nomma doyen du chapitre et se plut toujours à faire appel à ses lumières et à son expérience.

La fin de la carrière de M. le doyen a été douce et paisible comme son ame; ses derniers jours n'ont été attristés par aucune infirmité gênante ou douloureuse. A 84 ans, il était encore ce qu'on l'avait connu à 60, actif, persévérant, infatigable dans tout ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un devoir. Depuis long-tems, en philosophe chrétien, il avait envisagé de sang-froid le terme de sa carrière : il disait à ses amis, avec le sourire sur les lèvres, qu'il ne pouvait être surpris, puisque tous ses préparatifs étaient faits à l'avance. Quelques jours de souffrance plutôt que de maladie l'ont enlevé dans sa 86e année.

On vient de voir ce que fut le vénérable prêtre. Ceux qui partagèrent avec lui les travaux de l'apostolat pourraient dire encore tout ce qu'il apportait de charité douce, sage, éclairée dans les fonctions de son ministère, quelle haute idée il s'était faite de sa noble mission, combien il sut se mettre au-dessus des petites passions vulgaires, avec quel zèle paternel il poussait le jeune clergé dans les voies de la science et de la vertu, combien sa parole avait d'onction dans la chaire chrétienne. Ils rappelleraient aussi tout ce qu'il fallait de force religieuse à cette ame sensible pour apporter les dernières consolations de la foi aux criminels que le glaive de la justice humaine allait frapper; et la pensée se reporterait sur-le-champ à ces voyages de Vernon,

Digitized by Google

du Neubourg et de Bernay ; voyages pendant lesquels le vieillard octogénaire, assis dans la charrette fatale, tremblant de froid et d'émotion, enveloppait de son manteau les malheureux auxquels il parlait d'un Dieu bon et miséricordieux, avec ferveur, avec enthousiasme, leur dérobant, aussi long-tems qu'il le pouvait, toutes les horreurs du supplice. Ils diraient enfin combien il aimait à soulager l'infortune, quels ménagemens délicats sa charité lui suggérait, et ils rappeleraient ce cortége de pauvres qu'on voyait souvent harceler le bon vieillard, le tirer par sa robe et réclamer comme le paiement d'une dette le tribut de sa bienfaisance. Mais ce sont-là les mystères d'une vie toute chrétienne.

Il appartient surtout à la Société d'Agriculture de rappeler les efforts que M. l'abbé Painchon a faits pendant tout le cours de son existence pour populariser les vérités utiles. Elle n'a point oublié la part active qu'il prit à tous ses travaux, les observations ingénieuses que son éducation agricole de Hollande, des expériences journalières répétées avec le soin le plus minutieux et la persévérance la plus infatigable lui suggéraient, et sur les diverses plantes dont la culture pouvait être naturalisée dans nos contrées et sur les engrais et sur les soins à donner aux troupeaux et sur le choix d'un bon berger. Quand il ne pouvait mieux faire, son petit jardin était son terrain d'expérience. Il montrait avec orgueil les beaux ceps qu'il avait rapportés de Fontainebleau, les beaux fruits qu'il devait à la manière dont avaient été taillés ses arbres. Comme il se plaignait dans ses vieux jours de n'avoir plus assez de forces pour se rendre aux comices agricoles, pour étudier de ses yeux les nouveaux perfectionnemens apportés à l'agriculture !

Les divers magistrats qui se succédèrent dans le dépar-

Digitized by Google

tement, appréciant son zèle et l'étendue de ses connaissances, l'appelèrent au sein de toutes les commissions philantropiques et scientifiques, et jamais son zèle ne recula devant aucune tâche. Il fut long-tems membre du Conseil municipal d'Evreux ; il organisa la Société Maternelle, dont il fut le Trésorier jusqu'à sa mort.

Membre de l'Administration du collége, M. le doyen aimait de prédilection cette fonction, parce qu'elle le rapprochait des enfans, dont il était l'ami, qu'il encourageait sans cesse, qu'il excitait au travail, auxquels il parlait un langage qu'ils entendaient tous, parce qu'il venait du cœur. Auraient-ils pu ne pas chérir un bon vieillard qui prenait part à tous leurs travaux, assistait à tous les exercices publics, et qu'ils voyaient même souvent rester avec une bonhomie naïve spectateur intéressé de leurs jeux.

Mais l'établissement qui dans ces trois dernières années parut absorber toute sa sollicitude, fut l'Ecole Normale primaire. Lui qui toute sa vie avait été le protecteur de toutes les écoles, qui gémissait souvent sur l'insuffisance de l'instruction que recevaient les pauvres, sur l'incapacité des maîtres, il voyait se réaliser un de ses rêves généreux. La grande idée de l'enseignement, donné au riche comme au pauvre, puisé à une source pure, le saisit vîte, et son concours fut plutôt offert qu'accordé par lui. Il se chargea gratuitement de l'enseignement religieux dans cette école, disant avec simplicité : que toute institution nouvelle avait ses détracteurs, et inspirait des préventions aux esprits timides ; que lorsque M. le doyen aurait donné l'exemple, personne ne refuserait de le suivre. On le vit à 84 ans assister à des examens longs et fatigans, sans que jamais sa patience ou son attention parussent lassées. Il s'intéressait à tous les détails de l'enseignement ; il connaissait, il aimait

Digitized by Google

chacun des élèves. Il parlait de l'Ecole Normale à tous ses amis, à tous ceux dont le concours pouvait être utile à la prospérité de cet établissement. Quinze jours avant sa mort, il recommandait encore son école chérie à ceux qui, plus jeunes, pouvaient coopérer, disait-il, plus long-tems et plus efficacement à l'œuvre dont il appréciait l'importance.

Tel fut l'homme que nous regrettons. En lui s'est offert l'heureux assemblage de toutes les qualités éminentes qui font le bon pretre, le savant estimable, l'homme aimable et vertueux. Puisse son exemple, puisse le souvenir d'une vie si pleine de bonnes œuvres, de jouissances si pures, entourée d'une considération si légitimement acquise, encourager le zèle de tous ceux qui, comme lui, ont voué leur existence au bonheur de l'humanité!

Mouvement de la Population d'Evreux.

Années.	Naissances.	Décès.	Mariages.
1831	277	302	92
1832	289	362	24
1833	329	346	70
1834	274	263	83
1835	263	274	83
Totaux. . .	1,432	1,547	392

Digitized by Google

CAISSES D'ÉPARGNES (VILLE D'EVREUX).

PROFESSIONS des DÉPOSANS.	NOMBRE DES LIVRETS.		
	OUVERTS pendant l'année.	SOLDÉS pendant l'année.	RESTANS au 31 décembre 1835.
Ouvriers.	29	4	25
Domestiques.	51	4	47
Employés.	11	»	11
Militaires et marins.	8	»	8
Professions diverses.	66	4	62
Mineurs.	42	3	39
TOTAUX.	207	15	192

(1) Ce chiffre comprend les arrérages de rentes perçues pour le compte des déposans.

ÉTAT de Situation

PROFESSIONS des DÉPOSANS.	DÉPÔTS de 500 fr. et au-dessous.		DÉPÔTS de 501 à 1,000 francs.		DÉPÔTS de 1,001 à 2,000 francs.		MOYENNE des DÉPÔTS.
	NOMBRE des déposans.	MONTANT des dépôts.	NOMBRE des déposans.	MONTANT des dépôts.	NOMBRE des déposans.	MONTANT des dépôts.	
Ouvriers.	21	3,231	4	2,400	»	»	225 24
Domestiques.	42	8,197	4	2,885	1	1,200	260 89
Employés.	8	1,685	3	2,064	»	»	340 81
Militaires ou marins.	»	»	5	3,740	3	4,800	1,667 50
Professions diverses.	42	8,265	16	11,441	4	5,400	404 93
Mineurs.	36	3,085	2	1,660	1	1,200	152 43
TOTAUX. . . .	149	24,463	34	24,170	9	12,600	2,451 80

Digitized by Google

— Résumé des opérations pendant l'année 1835.

VERSEMENS EFFECTUÉS pendant l'année (1).	REMBOURSEMENS EN ESPÈCES effectués pendant l'année.	SOLDE RESTANT DU aux déposans, le 31 décembre (2).
6,067	436	5,631
12,762	500	12,262
4,123	374	3,749
9,140	600	8,540
28,416	3,310	25,106
6,292	347	5,945
66,800	5,567	61,233

(2) Ce chiffre comprend la totalité des crédits des déposans, capital et intérêts.

au 31 Décembre 1835.

RÉSULTAT.

Souscriptions particulières dont les legs ont été reçus pendant l'année.	2,700	Capital du fonds de dotation au 31 décembre.	»
Subventions des Conseils municipaux.	»	Montant du fonds de réserve à la même époque (1).	»
Subvention du Conseil général. . . .	500		
TOTAL des sommes reçues pendant l'année.	3,200		

(1) N. B. Cette indication ne concerne que les Caisses d'épargnes dont les statuts autorisent la formation d'un fonds de réserve.

Digitized by Google

Opérations des Caisses d'Epargnes

VILLES où est établie la CAISSE D'ÉPARGNES.	DATE de l'ordonnance D'AUTORISATION.	DATE de l'ouverture DE LA CAISSE.	FONDS CAPITAL de dotation appartenant A LA CAISSE D'ÉPARGNES.
Louviers.	19 juillet 1834. . .	14 septembre 1834.	1,390 19
Evreux.	28 novembre 1834.	1er février 1835.	3,200 »
Pont-Audemer. . . .	11 février 1835. .	3 mai 1835. . . .	1,625 »
Andelys.	31 mars 1835. . .	7 juin 1835. . . .	1,893 »
Gisors.	9 juillet 1835. . .	23 août 1835. . . .	5,321 10
		TOTAUX.	13,429 39

ÉTAT des sommes votées par le Conseil général, depuis 1827

NATURE des FONDS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES
CENTIMES ORDINAIRES. . .	Pépinières départementales. . . . .
	Société d'agriculture. . . . .
	Artistes vétérinaires. . . . .
	Primes d'encouragement pour les provenances des haras.
	Abonnement aux Annales d'agriculture. . . . .
CENTIMES FACULTATIFS. .	Concours de charrues. . . . .
	Achat de charrues Grangé . . . . .
	Subvention au sieur *Grangé*. . . . .
	Secours au sieur *Colombel*, pour culture perfectionnée. .
	Subvention à la ferme-modèle. . . . .
	Encouragement au sieur *Buisson*, constructeur d'une charrue à un cheval. . . . .
	TOTAUX. . . . .

Digitized by Google

du Département, au 31 Décembre 1835.

NOMBRE DE LIVRETS ouverts.	NOMBRE DE LIVRETS soldés.	VERSEMENS.	INTÉRÊTS et arrérages dûs aux DÉPOSANS.	REMBOURSEMENS.	SOLDE restant dû AUX DÉPOSANS au 31 décembre.
120	17	47,443	913 52	6,349 24	42,007 28
207	15	66,800	»	5,667 »	61,233 »
38	»	11,300	166 55	»	11,466 55
150	7	36,590	410 52	4,165 25	32,835 27
76	»	26,634	183 13	»	26,817 13
591	39	188,767	1,673 72	15,181 49	164,359 23

jusqu'à 1836 inclus, pour encouragement à l'Agriculture.

EXERCICES 1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAL par objet de dépense.
2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	20,000
5,300	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	41,300
2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	1,500	1,500	1,500	1,500	18,000
2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,600	2,600	2,600	21,800
»	»	»	»	»	»	18	18	18	18	72
»	»	»	»	»	»	1,000	»	1,000	1,000	3,000
»	»	»	»	»	»	»	700	»	»	700
»	»	»	»	»	»	»	300	»	»	300
»	»	»	»	»	»	»	500	»	»	500
»	»	»	»	»	»	»	»	6,000	6,000	12,000
»	»	»	»	»	»	»	»	»	500	500
11,300	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,518	11,618	17,618	17,618	118,172

Digitized by Google

Tribunal de Commerce d'Evreux.

NOMBRE DES AFFAIRES

		Introduites.	Jugées
8 Mois	1829	440	408
Années	1830	678	594
	1831	786	732
	1832	925	730
	1833	700	596
	1834	860	784
	1835	640	583

Les affaires non jugées ont été conciliées.

ETAT des faillites déclarées et leur résultat.

Années	Nomb.	MONTANT du Passif.	MONTANT de l'Actif recouvré.	Observ.
1829	3	77,293 30	13,366 99	
1830	7	588,090 50	138,226 38	
1831	10	328,456 42	36,100 07	
1832	6	185,680 96	32,553 19	
1833	7	45,847 46	4,848 12	
1834	4	142,306 79	8,550 02	
1835	2	16,568 65	4,256 85	

Digitized by Google

TABLE.

Pages.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. 5

Membres de la Société. 6

Autorités, Compagnies savantes, et Bibliothèques publiques auxquelles le Recueil est adressé. 17

Séance générale du 29 novembre 1835. 20

Discours prononcé par M. R. DE LA RHOELLERIE, à l'ouverture de la Séance tenue à Louviers le 13 septembre 1835. 22

Rapport sur les travaux de la Section de Louviers, par M. Paul DIBON. 31

Rapport de M. CAMEL, sur les travaux de la Section de Pont-Audemer. 34

Instruction sur la culture des betteraves et des carottes, et sur leur emploi à la nourriture des bestiaux. 38

Note sur les propriétés nutritives des balles des céréales, par M. BOUTIGNY. 67

Procès-verbal de la décision du Jury du concours de charrues de Louviers. 69

Recherches sur la coloration du sang veineux, par M. DANZEL. 73

Du caractère véritable de la constitution d'Angleterre, par M. DE SALVANDY. 84

Rapport sur les conférences des Instituteurs de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. LE NORMAND. 114

Notice Nécrologique sur M. l'Abbé PAINCHON. 119

Mouvement de la population d'Evreux. 127

Caisses d'épargnes (ville d'Evreux.) 128

Opération des caisses d'épargnes du département de l'Eure. 130

Etat des sommes votées par le Conseil général de l'Eure, pour encouragement à l'agriculture. 130

Tribunal de commerce d'Evreux, nombre des affaires introduites et des affaires jugées. 132

Etat des faillites déclarées et leur résultat. 132

Digitized by Google

Le Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs*, par an; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. *L.-H. Delarue*, à Evreux, rue S.t-Léger, N.° 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXVI. — Avril 1836.

EVREUX,

IMPRIMERIE D'ANCELLE FILS.

—

1836.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Messieurs les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. *Sauval*, avocat, Trésorier de la Société, rue du Chariot, à Evreux.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société, rue St.-Léger, N.° 35, à Evreux.

On est prié d'affranchir tous les envois.

Digitized by Google

Premier Supplément aux Listes de la Société.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Larcher, Louis, cultivateur à Saint-Vigor.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Barré, docteur-médecin aux Andelys.
Guerard, juge suppléant aux Andelys.
Legendre, juge aux Andelys.
Legendre, Narcisse, cultivateur à Heuqueville.
Mettais-Cartier, avocat aux Andelys.
Mignot, propriétaire à Vesly.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Petel, docteur-médecin à Louviers

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Le Rique, propriétaire à Tourville.

DÉPARTEMENS.

Corneille, inspecteur de l'Académie à Rouen (Seine-Infér.)
De Beaurepaire, le comte, à Louvagny (Calvados).
De la Saussaye, secrét. de l'Academie à Blois (Loir-et-Cher)
De Magneville, fond. du Mus. d'Hist. natur. à Caen (Calvad).
Doublet de Bois-Thibault, avocat à Chartres (Eure-et-Loir).
Le Glay, archiviste du département du Nord, à Lille.
Minart, juge d'instruction à Douai.
Rivière, professeur de géologie à Bourbon-Vendée.

A L'ÉTRANGER.

Serrure, professeur d'histoire à Gand (Belgique).

COMPAGNIES SAVANTES ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Société industrielle à Saint-Etienne (Loire).
Société industrielle à Angers (Maine-et-Loire).
Société d'agriculture à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Bibliothèque des Andelys (Eure).

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 MARS 1835.

Le mercredi 2 mars 1836, à midi, M. *Hébert*, Président, a ouvert la séance en ces termes.

« MESSIEURS,

» Occupant pour la première fois la place élevée à laquelle vos honorables suffrages m'ont appelé, je me sens ému d'un vif sentiment de crainte, à la pensée de mon insuffisance; alors surtout, que jetant mes regards en arrière, je considère la distance immense qui me sépare de mes prédécesseurs, et que je vois de tous côtés, autour de moi, des collègues dont les connaissances profondes et variées, comme les sciences qui nous occupent, pouvaient donner à nos travaux une puissante et féconde impulsion.

» Toutefois, Messieurs, votre bienveillance me rassure, j'ai la confiance que si vous avez le droit d'être sévères, vous voudrez être indulgens envers moi, qui n'ai que le faible tribut de mes recherches et de mon expérience en agriculture, à vous offrir, et que vous compterez moins ce que j'aurai pu faire que mes efforts pour m'acquitter dignement de la tâche que vous avez bien voulu me confier.

» Messieurs, entraîné par la pensée que l'agriculture est la source la plus pure de la prospérité publique, qu'elle produit la véritable puissance et le véritable bien-être réel des peuples, en leur assurant le calme et la durée; que le tems est arrivé où les améliorations politiques doivent se traduire en améliorations matérielles, j'envisage l'art agricole comme devant plus particulièrement fixer notre attention et

Digitized by Google

pouvant nous fournir les moyens d'atteindre le but d'utilité que la société se propose.

» Mais quiconque croirait que les méthodes et les pratiques suffisent aux améliorations réclamées par l'agriculture, se tromperait étrangement. La science agricole est d'autant plus difficile, que quand on la raisonne et qu'on l'étudie, on voit qu'elle est le résultat de l'application de beaucoup d'autres sciences; loin donc de rejetter les théories progressives qui vivifient tous les arts, l'agriculture les réclame; car elle n'a fait en France de progrès réels, que depuis que des savans habiles, des chimistes distingués, des propriétaires éclairés ont publié le résultat de leurs études analytiques. C'est effectivement aux nombreux essais de tout genre, aux expériences, aux fautes même des grands propriétaires, que sont dues toutes les améliarations qui ont si puissamment contribué au bien-être et à la fortune publique.

» Aussi, depuis que, par un sage retour aux vrais principes de justice, d'humanité et d'intérêt public, le droit de propriété a été respecté et protégé, l'impôt proportionnellement réparti et les priviléges abolis, l'agriculteur a senti renaître toutes ses forces et s'est pénétré de l'importance et de la dignité de son état; alors quelques lumières se sont répandues dans les campagnes, les moyens d'amélioration s'y sont établis et propagés, et l'intérêt privé s'est uni à l'intérêt général.

» Depuis cette époque, l'agriculture a pris un rapide essor: la nature des sols a été mieux connue; la culture des prairies artificielles s'est répandue; on a établi la succession des récoltes, sur des principes consacrés dans les pays où l'agriculture a fait le plus de progrès; le nombre des bestiaux s'est accru et avec eux les engrais et les bons labours qui sont la base de la prospérité agricole.

Digitized by Google

» Il reste aujourd'hui à éclairer l'agriculture sur l'avantage qu'elle doit retirer de l'application des sciences physiques : tous les phénomènes qu'elle présente sont des effets naturels des lois qui régissent les corps ; les opérations que l'agriculteur exécute ne font que développer ou modifier l'action de ces corps : c'est donc à faire connaître ces lois, à constater leurs effets, à varier leur action, que la physique doit appliquer toutes ses recherches, dans l'intérêt de la science agricole.

» La chimie ne lui prête pas un moindre secours : disposant à son gré de presque tous les agens naturels, elle peut la suivre dans son travail, lors même qu'elle ne peut pas l'imiter dans tous ses produits ; elle connaît tous les matériaux qu'elle emploie et peut souvent les lui fournir et faciliter son action ; elle peut prévenir ses erreurs, en dévoilant les causes qui les produisent.

» La statistique, sorte d'inventaire de l'état du pays, de ses ressources, de ses richesses, de ses misères, de ses pratiques, fait connaître ses besoins, apprécier l'étendue et la possibilité des améliorations désirables.

» Cette courte énumération des sciences qui se rattachent plus immédiatement à l'agriculture, offre aux membres étrangers aux pratiques agricoles, outre l'attrait si puissant de la science pour elle-même, une vaste mine à exploiter au profit de l'agriculture.

» Mais si l'agriculture, les sciences et les arts qui s'y lient, doivent avoir une si large part dans les méditations et les recherches des membres de la société, je n'ai point oublié notre épigraphe, et je suis loin de vouloir bannir d'au milieu de nous les autres arts. . . . la littérature et la poésie surtout, dont le génie de la France a été si richement doté, l'agriculture et la poésie sont les deux premiers arts que les

Digitized by Google

peuples aient cultivés dans l'origine de la civilisation ; et c'est en chantant l'agriculture, en décrivant même ses détails les plus minutieux que le prince des poètes latins a trouvé ses plus belles inspirations.

» Ainsi, Messieurs, chacun de nous, suivant la spécialité, peut concourir puissamment par ses travaux, aux améliorations matérielles et morales réclamées par l'état du pays.

» Les efforts individuels, isolés produisent des effets lents et incomplets ; pour qu'ils soient efficaces, rapides et durables, ils doivent naître d'une action générale et simultanée de tous les membres de la Société. En marchant de concert dans la voie des améliorations, la Société entraînera nécessairement les obstacles qui s'opposent aux progrès.

» Les questions de haut intérêt qui s'agitent au sein des Sociétés comme la nôtre, les lumières qui jaillissent des discussions sérieuses qui s'y engagent ne peuvent manquer de produire d'heureux résultats en toutes choses ; l'esprit d'association que nous devons propager sait vaincre les obstacles qui seraient insurmontables à l'homme isolé et abandonné à ses propres forces.

» Forts du puissant levier de l'association, le courage et le zèle ne peuvent nous manquer. Dans le mouvement général imprimé à tous les esprits, vers le perfectionnement, le département de l'Eure n'est pas resté en arrière, et il ne cessera pas d'être dignement représenté par la Société.

» Le désir de faire un peu de bien, soutiendra notre zèle, Messieurs, et si nous continuons à diriger nos efforts vers un but commun d'utilité publique, nous aurons à nous applaudir un jour, j'en ai l'espérance, de nous être rencontrés dans cette voie des progrès où nous n'aurons pas passé sans laisser quelques traces. »

Après ce discours, que l'assemblée avait entendu avec

Digitized by Google

intérêt, et dont elle a témoigné sa satisfaction par de vifs applaudissemens, le secrétaire perpétuel a donné lecture du procès-verbal de la séance générale du dimanche 29 novembre 1835, qui a été approuvé, il a donné connaissance des délibérations prises par le conseil d'administration dans ses séances des 14, 25 décembre 1835 et 24 janvier 1836, et il a annoncé les productions adressées à la Société par MM. Théodor Virlet d'Avennes, Guépin, de Nantes; Mangon, de la Lande; l'abbé Baudard, de Conches; Moll, de Rosville; Hugues, de Bordeaux; la section de médecine de la Société royale académique de Nantes; Nicétas Périaux, de Rouen; Chrétien-de-Joué-du-Plein, d'Argentan; Gadebled, d'Evreux, et Leprieur, de Pont-Audemer; les unes ont été déposées à la bibliothèque et les autres renvoyées aux sections compétentes.

On voyait sur le bureau, une médaille de Pierre Corneille, grand module en bronze donnée à la Société, par la Société libre d'émulation de Rouen, en reconnaissance de sa souscription, pour l'érection de la statue de cet illustre normand. Plusieurs échantillons d'antiquités recueillis par M. Auguste LePrevost, et la collection des manuscrits de feu M. F. Rever, qu'il s'était chargé d'examiner. Une collection d'insectes, envoyée par le gouvernement; cinq échantillons de géologie, recueillis sur le territoire d'Evreux, par M. Beaulavon jeune; un exemplaire de la gravure de la Madeleine de Greusse, par M. Pascal, de Toulouse, dessinateur et graveur, à Paris. Une collection de six oiseaux précieux, bien montés, un œuf d'Autruche, d'une grosseur extraordinaire, donnés par M. Robillard, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, et plusieurs ouvrages sur l'agriculture, donnés par M. Gadon, notaire honoraire, à Evreux. La Société a voté des remercimens aux donateurs.

Digitized by Google

M. le Président a donné lecture d'une circulaire de M. de la Saussaye, relative à la 4e session du congrès scientifique de France, dont l'ouverture aura lieu à Blois, le 11 septembre 1836, et le secrétaire perpétuel a lu une pétition pour l'abolition de la peine de mort, adressée aux chambres par la Société de la morale chrétienne.

La Société a décidé que le concours ouvert sur cette importante question, par la Société de la morale chrétienne, et que la circulaire de M. de la Saussaye, relative à la 4e session du congrès scientifique de France, seraient mentionnés au recueil qu'elle publie.

Au nom du conseil d'administraaion, M. A. Passy a annoncé que les membres de la Société, domiciliés dans l'arrondissement des Andelys, se trouvant au nombre de plus de 25, s'étaient réunis pour faire un projet de réglement dont il a donné lecture et pour demander l'autorisation de se constituer en section générale. L'assemblée a reconnu la section générale de l'arrondissement des Andelys, a approuvé son réglement, lui a accordé la subvention annuelle de 150 fr., à dater du 1er janvier 1836, et elle a arrêté que dans le cours de cette même année, elle irait présider à un concours de charrues et tenir une séance publique aux Andelys.

Sur la proposition faite par M. Chevereaux, au nom de la section d'agriculture, dont il est secrétaire, la Société arrête que lorsqu'il se trouvera dans un canton, au moins sept de ses membres, ils seront autorisés à tenir des réunions mensuelles, pour s'y occuper des intérêts et des progrès de l'agriculture et à admettre à ces entretiens les cultivateurs les plus capables de répandre les saines doctrines agricoles dans le canton.

M. Ledésert a communiqué un article, inséré dans le Recueil encyclopédique, sur la charrue *le Marié*.

Digitized by Google

M. Clément a lu une Notice sur la charrue *Buisson*.

M. Walras a lu une dissertation sur la valeur des métaux précieux.

Ces diverses productions ont été renvoyées au comité de rédaction, avec les ouvrages suivans :

1° Instruction pratique et programme des prix relatifs à l'extraction du sucre de betteraves, dans les petites exploitations rurales, par la Société royale et centrale d'Agriculture de France ;

2° Flore, ou Statistique botanique de la Seine-Inférieure, par M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle, à Rouen.

3° Introduction à la Zoologie anté diluvienne ; 1re leçon du cours professé par le même M. Pouchet.

4° Recherches physiologiques et pathologiques sur la présence de l'air atmosphérique dans l'oreille moyenne, par M. Deleau jeune, docteur-médecin à Paris.

5° Notice sur la Ville et le Château de Gisors, par M. Deville, de Rouen.

M. Delhomme, professeur, a lu une Notice nécrologique sur M. l'abbé Painchon, premier vicaire-général et doyen du chapitre d'Evreux, membre de la Société. L'impression en a été votée à l'unanimité.

Ensuite, la Société a entendu les rapports qui lui ont été faits par les commissions nommées dans la séance du 29 novembre dernier, sur les candidats présentés dans cette même séance, il a été procédé au scrutin secret pour leur admission ; de nouveaux candidats ont été présentés, de nouvelles commissions ont été nommées ; les membres présens se sont inscrits, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES;

Sciences médicales.

CONCOURS DE CHARRUES.

Encouragemens aux Cultivateurs. — Récompenses aux Domestiques.

Evreux, le 30 avril 1836.

Nous, PRÉFET du département de l'Eure,

Vu notre arrêté du 25 juin 1835, inséré au N° 1089 du Recueil des Actes administratifs, qui règle les Concours de charrues et porte que, chaque année, il sera accordé des encouragemens aux cultivateurs qui, sous divers rapports, auront amélioré la culture, et des récompenses aux domestiques qui se sont distingués par leur intelligence, ou par de bons et longs services;

Vu les procès-verbaux de la première section de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres* du département,

Les procès-verbaux de la session du Conseil général de l'année 1835 et le budget de 1836;

Vu la lettre de M. le Ministre du Commerce qui accorde une subvention pour encouragemens à l'agriculture du département,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS ce qui suit :

ARTICLE 1er Les prix des concours de charrues, des

Digitized by Google

encouragemens aux cultivateurs et des récompenses aux domestiques, seront divisés en prix de département et en prix d'arrondissement.

Le concours départemental de charrues aura lieu dans l'arrondissement d'Evreux, et les concours d'arrondissement dans ceux des Andelys, Louviers et Pont-Audemer.

ART. 2. Les programmes des concours de charrues, leur organisation, leur placement, la composition du jury, les conditions, l'ordre, la police, les prix et leur distribution seront réglés, savoir : pour le concours départemental, par *la première Section de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département*, et pour les concours d'arrondissement, par la section de la même Société, appartenant à chacun de ces arrondissemens.

ART. 3. Tous les cultivateurs et tous les domestiques du département seront admis à concourir aux prix départementaux de culture et de service.

Tous ceux du même arrondissement pourront concourir aux prix de cet arrondissement.

ART. 4. Aucun domestique ne sera admis à concourir pour les prix départementaux, s'il ne justifie de services non interrompus, pendant au moins quinze ans, dans la même famille ou dans la même ferme.

Ces services devront être de dix ans au moins, pour avoir droit aux prix d'arrondissement.

ART. 5. Les cultivateurs et les propriétaires qui auront obtenu un prix départemental ne pourront prétendre au même prix de leur arrondissement.

ART. 6. Une Commission, prise dans le sein de la première section de la Société libre d'Agriculture du département, est chargée de faire un rapport à la section qui prononcera, sur les demandes et les droits des concurrens

Digitized by Google

aux prix départementaux et à ceux de l'arrondissement d'Evreux, pour les encouragemens et les récompenses.

Pour les arrondissemens des Andelys, Louviers et Pont-Audemer, cette Commission sera prise parmi les Membres de la section de chaque arrondissement, et fera son rapport à la section qui statuera sur les droits aux prix d'arrondissement.

Chacune de ces Commissions sera composée de cinq Membres au moins et nommée par la section à laquelle ils appartiendront.

ART. 7. Les demandes de concourir pour les prix d'encouragemens et de récompenses devront être adressées, avant le premier juillet prochain, à nous, pour les prix de département et de l'arrondissement d'Evreux, et pour ceux des arrondissemens des Andelys, Louviers et Pont-Audemer, à MM. les Sous-Préfets.

ART. 8. Les concurrens qui ont présenté leurs titres l'année dernière et qui n'ont pas obtenu de prix, sont de nouveau appelés à concourir en faisant de nouvelles justifications.

Les services seront certifiés sur l'honneur, par le maître même, et les certificats approuvés par le Maire de la commune et le Juge de paix du canton.

ART. 9. Les dispositions de notre arrêté du 25 juin 1835, continueront d'être exécutées, en ce qui concerne la forme des demandes, les pièces qui doivent les accompagner, les conditions et les appréciations qui doivent motiver les conclusions des rapports des commissions et les décisions des sections.

ART. 10. — PRIX DÉPARTEMENTAUX.

Aux Cultivateurs.

Premier prix : Une médaille en or, de valeur de 150 f.

Digitized by Google

Deuxième prix : Une médaille en or, de valeur de 100 f.
Troisième prix : Une médaille en or, de valeur de 50

Aux Domestiques.

Aux Charretiers, une somme de. 80
Aux Bergers, une somme de. 80
Aux Servantes, une somme de. 50

PRIX D'ARRONDISSEMENT.

Aux Cultivateurs.

Pour chaque arrondissement : Un prix, médaille en or, de. 50

Aux Domestiques.

Aux Charretiers, une somme de. 50
Aux Bergers, pareille somme de. 50
Aux Servantes, une somme de. 30

ART. 11. Il sera décerné des mentions honorables en nombre double de celui des prix ; les domestiques recevront en outre un brevet.

ART. 12. Les prix de département et de l'arrondissement d'Evreux, seront distribués dans la séance générale et publique de la Société libre d'Agriculture du département.

Ceux des arrondissemens des Andelys, Louviers et Pont-Audemer, dans la séance publique de chacune des sections de ces arrondissemens.

Les jours seront fixés ultérieurement.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

Hébert, Président de la Société ; *Gazan*, Président de la première section ; *Passy*, Préfet ; *L'hopital*, Maire d'Evreux ; *Colombel*, *Duret*, *Metton*, Cultivateurs.

Digitized by Google

ART. 13. Le présent arrêté, inséré au Recueil des Actes administratifs, sera, en outre, affiché et publié.

Donné à Evreux, en l'Hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an susdits.

Le Préfet de l'Eure,

A. PASSY.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,

LEDÉSERT.

NOTICE

Sur la Charrue Buisson, *lue à la Société d'Agriculture, dans sa séance du 2 mars* 1836, *par* M. CLÉMENT, *sociétaire.*

Parmi toutes les charrues en usage jusqu'à nos jours et dans les progrès vers lesquels nous marchons, l'industrie agricole s'est enrichie de la charrue de M. Buisson, cultivateur, demeurant à Angerville près Evreux. Il est parvenu, à l'aide de son fils, élève distingué de la ferme-modèle de Grignon, à construire, ferrure et charronnage, la charrue appelée *Charrue Buisson*, dont le mérite est de faire obtenir, avec un seul cheval, les mêmes résultats obtenus avec les charrues du pays, tirées par deux ou trois chevaux.

Le problème résolu à cet égard, consiste à établir une ligne directe du soc de la charrue à l'épaule du cheval, de manière à ce que l'effort de la tirée se porte, sans

Digitized by Google

intermédiaire, au point de résistance et qu'il n'y ait de perdue aucune portion de la force employée ; cette charrue, facile à diriger, peut être conduite par un enfant de 10 à 12 ans, doué seulement d'une intelligence ordinaire.

Depuis 18 mois je fais usage de la Charrue Buisson, avec laquelle je laboure chaque jour 80 à 90 perches de terre en deux attelées de chacune 3 heures.

La forme de la charrue et la nature de l'attelage permettent d'approcher, sans inconvénient, du pied des arbres dans les terrains plantés, et la largeur des rayes, qui n'est que de 4 à 5 pouces au lieu de 9, divisant à l'infini les molécules de la terre, la dispose à une production plus abondante.

L'avantage de cette charrue, qui permet au petit propriétaire de labourer lui-même son champ, n'est pas le seul que présente cet instrument si faible en apparence.

En me livrant cette charrue, M. Buisson m'avait assuré que je pourrais l'employer à des défrichemens; sans en être persuadé, j'étais néanmoins décidé à en tenter l'épreuve. Quelques cultivateurs, mes voisins, auxquels je fis part de ce projet, cherchèrent à m'en dissuader et m'offrirent obligeamment leurs charrues et leurs attelages pour ce travail, auquel, me dirent-ils, la petite Charrue Buisson ne résisterait pas. Sans les refuser tout-à-fait, j'ai essayé, et en 8 attelées de 3 heures chacune, avec un seul cheval, j'ai retourné 1 acre de luzerne de 12 années de plantation, dont les racines avaient de deux à deux pouces et demi de diamètre et sans qu'il soit arrivé à la charrue la plus légère avarie.

Je dois faire observer que n'ayant attelé qu'un seul cheval pour ce travail pénible, j'ai soumis la charrue à une épreuve beaucoup plus rude; car les obstacles qui arrêtaient

Digitized by Google

le cheval et le forçaient, pour les vaincre, à un coup de collier, ébranlaient bien plus la charrue que si deux chevaux, attelés et tirant également, l'eussent fait fonctionner sans secousses.

M. Buisson a paru désirer que je fisse connaître ce résultat obtenu, et c'est avec plaisir qu'en rendant hommage à la vérité, j'atteste les faits que je viens de signaler

OBSERVATIONS

Sur quelques usages de l'arrondissement des Andelys, relatifs aux baux à ferme et sur plusieurs règles qu'il paraîtrait convenable de fixer, par M. MÉLISSENT.

La loi s'en étant référée aux usages locaux pour régler l'entrée en jouissance des fermiers, de même que leur sortie à l'expiration des baux, il en résulte fréquemment des difficultés et par suite des procès, soit avec le fermier sortant ou le fermier entrant, soit avec le propriétaire.

Ordinairement on prend le sage parti d'appeler des arbitres pour statuer sur les prétentions respectives, mais il arrive souvent que ceux-ci même ne peuvent s'entendre, chacun d'eux se trouvant influencé involontairement par l'usage de sa contrée, quelque voisines que soient leurs résidences respectives. En effet, dans le canton des Andelys, par exemple, le fermier entrant a la jouissance de la principale habitation et de la principale écurie à la Saint-Michel, époque à laquelle il fait ses premières semences. Dans plusieurs communes du canton d'Ecos, au contraire, le nouveau fermier n'entre en jouissance des objets ci-dessus qu'au 15 avril suivant.

Digitized by Google

Cette bizarrerie d'usages existe aussi dans les autres cantons ; cependant la culture et les besoins sont les mêmes dans tout l'arrondissement.

Pourquoi ces difficultés ? Parce que le législateur a senti l'impossibilité de faire des lois de localité et qu'il lui a paru plus convenable de s'en rapporter aux usages qui ont dû être établis pour et suivant les besoins de chaque contrée particulière.

Mais ces usages qui auraient dû résulter d'un réglement, médité et discuté par des hommes de l'art, instruits, puis soumis à la sanction des tribunaux, si cela était praticable, ne sont écrits nulle part. Des arbitres, plus ou moins influens, plus ou moins instruits, fixent seuls la loi des parties. On cite comment s'est faite l'entrée ou la sortie d'un ou deux fermiers, il y a 10 à 12 ans, sans que rien garantisse l'exactitude de ces précédens ; et ainsi s'établit l'usage d'un canton. Dans un autre canton voisin, d'autres arbitres, opérant de la même manière, fixeront d'autres époques de jouissance : delà des usages différens.

Comme il ne doit y avoir deux poids ni deux mesures dans une même localité, il serait à désirer que le tribunal adoptât une règle générale pour l'arrondissement, et par là, en prévenant des querelles et des procès, il rendrait un grand service au pays.

Voici quelle serait notre opinion sur chaque objet qui constitue le faire-voloir d'un fermier :

Des baux et de la première jachère.

Beaucoup de baux, soit notariés, soit sous seing, fixent l'entrée en jouissance à la Saint-Martin d'hiver, époque où l'on fait les premières jachères. Beaucoup d'autres

Digitized by Google

fixent l'entrée en jouissance à la Saint-Michel, époque où l'on fait les premières semences.

Lors des premiers baux (Saint-Martin), le fermier sortant a encore une récolte à faire l'année suivante ; comme l'on voit, sa jouissance n'est pas finie, et comme on ne peut pas jouir à deux en même tems du même objet, c'est à tort qu'on énonce dans ces baux que la jouissance commencera à la Saint-Martin.

Quant aux baux dont la jouissance commence à Saint-Michel, ils ne présentent pas le même inconvénient, parce que à cette époque, le fermier entrant fait ses semences de blés, ses chevaux restent à la ferme pour y faire tous les charriages de fumiers, marnes et autres objets nécessaires à l'amendement des terres, tandis que le fermier sortant, à cette même époque de Saint-Michel, a terminé sa dernière récolte, et n'a plus besoin de conserver dans cette ferme que quelques chevaux pour achever l'exploitation de cette récolte ; par conséquent sa jouissance finit et celle de son successeur commence.

Nous disons qu'elle commence, parce que les jachères qu'il a faites l'année précédente (Saint-Martin), ne peuvent pas établir une époque d'entrée en jouissance. C'est un labour fait d'ordinaire avant l'hiver sur la portion de terre où le fermier sortant n'a plus de récolte à prétendre et qu'il est obligé de souffrir, parce qu'il est nécessaire à l'amendement des terres de la ferme, qu'il ne change rien à l'époque de jouissance ; et ce avec d'autant plus de raison, qu'une fois cette jachère faite (elle dure au plus un mois ou six semaines, sauf le tems contraire), le fermier retourne à son domicile et ne reparaît dans la ferme (sauf le cas où il voudrait marner ses terres), qu'au mois de mai suivant ; alors il continue ses labours, et à la Saint-Michel suivante,

Digitized by Google

comme nous l'avons dit plus haut, il fait ses premières semences et ne peut plus désemparer. C'est donc bien à cette époque, nous le répétons, que commence sa jouissance de fait.

Il suit de là que les propriétaires, en fixant tous l'entrée de leurs fermiers à la Saint-Michel et non à la Saint-Martin, établiraient l'uniformité et épargneraient les contestations tant à eux qu'à leurs fermiers.

De la possession des bâtimens par les fermiers entrans et sortans.

Suivant l'usage, le fermier entrant doit céder à son successeur à la Saint-Martin, époque de ses premières jachères, le second logement, la seconde écurie, et un grenier d'une grandeur suffisante à contenir les fourrages pour la nourriture des chevaux de celui-ci, pendant qu'il fait son labour et les charriages dont il a besoin. S'il n'y a pas de second logement, ce qui arrive souvent, le nouveau fermier doit se contenter du fournil, qui devient commun jusqu'à la Saint-Michel suivant. S'il n'y a pas non plus de seconde écurie, il est tenu de se contenter d'un bâtiment qu'on ne peut lui refuser pour le logement des chevaux dont il a besoin pour ses travaux préliminaires.

A la Saint-Michel suivante, dans le canton des Andelys, comme nous l'avons dit plus haut, le fermier sortant cède à son successeur la principale habitation, la principale écurie, un grenier pour déposer et chauler son blé de semence, le second cellier, ou, s'il n'y en a point, un bâtiment convenable pour mettre son cidre, et la moitié de la charreterie pour y mettre ses voitures, puis le fermier sortant reprend le logement qu'il avait cédé ainsi que la petite

Digitized by Google

écurie ; le grenier, s'il est de grandeur suffisante, reste à son successeur.

Au 15 avril, époque où se termine la consommation des pailles et fourrages, le fermier sortant cède au fermier entrant les étables à vaches et à porcs, les bergeries, le pressoir, les greniers à fourrages, les poulaillers et tout son logement, excepté une chambre, la petite écurie et les greniers à blé et à avoine qu'il conserve jusqu'à la Saint-Jean ; c'est alors qu'il quitte les granges et qu'il ne doit plus rien occuper dans la ferme, si ce n'est les caves ou celliers qu'il conserve jusqu'à la Saint-Michel, un an après qu'il a quitté sa jouissance.

La jouissance du colombier cesse ordinairement le 1er mars, à cause de la couvée des pigeons, qui commence vers cette époque.

Relativement au jardin, le fermier sortant a la faculté de conserver des légumes jusqu'à l'hiver; le fermier entrant, par conséquent, n'en peut avoir la jouissance avant le 1er janvier, et il se trouve encore en mesure de pouvoir le cultiver à tems.

L'usage que nous venons de citer, relativement à la jouissance, à Saint-Michel, par le fermier entrant, de la principale habitation qui est la cuisine, nous paraît susceptible aujourd'hui de modification. Chaque jour l'agriculure fait de nouveaux progrès, les cultivateurs industrieux font beaucoup d'herbes artificielles et de plantes légumineuses, pour la nourriture et l'engrais de leurs bestiaux dont ils ont considérablement augmenté le nombre : ils seraient très-embarrassés pour faire la consommation de leur dernière récolte, s'ils étaient obligés de changer de local à Saint-Michel, à cause de l'établissement des chaudières, fourneaux et autres ustensiles qui existent souvent dans les cuisines;

Digitized by Google

des cultivateurs. Ce qui était facile, autrefois qu'on ne faisait pas ces sortes de denrées, deviendrait très-difficile aujourd'hui : il paraîtrait donc convenable, comme cela s'est toujours pratiqué dans certains endroits, que les fermiers sortans conservassent partout le principal logement, c'est-à-dire, la cuisine, jusqu'au 15 avril, époque où ils finissent leur consommation.

De la deuxième jachère et du labour en mars.

Il y a des fermiers sortans qui soutiennent que leur successeur n'a pas le droit de commencer sa seconde jachère avant la Saint-Martin, comme de ne pouvoir labourer leur sole récoltée en blé, au mois d'août, avant le premier mars suivant, le tout sous prétexte qu'on porte préjudice à leur pâturage.

Ces prétentions ne nous paraissent pas fondées : à la St-Michel qui précède la Saint-Martin ci-dessus, le nouveau fermier entre en jouissance, il fait ses semences de blés, et une fois ses semences faites, il a le droit incontestable de commencer ses nouvelles jachères, quand elles sont entièrement débarrassées de leurs récoltes. Tel a toujours été l'usage du pays.

Quant aux labours pour la préparation des mars, il est convenable de donner au fermier sortant le tems de rentrer ses chaumes, s'il en a fait. L'époque de Saint-Martin lui est accordée par l'usage; mais hors ce cas, il ne peut pas priver son successeur, propriétaire ou fermier, de labourer ou de porter sur les terres de cette sole, comme cela se fait ordinairement, les fumiers et autres engrais qu'il a à sa disposition, de les faire retourner et ensemencer s'il le juge à propos. Il le peut, il en a le droit; il est en possession et jouissance de la ferme, tandis que l'autre n'a plus rien à y

Digitized by Google

prétendre, et il ne doit y rester que le tems nécessaire pour achever l'exploitation de sa récolte.

Néanmoins, en considération de ce que le fermier sortant doit laisser ses bestiaux dans la ferme jusqu'au 15 avril, pour faire la consommation des pailles et fourrages, il serait de toute justice (sans que cela, selon nous, fût une obligation réelle), de lui conserver au moins jusqu'au 1er janvier, le pâturage des terres qui n'auraient pas été fumées. Car ordinairement le fermier sortant n'a plus d'herbes artificielles à faire pâturer, et si toutes ses terres étaient labourées, il se verrait forcé de faire sa consommation plus promptement, consommation qui pourrait être mal faite, ce qui compromettrait l'intérêt des deux parties.

Le nouveau fermier a-t-il le droit, en fumant sur ses premières jachères, de les charger de récolte; peut-il semer des herbes artificielles dans les blés, avoines ou autres grains de son prédécesseur ?

De son côté, le fermier sortant peut-il semer de ces mêmes herbes dans les terres où le fermier entrant doit faire sa première jachère.

Nous pensons 1° que le nouveau fermier n'entrant en jouissance qu'à Saint-Michel, 10 mois 1/2 après la Saint-Martin où il fait sa première jachère, il n'a encore droit à aucune récolte sur la ferme. S'il le fait, il se rend répréhensible et susceptible de dommages et intérêts envers son prédécesseur, qui seul doit récolter les produits de la ferme et être entièrement libre jusqu'à la fin de sa jouissance, tant pour le pâturage de ses terres que pour le charriage de ses fumiers, récoltes, etc.; d'ailleurs, il n'est pas d'usage que le propriétaire permette à son fermier d'anticiper sur les droits de son prédécesseur, il n'en aurait pas le droit.

2° Il est certain que le fermier entrant n'a aucun droit

Digitized by Google

de semer d'autorité des herbes artificielles dans les blés, avoines et autres grains de son prédécesseur ; s'il le fait il est répréhensible et susceptible de dommages et intérêts, pour le tort plus ou moins grand porté à ses récoltes, sans préjudice du droit que doit avoir le fermier sortant, de faire pâturer ses terres sans égard aux graines dont elles peuvent être chargées.

3° Le fermier sortant ne doit pas non plus semer de ces sortes de graines dans les terres de sa dernière récolte qu'il doit laisser pour jachères à son successeur ; dans ce cas il serait répréhensible ; le nouveau fermier n'est pas tenu d'y avoir égard, il peut, s'il le veut, labourer sa terre, c'est son droit, attendu qu'un fermier entrant (sans déroger au système de culture actuel), doit trouver sa première jachère entièrement libre de toute espèce de semences.

Des engrais.

A quelle époque le fermier sortant doit-il laisser les fumiers à son successeur ?

Les opinions sont partagées entre plusieurs cultivateurs ; les uns prétendent que ce doit être au 15 avril qui précède la dernière récolte ; d'autres soutiennent au contraire, que le fermier sortant ne doit pas être limité, qu'il doit avoir la liberté de porter ses fumiers pour y faire des denrées, tant qu'il croira avoir intérêt de le faire ; nous sommes de ce dernier avis. Néanmoins, comme il y a beaucoup de cultivateurs qui quittent leur ferme à regret et qui cherchent à nuire, autant qu'ils le peuvent, à leurs successeurs, nous pensons, pour tout concilier, qu'il ne devrait y avoir qu'un seul terme de fixé. L'époque de fin mai nous paraîtrait la plus convenable pour cet objet.

La colombine ou poullinée de pigeon n'est point contes-

Digitized by Google

tée au fermier sortant, elle lui appartient jusqu'au 1er mars, époque où il quitte la jouissance du colombier, pour les causes ci-devant dites.

Quant à celle de poule, il a droit de l'enlever également jusqu'au 15 avril suivant, époque où il quitte la jouissance des poulaillers ; le tout sauf clauses contraires dans le bail.

Du parquis des moutons.

On a toujours reconnu que la faculté donnée aux fermiers, de disposer du parquis de leurs moutons, la dernière année de leur jouissance, portait un grand préjudice à la propriété qu'ils faisaient valoir.

Un axiôme nous dit qu'il faut rendre à la terre ce qu'elle nous donne, ce qui ne se fait pas toujours. En effet, n'est-il pas ridicule que les bestiaux attachés à une ferme et qui trouvent sur ses terres tout le pâturage nécessaire à leur nourriture, aillent déposer ensuite leur engrais sur une terre étrangère ?

Un ancien jurisconsulte distingué, qui faisait valoir, se promettait souvent de réclamer contre ce mauvais usage. La ferme, par ses productions, donne au cultivateur ce qui est nécessaire à ses besoins ; mais s'il cesse d'amender les terres et de leur continuer les engrais dont elles ont besoin, alors elles se trouvent nécessairement déteériorées, et produisent moins pendant quelque tems

Mais comment supprimer un usage qui existe de tems immémorial, et qui donne au fermier des droits acquis ? Il faudrait, ce nous semble, que le propriétaire en faisant son bail, obligeât les deux fermiers, l'un à céder, s'il voulait parquer, et l'autre à prendre ce parquis au prix convenu de gré à gré ou à dire d'experts. Ce moyen servirait à la fois l'intérêt des deux fermiers, sans que la propriété en souffrit.

Digitized by Google

Du bois sec des arbres.

La plupart des baux accordent au fermier le bois sec des arbres, même les arbres morts ou tombés par les vents. Nous avons vu plusieurs cultivateurs qui, après la Saint-Michel, fin de leur jouissance, prétendaient pouvoir encore user de cette faculté ; mais ils ont toujours succombé dans leurs prétentions. En effet, si un ouragan venait arracher une partie des arbres de la ferme, quelques jours après la Saint-Michel, comme cela arrive quelquefois par les vents d'automne, que pourrait y perdre le fermier sortant, puisqu'il n'aurait plus aucune récolte à prétendre ? Il ne pourrait que gagner au renversement de tous les arbres de la ferme ; ses prétentions ne sont donc pas fondées.

Quant aux arbres morts, pourquoi attend-il que sa jouissance soit finie pour les enlever ? Ces arbres lui appartiennent à la vérité ; mais s'il reçoit le lendemain de Saint-Michel une sommation de les enlever, nous pensons qu'il doit être passible des frais, et en outre de dommages et intérêts, s'il y a lieu.

Relativement au bois sec dans les arbres, il faut que le fermier ait le tems de récolter ses fruits. A cet égard, l'usage a toujours accordé jusqu'à la Saint-Martin, et non plus tard, parce que si l'on touchait aux arbres après la chûte des feuilles, on courrait le risque de confondre le bois vert avec le bois sec.

De la clause de consommation des fourrages, insérée dans les baux.

La plupart des baux actuels obligent les fermiers à faire consommer dans la ferme pendant le cours et dans la dernière année du bail, les pailles et fourrages ; et malgré cette

Digitized by Google

clause, ils enlèvent, suivant l'usage, les menus, les pois, vesces, lentilles et herbes artificielles ; tous ces objets sont qualifiés fourrages.

Il est quelquefois arrivé qu'un propriétaire s'est opposé à l'enlèvement de ces sortes de denrées qui sont si utiles aux fermiers pour entrer dans une autre ferme, et cela sans nuire d'une manière sensible à la ferme que l'on quitte, quand on n'en fait pas abus.

Si c'est une clause du bail, les fermiers sont bien obligés de s'y conformer ; il est donc à désirer que ces derniers prennent garde, quand ils signent des baux, de laisser insérer dans le bail, si cette clause leur répugne, l'obligation de consommer sur la ferme, pendant et à la fin du bail les *fourrages*, parce qu'incontestablement ils ne pourraient pas les enlever ni même en vendre pendant leur jouissance.

De la consommation des pailles et fourrages de la dernière récolte.

Plusieurs cultivateurs font un abus révoltant de la faculté que l'usage leur accorde d'enlever de leur dernière récolte 10 à 12 menus par cent gerbes de blé. Ces menus dont le lien doit être sans allonge à la vérité, sont faits de manière à peser souvent de 60 à 80 livres, ce qui réduit nécessairement la gerbée à 15 ou 16 livres au plus, et moins quand le cultivateur s'est avisé de faire faire ses gerbes de blé plus petites qu'à l'ordinaire, pour enlever un plus grand nombre de menus.

Ainsi 100 gerbes de blé fournissent en menus 7 à 800 livres, et en gerbées 15 à 1,600 livres au plus, en sorte le fermier sortant enlève de la ferme le tiers de la paille au moins.

Digitized by Google

Cette manière d'agir, peu délicate et qui détériore considérablement une ferme, oblige maintenant les propriétaires (au moins la plupart), à exiger par les baux que leurs fermiers soient tenus de faire consommer dans la ferme, dans le courant et à la fin de leur bail, toutes les grosses et menues pailles sans exception et même les fourrages, avec tous les bestiaux nécessaires à son exploitation. Cette clause qui est véritablement rigoureuse, a été nécessitée par les circonstances. Car, malgré l'abus que nous venons de signaler, la consommation du reste des pailles est souvent très-mal faite. Nous avons vu assez fréquemment dans des opérations d'arbitrage où nous étions appelés, trois ou quatre pieds, non pas de fumier proprement dit, mais de paille sous les moutons; on n'en lie presque pas en botte, on débarrasse le pied des portes, des bergeries quand on ne peut plus les ouvrir, on jette cette paille dehors et ce n'est encore qu'à regret qu'on laisse le nouveau fermier en ramasser pour faire de la litière à ses chevaux. Une pareille conduite est d'autant plus répréhensible qu'elle est contre l'équité et contre l'intérêt même du fermier sortant. Car des moutons chargés de laine souffrent dans les bergeries, quand on est long-tems sans les curer et que l'air n'est pas renouvelé plus souvent. D'un autre côté le fermier étant obligé de faire nétoyer les bâtimens de sa ferme et de les rendre en bon état de réparations locatives avant de quitter les lieux, le pied des murailles de ses bergeries, enfermé dans ce mauvais fumier, se dégrade nécessairement, et lui cause plus de frais de réparation; mais il est bien difficile de remédier à cet abus; *cependant le tribunal dans sa sagesse, doit prononcer une peine sévère contre une pareille contravention*, et il nous semble que le propriétaire pourrait encore faire la loi, en insérant dans son bail que le fermier, lors

Digitized by Google

de la consommation des pailles de la dernière année, sera tenu de lier soigneusement en botte, au fur et à mesure qu'elles seront pâturées par ses bestiaux, celles qui ne seraient pas suffisammeut consommées, de les mettre en meules devant les bergeries et de ne pas s'opposer à ce que son successeur en prenne ce qui lui sera nécessaire pour ses chevaux, d'autant plus que cette paille ne lui appartient plus en aucune manière, de l'obliger en outre à curer ses bergeries une fois par mois ou plus souvent, si le propriétaire le juge nécessaire. Et, si cet article n'est pas fidèlement exécuté dans toutes ses dispositions, le bailleur serait autorisé à en faire faire la visite toutes fois et quantes, par des arbitres nommés entr'eux, sinon d'office, et ceux-ci, si la contravention est reconnue, prononceraient une indemnité qui, dans tous les cas, ne pourrait être au-dessous d'une somme fixée par les conventions.

Des pailles de Seigle,

L'usage accorde encore au fermier sortant la liberté d'enlever une certaine quantité de bottes de paille de seigle, restant de sa dernière récolte. Il est notoire que l'on abuse quelquefois de cette faculté, la quotité n'étant pas fixée par l'usage. Nous avons vu souvent des cultivateurs avoir de la paille de seigle de la récolte précédente, en quantité suffisante pour lier la récolte de l'année suivante. Cette précaution n'est pas blâmable à beaucoup près, cela dépend quelquefois du plus ou moins de bonté des récoltes; dans le courant du bail, quant à la propriété, elle n'en peut pas souffrir, en ce que l'année suivante, le cultivateur fait moins de seigle et récolte plus de paille de blé; mais il n'en est pas ainsi pour la dernière année. Cette paille qu'il emporte est un préjudice causé à la ferme, surtout s'il en enlève une trop grande quantité; il serait convenable, si le bail ne

Digitized by Google

s'oppose pas à cet enlèvement, d'en fixer le taux qui devrait être modéré, comme nous l'avons vu quelquefois dans des baux qui fixent de deux à trois bottes au plus, de cinq pieds de tour, par acre de blé, que le fermier aurait récolté.

Quoique ces observations soient le fruit de quelques expériences en culture, nous ne prétendons pas n'avoir laissé échapper aucune erreur, seulement nous avons le désir qu'on trouve dans ce petit travail quelque chose qui soit utile au pays; mais en terminant, nous devons dire, à l'honneur des fermiers, que le nombre de ceux qui agissent mal n'est pas grand, que la plupart, au contraire, se conduisent bien et se retirent presque toujours estimés et regrettés de leurs propriétaires.

DE L'AMENDEMENT DES TERRES
Les unes par les autres.

Pendant la dernière réunion de l'Association normande à Evreux, M. Passy, après avoir entretenu la section d'Agriculture de l'influence de la composition du sol sur la végétation, et cité les expériences de M. Drappiez sur le degré de fertilité que possèdent des mélanges en diverses proportions de silice, d'alumine et de calcaire, demanda qu'une commission fût choisie par l'Association dans chacun des départemens de la Normandie, pour vérifier ces expériences et soumettre à l'analyse les principales variétés de terre de la Normandie. Cette proposition fut adoptée par l'association, et, sur l'avis de la section d'agriculture, la commission fut composée, pour le département de l'Eure, de trois agriculteurs, MM. L'hopital, Gazan et Hébert, et de deux chimistes, MM. Boutigny et Gazan fils.

La commission ne croit pouvoir mieux faire pour exci-

Digitized by Google

ter le zèle des personnes qui voudraient bien la seconder que de mettre sous leurs yeux l'extrait d'un article de M. Drappiez sur les jachères inséré au tome premier des annales générales des sciences physiques [1]. Elle y a joint une instruction sur la manière d'analyser les terres.

Extrait de l'article de M. Drappiez.

» M. Drappiez croit qu'il est avantageux et possible de supprimer la jachère, et il commence par rechercher les causes qui se sont opposées jusqu'ici à cette suppression. La principale et même la seule lui paraît être l'opinion où sont la plupart des cultivateurs qu'elle ne pourrait avoir lieu qu'à l'aide d'une quantité de fumier telle qu'ils ne pourraient se la procurer. Mais, convaincu avec beaucoup d'autres savans que la terre n'est qu'un réservoir où les racines vont puiser leur nourriture, et d'ailleurs, ayant observé que certaines terres produisent d'abondantes récoltes avec peu ou pas de fumier, tandis que d'autres en exigent beaucoup, il a pensé que la nature du sol exerce une très-grande influence sur la végétation et sur la quantité d'engrais qu'elle exige, ce qui l'a conduit à chercher par l'analyse la composition des différens sols, et, après en avoir rapproché et comparé les produits, il est arrivé à cette conclusion que le calcaire, l'argile et le sable mélangés en proportion égale forment le sol le plus propre à la végétation des céréales et celui qui exige le moins d'engrais.

Tout ce qui suit offre trop d'intérêt, pour n'être pas cité textuellement.

« Ces trois terres (c'est-à-dire le calcaire, l'argile et le sable) sont destinées chacune à remplir des fonctions différentes. On peut considérer l'argile comme la véritable as-

[1] Bruxelles 1819.

Digitized by Google

siette du terrain; c'est elle qui, par sa compacité, retient entre ses parties les divers engrais qui, sans cela, s'infiltreraient aussitôt et seraient perdus pour les couches supérieures; elle sert encore à fixer avec force les racines et à empêcher les plantes de céder à la violence des vents : mais cette compacité que peuvent bien maîtriser quelques grands végétaux devient un obstacle au développement des plantes plus faibles : d'abord leur germination s'effectue avec beaucoup de peine, ensuite les racines ne peuvent malgré tous leurs efforts séparer les molécules de l'argile, pour obéir à la loi d'accroissement qui est commune à tous les êtres organisés; il faut donc qu'un autre corps favorise la tendance naturelle qu'ont les racines de s'allonger en tous sens et le besoin qu'elles éprouvent d'aller au-devant d'une nourriture qui ne se régénère point dans l'espace qu'elles ont épuisé. Ce corps est la silice ou le quartz dont les parties, une fois divisées et réduites à l'état de sable, ne peuvent plus, comme celle de l'argile, recouvrer leur adhérence première; ce sable, par son interposition, atténue la force d'ahésion des parties argileuses. L'argile se laisse difficilement pénétrer par l'eau que l'on retrouve presque toujours stagnante sur ces couches; le sable la laisse filtrer, mais ne s'en pénètre point. Quel corps donc peut l'absorber, la retenir pendant assez long-tems pour que l'humidité puisse être uniformément répandue dans un terrain, et même être cédée à l'argile dans un tems de sécheresse? Ce troisième corps est le calcaire qui en outre a encore la propriété d'augmenter la finesse et l'onctuosité des terres par l'extrême ténuité de ses molécules et de conserver long-tems la chaleur qu'elle a reçue des rayons solaires; cette chaleur qu'augmente encore l'humectation favorise l'espèce de fermentation où le végétal puise la vie. Telles sont les conséquences auxquelles

Digitized by Google

conduit l'application de la théorie chimique à la composition des terres de culture. Pour savoir si elles seraient confirmées par l'expérience, nous avons entrepris un grand nombre d'expériences, d'abord très en petit, ce qui n'est en quelque sorte qu'une docimasie agricole, puis plus en grand, et auxquelles ont bien voulu se prêter quelques cultivateurs intelligens et zélés. Voici nos principaux essais en petit et pour lesquels nous avons employé le sable et l'argile qui nous ont paru les plus purs; nous avons préalablement épuré ces matériaux par les lotions, nous les avons fait sécher convenablement et mettre en réserve dans des barriques closes; pour calcaire nous avons choisi la craie qui a été jugée la plus pure; elle a été broyée au moulin, lavée et séchée.

I. Le 1er octobre nous avons déposé du sable dans un baquet de pierre [1] de 4décimètres de hauteur, et nous avons choisi un espace bien aéré pour y enterrer le baquet, de manière qu'il dépassât de moitié la surface du sol; nous y avons semé deux grammes de bon froment; vingt jours après, les graines commencèrent à germer; bientôt les plantes se développèrent, elles se nourrirent parfaitement pendant tout l'hiver, mais, au mois d'avril, les vents de nord-est ayant totalement desséché le sable, toutes périrent.

II. Même expérience, mais en employant l'argile au lieu du sable. Les graines germèrent un peu plus tard que dans le sable; les plantes se développèrent avec peine, restèrent long-tems languissantes et pourrirent dans le courant de janvier et de février.

III. Même expérience avec le calcaire. Les graines germèrent et pourrirent presque aussitôt.

1 La commission pense qu'on pourrait y substituer des baquets en bois provenant de demi-muids ou de feuillettes coupés en deux.

Digitized by Google

IV. Un mélange de quantités égales de sable et d'argile. Les graines germèrent et les plantes se développèrent parfaitement ; les chaumes s'élevèrent lentement vers le commencement de mai ; à la mi-juin les épis fleurirent et se desséchèrent presqu'immédiatement, sans produire de graines.

V. Un mélange de quantités égales de sable et de calcaire. Même résultat que dans l'expérience précédente; seulement les épis se desséchèrent avant la floraison.

VI. Un mélange de quantités égales d'argile et de calcaire. Les graines germèrent, se développèrent d'abord assez bien, mais elles pourrirent dans le courant de janvier.

VII. Deux quantités de sable et une d'argile. Résultat semblable à celui de l'expérience IV.

VIII. Deux quantités de sable et une de calcaire. Même résultat à-peu-près que dans l'expérience IV.

IX. Deux quantités d'argile et une de calcaire. Les graines pourrirent la plupart avant la germination et quelques-unes peu après.

X. Deux quantités de sable, deux de calcaire et une d'argile. La germination, le développement et l'accroissement furent plus tardifs que d'ordinaire ; l'élévation, la floraison et la fructification ne s'opérèrent que très-imparfaitement; ce n'est que dans les derniers jours de septembre que les épis, jugés mûrs, furent séparés du chaume ; ils donnèrent 17 grammes 15 centigrammes de graines maigres et peu renflées.

XI. Trois quantités de sable, une de calcaire et une d'argile. Mêmes observations pour le développement de la végétation ; récolte : 11 grammes 20 centigrammes de graines très-pauvres en farine.

XII. Trois quantités d'argile, une de calcaire et une de

Digitized by Google

sable. Végétation assez vigoureuse ; récolte : près de 20 grammes d'un blé assez rond.

XIII. Quantités égales des trois matières terreuses. Germination prompte, développement parfait, belle élévation du chaume, formation de l'épi, floraison et fructification complètes : récolte : 23 grammes 81 centigrammes de graines assez maigres.

XIV. Même quantité que dans l'expérience précédente, en ajoutant au mélange deux centièmes de poudre de tourteau de colza. Germination prompte, développement rapide, enfin les conditions d'une bonne végétation, épis gros et bien garnis, graines renflées et de qualité supérieure ; produit de la récolte : 37 grammes 21 centigrammes.

Cette première série d'expériences s'étant terminée avec la saison, nous avons tenté de les reprendre incontinent en nous servant des baquets qui nous avaient procuré des graines dans l'état où ils se sont trouvés après que nous eûmes arraché des chaumes. Nous nous sommes contentés de bien remuer le mélange des terres contenues dans chaque baquet, et au 1^er^ octobre nous y avons de nouveau semé 2 grammes de beau froment.

Baquet de l'expérience 4. A-peu-près même végétation ; dessèchement des tiges après la floraison ; point de fructification.

Baquets des expériences 5, 6, 7, 8, 9. Résultats semblables à ceux obtenus l'année précédente.

Baquet 10. L'amélioration dépendant d'une température plus favorable se manifesta éminemment dans cette nouvelle expérience ; le produit de la récolte fut porté à 21 grammes 80 centigrammes ; c'est un peu plus d'un cin-

Digitized by Google

quième en sus de ce que rapporta la même expérience l'année précédente.

Baquet 11. Même amélioration que ci-dessus dépendant de l'influence météorologique ; cependant le produit de la récolte ne fut pas beaucoup plus considérable ; le grain était seulement de meilleure qualité, il pesait 21 grammes 32 centigrammes.

Baquet 12. Amélioration peu sensible ; la récolte fut de 21 grammes 20 centigrammes.

Baquet 13. Amélioration assez forte ; produit de la récolte : 29 grammes 25 centigrammes.

Baquet 14. Cette expérience nous eût procuré au besoin une nouvelle preuve de l'action incontestable des engrais sur la végétation. A mesure que les plantes des autres baquets prenaient un accroissement visiblement plus considérable qu'elles n'avaient pu le faire l'année précédente, dans celui-ci au contraire elles semblaient décroître ; des tiges grêles, des épis maigres ne présageaient point l'abondance ; en effet le produit de la récolte n'excédera pas 30 grammes.

Nous avons ajouté aux précédentes expériences celle d'un mélange de quantités égales des trois terres avec deux centièmes de poudre de tourteau de colza et deux arrosemens à époques différentes avec la gadoue. Le résultat fut une végétation des plus grandes, un accroissement considérable ; le produit de la récolte a surpassé toute attente ; il fut de 51 grammes 22 centigrammes, ce qui fait un peu plus de 25 pour 1. Cette observation est tout en faveur de la gadoue que l'on regarde en divers cantons comme le meilleur engrais pour les plantes céréales et potagères. On ne saurait trop concevoir pourquoi la majorité des cultivateurs persiste à rejeter cet engrais précieux que nos ancê-

Digitized by Google

tres, à des époques très-reculées, employaient de préférence à tout autre, et qui, se trouvant si abondamment qu'il devient souvent incommode, peut par cette raison être obtenu à bas prix.

Ces expériences, toutes minutieuses qu'elles paraîtront au premier coup d'œil, ont cependant suffi pour nous mettre sur la voie, et obtenir la connaissance des élémens nécessaires pour arriver à une bonne culture : tant il est vrai que, dans la plupart des choses, les faits les plus petits en apparence peuvent conduire à des résultats inappréciables : ceux qu'il nous reste à faire connaître pourront, par la manière dont ils ont été obtenus, entraîner à une plus grande conviction, quoiqu'au fond ils n'offrent point une importance plus grande que ceux qui précèdent.

Les expériences suivantes ont été répétées sur des pièces de terre d'un demi-hectare d'étendue, les plus variées et les moins distantes possibles, après une année de jachère, avec des quantités et qualités égales (six voitures attelées de six chevaux), et par des hommes sûrs et zélés que nous avons presque constamment suivis.

Première Terre.

Une quantité donnée de parties prises sur tous les points et ensuite bien mélangées soumise à l'analyse chimique a prouvé que la composition de cette terre était très-approximativement : sable, 60 ; argile, 25 ; calcaire, 15. La pièce de terre a été divisée en trois portions égales. Dans la première, on a semé 25 kilogrammes de blé de froment, dans la seconde, 25 kil. de seigle, et dans la troisième, 25 kil. d'avoine. La récolte a produit, en froment, 54 kil. de graines et 258 kil. de paille ; en seigle, 172 kil. de graines

Digitized by Google

et 1,342 kil. de paille; en avoine, 57 kil. de graines et 163 kil. de paille.

Deuxième Terre.

Composition : sable 15, argile 20, calcaire 65.

Récolte : blé froment 47 kil., seigle 104 kil., avoine 53 kil.

Paille 27 kil., paille 782 kil., paille 167 kil.

Troisième Terre.

Composition : sable 52, argile 10, calcaire 38.

Récolte : blé froment 52 kil., seigle 201 kil., avoine 57 kil.

Paille 262 kil., paille 1,420 kil., paille 142 kil.

Quatrième Terre.

Composition : sable 20, argile 65, calcaire 15.

Récolte : blé froment 108 kil., seigle 162 kil., avoine 123 kil.

Paille 446 kil., paille 1302 kil., paille 380 kil.

Cinquième Terre.

Composition : sable 45, argile 35, calcaire 30.

Récolte : blé froment 290 kil., seigle 458 kil., avoine 246 kil.

Paille 1080 kil., paille 1280 kil., paille 810 kil.

Ces expériences que l'on peut qualifier de grande culture confirmaient parfaitement notre opinion sur les avantages qu'offre un terrain composé de ces élémens dans des proportions presqu'égales. Nous avons désiré constater si une surabondance d'engrais pouvait suppléer

Digitized by Google

à ce qu'il manquerait de l'un ou l'autre de ces élémens à une terre pour qu'elle se rapprochât des proportions égales ; enfin, ce qu'il faudrait de ces mêmes engrais pour rendre également productifs des terrains où domineraient notablement soit l'argile, le sable et le calcaire, et celui où le mélange de ces principes serait convenablement approprié. En conséquence, dans deux terres semblables à la deuxième, qui fut la plus désavantageuse, nous avons doublé et triplé la quantité d'engrais, c'est-à-dire, qu'après avoir divisé le demi-hectare en trois parties, sur l'une nous avons distribué quatre voitures de fumier, et sur l'autre six. Ces expériences, qui marchaient comparativement avec les autres, mais qui n'avaient lieu seulement que pour le blé froment, nous ont donné pour résultat : 1° avec double engrais, 132 kil. de graine et 728 kil. de paille ; 2° avec triple engrais, 240 kil. de graine et 1,052 kil. de paille. Il est aisé dès-à-présent de pressentir les avantages incalculables pour le cultivateur d'avoir dans son exploitation toutes terres dont les proportions élémentaires seraient réciproquement les mêmes, et nous pourrions nous dispenser de rapporter encore différentes expériences concluantes, si, dans l'objet qui nous occupe, le raisonnement pouvait être trop étayé de preuves.

Une pièce de terre se trouvait en vente, mais le sol avait la réputation d'être si ingrat que l'on ne trouvait pas d'acquéreur, quoique la propriété fût laissée à un prix bien modique. Le hasard nous conduisit sur ce terrain que nous pûmes examiner attentivement ; la terre, fine et douce au toucher, paraissait éminemment argilo-calcaire, conséquemment susceptible d'être amendée ; le désir de profiter d'une occasion favorable pour ajouter encore un essai à ceux que nous avions déjà faits nous porta à faire l'acquisition de la

Digitized by Google

terre qui comprenait un peu plus d'un hectare. Après nous être assurés par l'analyse chimique que le sable seul manquait aux proportions convenables, nous avons d'abord fait charrier sur le terrain cent voitures de cette matière, que trois labours, donnés à vingt jours de distance, ont suffi pour mélanger uniformément avec le sol et les engrais accoutumés. Le froment que l'on y a semé a rapporté, au grand étonnement de tous les cultivateurs, 100 pour 1. Les années suivantes, l'amendement a été conduit jusqu'au point qu'il devait atteindre, et les cultures, bien dirigées et bien alternées, ont continué à procurer d'abondantes récoltes sur ce terrain jadis si pauvre, et qui exigeait une année de jachère sur deux.

Un fermier, dont ce fait avait ébranlé l'incrédulité, nous conduisit sur une terre dont il n'avait jamais su tirer un bon parti; le grain fin et serré, la douceur au toucher, une extrême compacité jointe à une teinte blanchâtre, tout dénotait une surabondance de calcaire. L'analyse ayant confirmé nos soupçons, nous conseillâmes au propriétaire d'amender avec l'argile et le sable, ce dernier en proportion double de l'autre. Comme en creusant des rigoles à trois mètres de profondeur sur le même terrain, on avait trouvé une couche d'argile, on espérait qu'une couche de sable la suivrait; mais on creusa inutilement jusqu'à six mètres; il fallut se décider à fouiller une éminence gisant non loin du champ, et qui s'étendait bien avant sur le territoire voisin; cette éminence indiquait une couche de sable, qui, moins susceptible de s'affaisser que celles d'argile, avait probablement conservé le volume qu'elle offrait lors de sa formation. En effet, à une profondeur de deux mètres, le sable se montra en abondance, et notre terrain, complètement amendé par ce secours, devint, avec une

Digitized by Google

quantité d'engrais moindre que celle que l'on y employait antérieurement, l'un des plus productifs du canton.

Un autre cultivateur avait fondé de grandes espérances sur un terrain marécageux, qui, avant son défrichement, semblait promettre une terre de la plus riche culture; la première année fut passable, mais insensiblement le terrain s'appauvrit au point qu'après trois ou quatre ans, il ne produisit presque plus rien; les engrais qu'on lui donnait étaient en pure perte. L'aspect de la terre était noirâtre; ses parties un peu adhérentes et rudes au toucher la plaçaient au rang des terres légères et sablonneuses. L'analyse chimique ayant démontré l'absence de l'argile et du calcaire, on amenda avec de la marne que l'on trouva en creusant à quatre mètres, et avec de l'argile que l'on se procura dans un champ du voisinage. Depuis cette régénération du terrain, on y sème alternativement les céréales et les racines ou les fourrages, et toujours les récoltes se disputent l'abondance [1].

1 Qu'on nous permette aussi de rapporter un fait qui, quoique connu de beaucoup de monde, puisqu'il a été publié dans les journaux du tems, mérite de trouver encore place dans ce recueil. Il y a environ vingt-cinq ans qu'un mendiant, honteux de tenir l'existence de la commisération publique, et fatigué des refus humilians auxquels il était exposé chaque jour, résolut de quitter la ville et d'aller s'isoler sur une lande aride qui formait le revers d'une colline des environs d'Amiens, pour y obtenir, par le travail le plus opiniâtre, une nourriture qu'il pût prendre sans rougir. De tems immémorial cette lande avait été abondonnée par ceux qui successivement en avaient pris possession; elle était d'un calcaire coquillier friable, qui ne pouvait servir soit aux constructions, soit à la fabrication de la chaux. Non loin de là, se trouvait une vaste carrière de sable. Notre pauvre, sans autres connaissances que celles que suggère le besoin, pensa que le sol qui portait cette masse considérable de calcaire, pouvait bien avoir aussi un fond

Digitized by Google

Enfin, nous citerons pour dernier exemple de terrains régénérés par un mélange convenablement proportionné des principes élémentaires, l'experience faite par un cultivateur des environs de Gravelines, qui n'avait jamais pu parvenir à nettoyer ses terres ingrates et à les améliorer sensiblement quelqu'engrais qu'il eut employés. Son terrain était généralement trop sablonneux, et quelque répugnance qu'ait eu le cultivateur d'employer comme amendement le calcaire, qui, selon lui, devait n'avoir qu'une action lente et froide, il se décida cependant à essayer le moyen que nous lui proposions sur la moitié d'une pièce de terre dont la quantité paraissait partout bien uniforme; il y répandit avant l'hiver une grande quantité de marne qu'il butta;

sablonneux. Avec le secours d'une pioche, d'une pelle et d'une brouette, qui faisaient toute sa fortune, il se mit à fouiller; après de grandes fatigues, il trouva enfin l'objet de ses désirs. En allant vendre à la ville le produit de ses journalières exploitations, il eut de quoi pourvoir à ses besoins, et avec le superflu, il acquit ce qu'il fallait pour construire une petite cabane sur les bords même de la fosse nourricière. Quelque tems après, il s'aperçut que ces bords, où n'avait jamais végété que de très-petites plantes parasites, se recouvraient d'une verdure toute autre et beaucoup plus épaisse; il pensa, et avec raison, que ce phénomène était dû à la présence du sable sur le calcaire. Il profita de cette découverte pour gratter une petite portion du coteau, et y répandre abondamment du sable argileux. Dans ce terrain ainsi préparé, il se hasarda de planter des pommes de terre qu'il eut la satisfaction de voir pousser et mûrir; un second essai eut le même succès que le premier. Insensiblement il étendit ce domaine que personne ne lui contestait; il sema et cultiva aussi du froment, dont le produit le dédommagea de ses labeurs; enfin, il parvint à rendre à la culture la plus grande partie de cette lande aride, et cet homme pauvre, devenu cultivateur aisé, fut considéré, respecté même de ceux dont autrefois il excitait la pitié, et souvent, peut-être, le mépris.

Digitized by Google

vers la fin de février, il abattit les mottes réduites à un état pulvérulent par l'effet des gelées, et il donna successivement deux labours profonds ; il sema ensuite des marsais sur la totalité de la pièce. La partie amendée fut d'abord presqu'entièrement purgée des plantes incommodes, le chiendent et le chrysanthème des blés, si abondantes dans les terres légères ; les plantes cultivées acquirent une vigueur telle que le nombre des épis fut quadruple au moins de celui de la partie qui n'avait pas été amendée. Encouragé par ce succès, qui déjà l'avait dédommagé en partie des frais considérables auxquels il avait été entraîné, le cultivateur ne désirait plus, pour rendre son opération complète, que de trouver de l'argile ; il fit tant de recherches, creusa tant, qu'enfin ses désirs furent accomplis ; un endroit de sa propriété lui fournit de quoi rendre à toutes ses terres l'argile qui leur manquait ; il avait de la marne en abondance, et au bout de quelques années, ces terres devinrent comparables à celles que l'on renomme comme les meilleures.

En résumant les conséquence auxquelles nous ont conduit nos expériences, nous trouvons d'abord que la méthode des jachères, nuisible aux intérêts des cultivateurs, peut être remplacée par un mode de culture avantageux et non interrompu ; que l'amendement des terres l'une par l'autre jusqu'à ce que les trois, considérées comme élémentaires, se trouvent en quantités presqu'égales, apportant une économie considérable dans la distribution des engrais, est un des meilleurs moyens pour arriver sûrement à l'entière abolition des jachères ; nous répétons un moyen pour arriver au but proposé, afin qu'il ne puisse prendre fantaisie à quelques critiques malins, qui souvent n'épargnent pas même les travaux les plus désintéressés, d'insinuer qu'un mélange

Digitized by Google

pur et simple des terres élémentaires, ou que pour notre objet nous pouvons qualifier telles, soit suffisant pour assurer une bonne culture. Ce serait certainement un projet ridicule que l'on nous supposerait et que l'on chercherait vainement à faire exécuter ; mais, ayant par de nombreuses observations, acquis la certitude que toutes les plantes ne se plaisent point sur toutes les espèces de terrains, et le fermier n'étant pas le maître de se choisir des terrains convenables, nous pensons que l'on peut regarder comme l'un des premiers principes en agriculture, de faire le sol pour les plantes que l'on veut y cultiver. Il est bien rare que la nature n'offre pas les moyens de remplir cette condition première; en tous lieux et sur tous les sols de transport, les seuls qui soient susceptibles de culture, on trouve ordinairement à des profondeurs diverses, et jamais très-grandes, des couches alternantes d'argile, de calcaire et de sable, que suivant le besoin on peut ramener à la surface avec une dépense beaucoup moindre peut-être que celle que ces mêmes sols, non amendés par les terres, exigent chaque année en engrais superflus pour acquérir de satisfaisantes qualités productives. »

INSTRUCTION

Sur l'analyse des Terres arables.

Les expériences de M. Drappiez que l'on vient de rapporter montrent de quel avantage il serait pour l'agriculture de posséder des régles générales et certaines sur l'art d'amender les terres les unes par les autres. Un des moyens les plus directs d'acquérir des connaissances positives à cet égard est de se livrer à l'étude de sols de nature variée et de comparer leurs propriétés diverses avec leurs qualités agronomiques. L'instruction que l'on donne ici

Digitized by Google

est destinée à faciliter ce travail et à le rendre en même-tems plus uniforme et plus utile.

On n'a pas dû se borner à indiquer les procédés à suivre pour trouver la composition chimique d'une terre. En effet, le rôle que joue le sol dans la végétation dépend surtout de ses caractères physiques, et souvent ceux-ci sont indépendans de la composition intime et peuvent varier quoique les élémens restent les mêmes [1]. Il a paru nécessaire de faire connaître les moyens d'apprécier les principales propriétés physiques des terres.

Plusieurs circonstances accidentelles peuvent aussi influer sur la fertilité d'un champ : on doit nécessairement en tenir compte, sans quoi il deviendrait impossible de discuter les résultats obtenus et on n'en pourrait tirer aucune conséquence.

Pour réunir tous les élémens nécessaires à la solution de l'intéressant problème qu'on s'est proposé, on va traiter successivement :

De l'échantillon de la terre et des renseignemens qui doivent l'accompagner.

De l'examen des propriétés physiques de l'échantillon.

De la recherche de sa composition, ou son analyse proprement dite.

Enfin, pour lever toutes les difficultés qui pourraient se présenter dans l'application des méthodes indiquées, on donnera un exemple détaillé de l'essai d'une terre.

Au reste, on s'est appliqué à choisir les procédés les plus simples, et on est entré dans tous les détails nécessaires pour que les expériences puissent être exécutées par des personnes qui ont quelque teinture des sciences.

[1] M. Payen.

Digitized by Google

§. I.

De l'échantillon et des renseignemens qui doivent l'accompagner.

Le mieux est de prendre sur différens points de la surface du champ à une profondeur de 1 décimètre des portions de terre que l'on mêlera ensemble pour en composer un échantillon moyen. Cependant si la nature du sol variait beaucoup d'un endroit à l'autre, il faudrait conserver chaque portion de terre pour l'examiner séparément.

Les pierres et gros graviers seront séparés de l'échantillon, mais il conviendra d'en faire connaître la quantité et la nature.

On fera connaître à quelle époque et après quelle récolte l'échantillon a été pris, et les façons que la terre avait reçues depuis la dernière récolte.

On indiquera :

Le nom de la commune,

Le n° du cadastre,

Les noms du propriétaire et du fermier ;

La situation du champ,

S'il est en plaine, dans une vallée ou sur une montagne ;

Si la surface est horizontale ou inclinée, et quelle est l'inclinaison.

Quelle est son exposition.

Quels sont les abris naturels ou artificiels, tels que montagnes, arbres, bâtimens, etc.

La profondeur de la couche arable ;

La nature du sous-sol ;

S'il est caillouteux, sableux, argileux ou calcaire, perméable à l'eau.

Digitized by Google

Quels sont les amendemens et engrais dont on a fait usage sur cette terre, et la quantité qu'on en met par hectare.

L'époque du dernier amendement et du dernier engrais.

A quel assolement le champ est soumis.

Le produit moyen par hectare en céréales ou autres plantes, etc.

La valeur du fonds et le fermage par hectare.

Comment le sol se comporte lors des sécheresses, des pluies, des gelées.

Si les labours, hersages, etc., s'exécutent facilement.

Quelles sont les plantes qui croissent naturellement dans le champ.

§. II.

Examen des propriétés physiques de l'échantillon.

Il importe surtout de constater pour chaque terre :

1° Sa couleur ;

2° Son odeur ;

3° L'impression qu'elle fait au toucher ;

4° Sa densité ;

5° La propriété qu'elle possède de former avec l'eau une pâte plus ou moins liante ;

6° L'adhérence qu'elle peut contracter à l'état humide avec le fer ou le bois ;

7° Le retrait qu'elle prend par la dessiccation ;

8° Sa cohésion à l'état sec ;

9° Sa perméabilité pour l'eau ;

10° La quantité de ce liquide qu'elle peut absorber ou retenir.

Digitized by Google

Entrons dans quelques détails sur chacune de ces propriétés [1].

1° La couleur de la terre varie suivant qu'elle est sèche ou humide, il faudra donc l'observer sous ces deux états. Cette remarque s'appliquera également aux différentes matières isolées par l'analyse.

2° L'odeur de la terre devient plus sensible lorsqu'après l'avoir desséchée on l'humecte légèrement.

3° Par le toucher, on sentira si la terre est rude, douce ou grasse, si les parties en sont fines ou grossières.

4° Pour prendre la densité on se servira de deux petites fioles marquées chacune d'un trait de lime dans la partie étroite du goulot, et d'une grandeur telle que la première contienne exactement 10 grammes d'eau de plus que la seconde. — La plus grande étant vide et l'autre remplie d'eau jusqu'au trait de lime, on versera l'eau de cette dernière fiole dans la première que l'on achèvera de remplir avec de la terre sèche. — Le nombre de grammes de terre nécessaire pour cela étant divisé par 10 sera égal à la densité cherchée.

5° Pour juger de sa qualité plastique, on fera avec la terre une pâte de consistance convenable et on essaiera de la façonner à la manière des potiers.

6° La force avec laquelle la terre humide peut adhérer au fer ou au bois sera mesurée au moyen d'une balance à l'un des bras de laquelle soit suspendu un bassin, et à l'autre un disque bien uni de fer ou de bois. — Après avoir équilibré

[1] Comme le gravier ou le sable qui se trouve dans certaines terres permettrait difficilement de constater la plupart des propriétés physiques qui suivent, les expériences seront faites sur de la terre passée à travers un crible dont les trous circulaires devront avoir un demi-millimètre de diamètre.

Digitized by Google

la balance, on appliquera le disque sur la terre et on ajoutera des poids dans le bassin jusqu'à ce que le disque se sépare. — Le nombre de gramme divisé par la surface du disque exprimée en centimètres carrés donnera l'adhérence de la terre pour un centimètre carré.

Dans cette expérience, la terre sera employée au degré d'humidité désigné par les lettres B, C, D, au n° 10.

7° Le retrait que prend la terre en séchant se trouvera en mesurant, après leur dessication, des briquettes faites dans un moule de 8 centimètres de longueur, 1 centimètre d'épaisseur et autant de largeur.

Les terres fortes qui ont pris beaucoup de retrait jouissent ordinairement de la propriété de se déliter lorsqu'on vient ensuite à les arroser légèrement avec de l'eau. Ces mêmes terres sont celles qui happent le plus fortement à la langue. Cette double épreuve se fera facilement sur les morceaux des briquettes rompues en éprouvant leur cohésion.

8° La cohésion de la terre sèche sera indiquée par le nombre de grammes nécessaire pour rompre une des briquettes précédentes placée sur deux points d'appui éloignés de 4 centimètres.

9° La perméabilité du sol se reconnaîtra en étendant de la terre séchée à l'étuve et en poudre sur le fond d'une passoire semblable à celles dont se servent les cuisinières pour le bouillon, et mesurant la quantité d'eau qui traverse la terre en une heure. — Cette quantité d'eau exprimée en centimètres cubes, étant divisée par la surface en centimètres carrés du fond de la passoire, sera la perméabilité cherchée.

Pour rendre les expériences comparables, on chargera la passoire d'autant de grammes de terre que son fond pré-

Digitized by Google

sente de centimètres carrés de surface. On versera sur la terre une hauteur d'eau de 5 centimètres qu'on aura soin d'entretenir à-peu-près au même niveau. Deux heures après on commencera à recueillir pour la mesurer l'eau qui filtrera à travers la terre.

Le diamètre des trous de la passoire sera d'un demi-millimètre.

10° La quantité d'eau que peut prendre une terre est une des propriétés qu'il est le plus important de déterminer. Malheureusement cette détermination présente quelque incertitude à cause de la difficulté de mettre la terre dans un état bien caractérisé d'humidité.

Nous croyons cependant qu'on pourra saisir les quatre degrés principaux que nous désignerons ici par les lettres A, B, C, D.

A. Terre qui a pu se saturer d'eau hygrométrique à la température de 12° centigrades.

B. Terre dans l'état qui convient aux opérations du labour et du hersage. Cette terre ne paraît au toucher que légèrement humide ; elle ne colle pas aux doigts et se laisse mettre, quand on la presse, en petites masses faciles à émietter.

C. Terre en pâte propre à être moulée.

D. Terre en bouillie assez liquide pour qu'en y enfonçant un petit morceau de bois, et le retirant vivement, la surface redevienne plane presqu'aussitôt.

Pour savoir la quantité d'eau que la terre contient dans l'état A, on laissera exposés pendant quelques jours 10 grammes de terre sèche dans une cave humide. L'augmentation de poids indiquera l'eau hygrométrique absorbée.

Pour les états B, C et D, on prendra également 10 grammes de terre sèche et on l'arrosera d'eau en la re-

Digitized by Google

muant bien, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au point cherché. Si, pour arroser la terre on se sert d'une burette[1] graduée en dixièmes de centimètres cubes, chaque division fera un centième du poids de la terre essayée, et l'on saura sans calcul combien cent parties de terre exigent d'eau.

§. III.

Analyse de l'échantillon.

Les terres arables peuvent renfermer un assez grand nombre de substances, mais celles qui s'y trouvent habituellement et en quantité notable se réduisent à quatre :

Le sable (souvent silice presque pure) ;

L'argile (silicate d'alumine) ;

Le calcaire (carbonate de chaux) ;

L'humus (matières organiques décomposées).

Tels sont les quatre élémens principaux des terres, ceux dont il s'agit de déterminer les proportions relatives.

Pour les autres substances, telles que le carbonate de magnésie, les oxides de fer et de manganèse, le plâtre, le sel marin, le salpêtre, qui ne se trouvent dans le sol qu'accidentellement, il serait trop long de vouloir en faire une analyse quantitative : on croit qu'il suffira de constater leur présence et d'indiquer à-peu-près leur quantité.

On bornera donc l'analyse aux sept opérations principales qui suivent :

A. Traitement par l'eau pour dissoudre les parties solubles et séparer en même-tems le sable par la lévigation.

B. Calcination pour évaluer l'humus.

[1] Ces burettes se trouvent chez M. Collardeau, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 10, à Paris.

Digitized by Google

C. Traitement par l'acide hydro - chlorique étendu froid, pour dissoudre le calcaire sans attaquer l'argile.

D. Traitement par l'acide hydro - chlorique concentré bouillant, pour dissoudre l'alumine et les autres oxides qui entrent dans la composition de l'argile et savoir combien celle-ci contient de silice.

E. Examen de la dissolution aqueuse.

F. Examen de la dissolution obtenue par l'acide faible.

G. Examen de la dissolution obtenue par l'acide concentré.

Les chimistes penseront bien qu'on ne prétend pas les astreindre à rester dans le cercle d'expériences où l'on se renferme ici. Ils rendront leurs analyses plus intéressantes en donnant la détermination exacte des substances pour lesquelles on ne demande qu'une simple indication, et on les engage à le faire toutes les fois que l'importance des matières reconnues semblera l'exiger. Ils trouveront en eux les ressources nécessaires pour opérer dans chaque cas particulier, tandis que des détails, même très-étendus, pourraient rester inutiles aux personnes qui ne sont point exercées aux opérations minutieuses des analyses quantitatives.

On va décrire succinctement chacune des opérations dont on a parlé.

A. On fera bouillir pendant une heure 30 grammes de terre séchée à l'étuve avec 100 grammes d'eau distillée, et on jettera le tout sur la passoire dont il a été question plus haut. En agitant bien la terre, toutes les parties fines seront entraînées à travers la passoire qui ne retiendra que le gravier, le sable moyen et les gros débris organiques. Ces trois matières seront ensuite séparées l'une de l'autre en les agitant dans un vase avec de l'eau ordinaire : les

Digitized by Google

débris organiques plus légers que l'eau surnageront, et on les enlèvera à l'aide d'une petite écumoire : quant au sable et au gravier, un crible percé de trous de 3 millimètres de diamètre permettra de les séparer. Il ne s'agira plus alors que de faire sécher les matières obtenues, de les peser et de noter leur nature.

Les débris organiques renferment ordinairement des graines d'herbes et de petites parties de racines et de tiges. Le gravier et le sable sont presque toujours siliceux, si cependant de l'acide hydro-chlorique versé dessus donnait lieu à une effervescence, ce serait une preuve de l'existence de parties calcaires, et si l'on voulait déterminer la quantité de celles-ci, on suivrait la marche qui sera décrite à la lettre C.

La terre qui a traversé la passoire renferme encore du sable fin. Pour le séparer, on agitera la matière dans l'eau, on laissera en repos pendant une minute et on décantera le liquide trouble sur un filtre lavé d'avance à l'eau distillée. Ce qui sera resté dans le vase sera le sable fin qui sera séché et pesé.

Ainsi à l'aide de ces opérations on aura obtenu :

Du gravier,
Du sable moyen,
Du sable fin,
Des débris organiques,
} isolés et pesés,

Une matière très-divisée déposée sur le filtre, et qui va être l'objet de l'opération suivante,

Enfin, une liqueur limpide qui aura traversé le filtre et qui sera examinée à la lettre E.

B. La matière déposée sur le filtre contient la majeure partie de l'humus avec l'argile et le calcaire. On la fera sécher et on en prendra 15 gr. que l'on chauffera au rouge

Digitized by Google

naissant dans un creuset de terre ou mieux d'argent, jusqu'à ce que toute la matière organique ait été brûlée et qu'on n'aperçoive plus de parties noirâtres. La terre ainsi calcinée sera pesée aussitôt après son refroidissement et la perte fera connaître combien elle contenait d'humus.

Si pendant la calcination il se dégageait une odeur de corne brûlée, ce serait une preuve qu'il existait dans la terre des substances azotées. Mais, si l'on voulait déterminer la quantité de ces dernières, il faudrait se livrer à des expériences qui ne laisseraient pas que d'exiger du tems et des soins.

C. La terre ayant été privée de l'humus par la calcination ne renferme plus que l'argile et le calcaire. On enlevera celui-ci en traitant la terre calcinée par l'acide hydrochlorique étendu de quatre fois son volume d'eau. Le résidu, après avoir été lavé sur un filtre, sera séché puis pesé. La perte fera connaître la quantité de matière dissoute.

Pour 10 gr. de terre calcinée, il suffira presque toujours d'employer 50 gr. d'acide étendu ; mais dans tous les cas, après que l'effervescence qui se produira d'abord aura cessé, il faudra s'assurer que la liqueur est encore fortement acide : si elle ne l'était plus, il serait nécessaire d'ajouter une nouvelle quantité d'acide hydro-chlorique.

L'opération se fera commodément dans une fiole. — On notera si l'effervescence est forte ou faible, si elle se prolonge long-tems et quelle est la couleur du résidu.

La liqueur filtrée sera conservée pour être examinée en F.

D. Le résidu obtenu dans l'opération précédente est la partie argileuse de la terre.

L'argile ne contient essentiellement que de la silice et de l'alumine ; mais comme ces deux substances peuvent se combiner en diverses proportions, et que les propriétés de

Digitized by Google

l'argile varient selon que la silice ou l'alumine y domine, comme de plus il est rare que l'argile ne renferme aussi plusieurs oxides métalliques, tels que la chaux, la magnésie, les oxides de fer et de manganèse, il devient nécessaire d'examiner sous ce rapport le résidu de l'opération C.

A cet effet, on en fera bouillir 5 gr. pendant une heure avec 20 gr. d'acide hydro-chlorique concentré qui dissoudra tous les oxides à l'exception de la silice. Celle-ci sera pésée après avoir été lavée et séchée. Si elle était légèrement colorée, ce qui arrive souvent, on en noterait la teinte.

La perte qu'aura éprouvée la matière dans ce traitement permettra de conclure le poids des oxides dissous. Ceux-ci se trouveront dans la liqueur filtrée qui sera l'objet d'un dernier examen G.

E. Il ne reste plus qu'à rechercher les substances dissoutes par l'eau, l'acide faible et l'acide concentré. Cette recherche n'est pas absolument nécessaire, mais elle offre de l'intérêt et n'est ni longue ni difficile.

La disssolution aqueuse peut contenir
De la matière organique,
Des nitrates,
Des sulfates,
Des hydro-chlorates,
Des sels de chaux,
Des sels de fer.

La matière organique se reconnaîtra en ce que, si l'on fait évaporer la liqueur à siccité, le résidu brunira lorsqu'on le chauffera un peu fortement.

Si une portion du résidu, projetée sur des charbons allumés, en active la combustion, on en concluera que la terre contenait du salpêtre.

Digitized by Google

Les autres substances peuvent être précipitées de la dissolution, savoir :

Les sulfates par le nitrate de baryte,

Les hydro-chlorates par le nitrate d'argent,

Les sels de chaux par l'oxalate d'ammoniaque,

Les sels de fer par le cyanure double de potassium et de fer.

Les trois premiers précipités sont blancs ; le quatrième est d'un beau bleu.

Si l'on a trouvé une quantité notable de chaux et d'acide sulfurique, on devra en conclure que la terre renfermait du sulfate de chaux ou plâtre.

F. La dissolution obtenue par l'acide hydro-chlorique faible peut renfermer, outre la chaux provenant du calcaire,

De la magnésie,

De l'alumine,

De l'oxide de fer,

De l'oxide de manganèse.

Pour reconnaître ces cinq corps, on évaporera la dissolution presque à siccité, en ayant le soin d'ajouter sur la fin un peu d'acide nitrique pour peroxider le fer. La liqueur sera alors partagée en trois portions.

Dans la première on mettra un excès de potasse caustique, on fera bouillir pendant quelques minutes et on filtrera. La liqueur filtrée sera essayée par une dissolution d'hydro-chlorate d'ammoniaque : s'il se fait un précipité blanc gélatineux, c'est que la dissolution contenait de l'alumine.

La seconde partie de la dissolution servira à reconnaître le fer au moyen du cyanure.

Le reste de la liqueur sera alors mélangé avec une dissolution d'hydro-chlorate d'ammoniaque et sursaturé avec

Digitized by Google

de l'ammoniaque qui précipitera l'alumine et l'oxide de fer, et retiendra la chaux et une partie de la magnésie et de l'oxide de manganèse. — On filtrera et on partagera la liqueur en deux parties. Dans la première, on versera du cyanure de potassium et de fer qui indiquera l'oxide de manganèse par un précipité blanchâtre. — Dans la seconde, on mettra un excès d'oxalate d'ammoniaque pour précipiter la chaux: après avoir laissé reposer un quart d'heure, on filtrera, et dans la liqueur filtrée, on versera une dissolution de phosphate de soude qui fera naître bientôt un précipité blanc, si la terre contenait de la magnésie.

G. La dissolution obtenue en traitant le résidu argileux par l'acide hydro-chlorique concentré ne diffère de celle que l'on vient d'examiner que parce qu'elle renferme ordinairement moins de chaux et plus d'alumine.

§. IV. Exemple d'une analyse de terre.

Terre de la commune de Huest (canton d'Evreux, sud).

Section D. du cadastre n° 82.

L'échantillon a été pris le 12 avril 1836.

On a séparé environ 10 p. 100 de cailloux silíceux de forme irrégulière et du poids de 10 à 100 grammes.

La pièce de terre, actuellement en sain-foin, appartient à M. Gazan qui la fait valoir. Elle est située dans une gorge assez ouverte dont elle occupe l'un des côteaux. Son inclinaison est de 20 à 25 degrés, et son exposition le S.-S.-O.

La profondeur de la couche arable est d'environ 3 décimètres. — Au dessous se trouve un mélange de calcaire en petits fragmens de terre rougeâtre et de quelques pierres siliceuses.

Digitized by Google

Cette terre qui était en friche de tems immémorial, et servait au pâturage des troupeaux, a été défrichée en 1827. Elle n'a reçu depuis cette époque aucun amendement, mais seulement une fumure abondante en 1832.

Elle a produit :

En 1827. — avoine.

En 1828. — orge.

En 1829. — avoine.

Sans pouvoir préciser la quantité de grains rendue par ces trois récoltes, parce qu'elles ont été faites par le fermier, on peut cependant assurer qu'elles ont été très-abondantes.

1829. — (1re année de jouissance de M. Gazan) La pièce a été ensemencée, un tiers en pommes de terre, un tiers en betteraves et un tiers en blé maïs pour fourrage. Ces trois récoltes ont parfaitement réussi.

1831. — Jachère.

1832. — Blé d'hiver, qui a produit 24 hectolitres par hectare.

1833.—Avoine,sain-foin.—Récolte abondante d'avoine.

1834. — Sain-foin bien planté, mais récolte médiocre à cause de la sécheresse.

1835. — Récolte un peu meilleure, mais cependant médiocre aussi pour la même raison.

1836. — Aujourd'hui 26 avril, apparence d'une très-belle récolte de sain-foin.

On peut conclure de là que, pour la fertilité, cette terre ne l'a pas cédé jusqu'ici aux meilleures terres de la commune qui se louent de 40 à 50 francs l'hectare et se vendent 2,000 francs.

On peut lui reprocher d'être d'une culture difficile, parce que, lorsqu'elle est impregnée d'eau, elle est extrême-

Digitized by Google

ment tenace et que cette ténacité dure long-tems. Toutefois lorsqu'elle est sèche elle se laboure facilement.

Propriétés physiques.

La couleur de cette terre est le brun roussâtre qui devient beaucoup plus foncé lorsqu'elle est humide.

Son odeur est celle du mortier de chaux.

Sa densité prise de la manière indiquée dans l'instruction est 2,30.

La pâte qu'elle forme avec l'eau est onctueuse, très-liante et s'attache beaucoup aux doigts.

Son adhérence à une disque de fer ramenée par le calcul à une surface de 1 centimètre carré, est dans l'état

A. . . 0 gr.

B. . . 11

C. . . 62

D. . . 2

Les briquettes de 8 centimètres de long se réduisent par la dessication à 7 centimètres, ce qui fait un retrait de $\frac{1}{8}$ ou 12 $\frac{1}{2}$ pour 100.

Le poids nécessaire pour rompre une de ces briquettes a été trouvé de 1,800 grammes d'après la moyenne de trois expériences. Mais comme les briquettes s'étaient fendillées en séchant, la cohésion de la terre doit être de beaucoup supérieure au nombre 1,800.

Les fragmens de briquettes placés sur la langue y happent médiocrement : arrosés avec de l'eau, ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'ils commencent à se déliter.

48 grammes de terre sèche placés sur une passoire de 48 centimètres carrés de surface ont laissé filtrer en une

Digitized by Google

heure 71 centimètres cubes d'eau : d'où l'on peut conclure que l'eau qui passe en une heure par une surface d'un centimètre carré est 1, 5 c. cubes.

10 grammes de terre sèche ont exigé pour passer aux états d'humidité désignés dans l'instruction par les lettres A, B, C, D, les quantités d'eau suivantes :

Etat A. . .	0,	gr. 8
B. . .	2,	7
C. . .	4,	0
D. . .	7,	8

Recherche de la composition de la terre.

A. 30 grammes de terre, traités comme il est dit dans l'instruction, ont donné :

Gravier	2,	gr. 5
Sable moyen. . .	1,	4
Sable fin.	0,	8
Débris organiques .	0,	1
Terre fine	25,	2
	30,	0

Le gravier, le sable moyen et le sable fin étaient en partie siliceux et en partie calcaires. Traités par l'acide hydro-chlorique, ils ont donné lieu à une vive effervescence et se sont réduits, savoir :

Le gravier à 2,	gr. 4.	Donc calcaire dissous	0, gr. 1
Sable moyen à 1,	1.	——————	0, 3
Sable fin à 0,	3.	——————	0, 5

B. 15 grammes de la terre fine calcinés dans le creuset

Digitized by Google

d'argent ont laissé un résidu brunâtre pesant 13 gr. 7. — La perte a donc été 1 gr. 3.

La terre pendant la calcination est devenue toute noire et a dégagé d'abondantes fumées qui avaient une légère odeur de corne brûlée. Il n'a pas fallu moins d'une demi-heure pour que la calcination fût terminée.

C. 10 grammes de terre calcinée, traités par l'acide hydro-chlorique étendu, ont donné lieu à une effervescence vive et prolongée. Le résidu argileux de couleur rougeâtre pesait 6 gr. 4. Le calcaire dissous pesait donc 3 gr. 6.

D. Cinq grammes de ce résidu, traités par l'acide hydro-chlorique concentré, ont laissé 3 gr. 8 de silice impure qui avait une forte teinte brunâtre. — L'alumine et les autres oxides dissous devaient donc peser 1 gr. 2.

E. La dissolution aqueuse n'a offert que des traces d'acide hydro-chlorique et de chaux avec un peu de matière organique.

F. La dissolution obtenue par l'acide hydro-chlorique faible ne contenait ni magnésie ni oxide de manganèse, mais beaucoup de chaux et un peu d'alumine et d'oxide de fer.

G. Dans la dissolution obtenue par l'acide hydro-chlorique concentré, on n'a également trouvé ni magnésie ni oxide de manganèse, mais une grande quantité d'alumine et d'oxide de fer et un peu de chaux.

Pour calculer cette analyse et la ramener à 100 grammes de la terre telle qu'elle existe dans le champ, mais supposée sèche, il faut se rappeler que :

1° Dix pour 100 environ de cailloux ayant été retranchés lorsqu'on a pris l'échantillon, la partie analysée au laboratoire ne fait que les 90 centièmes de la terre. C'est donc à 90 grammes qu'il faudra ramener les 30 grammes de terre traités en A. — On trouvera ainsi :

Digitized by Google

Gravier . .	7 gr. 5	savoir:	siliceux	7, gr. 2
			calcaire	0, 3
Sable moyen	4, 2. . . .		siliceux	3, 3
			calcaire	0, 9
Sable fin. .	2, 4. . . .		siliceux	0, 9
			calcaire	1, 5
Débris organiques .	0, 3			
Terre fine .	75, 6			
	90, 0			

2° Comme des 75 grammes 6 de terre fine 15 grammes seulement ont été calcinés, le résidu 13 grammes 7 et la perte 1 gramme 3 devront être augmentés dans le rapport de 15 à 75, 6. Ce qui donnera :

Résidu de la calcination. . .	69 gr. 0
Perte, c'est-à-dire humus et matières volatiles	6, 6
	75, 6

3° Comme on n'a traité par l'acide hydro-chlorique faible que 10 grammes de terre calcinée au lieu de 69 grammes, le résidu argileux 6 grammes 4 laissé par l'acide et la perte 3 grammes 6, devront être augmentés dans le rapport de 10 à 69. On trouvera ainsi :

Résidu argileux.	44 gr. 2
Perte, c'est-à-dire calcaire et les autres matières reconnues en F.	24, 8
	69, 0

4° Enfin, comme on n'a analysé que 5 grammes du résidu

Digitized by Google

argileux, au lieu de 44 grammes 2, un calcul semblable à ceux qu'on vient de faire, donnera pour la composition de l'argile :

Résidu siliceux	33 gr. 6
Perte, c'est-à-dire alumine et autres oxides reconnus en G.	10, 6
	44, 2

Si maintenant on réunit les différentes parties que l'on vient de calculer, on trouvera que 100 parties de la terre sont composées ainsi qu'il suit :

Cailloux siliceux.			10, 0
Gravier	siliceux	7, 2	7, 5
	calcaire	0, 3	
Sable moyen . . .	siliceux	3, 3	4, 2
	calcaire	0, 9	
Sable fin. . . .	siliceux	0, 9	2, 4
	calcaire	1, 5	
Débris organiques			0, 3
Humus et matières volatiles			6, 6
Calcaire et oxide trouvés en F.			24, 8
Argile	résidu siliceux	33, 6	44, 2
	Alumine, etc.	10, 6	
			100, 0

Tous ceux qui liront l'article de M. Drappiez seront convaincus de l'utilité de ses expériences et de celles que propose la commission, mais les personnes tout-à-fait étrangères aux sciences n'oseraient probablement pas tenter les dernières. Cependant on croit pouvoir assurer qu'en très-

Digitized by Google

peu de jours, elles seraient capables de les faire pour peu qu'elles fussent aidés par des chimistes. Aussi, est-ce particulièrement à ceux-ci que la commission s'adresse, en les invitant au nom de l'Association normande, non-seulement à faire des analyses de terre, mais encore à donner quelques leçons aux personnes à qui leurs momens de loisir permettraient de s'occuper d'un sujet aussi intéressant pour l'agriculture.

OBSERVATIONS MÉDICALES.

Sur des abcès des ventricules, des lobes du cerveau et du cervelet chez un enfant nouveau né, mort à l'âge de deux mois ; autopsie par M. DANZEL, *médecin à la Ferrière-sur-Rille.*

Au mois de juillet 1835, je fus appelé au Courant, hameau de Sébécourt, pour visiter un enfant que je trouvai dans l'état suivant : fièvre, langue un peu rouge et acérée, respiration normale. La nourrice me dit que l'enfant éprouvait des mouvemens convulsifs et que ses digestions se faisaient mal. Je conseillai une nourriture plus légère, l'enfant mangeait de la bouillie, je la supprimai et j'indiquai l'eau d'orge mêlée de lait, comme devant suppléer à l'insuffisance du sein de la nourrice.

Quelques jours après l'oncle de l'enfant me pria de visiter sa nièce ; il se rendit auprès d'elle avec moi. Je fus à même d'observer les mouvemens convulsifs qui n'étaient autres que des attaques d'épilepsie. J'examinai la tête de

Digitized by Google

l'enfant. Le cerveau formait une tumeur qui se portait à droite ou à gauche, selon l'inclinaison que l'on faisait éprouver à la tête de l'enfant ; le crâne avait éprouvé un développement insolite. Les sutures étaient très-écartées, et les fontanelles antérieure et postérieure, présentaient un diamètre tout-à-fait anormal. Je pus croire à l'existence d'une hydrocéphalie et je proposai l'application, sur la tête de l'enfant, d'une calotte de caoutchouc fenêtrée, pour faciliter la transpiration du cuir chevelu et pour soustraire le cerveau aux résultats fâcheux de la compression qu'il pouvait éprouver à chaque instant.

Je remis à l'oncle une consultation écrite, que je le priai de faire parvenir au père de l'enfant, à Paris, afin qu'il consultât son médecin ordinaire. Celui-ci admettant les moyens proposés, pensa qu'il y avait hydrocéphalie. Un praticien qui eut occasion de voir l'enfant crut reconnaître la même affection.

Je revis encore l'enfant dix jours environ avant sa mort; les accès d'épilepsie étaient devenus horriblement fréquens, trente par jour. La tumeur formée par le cerveau avait disparu ; la tension des parties molles était considérable ; les sutures étaient encore plus écartées, les fontanelles plus étendues. La figure était grippée et les bosses frontales formaient une forte saillie. Je pensai que l'enfant succomberait bientôt, ce qui arriva vers la fin du mois d'août.

Je priai l'oncle de la petite fille de m'autoriser par écrit, à faire l'ouverture du cadavre, et avec sa permission je fus trouver M. le Maire de Sébécourt, qui m'autorisa à faire l'autopsie avant vingt-quatre heures. Muni de ces pièces, je me transportai chez la nourrice. J'examinai le cadavre que je trouvai dans l'état suivant : membres supérieurs et inférieurs émaciés ; abdomen distendu par des gaz et coloré

Digitized by Google

en violet et en brun verdâtre. Je mesurai la tête avec un compas d'épaisseur, voici les dimensions :

Diamètre bi-pariétal, quatre pouces trois lignes ;

——— occipito-frontal, cinq pouces six lignes,

——— mento-sincipital, six pouces.

La calotte du crâne, enlevée ressemblait à une vessie sur les bords de laquelle on aurait collé des portions d'os.

Je trouvai le ventricule droit très-dilaté et plein de pus ; ses parois étaient dans l'état normal ; un foyer purulent très-étendu, communiquant avec ce ventricule, était revêtu d'une membrane noirâtre, granulée et faisant entendre sous le scapel, un bruit de rape comme une peau de chien de mer. Le ventricule gauche, moins dilaté, présentait la même apparence que le droit et communiquait avec un foyer purulent, également moins étendu, et revêtu d'une membrane roussâtre, granulée et présentant la même consistance que celle dont il vient d'être question. Le pont de varole était plein de pus, ses parois comme celles des ventricules, étaient lisses. Le cervelet ne formait qu'une poche revêtue d'une membrane roussâtre et présentant les mêmes caractères que celles dont je viens de parler.

En plusieurs endroits le cerveau n'avait pas une ligne d'épaisseur, et en un endroit au-dessus du trou occipital le cervelet etait entièrement détruit et la membrane de l'abcès adhérait à la dure-mère ; la pie-mère et l'arachnoïde ayant disparu. Le pus était homogène, bien lié d'une couleur verdâtre et d'une fétidité insupportable.

Les parties du cerveau, y compris les membranes des abcès étant remises dans le crâne, le pus étant bien lavé, n'en remplissaient pas le tiers, en sorte que plus des deux tiers du volume de l'encéphale étaient formés par le pus.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

Littérature et Beaux-Arts;

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

RAPPORT ET RÉFLEXIONS

Sur un article de M. Jouffroy, intitulé : Peinture du siècle, *par* M. Lagé.

Le Journal de la Société de la Morale chrétienne (tome 7, n° 4), a publié un article intitulé : *Peinture du siècle*, par M. Jouffroy, député et professeur de philosophie à la Sorbonne. L'auteur expose l'état actuel des intelligences et en déduit, comme conséquences rigoureuses, les traits caractéristiques de notre état social.

Cet écrit de quelques pages, d'un style serré et concis, se prête peu à l'analyse. J'essaierai seulement d'en résumer les propositions principales, non pour suppléer, mais pour exciter à la lecture de cet article, digne à tous égards d'une grande méditation.

Une révolution, selon M. Jouffroy, est toujours marquée par deux époques. Elle débute par une attaque contre les croyances régnantes, qui aboutit à une défaite de ces croyances. Cette époque d'attaque et de destruction a duré depuis trois siècles jusqu'à nos jours; le résultat est l'absence complète de croyances et de convictions dans toutes les classes de la société. Mais nous entrons dans la seconde époque où ce vide de croyances ne satisfait plus, et où le besoin de croire commence à se faire vivement sentir.

Digitized by Google

De cette co-existence du besoin de croire avec l'absence de tout principe, de tout critérium de vérité généralement admis, naît une disposition tout opposée, la disposition à tout croire, avec l'impossibilité cependant d'arriver à une solution certaine, en quoi que ce soit. En effet, chaque individu a le droit de croire ce qu'il veut et d'affirmer avec autorité ce qu'il lui plaît de penser. Au nom de quoi pourrait-on contester ce qu'il avance ?... Il n'y a point de vérité supérieure reconnue; reste donc l'autorité individuelle de celui qui conteste, laquelle est égale à la sienne, et ne peut la juger. Ainsi d'une part, autorité sans contrôle de l'individu; de l'autre, diversité infinie d'opinions, ayant toutes un droit égal à se dire et à se juger vraies; en deux mots : *individualisme* et *anarchie*.

Notre époque, succédant à de longs siècles *qui ont cru ce qui a été démontré faux*, a et doit avoir un profond mépris pour le passé. Le passé est le symbole de l'erreur; toute la vérité est dans l'avenir, car elle est toute à trouver; donc on est d'autant plus loin d'elle qu'on appartient davantage au passé, et d'autant plus près, qu'on est plus voisin de l'avenir, qu'on est plus jeune. De là, mépris de toute étude sérieuse des faits historiques et profond dédain pour l'expérience et pour l'âge. Le jeune homme aujourd'hui se croit au moins l'égal de l'homme qui a beaucoup vécu; et long-tems avant de sortir du collége, les enfans se savent et se déclarent égaux à leurs pères.

Des faits ci-dessus résulte aussi l'affaiblissement universel des caractères. Personne n'a de caractère dans ce tems-ci, et par une très-bonne raison, c'est que des deux élémens dont le caractère se compose, une volonté ferme et des principes arrêtés, le second manque et rend le premier inutile. A quoi sert une volonté ferme quand on n'a pas de

Digitized by Google

principes arrêtés ? C'est un instrument vigoureux, mais qui n'est d'aucun usage.

Ce qui nous manque dans le moment présent, ce sont les vérités qui doivent renouveler l'individu et la société ; et ce qui peut nous les donner, c'est l'avenir. De là, l'amour du changement, l'enthousiasme pour toute nouveauté ; de là, cette passion sans discernement pour les révolutions et les changemens, qui nous rend la dupe des ambitions ou des illusions du premier venu, et nous fait faire inutilement les frais de bouleversemens périodiques inutiles ; car ce n'est pas d'un changement matériel, mais d'un changement moral que nous avons besoin ; il nous faut les solutions à une demi-douzaine de questions, auxquelles le christianisme répondait autrefois et auxquelles plus rien ne répond aujourd'hui.

De là vient la fragilité des popularités parmi nous. Qu'un homme nouveau apparaisse sur la scène politique, vous l'entourez de votre faveur, vous l'élevez. Et pourquoi ? C'est que vous espérez que celui-là enfin va vous donner ce qui vous manque. Mais qu'arrive-t-il ? C'est que n'ayant pas plus que vous les solutions que vous cherchez, quinze jours après son élévation au pouvoir, vous le trouvez tout aussi vide que les autres, et toute sa popularité s'évanouit.

C'est que les peuples, sentant le malaise et les inquiétudes qui les tourmentent, s'imaginent faussement que la cause en est dans le gouvernement, dans les lois, dans l'organisation de la société ; et qu'en changeant tout cela, ils auront ce qu'ils désirent. Mais point du tout, quand ils ont tout changé, ils se sentent tout aussi malheureux et tout aussi mécontens qu'auparavant.

L'organisation sociale, sapée depuis trois siècles et ren-

Digitized by Google

versée par la révolution, était sortie des solutions données par le christianisme aux grandes questions humaines. Cette organisation est détruite ; et pour en créer une autre, il faut *un nouveau genre*, c'est-à-dire de *nouvelles solutions* aux questions suprêmes que le christianisme avait résolues.

Comment voulez-vous, dit M. Jouffroy, que des gens qui ne savent ni comment, ni à quelles fins ils sont sur la terre, sachent ce qu'ils ont à faire de la vie ? Et comment voulez-vous que ne sachant ce qu'ils ont à faire de la vie, ils sachent comment ils doivent constituer, organiser, régler la société ?

La solution du problème politique est donc dans une foi morale et religieuse. Telle est la conclusion de cet article remarquable, qui suggère naturellement les plus graves réflexions.

Quel est M. Jouffroy ? Un penseur profond, un philosophe éminent, un des principaux représentans de cette philosophie moderne, qui, sous le nom d'éclectisme, s'est proclamée supérieure à tous les autres systèmes philosophiques, et s'est placée bien au-dessus des religions dont elle prétendait connaître les secrets et découvrir les vérités cachées dans la profondeur de leurs dogmes les plus mystérieux. A la foi naïve et pure, qui ne suffisait plus à un siècle éclairé comme le nôtre, allait succéder, grâce à la philosophie, une conviction réfléchie, fondée sur l'apperception claire et distincte de la vérité. La philosophie aurait un empire irrésistible ; elle s'étendrait sur toute la surface de la terre, pénétrerait, avec la diffusion des lumières, toutes les classes de la société, présiderait à la formation des gouvernemens, dicterait les institutions et les lois, et nous conduirait enfin à l'âge d'or, que l'ignorance avait mal-à-propos placé derrière nous.

Digitized by Google

Quel avenir nous était réservé! Quelles promesses magnifiques et séduisantes! Que de jeunes cœurs se sont enthousiasmés à cette perspective d'un bonheur inconnu jusqu'alors! . . . . . Mais tout cela . . . . . n'était que déception! . . . . . En secouant le joug des antiques croyances, en essayant ensuite de les expliquer, la raison humaine, ou la philosophie, n'a produit à la fin que deux choses, l'*individualisme* et l'*anarchie!* . . . . . Et c'est la philosophie elle-même qui, par l'organe d'un de ses enfans les plus privilégiés, vient à la face du monde, faire aveu de sa vanité et confesser son impuissance!

Eh quoi! la philosophie ne tenait-elle pas comme le plus beau chef-d'œuvre des tems modernes, l'entière indépendance des deux pouvoirs *spirituel* et *temporel*, la séparation absolue de la *religion* et de la *politique?* Et voilà qu'aujourd'hui M. Jouffroy reconnaît et affirme qu'aucun ordre social n'est possible s'il n'est basé sur une croyance religieuse qui fasse la loi de tous, gouvernans et gouvernés; que *la solution du problèmepolitique n'est pas ailleurs que dans une foi morale et religieuse!*

Mais où trouver cette foi morale et religieuse? Qui nous donnera les réponses aux grandes questions qui agitent et intéressent si fort l'humanité? Le christianisme y répondait autrefois, dit M. Jouffroy; mais plus rien n'y repond maintenant, et la croyance antique a été démontrée fausse... M. Jouffroy ne distingue pas entre les diverses communions chrétiennes, et s'il ne voit pas de refuge dans la foi catholique, il n'ira pas non plus, j'imagine, demander les solutions qu'il cherche à l'une des nombreuses sectes auxquelles le protestantisme a donné naissance. Le protestantisme est le père de la philosophie moderne; c'est lui qui le premier a opposé l'autorité de la raison individuelle à

Digitized by Google

l'autorité de l'église et de la tradition religieuse, et c'est évidemment à lui qu'il faut remonter pour découvrir la cause première de cet individualisme et de cette anarchie qui, de l'aveu de M. Jouffroy, produisent le malaise et les inquiétudes dont les peuples sont aujourd'hui tourmentés.

Le christianisme mis de côté, M. Jouffroy serait-il disposé, pour trouver la foi dont l'humanité sent le besoin, à s'adresser à quelqu'autre des grands systèmes religieux qui se partagent le globe? Au mahométisme? au bouddhisme? Au brahminisme? etc. La supposition seule serait injurieuse à son bon sens.

Est-ce la philosophie qui, après avoir lutté si activement pour la destruction des croyances anciennes, va du moins prendre la tâche de changer ce mal en un plus grand bien, et de nous doter d'un système moral et religieux, supérieur à la doctrine chrétienne? A l'œuvre, donc, philosophes! Analysez, combinez, méditez, réfléchissez; que le fini, l'infini et leur rapport ne soient plus des mots stériles; que vos sublimes formules s'animent et se vivifient; et qu'il en éclose enfin, radieuse, une religion *transcendante* que l'humanité entière saluera de ses acclamations, et qui s'asseoira en triomphe sur tous les trônes du monde!

Mais j'oubliais que la philosophie abdique elle-même et rejette aujourd'hui bien loin de telles prétentions; qu'elle n'est, en définitive, que l'œuvre de la raison individuelle; que les systèmes et les opinions qu'elle enfante se diversifient à l'infini; que ces opinions et ces systèmes ont tous une égale valeur et une autorité identique, c'est-à-dire *nulle*; qu'enfin les tentatives qui ont eu lieu dans ces derniers tems pour faire de nouvelles religions, se sont toutes perdues dans le ridicule et l'extravagance.

Comment donc sortir de là? Dans cette perplexité, ré-

Digitized by Google

sultant du besoin de croire, sans savoir à quoi fixer ses convictions, ne reste-t-il plus d'espoir de salut pour l'humanité que dans la foi des Juifs, et faut-il, comme eux, attendre encore le Messie?

Ces réflexions n'ont nullement pour but de contester la vérité et la justesse des observations de M. Jouffroy. Je reconnais au contraire qu'il a admirablement décrit les symptômes du mal qui travaille la société, qu'il en a signalé la véritable cause et indiqué le seul remède efficace.

Seulement il est permis de douter si la foi chrétienne est aussi généralement éteinte que le suppose M. Jouffroy. *Elle a été démontrée fausse!* . . . . . Mais qui nous assure que cette prétendue démonstration est vraie? . . . . . L'un affirme que la réligion chrétienne est fondée sur l'erreur. L'autre soutient qu'elle est l'expression de la vérité. Le premier mérite-t-il plus de confiance que le second? A-t-il une autorité, possède-t-il un principe infaillible de certitude qui manque à l'autre? Nullement. Il n'a que sa raison personnelle qui est précisément égale, non supérieure, à celle du second. Mais celui-ci a de plus l'assentiment d'une longue suite de générations.

Il est aussi permis de douter si l'ordre social et politique détruit par la révolution était, comme le prétend M. Jouffroy, implicitement contenu dans le dogme chrétien, et s'il en est sorti comme une conséquence nécessaire. Que le christianisme ait exercé une grande influence, je dirai une influence bienfaisante sur les lois civiles, relatives à la condition des personnes, au mariage, à la famille, à la transmission des biens par succession, et à la plupart des transactions entre les citoyens; c'est un fait incontestable. Que son influence se soit encore fait sentir aux gouvernemens eux-mêmes, soit dans leurs rapports entr'eux, soit dans leur

Digitized by Google

action sur les peuples; on ne le méconnait pas davantage. Mais que les dogmes du christianisme aient amené et déterminé telle forme de gouvernement, telle organisation politique plutôt que telle autre; qu'ils soient responsables du gouvernement féodal, du gouvernement absolu, d'un ordre social quelconque, fondé sur le privilége, favorable à quelques-uns et préjudiciable au plus grand nombre; voilà ce qui ne paraît point du tout démontré.

Quel a été le gouvernement de l'église, toutes les fois qu'elle a agi librement et sans contrainte extérieure? A-t-elle appelé les uns en dignité et exclu les autres, en raison des avantages de la naissance et des priviléges arbitraires? Elle a tenu une conduite tout opposée; et en général les fonctions du sacerdoce ont été conférées aux plus dignes. La promesse de Jésus-Christ « Il sera donné » à chacun selon son mérite et selon ses œuvres, » a été en partie réalisée dans la hiérarchie de l'église; et des hommes de la naissance la plus obscure sont arrivés jusqu'au souverain pontificat. Un tel exemple pouvait-il être pernicieux pour le gouvernement politique et pour les peuples?

Et comment les croyances et les préceptes du christianisme seraient-ils complices d'une organisation politique injuste, oppressive, fondée sur des priviléges de naissance? Jésus-Christ n'a-t-il pas le premier proclamé l'égalité de tous les hommes devant Dieu? N'a-t-il pas dit : « Vous » êtes tous les enfans d'un même père et vous devez vous » aimer comme des frères! » N'a-t-il pas ainsi sapé par la base l'antique préjugé de la distinction fondamentale des races? préjugé admis et érigé en principe par les plus illustres philosophes de l'antiquité, par Platon, par Aristide, qui déclarent expressément qu'il existe sur la terre

Digitized by Google

deux races d'hommes, une race *libre née pour commander* et une race *esclave née pour obéir.*

Jésus-Christ n'a-t-il pas dit aussi : « Qu'aucun d'entre » vous ne prenne le nom de maître ; car vous n'avez qu'un » seul maître, et vous êtes tous frères ! » Et encore : Celui » qui voudra être le plus grand parmi vous, sera le servi- » teur de tous ! »

Est-ce dans ces maximes et dans tant d'autres semblables dont l'Evangile est rempli, que l'on peut apercevoir le principe générateur des mauvais gouvernemens ? Ne serait-ce pas plutôt leur oubli et leur violation qui ont amené ces soulèvemens populaires et ces révolutions faites au nom des idées d'*égalité* et de *fraternité* que le christianisme seul avait apportées au monde ?

Je me borne à poser ces questions, laissant à de plus éclairés et de plus compétens le soin de les résoudre. Mais si la révision du grand procès fait au christianisme tournait en sa faveur, le problème posé par M. Jouffroy serait tout résolu, et il ne s'agirait que de revenir à la foi chrétienne comme autorité suprême en matière religieuse et morale ; et loin de perpétuer le divorce entre la religion et la politique, il conviendrait plutôt de les réconcilier et d'engager les chefs des peuples à se souvenir toujours de cette parole de Jésus-Christ : « Que ceux qui aspirent à devenir les plus » grands parmi les hommes doivent être les plus bienveil- » lans, les plus dévoués ; qu'ils doivent, en un mot, se » sacrifier au service de tous les autres. *Quicumque voluit* » *inter vos major fieri, sit vester minister ; et qui voluerit* » *inter vos primus esse, erit vester servus.* » Saint Mathieu, Ch. 20, v. 26 et 27.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur le Journal de l'Institut historique ;

PAR M. SAUVAL.

MESSIEURS,

Une Société d'hommes éminemment dévoués à l'étude des sciences historiques, s'est formée dans le but de donner à cette branche si importante des connaissances humaines, une direction qu'elle leur a paru n'avoir point encore reçue.

Il leur a semblé que l'instruction historique s'était jusqu'alors renfermée dans un cadre trop étroit ; qu'elle avait eu plutôt pour résultat, de satisfaire, par la révélation des faits accomplis, la curiosité des oisifs et des demi-savans, que de donner les graves enseignemens que les actes, les mœurs, les établissemens des générations écoulées, doivent naturellement fournir aux générations qui les suivent.

Ils ont pensé aussi que l'histoire ne devait pas être seulement le récit des événemens matériels qui ont influé sur le développement politique des états, la narration plus ou moins exacte des négociations, des guerres, des victoires, qu'elle était encore la connaissance des idées, des sciences, des opinions, des cultes et du génie des peuples, en un mot, de tout ce qui constitue la vie intime de l'humanité.

C'est pour féconder cette idée, qu'a été fondée la Société de l'Institut historique. C'est pour essayer de la populariser que son journal a été créé.

Je vous ai dit le but qu'elle s'était proposé ; je vais indiquer la marche qu'elle s'est tracée, je vous exposerai en-

Digitized by Google

suite la manière dont elle m'a paru l'avoir parcourue par l'analyse rapide de quelques numéros qu'elle nous a adressés.

Différant en cela de quelques Sociétés qui ne croient devoir donner de la publicité qu'aux œuvres conçues dans leur sein, la Société de l'Institut historique, dominée surtout par le besoin de servir la science à laquelle elle s'est consacrée, a pensé que les colonnes de son journal devaient être ouvertes à tout travail historique, n'importe d'où il vint, qui serait digne d'y prendre place ; très-réservée sur l'admission des œuvres purement dogmatiques, elle accepte plus volontiers, comme vous le verrez bientôt, l'exposition et la discussion générale des doctrines ; elle consacre une partie de son journal à la critique des ouvrages historiques français et étrangers ; une autre à l'extrait des procès verbaux de ses séances et quelques fois à l'insertion des mémoires présentés au comité ; sous le titre de chronique, elle reproduit toutes les nouvelles qui se rattachent à l'étude de l'histoire ; enfin un bulletin bibliographique fait connaître toutes les publications nouvelles.

Tel est le cadre de ce journal ; il m'a paru bien choisi et répondre sous tous les rapports au but de sa création.

Je vais vous entretenir maintenant, Messieurs, des principales productions de ce recueil. J'aurais voulu n'être pas dans la nécessité de procéder par exclusion, car toutes ont un certain degré d'utilité, mais les proportions d'un rapport ne me laissent pas le loisir de fatiguer trop long-tems votre attention.

M. Boissière dans un article bien écrit et fortement pensé, s'attache à démontrer que sans la méthode, nous en serions restés à la confusion des faits, il le prouve en traçant à grands traits l'histoire des progrès de cette science.

C'est d'abord Leucippe qui, le premier entré dans la carrière, mêlant à ses études historiques celle des sciences

Digitized by Google

naturelles et physiques, fausse les unes par les autres ; c'est Socrate qui renouvelle la science, non par l'émission d'un système, mais par une idée méthodique : *Connais-toi toi-même*, c'est-à-dire, commence l'étude de la science par celle de ton intelligence ; à Socrate succède Platon son élève ; à Platon la nouvelle académie qui inscrit sur son drapeau : *doute, indifférence*. Puis, la philosophie scolastique qui, partant de la foi pour arriver à l'intelligence, et de l'intelligence pour arriver à la foi, fait de la foi tout ensemble le principe et la fin, caractère auquel il faut attribuer le peu d'importance scientifique de cette école et l'espèce de halte qu'elle a fait faire à l'esprit humain. Descartes vint et fut pour les tems modernes ce que Socrate avait été pour l'antiquité. Sa méthode fut le doute, comme procédé, et l'intuition pour sortir du doute, reconnaître le fait et élever l'édifice de la science à l'aide de l'induction.

Cette méthode fut aussi celle de Leibnitz, de Condillac, de Kant, et elle a été continuée jusqu'à nos jours ; mais M. Boissière croit qu'elle est sur le point d'être modifiée par le grand mouvement philosophique qui cherche à concilier tous les systèmes et à les coordonner par le principe puissant de la méthode. Il en conclut que l'esprit d'observation et d'analyse qui préocupe de nos jours les intelligences les plus avancées prépare une régénération générale de la science historique.

Ce travail révèle dans son auteur des études sérieuses et une connaissance approfondie de la matière. Aussi devons-nous regretter vivement que l'interruption qui se rencontre dans la série des numéros du journal nous ait privés du complément que M. Boissières avait annoncé et des articles qu'il devait consacrer à faire l'application de ses doctrines à chacun de nos historiens modernes.

Digitized by Google

Votre orgueil national sera sans doute flatté, Messieurs, d'apprendre, si déjà vous ne le savez, combien a été puissante l'influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains.

Toute paradoxale que puisse vous paraître cette proposition, vous la trouverez cependant justifiée par des faits et des argumens qui ne sont pas sans valeur, dans un mémoire de M. Villenave, professeur d'histoire à l'Athénée, mémoire dont le moindre mérite est d'avoir rendu tout au moins très-vraisemblable une opinion tout aussi honorable pour nos pères, qu'elle était peu accréditée.

M. Villenave entreprend de prouver :

1° Que lorsque la Grèce n'avait pas encore une seule école ouverte, les premiers philosophes qui commencèrent la civilisation par l'enseignement furent les disciples de Pithagore, et que Pithagore avait pris sa doctrine et sa méthode à l'école des druides Gaulois.

2° Que lorsque Rome était encore sans école et sans écrivains, sans historiens, sans poètes et sans théâtres, les Gaulois avaient depuis long-tems des écoles florissantes, et que dans Rome les premiers professeurs qui ouvrirent des cours de grammaire, d'art oratoire, de poétique, furent des Gaulois sortis des écoles Gauloises.

Cette thèse, M. Villenave la soutient en s'appuyant sur des autorités et des témoignages qui ne peuvent être suspectés de partialité ; c'est pour la Grèce : sur les opinions de Diogène Laerce, de l'historien Alexandre Polyhistor, et de Clément d'Alexandrie ; pour Rome : il invoque le témoignage et les aveux d'Ovide, de Suétone et de Cicéron.

Si cependant il vous restait quelques doutes, et je les conçois possibles, lisez ce morceau remarquable, peut-être les dissipera t-il, certainement au moins il les affaiblira.

Digitized by Google

Après vous avoir entretenu de l'une des gloires de nos ancêtres, me sera-t-il permis de vous dire que votre Société elle-même a trouvé place dans le journal de l'Institut.

On y voit que le département de l'Eure est riche en débris antiques ; que M. Asselin a reconnu une voie romaine ; que M. Duret a découvert aux Baux-Sainte-Croix une magnifique amphore qui a fourni à M. Passy le sujet d'un mémoire plein d'intéret ; enfin que des restes curieux du moyen âge, ont été trouvés à Vernon dans un jardin

Vous le voyez, Messieurs, vos travaux, vos découvertes ne restent point enfermés dans le cercle étroit de votre localité. Rien de ce qui peut être utile aux progrès de la science ne demeure ignoré ; c'est-là un des mille avantages de ces publications que les hommes éclairés de tous les pays ont depuis quelque tems multipliées avec tant de succès. Puissiez-vous vous livrer avec une nouvelle ardeur à la recherche et à l'exploration des richesses monumentales et numismatiques répandues sur votre sol ou cachées dans son scin. Vous ne les interrogerez pas en vain et vous pourrez par la découverte de ces importans matériaux de l'histoire jeter quelques lumières nouvelles sur les parties nombreuses de cette science, qui ne sont encore éclairées que d'un jour incertain.

Mais là, ne doit pas se borner la tâche que vous vous êtes imposée en vous associant pour l'étude des sciences historiques et philosophiques ; aussi verrez-vous, je l'espère, avec l'intérêt qu'il mérite, le rapport présenté par M. Marie, à la Société de l'institut, au nom de la section de l'histoire sociale et philosophique, sur les travaux auxquels elle croit utile de se livrer.

Ce programme qui comprend les questions les plus vitales de l'odre social sera consulté par vous, j'en suis con-

Digitized by Google

vaincu ; aussi, vais-je me borner à analyser aussi rapidement qu'il me sera possible, pour ne les pas défigurer, les principales propositions dont il contient le développement ; les voici :

Rechercher si la marche de l'humanité a été progressive. Si le progrès continue et vers quel but il s'avance.

Pour cela, pénétrer le mystère des Sociétés, en expliquer l'origine, la fin, l'organisation et le mécanisme.

Si, comme tout porte à le croire, l'état de société que nous avions reçu de la nature, a été modifié, détruit même par le caprice ou les passions des hommes, qu'y aurait-il à faire pour rétablir entre la société faite par l'homme et la société naturelle l'harmonie que cette altération a détruite.

Pour connaître le but social, doit-on d'abord interroger la société à l'état de nature ; convient-il mieux de la voir à l'état où l'homme l'a faite ?

Faut-il pour étudier l'homme, prendre pour sujet d'observation, l'individu, faut-il consulter les masses ?

Le but de la société etant connu, quels sont les moyens les plus sûrs pour atteindre ce but ?

Quelle est de toutes les formes de gouvernement celle qui conduit le plus directement au but marqué par la philosophie ?

Quelle est la législation la plus propre à détruire les obstacles qui s'opposent à la satisfaction complète des intérêts publics et privés ?

Quel système d'éducation doit être préféré ? le Gouvernement laissera-t-il faire, sera-t-il directeur ?

Que doit faire la législation pour maintenir intacte la liberté religieuse, comment assurera-t-elle la liberté des individus, le respect des propriétés ?

L'administration des intérêts sociaux doit-elle tendre à

Digitized by Google

une centralisation forte, doit-elle au contraire se localiser le plus possible? etc., etc.

M. Marie qui a posé ce vaste programme reproduit par moi d'une manière bien incomplète, s'est abstenu, non pas de discuter, mais de résoudre les graves questions qu'il soulève, cependant il laisse entrevoir qu'il ne croit pas l'état social tel qu'il est constitué, propre à répondre aux besoins et au but de la Société, et s'il a porté une investigation aussi étendue sur toutes les branches de l'organisation sociale, ce n'est pas évidemment pour en manifester l'harmonie, mais bien plutôt pour en signaler l'imperfection et les vices.

Il est facile d'apercevoir que dans l'opinion de M. Marie, le but de la Société tout entière étant un, cette diversité infinie de Gouvernemens qui régissent les hommes, ne peut que contrarier ce but que l'on attendrait seulement par un Gouvernement unique ou uniforme approprié aux besoins et aux intérêts de tous.

Si ce Gouvernement-modèle qui ne paraît point avoir été retrouvé depuis l'âge d'or, pouvait être révélé à l'aide des études qu'indique M. Marie, sans doute alors nous ne serions plus condamnés à ne voir avec lui dans tous les Gouvernemens établis, que le résultat de la force, de la ruse, de l'ambition et aussi du hasard, qui ne décide rien tout seul, mais qui se mêle à tout, nous ne verrions plus l'exploitation de l'homme par l'homme, des révolutions, des guerres civiles, du sang et des larmes; mais jusque là, tout en gémissant sur la partie honteuse du tableau social que M. Marie nous a peinte avec des couleurs peut-être un peu forcées, nous ne pouvons que nous associer à ses vœux pour le bonheur universel de l'humanité et nous sentir quelqu'indulgence pour nos législateurs qui, nous le croyons, ont été forcés de tenir compte un peu plus que ne le fait M. Marie,

Digitized by Google

de la variété des espèces, de l'influence des climats et de la multiplicité des passions humaines.

Je l'avouerai cependant, M. Marie sait revêtir ses opinions de formes si séduisantes, qu'il captive tout d'abord, qu'il commande l'attention et que ce n'est que par la réflexion que l'on arrive à se convaincre, ou que l'auteur a été entraîné lui-même par des illusions généreuses, ou bien qu'il n'a voulu autre chose que de poser le thème d'une dissertation philosophique qui ne devait pas recevoir de solution.

Au surplus, M. Courtel, dans un mémoire dont je vais vous rendre compte, se charge, sans le vouloir peut-être, de réfuter les opinions de son collègue et de détruire ses espérances.

Il traite de l'influence des races humaines sur la forme et le développement des sociétés, et veut prouver que le progrès des peuples comme celui des individus, s'accomplit sous la double influence de leurs aptitudes natives et des circonstances au milieu desquelles ils sont placés. Il pense que jusqu'ici on n'a tenu compte que de ce dernier élément, et qu'il est indispensable désormais de tenir compte de l'un et de l'autre.

Cette proposition isolée des développemens qui, dans l'opinion de l'auteur tendent à la confirmer, trouverait sans doute peu de contradicteurs ; mais il me semble que M. Courtel a eu le tort de tout homme qui croit avoir émis une idée nouvelle : il est arrrivé de conséquences en conséquences, à en faire une idée absolue, exclusive, systématique et à ne plus voir dans toutes les révolutions sociales que le résultat des différences originelles dans les élémens des populations.

Toute sa discussion se fonde sur ces quatre propositions :

Digitized by Google

1° Tous les êtres sont gradués sur une même échelle ; les différences de genre, d'espèce, de race ne sont que les termes généraux de l'immense série que nous présente l'ensemble des corps organisés. L'homme est à la tête de cette hiérarchie, et il doit ce premier rang autant à sa conformation physique qu'à son intelligence.

2° De même que l'homme constituant un genre à part occupe le premier rang, relativement aux autres animaux, de même, dans le sein du genre humain, il existe des variétés innombrables qui, analogues aux variétés que l'on distingue parmi les espèces inférieures, servent de transition et de lien entre le rang le plus élevé et le rang qui touche de plus près à une série d'êtres d'un autre genre.

3° Cette gradation, cette inégalité physique d'une part, dans l'ensemble des êtres organisés, et de l'autre dans le sein du genre humain, implique une inégalité corrélative d'instincts, d'intelligence et de facultés.

4° Lorsque des races inégales ou des individus inégaux se réunissent pour former une société, les distinctions qu'ils établissent entr'eux doivent être en quelque sorte, l'expression du rapport mutuel de leurs facultés respectives.

Ces propositions bien liées entr'elles par des déductions logiques, sont-elles néanmoins confirmées par les faits; M. Courtel entreprend de l'établir, voici comment:

Les Européens supérieurs à toutes les autres races ont partout obtenu une prééminence incontestée, les Asiatiques, les Indiens d'Amérique ont asservi les Africains qui partout et toujours ont subi le joug et ne l'ont imposé à aucune race étrangère.

Delà, la conclusion que l'association de deux races naturellement inégales, doit nécessairement placer la race inférieure dans l'esclavage.

Que là où il n'y a pas inégalité mais différence, doit

Digitized by Google

s'introduire soit le régime des castes, soit le régime féodal.

Jusque là M. Courtel paraît s'appuyer sur l'histoire, et je partagerais volontiers son opinion s'il ne donnait pas à l'inégalité physique une influence, pour ainsi dire exclusive. En effet, ces grandes distinctions qu'il invoque, n'ont point été permanentes. Si le régime féodal et le régime des castes se sont presque partout effacés; si l'esclavage même a secoué son joug dans plusieurs contrées et tend à disparaître complètement; s'il est survenu une époque où non-seulement toutes ces immenses inégalités ont été détruites, mais où les moindres distinctions sociales ont paru illégitimes; où le paupérisme lui-même n'a plus été qu'une plaie hideuse intolérable pour le pauvre et menaçante pour le riche; où la plus parfaite égalité a été invoquée comme un droit et comme but du progrès humain; si après l'ordre est venu le désordre; si à l'esprit religieux a succédé l'esprit révolutionnaire; si malgré la diffusion des richesses publiques, malgré le morcellement des propriétés et le bien-être qui est descendu aux degrés les plus infimes de la population, nous sommes encore travaillés par un besoin insatiable d'égalité; si les terribles ébranlemens des révolutions n'ont pas été pour nous un enseignement qui nous les fit redouter, faut-il encore attribuer ces incroyables résultats au seul croisement des races qui, après avoir effacé toutes les distinctions physiques, aurait sollicité la destruction des distinctions de rang et de fortune. Ne paraîtrait-il pas plus rationnel de les attribuer surtout à cette vague inquiétude inhérente à notre pauvre humanité qui ne sait pas jouir de ce qu'elle possède, et se préocupe toujours de ce qu'elle n'a pas, et aussi à la marche incessante de l'esprit humain toujours avide de progrès, toujours insatiable de nouveauté. A ces mauvaises

Digitized by Google

passions, qui sont dans notre nature, l'envie, l'ambition, l'insupportable orgueil, qui nous montrent l'égalité en haut et jamais en bas, à ce besoin enfin d'être quelque chose au-dessus des autres, ne fût-ce que le plus grand agitateur de son village, et tout cela au nom de l'égalité.

Je n'essayerai pas, Messieurs, de discuter la thèse soutenue par M. Courtel ; mes connaissances phsycologiques et physiologiques sont trop bornées pour qu'il n'y eut pas extrême présomption de ma part à le tenter, mais j'ai dû vous exposer ses doctrines en laissant à de plus habiles le soin de les confirmer ou de les réfuter. Si je puis maintenant exprimer mon opinion sur son travail, je dirai que le point de vue nouveau sous lequel il a présenté l'étude de l'histoire, me paraît digne d'un sérieux examen, et que si je ne crois pas convenable d'attribuer une influence pour ainsi dire exclusive et fatale à l'organisation physique, si nous ne devons pas si facilement nous dépouiller de la conscience de notre liberté morale qui constitue notre valeur véritable, notre dignité d'homme , il faut reconnaître cependant que l'organisation physique des nations peut et doit avoir une immense influence sur le caractère de leurs institutions, et que si jusqu'alors cette influence avait été négligée dans l'étude de l'histoire, il faudrait rendre grâces à M. Courtel d'avoir ouvert à la science une voie nouvelle, aussi vaste et aussi féconde en résulats.

Vous pourrez lire encore dans ce journal un curieux article consacré par M. Lenoir, à reproduire quelques-uns de ses souvenirs sur David, son ami ; l'amitié de M. Lenoir, l'a bien servi, cela devait être ; après avoir été initié à ces souvenirs, on se sent disposé à ajouter encore à l'admiration que le grand talent de David nous a inspirés à tous, on aime l'homme privé et l'on voudrait oublier que le pein-

Digitized by Google

tre célèbre a terni un instant la gloire attachée à son nom en prenant une part trop active aux excès justement reprochés à la révolution.

Tels sont, Messieurs, les principaux morceaux de ce recueil, j'en aurais pu citer beaucoup d'autres, dignes aussi de fixer votre attention, mais j'ai voulu ne pas les mutiler et vous les laisser lire tout entiers. Les auteurs s'en trouveront bien, et vous-mêmes vous vous en féliciterez. C'était donc pour moi le moyen le plus facile et le plus sûr d'être agréable à tout le monde.

NOTE

SUR LA

MORT DE CHARLES-LE-MAUVAIS,

Roi de Navarre et comte d'Evreux;

PAR M. A. CANEL.

Charles-le-Mauvais a joué un grand rôle dans les malheurs qui ont pesé sur la France et particulièrement sur la Normandie, pendant la deuxième moitié du XIV^e^ siècle. Il apparaît dans nos annales comme un génie malfaisant qui se plaît à soulever les tempêtes, et il est, pour nos chroniqueurs, le bouc émissaire qui doit rester chargé des iniquités d'une période de trente-cinq années. Nous n'examinerons pas ici s'il ne conviendrait point de revendiquer, pour les rois de France ses contemporains et ses parens, une part de la réprobation dont son nom a été flétri : le but unique de cet écrit est de donner quelques détails sur les circonstances de sa mort, arrivée le 1^er^ janvier 1387.

Parmi les documens relatifs à cet événement, qui nous ont été conservés, nous devons citer, en première ligne,

Digitized by Google

la lettre par laquelle l'évêque de Dax, principal ministre de Charles-le-Mauvais, apprend à la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, qu'elle a perdu son frère. En voici le précis :

« Ma très-redoutée dame, je vous annonce la larme » à l'œil, la mort du roi, mon bon et sage maître : mais » vous devez laisser vaincre votre douleur à la grâce que » Dieu lui a faite de rendre l'esprit avec tant de résigna- » tion, et parmi des témoignages si publics d'une parfaite » sainteté. Dès le premier jour qu'il se mit au lit, ce fut » la veille de Sainte-Luce (12 décembre), il employa » toute la journée à faire une ample confession de ses » péchés, et depuis, jusqu'à sa mort, il ne s'est point » passé de jours qu'il ne se soit encore confessé. Dans le » cours de sa maladie, il a reçu jusqu'à sept fois l'absolu- » tion et sept fois le Saint-Sacrement, qu'il demandait » dès qu'il se sentait plus mal. Il a témoigné la plus sincère » contrition et la plus parfaite résignation, tant par ses » discours que par écrit dans des actes publics, et la pa- » tience et la constance avec lesquelles il supportait *les* » *vives douleurs qu'il souffrait*, ont été un sujet d'édifica- » tion et même d'admiration à ceux qui en ont été les té- » moins : il a même négligé les remèdes du corps pour ne » s'occuper que du salut de son ame. Pour tout dire, en » un mot, *il a souffert presque sans plainte* et il *est mort* » *sans douleur et sans peine*, dans des sentimens si chré- » tiens, que je crois fermement qu'il était dans un avant- » goût de la joie des bienheureux, et qu'il n'a fait qu'un » passage de la terre au ciel. »

Il y a de nombreux exemples de grands pécheurs donnant le spectacle édifiant d'une mort toute chrétienne. On pourrait donc admettre aussi la conversion tardive du roi

Digitized by Google

de Navarre ; mais les assertions laudatives de l'évêque de Dax sont malheureusement contredites par tous les historiens contemporains ; et, malgré la meilleure volonté du monde, on est forcé de les regarder comme une exagération de courtisan qui veut flatter une reine, en honorant la mémoire de son frère.

Après avoir énoncé leurs doutes sur la véracité de la lettre de l'évêque de Dax, Juvénal des Ursins et l'auteur de la Chronique de Saint-Denis, se disant informés par des personnes dignes de foi, racontent ainsi la mort de Charles-le-Mauvais : ce prince, cassé d'une longue vieillesse [1] et dénué de chaleur naturelle, fut conseillé de se faire coudre dans un drap trempé d'eau-de-vie. Une nuit, le valet de chambre qui l'avait ainsi emmailloté, eut l'imprudence de brûler le fil avec une chandelle, au lieu de le couper ; mais à l'instant même le feu prit au drap et le corps fut tout environné de flammes..... Jusqu'ici les deux chroniqueurs sont entièrement d'accord ; mais leurs dernières paroles vont présenter quelques différences : le moine de Saint-Denis se contente de dire que le roi de Navarre expira dans des tourmens horribles et dans des cris continuels ; et Juvénal des Ursins affirme qu'*il vécut encore trois jours, en criant et brayant à très-grandes et aspres douleurs : et disoit-on que c'estoit une punition divine.*

Comment concilier ensemble les trois récits que nous connaissons déjà ? L'obscurité va s'accroître quand nous aurons lu Froissart. Ecoutons-le, et surtout n'oublions pas qu'il prétend tenir ses renseignemens de gens qui demeuraient à Pampelune, lorsque Charles-le-Mauvais y mourut. Froissart rapporte donc que le roi de Navarre,

[1] Il n'avait que 55 ans, 2 mois et 22 jours lorsqu'il mourut.

Digitized by Google

ayant passé la nuit avec une maîtresse, revint dans sa chambre *tout frileux*, et que, s'étant mis au lit, il ne put se réchauffer et fut saisi d'un tremblement. Pour y remédier, on plaça près de lui *une bucine d'œrain et lui soufflait-on à air volant. On dit que c'étoit eau ardant et que cela le rechauffoit et le faisoit suer.* Cette pratique devint, une nuit, très-funeste au roi de Navarre, car le feu prit à son lit et le prince fut tout brûlé *jusqu'à la boudine* avant qu'on put lui porter secours. Il vécut quinze jours, dans un état affreux de souffrances.

Mais voici venir Favyn, l'historien de la Navarre. Si vous lui demandez son avis, il vous dira que cette buccine d'airain, qui lançait air volant, annonçait tout simplement que le roi, consumé de maladies honteuses, était obligé d'employer des fumigations et des bains sulfureux, et qu'il périt du double effet d'un refroidissement accidentel et de la débauche.

Nous concluons de tout ceci, qu'en général, il est bien difficile de débrouiller la vérité au milieu des récits souvent contradictoires des chroniqueurs. Les détails qu'ils nous donnent intéressent souvent à cause de leur naïveté. C'est sans doute beaucoup; mais ce n'est pas assez. En histoire, l'exactitude est un des points principaux. Pour y atteindre, il nous semble qu'il faut traiter les chroniqueurs avec une certaine défiance, et la défiance devra quelquefois être portée au point de supprimer tous leurs détails. Ce système d'exclusion ne saurait être plus convenablement adopté que pour ce qui concerne la mort de Charles-le-Mauvais. Des différens récits de cet événement, il n'y a guères à prendre que deux dates : le 12 décembre et le 1^er^ janvier, et de plus, si l'on y tient, la simple énonciation qu'un accident déplorable a pu hâter le moment de sa mort.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française, le 21 *avril* 1836, *par* M. DE SALVANDY, *membre de la Société.*

MESSIEURS,

C'est une vieille alliance que celle des lettres et de la politique chez les nations libres. Ministres de la Providence, ces deux puissances, par lesquelles l'homme commande à l'homme, se partagent le gouvernement de ce monde. Les lettres représentent l'intelligence humaine; elles sont la parole des peuples; elles forment, à côté de tous les pouvoirs, des comices immortels, voués sans repos au triomphe de la justice et de la vérité, parce que c'est leur glorieuse condition de faire vibrer toujours les cordes élevées du cœur et de l'esprit de l'homme, d'invoquer partout l'humanité, le droit, le progrès, la liberté : ces choses si grandes et si saintes qu'on peut bien, quand on agit dans l'ombre et le silence, les trahir, qu'on ne peut jamais, quand on parle devant les hommes, les renier! Aussi, est-ce l'honneur et la force des gouvernemens libres de réunir les deux puissances, d'associer à l'empire les guides divers de l'humanité... Et, ce dont je suis frappé d'abord, au moment où je m'incline devant ce sénat littéraire, monument respecté de l'ancienne monarchie, c'est de le voir constitué à l'image des lois nouvelles de la France. Je comtemple, de tous côtés, unies autour de moi, les deux races d'élite des hommes qui éclairent mon pays ou le gouvernement. Et au-dessus de vous, Messieurs, planent comme les génies même de cet empire, tous les grands

Digitized by Google

hommes qui ont brillé depuis deux cents ans à sa tête, dans tous les sentiers de la puissance et de la gloire : phalange immortelle des chefs de l'État ou de princes de la littérature, qu'aucune autre nation n'a égalée, qu'aucune autre enceinte n'a réunie. Aujourd'hui même, Messieurs, quand un homme de lettres vous a été ravi, qui cultiva, cinquante ans, la poésie et les arts, avec le calme studieux de l'ancien régime, sur le champ de bataille de nos révolutions, étranger aux luttes de la politique, mais non à ses dévoûmens et à ses périls, à qui déférez-vous son pacifique héritage? Soldat obscur, mais fidèle de mon pays, dès vingt ans, ce sont des armes, et non pas des succès, que j'ai demandés aux lettres, ces gardiennes antiques du bon et du juste, aux lettres, ces patronnes naturelles de quiconque, dans un État libre, veut prendre part aux affaires publiques et ne rien devoir qu'à soi. Trois fléaux, l'étranger, les réactions, l'anarchie ont menacé tour à tour nos destinées : je les ai combattus tous trois. C'est-là ce dont vous m'avez tenu compte! Pouvant rechercher l'éclat des travaux, vous avez voulu honorer la dignité du but et de la carrière. Vous avez eu raison, Messieurs; vous avez considéré avant tout l'esprit de notre gouvernement et le principe même de votre institution. Cette compagnie est fille de la politique; et la politique qui l'enfanta est celle-là même qui, de nos jours, a renouvelé le monde, mais qui était plus vieille que nos orages, qui naquit du long travail des siècles, dont la fortune a eu pour instrumens tous les régimes, et que, du milieu de tant de tourmentes surmontées à peine, je salue, sans hésiter, des noms les plus grands : la civilisation, la liberté.

L'Académie française doit à son fondateur une louange qui sera nouvelle dans cette enceinte : c'est qu'en consti-

Digitized by Google

tuant les lettres, en leur donnant une place entre les pouvoirs, le grand cardinal mesurait leur carrière avec la prescience du génie, mais y attachait un œil de circonspection autant que d'amour, et cherchait dans l'institution royale moins des encouragemens que des barrières. Les écrivains formaient alors, dans le monde politique, une sorte de milice auxiliaire que se disputaient les sectes, les partis, les couronnes, et on ne comptait d'hommes d'état éminens que ceux qui, comme Richelieu lui-même, faisaient de la polémique de la même main qui régissait l'empire. Richelieu, qui se glorifiait d'avoir abattu les factions religieuses, la politique espagnole et le gouvernement féodal, tout l'ancien régime de la France et du monde; Richelieu, de qui la main terrible tenait les têtes royales elles-mêmes courbées sous un principe nouveau, l'égalité de tous les Français devant la royauté, révolutionnaire superbe, entendait arrêter son pays et son tems à la monarchie absolue. Et quand, après Chalais, Montmorency venait de tomber sous le niveau sanglant, que les Guises, la reine mère, le frère du roi avaient fui à l'étranger, que le parlement enfin pliait, il apprend que, depuis l'année 1630, se rassemblaient secrètement, chez un jeune prosélyte du parti foudroyé dans la Rochelle, chez Conrard, des hommes de lettres connus pour *appartenir* à tous ses ennemis vaincus : Faret, aux Lorraine; Maynard, à Bassompierre; Baudoin, au prince de Conti; Baro, à la duchesse de Chevreuse; Duchâtelet, aux Montmorency, comme Voiture et Vaugelas, plus célèbres, appartenaient au duc d'Orléans. Richelieu avait frappé les maîtres sans merci et sans peur : il s'arrête devant les serviteurs, éloquens, populaires, et représentant, plus qu'ils ne le savaient eux-mêmes, un génie nouveau, des sociétés et des forces nouvelles. Dissoudra-t-il ces

Digitized by Google

naissantes assises de l'esprit français? Non! il les complétera. Il y fera siéger et toutes les opinions et tous les talens. Il y introduira surtout les représentans de sa politique. Et il commence par se proposer lui-même. Hardiment refusé, il négocie. Vaincu dans les négociations, il annonce la distinction importune de lettres-patentes du roi. Alors les doctes amis de prendre l'épouvante. Ils luttent une année entière contre l'honneur qui les menace; et, vaincus, à leur tour, ne se rendent qu'en stipulant l'adoption du nom national que vous portez et la rédaction indépendante de leurs statuts. Vainement, le cardinal propose des amendemens au code qui sort de leurs libres discussions. Ils n'ouvrent leurs rangs aux ministres, aux conseillers d'État, aux ambassadeurs, aux avocats généraux, qui avaient brillé dans la défense des grandes maximes du cabinet, que lorsque leur charte indépendante est inaugurée enfin. Charte mémorable, Messieurs! car le cardinal, qui obligea le parlement de l'accepter, ne l'accepta point lui-même; jamais il ne parut au sein de la compagnie où Christine venait s'asseoir du fond du Nord; et il laissa le parlement littéraire sans foyers, errant, obligé de chercher asile à tour de rôle sous l'humble toît de ses membres, jusqu'à ce que vint Louis XIV, qui, voulant traiter royalement les lettres, recueillit leurs représentans dans son Louvre. Vos législateurs, Messieurs, en constituant la république des lettres, avaient tracé dans son code des mots qui ne figuraient pas encore dans le dictionnaire des nations, et qui furent écrits, là, en termes formels, pour la première fois parmi les hommes. Quand le cardinal poursuivait l'abaissement des supériorités, filles du tems, la compagnie déclare leur déchéance devant les supériorités, filles du génie. Non contente d'abolir dans son sein toutes les distinctions du rang

Digitized by Google

et de la naissance, elle fonde son propre gouvernement sur une foule de maximes destinées bientôt à une plus grande fortune. Elle proclame pour principe l'égalité, pour règle l'élection, pour condition le talent, pour garantie la publicité, pour attribut la parole. C'est tout le symbole des nations depuis cinquante ans.

C'était, depuis trois mille ans, le symbole des lettres! Le jour où elles viennent, des sanctuaires de l'Asie, s'asseoir au foyer des races européennes, sous le ciel heureux de la Grèce, la liberté se lève sur le monde! L'esprit revendique le gouvernement des peuples. L'élection consacre ce maître nouveau : la tribune est son trône; la parole, son glaive; les lettres, son armée; les lettres, parole écrite, parole voyageuse et impérissable qui arrive à tous les lieux et à tous les siècles! Chefs nécessaires des partis aux prises, l'écrivain et l'orateur sont les princes des cités. Et, à ce double soleil de la civilisation et de la liberté unies, un coin de terre, pressé entre le Nord barbare et l'Orient esclave, resplendit de clartés immortelles!

Pourtant, ce n'était-là qu'une ébauche sublime. A la littérature des anciens manquait une foi et une mission communes; à leur politique, l'amour et le respect des hommes; à leur liberté, la justice. La main de Dieu tient tous ces trésors en réserve dans les catacombes, où Rome gorgée de fausses richesses, et lasse de domination, lasse de servitude, les ira chercher. Quand ses légions ont partout abattu cette dure liberté qui siégeait sur la place publique et s'appuyait à l'esclavage; qu'elle-même, dans l'impuissance de gouverner le monde du milieu des orages du Forum, a remis sa fortune à la garde de la tyrannie, et que les rostres sanglans se taisent à leur tour pour jamais, croirons-nous que la parole, croirons-nous que la liberté soient retirées à

Digitized by Google

l'univers ? Non ! La tribune abattue se relève dans les entrailles de la terre. Une race nouvelle d'orateurs y grandit. La république romaine, que le monde croit morte, revit là, vraiment éternelle. Elle abjure, et la politique violente, et la littérature esclave du mont Palatin. Un livre venu de l'Orient lui a découvert une politique qui bénit les hommes, et une littérature qui les élève. Echos retentissans de toutes deux, les tonnerres de son Forum ignoré roulent comme ceux des volcans, sous l'empire, et l'ébranlent dans ses fondemens. Ils annoncent aux maîtres du monde, que nous sommes tous enfans d'un même limon, sujets de la même loi, justiciables du même tribunal, famille universelle dont le père est aux cieux ! c'était *la bonne nouvelle* du genre humain ! En son nom, une intrépide milice de poètes, d'historiens, de philosophes, admirables génies, assujétissent les provinces, Rome et les César. Désormais, il y a une tribune par village, une tribune par clan des barbares. Les conciles, ces chambres de l'univers chrétien, apportent avec eux la science que les Romains n'ont pas eue, d'accorder la liberté avec la grandeur. Nue et désarmée, la chaire apostolique domine et les trônes d'or qui tombent, et les trônes de fer qui s'élèvent. La parole fait sa force ; l'élection, son titre ; l'égalité, sa vertu. L'égalité règne sous la thiare, assise au sommet du monde féodal : c'était l'étendard des tems à venir, planant à l'avance sur la terre ! Initiés au savoir de l'église, c'est par le talent que le fils du pâtre et du charpentier montent, d'honneurs en honneurs, à la suprême magistrature de Rome et du monde. Les Gerbert, les Hildebrand sont des hommes de lettres couronnés. Et il n'est pas de noblesses si altières, ni de royautés si jalouses, qui ne s'abaissent sous leur main !

Grâce à cette glorieuse république de l'Église, *l'esprit*

Digitized by Google

gouverne le moyen âge. L'art se réfugie dans les cathédrales qu'elle bâtit ; l'histoire et la science dans ses abbayes ; la philosophie dans ses écoles ; la politique au Vatican. Cette politique est toujours celle des Romains : l'universalité. Elle soumet et rapproche les nations, en fondant l'unité de langues, de mœurs, de loi. Le Capitole revoit les triomphes antiques. Et ce sont les héros de la littérature, c'est Pétrarque, c'est le Tasse que Rome couronne : elle sait que la poésie et l'éloquence sont les légions qui lui ont de nouveau conquis le monde.

Mais déjà, les lettres s'étaient détachées du sanctuaire, emportant toutes ses grandes traditions avec elles, pour en doter les peuples. Ce fut notre France qui accomplit cette révolution inaperçue, cette révolution immense : ce furent, le dirai-je, tous ces princes, tous ces chevaliers de Provence, d'Anjou, d'Aquitaine, aux romanesques souvenirs ! La gaie science devint promptement de la politique. Qui ne sait que le pamphlet naquit avec ces *Sirventes*, qui allaient s'attaquant tour à tour au sacerdoce ou à la royauté, et ses premiers coups sont terribles ! .... Que ne puis-je montrer la chevalerie française remplissant tout l'Occident de son poétique, de son libre génie, toutes les littératures naissant de la nôtre, chacune enfantant une liberté nouvelle, et l'Europe entière en travail, quand un grand bruit frappe le monde ? Un empire est tombé en Orient, ou plutôt une ruine, une ombre : l'ombre révérée de l'empire romain, la ruine dernière de la Grèce ! Les lettres grecques se sont défendues mille ans contre les barbares. Vaincues à la fin, et dispersées sur les mers, comme les débris d'Ilion et ses dieux, elles font voile vers de plus heureux rivages. Hôtes illustres, venez : l'Occident vous attendait ! Homère, Platon, Démosthènes, venez ! l'imprimerie vous attend

Digitized by Google

pour porter vos accens réveillés aux extrémités du globe. Et voyez ces nefs audacieuses devant qui la boussole aplanit l'Océan : le globe va s'agrandir, pour vous entendre, d'un hémisphère que vous n'avez pas connu !

Moment solennel, Messieurs, où, exalté tout à coup par le commerce des lettres antiques, comme par un de ces amours qui inspirent les prodiges et révèlent les mondes, l'homme recule à la fois tous ses horizons ! Les Colomb, les Vasco de Gama, dans leur essor, embrassent la terre. Kopernick crie au soleil de s'arrêter. Michel-Ange jette des coupoles dans le ciel. Raphaël saisit le pinceau créateur. Le Tasse et le Camoëns renouvellent l'épopée. La tragédie renaît sous le soleil des Espagnes, Shakspeare se lève, comme un géant inculte, dans le Nord. En même tems, Erasme sécularise la raison humaine ; Machiavel la politique ; Luther et Calvin la religion même. Luther et Calvin sont des pamphlétaires formidables : ils ébranlent le monde ! Dans l'état nouveau des peuples, l'esprit, mais libre, indépendant, novateur, gouvernait l'Europe. L'esprit français devine et inaugure toutes les libertés humaines. Montaigne, père du doute, fonde la liberté philosophique, celle qui rompt les fers de Galilée, et fait en paix rouler la terre. Père de la tolérance, L'Hôpital, prépare la liberté de conscience. Les Bodins, les Pasquiers, les de Thou, et tant d'autres investigateurs illustres du droit public des nations, font un pas de plus. L'ame remplie des souvenirs d'Athènes et de Rome, ils établissent le gouvernement civil ; ils fondent l'autorité des lois. La société féodale croulait ainsi de toutes parts, ou plutôt elle n'était déjà plus. Le rire insultant de Rabelais n'a pu retentir que sur des ruines.

A qui sera désormais l'empire ? Une lutte de trois siècles s'engage pour en décider. A qui est-il déjà ? Aux plus émi-

Digitized by Google

nens dépositaires des lettres antiques, à ces grands corps les avant-gardes du tiers-état dans la conquête du savoir et de la puissance ; les sanctuaires de l'étude, du goût et des lois ; les temples de la justice et de la parole : écoles augustes, où la politique, la législation, la littérature, la langue nationale se sont formées en même tems. C'est sur les parlemens que les lettres ont rassemblé leurs plus vives et plus pures lumières, et ce sont eux qui règnent ! Ailleurs, la poésie et l'éloquence prétendent imiter les formes classiques. Là, c'est aux réalités qu'on s'attache. On s'inspire et des écrits et des actions. Quelque chose de Rome et de la Grèce revit dans ces magistrats, dans ces jurisconsultes illustres, si intrépides devant le pouvoir, et devant les partis. On voit qu'ils *hantent*, comme ils le disaient, Sparte et Athènes, autant que leur propre siècle ; l'érudition n'éclate pas seulement dans leur langage : on croit la sentir jusque dans leurs vertus, et plus encore dans leurs maximes. Sachant également tout ce que le christianisme et tout ce que l'antiquité ont enseigné au monde, ils puisent à ces deux sources je ne sais quel amour austère et hardi de la liberté. La liberté de ces républiques, où tant de génie et d'héroïsme a fleuri, est près d'éblouir ces esprits littéraires, près de tenter ces ames stoïques. Selon l'expression d'un garde des sceaux de Henri IV, traducteur de Démosthènes, il y avait là impatience de voir *se desnouer enfin la langue de la patrie*. « Ès états généraux, ajoute-t-il, où l'éloquence « servoit aux hommes pour monter aux plus hautes dignités, le moindre bourgeois pouvoit se promettre les plus « grandes charges. Le plus éloquent étoit comme un per« pétuel magistrat entre ses citoyens. La liberté nourris« soit les esprits en une grandeur de courage. Notre Estat « françois a allenty le cours de nos esprits comme un

Digitized by Google

« cheval généreux qui est dans une trop courte carrière ; « entr'autres choses l'éloquence ! ... » Qui peut dire vers quel avenir, ou plutôt vers quel passé ces gardiens des lois, ces conseillers de la couronne cheminaient, à leur insu, à la tête de la France ?

Voilà où en était le monde, à l'avénement du siècle qui ouvre sa carrière sous l'étendard de Richelieu, de Descartes, de Corneille. Ces grands hommes achèvent de renouveler la littérature, la philosophie, le gouvernement, mais les renouvellent, en les fixant. Le vieux monde continue de s'écrouler sous leurs mains ; mais ces mains puissantes établissent des règles, des dogmes, une autorité. Le mouvement politique s'arrête devant eux : un autre commence ! ... Dès lors l'Occident se divise. La grande nation, dont la langue, la littérature et l'histoire sont filles des nôtres, l'Angleterre, qu'aucun bras assez fort n'entrave, continue à suivre la pente de l'esprit humain. Par sa république, plagiat puritain de l'antiquité, elle semble donner raison à Richelieu, à Louis XIV..... Regardons en avant ! Sa révolution relève les tribunes politiques, depuis seize siècles abattues ! Le génie national satisfait va prendre le vieil ordre social sous sa garde : au milieu de toutes les commotions du continent, cent cinquante ans de repos et de splendeur s'écouleront, sous la parole féconde des Chatam, des Pitt, des Canning. Et, si une grande catastrophe a marqué l'établissement de ce noble régime, ici encore admirons la vertu des lettres ! Un remords ne pèse sur le génie de Milton que pour en faire jaillir le *Paradis perdu*. Le poète est comme l'ange déchu : il jette un pont de l'enfer aux cieux. Grâce à lui, le crime d'une faction s'efface à l'ombre d'un monument, l'honneur éternel de l'Angleterre.

La France avait d'autres destinées. Il était écrit qu'elle

Digitized by Google

marcherait toujours, précipitée par les résistances mêmes ; courant à l'égalité, maintenant que la liberté est perdue, je veux dire ajournée ; et entraînant le monde. Louis XIV croit tenir le monde enchaîné sous sa main. Il se confie dans la soumission de toutes les têtes à son joug superbe; courtisan de sa propre grandeur, il ne remarque pas la sourde rébellion des esprits. Mais contemplez son siècle ! A l'exception de cette colossale image de Bossuet, qui se tient debout aux côtés du trône, commandant l'obéissance aux peuples, parce qu'il est moins écrivain que pontife, moins sujet qu'associé à l'empire, ou plutôt parce que, dédaigneux de la terre et fataliste de la Providence, il ne considère dans les pouvoirs d'ici-bas que les aveugles ressorts de la volonté divine; à l'exception, dis-je, de ce génie absolu, voyez si toute la littérature du grand règne ne bat pas en ruine, jusque sous l'œil ébloui du grand roi, tous les principes auxquels il appuie sa couronne ! Nous ne comptons plus tous ces âpres génies, les Abbadie, les Ancillon, les Thoyras, les Bayles, et vingt autres également considérables, qui achetèrent la liberté de la pensée au prix d'une patrie ! mais vous compterez Port-Royal avec tous ses nobles cœurs ; et n'est-ce pas sous les coups de ses pieux solitaires, que la milice célèbre vers laquelle Louis incline son pouvoir, tombera quelque jour, frappée à mort, par les *Provinciales*, lui vivant ? Plus loin, ne découvrez-vous pas ces esprits si divers, mais si osés contre la foi royale, Guy-Patin, Boileau, Pélisson, Jean-Baptiste Rousseau, la Fontaine même ; car le bonhomme inimitable est un homme politique par ses hardiesses, sa constance et sa disgrâce. Pourquoi la disgrâce frappe-t-elle Saint-Evremont, Mézeray, Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre ? Que deviennent les hiérarchies régnantes sous le fouet du grand comique que le roi protége ? Que

Digitized by Google

dire des satyres austères de la Bruyère contre les grands, de celles de Bussy-Rabutin si sanglantes contre la cour, de cette autre satyre sublime du Télémaque contre le monarque et son gouvernement ? Le vieux sang de la noblesse française, qui bouillonne, ne se trahit-il pas dans le livre de la Rochefoucauld, dans les Mémoires du cardinal de Retz, dans les mâles écrits de Boulainvilliers, daus les tablettes de fer de Saint-Simon, dans l'admirable histoire tracée jour à jour par cette femme, par cette mère qui ne croyait converser qu'avec sa fille, et conversait avec la postérité ? Il n'est pas jusqu'à Racine, Racine accusé par Louis XIV d'avoir voulu assouplir son génie au métier de courtisan, qui se trouve avoir son rôle un jour, et ce jour-là le tue ! dans l'unanime conspiration du génie national contre son pouvoir; pouvoir si imposant qu'aujourd'hui même on ne l'accuse pas sans effort ; pouvoir éclatant et fécond qui avait donné à la France, avec cent victoires, une administration, des codes, la paix des cités, l'ordre, toutes les gloires ; que la France acceptait à tous ces titres, que les lettres seules n'acceptaient pas. Où les lettres prendraient-elles la puissance de se faire esclaves ? Comment comprimer cette flamme qui ne luit que par jets soudains et libres ? Les lettres sont une voix et non pas un écho ; elles ne peuvent, comme un instrument muet, comme l'airain, comme la pierre, renvoyer un son donné. Elles sont la pensée même de l'homme ; la pensée qu'on ne peut corrompre à ses sources, qu'on ne peut mutiler dans les entrailles natales. Dieu la crée ; l'homme l'exprime ; les tyrans, peuple, sénat ou despotes, la persécutent. C'est-là toute la puissance de chacun !

On a dit beaucoup que les lettres fleurissent volontiers à l'ombre du despotisme, et il est vrai que l'ordre les voit tou-

Digitized by Google

jours accourir et prospérer. Mais on n'a pas dit combien de tems le despotisme fleurit à leurs clartés ! Après Auguste, le christianisme ; après Louis XIV.... Voyez où arrive Louis XIV et la France, avec cette prétention de borner au rôle de beaux esprits les écrivains illustres, qui est la conséquence du pouvoir absolu et son châtiment. En présence de Louis, ce sont eux qui ont régné ! Il a disposé du sang et de l'or des peuples : la pensée publique obéissait à d'autres que lui ! Quand il disparaîtra de la scène du monde, après avoir passé soixante ans sur le trône le plus puissant de l'univers, que laissera-t-il ? Une France selon l'abolition de l'édit de Nantes, selon ce grand mot : l'Etat, c'est moi ? Non, non ! Une France qui n'est pas lui, qui juge comme Saint-Simon, qui pense comme Pascal, raille comme Molière, ou plutôt comme Scarron et Rabutin ? Qu'il convoque autour de son lit de mort la génération qui croît à son ombre et tend les mains à son héritage !.... Ce jeune homme c'est Voltaire ; celui-ci, Jean-Jacques, ses successeurs à l'empire ! Cet enfant, c'est Diderot, c'est Helvétius, les ministres, les flatteurs de ces maîtres nouveaux du monde ! Que dis-je ? Sur les fleurs de lis, quelqu'un est assis déjà, qui travaille à l'*Esprit des lois !* Il se trouve qu'à l'école de la politique de Louis XIV, la France a appris la liberté ! à l'école de sa majesté, elle a oublié le respect ! à l'école de sa religion, elle a perdu la foi ! Tant il est vrai qu'il est des arbitres des États plus puissans que l'autorité absolue ! et leur politique ne passe point avec un homme ; elle plane sur la postérité !.... Louis XIV meurt tout entier ! Il ne lui reste pas, quand le sceptre échappe de sa main refroidie, assez de force pour protéger son cercueil ! et Montesquieu, en qui vient se résumer la pensée véritable et sérieuse de la France, durant ces soixante ans de prestiges,

Digitized by Google

Montesquieu, depuis plus de cent ans, règne sur la France et l'univers !

Devant le XVIII^e^ siècle, devant cette monarchie universelle des lettres, dont la fin a été si terrible, je m'arrête ému. J'ai, tant de fois, ailleurs, denoncé ses égaremens à mon pays ! Et ici, dans le temple des lettres françaises, comment répudier l'une des plus grandes époques littéraires de l'humanité ? Loin de moi cette pensée ! Je me persuade que si ses publicistes, ses poètes, ses philosophes étaient là vivans, accusés devant vous, ils nous diraient qu'après tout ils ont peu détruit et beaucoup fondé. Ce qu'ils ont détruit, tombait sous la main du tems : ce qu'ils ont fondé, est immortel !

Ils nous diraient que s'ils s'attaquèrent aux autels par leurs écrits, ce fut quand les pouvoirs, ces gardiens suprêmes de la morale des peuples, s'attaquaient à la Providence par leurs scandales. Dans l'abaissement de toutes les hiérarchies et la corruption de toutes les autorités, les lettres, seule puissance qui grandit toujours, les lettres régnèrent sans partage : elles régnèrent comme toutes les autorités absolues, dont le destin est de beaucoup faillir : condamnés à faillir d'autant plus qu'elles n'étaient que les instrumens d'une réaction plus forte qu'elles. La société française, libre de la compression fatale qui avait pesé sur elle si long-tems, sembla se soulever tout entière contre les institutions, les mœurs, les croyances, renversant tous les monumens du passé en représailles de sa longue servitude, et dans le passé comprenant Dieu même ! Les chefs de la société Européenne, jusque dans le fond du Nord, donnaient aux nations l'exemple d'applaudir à ses ravages ! Il y avait une sorte d'étourdissement universel et je ne sais quelle orgie d'idées qui entraînait tous les rangs, quand le

Digitized by Google

siècle se réveilla tout à coup de son ivresse fatale, roulant dans un gouffre ouvert. Alors il se relève, il est grand ! Cette société condamnée saura si bien mourir ! Et avant d'arriver là, cette littérature coupable jette un éclat si grand et si nouveau sur son tems et son pays ! Bannie des affaires jusqu'alors, c'est à elle maintenant que le trône et le peuple demandent de tout conduire et de tout sauver. Bâtie de ses mains, la tribune de l'assemblée constituante s'élève comme une digue d'un jour, comme un phare de tous les siècles. Là, un homme, pamphlétaire puissant, plus puissant orateur, le géant de la parole, que la Providence jeta sur la frontière des deux mondes, en le faisant à l'image de tous deux, en rassemblant en lui toutes les corruptions du passé, tous les principes de l'avenir, Mirabeau tient le flot suspendu à sa voix, comme pour donner à cet ancien régime qui tombe, le tems de proclamer, à son heure dernière, les grandes maximes vers lesquelles gravitait le genre humain depuis trois mille ans : l'égalité civile, la liberté religieuse, le système représentatif avec tous ses symboles, enfin tous les vœux combattus des tems passés, toutes les lois indestructibles des tems à venir ! Le XVIII^e^ siècle avait trouvé rompue la chaîne qui liait le monde moderne, à son berceau barbare, à la conquête. D'une main hardie, il le rattache à la création ; et, ce qu'il fait pour la France, il le fait pour l'univers : nulle part sur la terre il ne sera établi une liberté, qui ne se lise écrite sur ces nouvelles tables de la loi du genre humain.

Quarante ans d'épreuve attendaient la France avant de se reposer à leur ombre. Il fallait que la tribune trouvât, pour s'affermir d'autres étais que les débris d'une monarchie et d'une société épuisées. Il fallait que Mirabeau renaquît circonspect et pur, s'appelant Lainé, De Serres,

Digitized by Google

Foy, Martignac, Périer ! Il fallait que les lettres apprissent, par une leçon terrible, les devoirs qui accompagnent la puissance. Elles avaient eu leur part des fautes : elles eurent leur part des expiations. Mais des pouvoirs, des classes peuvent périr : Les lettres sont immmortelles. Déjà elles planent, comme l'oiseau antique au-dessus de l'autel du sacrifice, épurées à cette grande épreuve, vouées désormais à une mission plus haute, et la révélant tout entière dans le cartel sublime du poète aux doctrines de l'anarchie et à ses fureurs.

Tremblez, Tyrans, vous êtes immortels !

On a dit qu'il était heureux que les armées eussent tiré sur cette terrible époque un rideau de gloire. Ah ! Messieurs, au-dedans même la gloire ne fait pas défaut, et nous avons beaucoup à revendiquer dans les consolations de la patrie et de l'humanité. Tandis que du milieu de ses déchiremens, le peuple de France épouvante les nations par ses cent victoires, pourquoi, du milieu de son délire, les étonne-t-il par les efforts de son génie ? Il proscrit ses généraux victorieux, et chaque sillon enfante les capitaines invincibles ; il proscrit les sciences, et Laplace écrit le *Système du monde ;* il proscrit les arts, il brise les statues, et ses lieutenans cachent les plaies de ses monumens mutilés sous les marbres de Rome et de l'Italie ; il proscrit l'Académie française, et, au premier de ses remords, il enfantera l'Institut.

D'où venait, Messieurs, l'inépuisable fécondité du génie national ? d'où venait le grandiose des conceptions, sinon du long empire des lettres, qui avait fait de tout le peuple de France un poète, un philosophe, un législateur enthousiaste et audacieux ? Mais il ne se contente pas d'avoir orné tour à tour sa dictature sanglante des palmes de l'intelligence et de celles de la guerre ! Il les réunira dans une même entre-

Digitized by Google

prise, dans une entreprise épique, dernière et merveilleuse scène du drame révolutionnaire. L'Europe croit la France épuisée à force de proscriptions et de victoires : elle rassemble ses flottes et ses légions pour les envoyer au loin éblouir, combattre, explorer. L'Institut envoie aussi une armée pour vaincre, une colonie pour conquérir. Un même chef commande aux deux armées : il représente les deux puissances, il rayonne des deux gloires. Les guerriers, les savans ont une même foi dans sa fortune. Parmi eux est un poète, chantre promis à leurs travaux divers. Ce poète, Messieurs, siégea trente ans parmi vous. Vos regrets ont nommé M. Parseval-Grandmaison.

M. Parseval avait reçu en vain de la nature et du sort tous les dons, tous les goûts qui sembleraient devoir affranchir une destinée du joug des vicissitudes publiques : la loi l'avait fait soldat ; l'élection, chef de corps ; le 10 août, martyr. Ce fut alors que la poésie s'était éveillée dans son âme. La peinture, première passion de sa jeunesse, ne remplissait pas assez sa pensée pour distraire son noble cœur de cette épidémie de la proscription qui planait sur la France, et Delille, autrefois le maître de son enfance, lui avait dit : « Il te manque ce qui peut s'acquérir ; tu as ce qui ne « s'acquiert pas. » Le poète reconnaissait le poète, et le consacrait.

C'est à ce moment que la fortune semble vouloir le consacrer mieux encore : elle lui offre un héros à suivre... Il part, arrive à Toulon, s'embarque. Où va-t-il ? Les trente mille Français, qui font voile en même-tems, l'ignorent comme lui ; ils savent seulement que l'étoile victorieuse et pacificatrice d'Arcole et de Campo-Formio marche devant eux. M. Parseval, qui roulait dans sa pensée l'ingénieux poème où s'enchaînent, rassemblés dans un

Digitized by Google

seul tableau plein de grâce et de vie, les amours illustres de toutes les grandes épopées, M. Parseval se croit parmi les héros de sa fable, en volant sur les mers que sillonna la fuite d'Énée, où erra Ulysse, que les croisés du Tasse et ceux de l'histoire fendirent de leur nef intrépide. Enfin, le héros de la France prend terre avec son armée sur un rivage que saint Louis instruisit, il y a six cents ans, à connaître le nom de la France et à le respecter. La colonne de Pompée tressaille aux pas d'un autre César. Les cités de Sésostris, les Pyramides, le Sinaï, s'abaissent sous sa main. Des ruines de Thèbes aux cîmes du Thabor, il fait flotter le jeune drapeau de la république sur cette vieille terre, entre l'Afrique et l'Asie, au centre du monde, comme pour le faire reconnaître à la fois de tout l'univers. M. Parseval s'est étonné de voir s'étendre à ses pieds cet autre Océan, où les aventuriers sublimes de la *Lusiade* se dressent devant lui. Bonaparte lui déroulait toute la carte de son poème. Il admire et chante. Dans la longueur des nuits, dans les loisirs des bivouacs, il dit, à la manière de l'Arabe voyageur, ses vers inspirés : nos soldats écoutaient avec étonnement Homère et Virgile, l'Arioste et le Tasse, Milton et le Camoëns, traduits sous ce ciel lointain, à l'ombre de leurs drapeaux. Bonaparte à son tour prête une oreille bienveillante ; il tend une main amie. Que proposera-t-il à notre poète ? De la politique à faire, un journal à rédiger ! Mon prédécesseur s'étonne à ces pensées. Citoyen de la république des lettres, il ne veut pas changer de territoire ! Et le jeune chef, irrité, l'exile dans je ne sais quel obscur office, à l'isthme de Suez ! Siècle étrange, où c'était un accident naturel pour un poète français en disgrâce, d'aller faire de l'administration dans une province de l'empire des Pharaons !

Digitized by Google

Cependant, les héros de la guerre et ceux de la science avaient accompli toutes leurs conquêtes : les premiers pliant à leurs lois l'Égypte contemporaine ; les seconds, l'Egypte morte, celle des Romains, des Ptolomées, des vieilles dynasties. Les uns ont arraché aux temples, aux nécropoles qui les gardaient depuis trois mille ans, tous les secrets de la race humaine ; ils ont dompté le sphinx antique : les autres ont reveillé le génie des kalifes, mais en le détachant de l'Asie, pour le lier, pour le soumettre à l'Europe. Et, tandis que je parle, voilà que l'Égypte arrache ses monumens de leur base éternelle pour venir nous annoncer sa régénération, et en remercier la France. Colosse voyageur de Louqsor, lève-toi sur nos places étonnées ! Couvre de ton ombre immense la trace sanglante de nos déchiremens ! Représentant de tout le passé du monde, ferme cet abîme où le passé de la France est venu finir !

Napoléon n'était pas allé vainement évoquer les quarante siècles qui contemplaient ses merveilles du haut des Pyramides. Il voulait vieillir sa gloire, lui donner ce prestige du lointain des tems qui hâte le respect des peuples. Et, quand il a gravé assez son empreinte sur le granit des monumens, sur les sables du désert, livre éternel où semblent tenus d'écrire leurs noms, les Cyrus, les Alexandre, les César, les Mahomet, tous ces hommes extraordinaires, prédestinés à assujétir les hommes ; alors, il s'élance pour revenir présenter à la société nouvelle, toujours convulsive et sanglante, son héros, son législateur, son souverain.

Au bruit de ce mystérieux départ, M. Parseval crut voir l'Orient désert et l'exil éternel. Il se jette dans une barque, joint le brick qui portait César et sa fortune, repousse du pied son esquif, se saisit d'un cordage, et attend. Le héros reçut à son bord le poète, et tous deux

Digitized by Google

firent voile vers leur rêve, vers leur ambition, je ne puis pas dire vers leur chimère ; le fauteuil académique, le trône impérial ; l'un méditant de donner à la France l'empire du monde ; l'autre, quelque chose de plus difficile peut-être : une épopée.

L'épopée alors était partout. Mais les tems des catastrophes, des guerres, des conquérans épiques, sont-ils les plus propices en effet au poète qui a cru s'aider de ce drame vivant, et qui se trouve avoir à lutter corps à corps contre lui ? Il faut que ses conceptions s'égalent aux réalités ; que les émotions qu'il sollicite saisissent des générations qui ont épuisé l'étonnement, l'effroi, l'enthousiasme ! Comment inventer en fait de merveilleux, en fait de héros, sous l'œil de cet homme qui discipline de sa main puissante la plus terrible des révolutions, et date ses lois de Rome, de l'Escurial, du Kremlin. . . pour aller mourir à Sainte-Hélène, aigle frappé de la foudre dans sa course, qui va tomber à deux mille lieues des hommes ? Si Lucain trouve une place auprès de César, c'est que son œuvre est une action. Il remue une puissante passion au fond des ames romaines. Il continue la guerre de Pompée. La république expirante revit en lui.

M. Parseval a achevé le grand poème qui a rempli et qui honorera sa vie, sous l'empire de la même pensée. Il nous rendait nos tems héroïques et les terminait mieux que la fortune. Comment méconnaître, dans le tableau de la grande guerre que conclut la journée de Bouvines, le vœu du citoyen long-tems, et, plus tard, sa vengeance ? Admirons que, maintenant, c'était lui qui appelait la politique à son foyer, lui demandant ce qu'elle seule peut donner dans des tems tels que les nôtres, des moyens d'empire sur les esprits ! Quelle autre muse, en effet, lui aurait

Digitized by Google

dicté le chant célèbre de l'interdit? Quelle autre lui aurait fourni les entraînantes images de la lutte opiniâtre du génie de l'Angleterre et de la France? Si, l'ame remplie du présent, il empruntait au passé son drame et ses héros, c'est que, voulant célébrer son pays, à l'exemple de Napoléon, il ne distinguait pas les tems. Il croyait que les souvenirs de la patrie font tous partie de sa force comme de sa gloire. Il avait raison! Le culte des ancêtres est une religion des peuples fiers et libres.

Je ne dirai point, Messieurs, les louanges du talent noble, mais pur, gracieux, mais ferme, qui fera vivre les œuvres poétiques de mon prédécesseur. Je dois à cette assemblée de laisser un juge plus compétent prononcer les arrêts du goût, comme il en donnerait les modèles. Mais qu'il me laisse admirer cette fortune des poètes, facilement populaires, parce que leur ame généreuse et naïve vibre à tout ce qui émeut les peuples. Dans sa retraite pacifique, M. Parseval, comme le peuple de France, était plein de ces deux grandes images : Napoléon et la liberté. Il semble d'abord que ce soient choses opposées l'une à l'autre. Mais, pour peindre les idées, il faut aux vives imaginations un mot ou un homme. Cet homme, c'est la patrie victorieuse; ce mot, c'est l'esprit humain triomphant.

Compagnon de l'empereur, M. Parseval avait voté contre l'empire; à la chute du colosse, il voit avec joie, d'un bout du monde à l'autre, vingt tribunes s'élever à la fois, comme si la chute d'un homme eût affranchi la terre. Et, quand les lettres, pressées autour de ces grands boulevards, se vouent à combattre, comme une milice fidèle, pour ce qu'il y a de plus saint au monde, les libertés de la patrie et la stabilité des lois, le noble vieillard applaudit. Son cœur est tout entier à cette grande lutte. Cependant,

Digitized by Google

la liberté ne le rend pas oublieux de la gloire. Son œil ému cherche au-delà de l'Océan ce tombeau, le plus épique, le plus gigantesque mausolée qu'il y ait eu parmi les hommes. Les hommes ont élevé aux Sésostris les Pyramides. Dieu semble avoir fait pour Napoléon le rocher de Sainte-Hélène. Oh! les lettres vous le demandent! n'apportez pas sa dépouille à ce vieux monde qui tremble!.... comment la garderait-il? Ne couchez pas le chef de la grande armée sous les pieds des passans; ne nous obligez pas à baisser la tête pour penser à lui. Laissez-le là haut, comme l'aigle endormi dans son aire! laissez l'Adamastor fatigué se reposer sur son cap des tempêtes, gardé par l'Océan et dominant encore le monde. Qui de nous sait ce que sont devenues les cendres de César? Celles de Napoléon seront là toujours. Son tombeau est immortel comme lui! l'Europe qu'il remplit encore, l'Afrique qu'il a réveillée, l'Amérique qu'il a détachée du vieux continent le contemplent de leurs rivages! Et applaudissons si, en saluant sa gloire, qui est la nôtre, le genre humain lit, tracé par la Providence au pied de la pyramide éternelle pour l'enseignement des rois et des peuples, un mot qui est grand aussi, qui est la loi de ce monde, que l'homme de lettres trouve dans son cœur, que l'homme politique doit trouver dans sa raison et dans l'histoire, je veux dire, MODÉRATION!

M. Parseval consacra ses dernières années à chanter les débuts de Napoléon, l'expédition d'Égypte : la vieillesse aime à retourner vers les jeunes années, comme on revient, avant le départ, visiter les lieux qui ont été doux, où le ciel fut brillant et le cœur inspiré. Vous seuls, Messieurs, avez eu la confidence de ces chants, legs du poète, legs du citoyen à son pays; et, quand ce cœur si français s'est glacé, son dernier souffle s'est exalé vers vous; M. Parseval

Digitized by Google

s'est éteint, en murmurant des vers touchans à la compagnie qui avait fait le charme et l'orgueil de sa carrière. Cette ame bienveillante et poétique méritait de s'envoler sans effort, semblable à la mauve des mers qui a vécu dans les orages, posant sur un pli des vagues, calme dans la tempête, et bercée par les ouragans, jusqu'à ce qu'elle ouvre les ailes pour prendre son essor vers les cieux.

Tel n'est pas le destin de l'homme politique; nocher assailli par les lames tonnantes, il va péniblement, la main sur ses rames, l'œil sur une étoile qui l'éclaire et le dirige. Mais du moins il n'est pas, comme le passager, battu des ouragans et des flots, sans avoir lutté. Il lutte, en pensant à son pays, ne connaissant d'heures mauvaises que celles où l'étoile, son phare éternel, se perd dans la nue; celles où la raison troublée, où la conscience surprise hésitent. Alors, on apprend la crainte, on songe au péril. Mais un regard religieux perce enfin le voile sombre; on retrouve le flambeau caché : qu'importerait ensuite que la nef fût brisée! on s'est embarqué, sachant bien que le port est là-haut!

Il y a soixante ans, à la place où je suis, un homme qui a scellé de sa vie ces maximes, Malesherbes, en regrettant que la tribune des Cicéron et des Démosthènes ne brillât point au milieu de nous, demandait que les gens de lettres fussent, du moins au milieu du public dispersé, ce qu'étaient les orateurs d'Athènes et de Rome. Le vœu de Malesherbes est accompli. L'orateur, l'écrivain, le poète, le jurisconsulte, le journaliste éminens, marchent à la tête des partis contraires, à la tête de l'État même. Armée de la parole, munie de l'élection, douée de l'égalité, et professant toutes les libertés humaines, la France seule sur la terre est en possession à la fois de tous les grands principes que les lettres portent en elles. Le reste du monde est en

Digitized by Google

marche ; nous sommes arrivés ; et nous avons éprouvé la puissance de ce régime : on a vu la propriété, les temples, les lois ébranlés, jusqu'à leurs fondemens, se raffermir par la puissance même de la discussion. La parole a tout fait ; elle a tout sauvé.

L'œuvre de ces quarante ans est donc terminée. Une ère nouvelle commence. Que sera-t-elle ? Disciples des lettres, vous répondrez de ses destinées. Vous ne pouvez plus l'ignorer : les lettres sont les institutrices du genre humain ; elles forment à leur école l'esprit, l'ame, l'imagination des peuples. Elles sont surtout le conseil permanent des nations libres. Quels que soient les genres et les sujets qu'adopte son génie, l'écrivain ne jette pas à la foule une pensée qui ne puisse, en passant dans les opinions, influer sur l'avenir de la patrie. De là vient que, dans cette enceinte, Messieurs, je me sens encore parmi les législateurs de mon pays ; car le goût, les mœurs, les sentimens, les croyances des générations relèvent de vos lois.

L'Académie française a reçu de nos révolutions même un attribut nouveau, l'autorité du tems. Vous possédez un passé, quand les institutions de la patrie sont sans passé. Il n'y a que le Roi et vous qui ayez des ancêtres. Votre glorieuse généalogie appellera de plus en plus à vous tous les talens et toutes les renommées. Profitons de ce privilége, Messieurs, pour défendre contre tous ses corrupteurs l'esprit français. Il ne s'est pas vu dans l'histoire que les littératures dépravées fussent le partage des nations fortes et libres. Il ne s'est pas vu que des langues en décadence fussent parlées par des peuples en progrès de vie et de grandeur. Quand les lettres grecques dégénèrent, vous entendez s'avancer les légions romaines. Quand la langue latine se fait barbare, les barbares viennent s'asseoir au

Digitized by Google

Capitole. C'est une loi de ce monde que le génie des peuples et leur fortune s'affaissent en même-tems.

Gardiens du trésor de notre langue et de notre littérature, nous devons compte à la patrie d'un dépôt grand et glorieux. Le génie de la France a fait de l'idiome national un instrument qui est à la civilisation moderne, ce que fut à l'Église la langue universelle du Vatican. Conservons-la bien cette universalité tutélaire. Il y va de la puissance de notre pays autant et plus que de sa gloire. Au jour de nos grands périls, quand tous les empires soulevés nous assiégeaient de leurs armées unies, croirons-nous que nos phalanges aient seules combattu; que l'épée de Jourdan, de Hoche, de Napoléon ait seule vaincu le monde? L'Europe, l'Afrique et l'Asie ont plié sous nos triomphes. Nos soldats, infatigables voyageurs, ont eu pour hôtelleries toutes les capitales, tous les palais. En quels lieux sont-ils allés qu'ils n'y trouvassent leur langue établie avant eux? Lorsque nous arrivions le sac au dos, accablés de lassitude, sur le seuil de l'étranger, son foyer s'ouvrait à notre voix. Nous n'étions pas des inconnus. L'enfant accourait, joyeux de nous entendre, et les vieillards nous tendaient la main comme à des hôtes promis. Quelqu'un leur avait parlé de nous: c'étaient Corneille, la Fontaine, Bossuet; c'étaient Voltaire, Montesquieu, nos introducteurs et nos garans. La victoire avait beau voler sur l'aile de l'aigle terrible; d'autres conquérans nous avaient précédés, assujétissant l'esprit des peuples à l'esprit de la France. Et les conquêtes de ces grands hommes n'ont pas péri sur un caprice de la victoire. Les conquêtes des lettres ont ce privilége d'être sans revers. La France a dû, au gré de la fortune, replier ses enseignes; elle n'a rapporté ni sa langue ni ses maximes. Les rois, en s'abordant pour se réjouir du joug brisé de

Digitized by Google

nos armes, étaient contraints de nous emprunter un moyen de s'entendre : ils sont restés nos tributaires jusques dans les congrés où se partageaient nos dépouilles ; ils le respectaient pour le langage : les peuples le sont pour les idées. Lorsque la politique fait le dénombrement des nations qui marchent sous les divers étendards, elle peut ne nous plus compter les vassaux que la guerre nous avait soumis ; elle nous compte encore les alliés que nos deux grands siècles littéraires nous ont donnés, et par là subsiste toujours le grand empire.

Qu'il subsiste à jamais, Messieurs ! C'est à vous de le conserver : vous l'avez fondé ! Sous votre autorité, la langue a uni, par un rare privilége, la force à la discipline ; la littérature a allié la pureté des formes à la hardiesse des idées. Le hardi, le nouveau, c'est aujourd'hui de régler le talent, de le plier au joug des nobles et purs modèles ; c'est de chercher le beau à ses sources divines ; c'est de refaire des croyances aux nations, de les réconcilier en même-tems avec leur histoire, de leur restituer ainsi ces deux ancres de l'avenir et du passé, nécessaires aux peuples comme aux simples hommes, pour assurer leur nef tourmentée ! le hardi, le nouveau, c'est de ressaisir dans le naufrage des tems, le respect, cet antique lien de l'humanité, nécessaire à tous les régimes et surtout au nôtre ; ce tribut volontaire et libre, qui, des fils envers le père, fait la famille ; des citoyens envers les magistrats, la société ; du soldat envers le capitaine, les armées ; qui, du sexe fort envers le sexe faible et pur, s'est appelé la chevalerie ; qui du riche, de l'heureux du monde envers l'indigent et l'affligé, s'appelle la charité dans une langue sublime ; qui, de l'homme envers l'homme, est l'égalité ; de chacun envers le talent, la vertu,

Digitized by Google

l'illustration, est l'ordre ; de tous envers les lois, est la liberté !

J'ai hâte de le dire ! déjà nous l'avons retrouvé pour les choses divines. Non pas que nous ayons la foi de nos aïeux ! Mais nous avons moins encore l'incrédulité de nos pères. La leur était un scepticisme insultant et fanfaron qui détrônait la Providence sans remords et plongeait dans le néant sans peur. Sceptique encore, notre âge s'inquiète de l'être. Il a ce doute timoré qui a horreur du néant, cherche Dieu et l'appelle, semblable à l'orphelin dont le toît a été détruit, ses champs dévastés, et qui, s'effrayant de sa solitude, crie : mon père ! Notre siècle a vu, depuis cent ans et plus, Dieu banni des affaires du monde, et le monde voué à tous les malheurs ; il ne veut pas être orphelin ; il crie : Mon père !

Aussi Dieu l'exauce ! héritier des grands siècles de l'histoire, à peine au tiers de sa course, il s'égale à ses devanciers par toutes les palmes du génie. Dirai-je qu'il les surpasse par les miracles de l'industrie humaine ! Qui n'admire les arts, épanchant sur les peuples les jouissances et les merveilles, la science reculant toutes ses limites pour nous agrandir l'univers ; l'homme volant sur le cours vaincu des fleuves ou sur la face aplanie de la terre ; propriétaire de ce globe qui ne semble entrer que d'aujourd'hui en possession de son héritage, et qui se met à le parcourrir, à le défricher, à le bâtir d'un pôle à l'autre ? Et qu'on ne dise point qu'il borne, qu'il épuise là son génie ! Ne voyons-nous pas tout un monde d'idées nouvelles, d'institutions bienfaisantes, de sciences fécondes se développer autour de nous ? Quelle branche des connaissances humaines n'a grandi sous nos yeux, et je pourrais dire, par vos mains, Messieurs ! L'histoire a reconstruit et les âges et les mon-

Digitized by Google

des détruits. L'éloquence vous a dû des modèles nouveaux; la philosophie, de nouveaux horizons; la lyre, des cordes ignorées, des cordes sublimes. Ce siècle positif et créateur porte en lui tous les enthousiasmes : il a tour à tour ceux de la poésie, de la religion, de la science, de la liberté. Ce siècle artiste et poète a plus qu'aucun autre combattu : ces guerres de géans retentiront dans la dernière postérité. Ce siècle guerrier a plus qu'aucun autre fondé : il a refait les lois de l'un et l'autre hémisphère. Tout a été colossal par lui et devant lui; les travaux de l'homme comme les coups de la fortune, les rajeunissemens comme les chûtes d'empires. Des génies incomparables depuis quarante ans ont marché devant nous; sous ces voûtes seules Cuvier, Laplace, Bonaparte ont passé ! Et, cependant, il est un spectacle plus grand que celui des plus grands hommes! c'est de contempler dans sa force et dans sa liberté le genre humain lui-même. Plus de sexe, plus de classe, plus de peuple qui ne concourre à l'œuvre de civilisation et de perfectionnement pour laquelle Dieu nous a mis sur la terre Le monde n'est qu'un atelier, un athénée immense. Jouissez, Messieurs, vous que la Bruyère appelait les grands artisans de la parole : le monde est par-dessus tout un immense auditoire. Prolongée sans fin par mille échos puissans et dociles, la voix du talent arrive loin. La voix du génie arrive partout.

Après tant de merveilles, il me resterait à saluer les plus grandes de toutes, celles qui sont surtout la conquête et l'honneur des lettres, les progrès de la dignité humaine. Mais leur siége est au milieu de nous, et la France a déjà presque seule rempli ce tableau dont le cadre était le monde. Pourquoi non, Messieurs ? Si ses œuvres, ses victoires, ses monumens sont partout ; si c'est elle qui a imprimé le

Digitized by Google

grand mouvement de la civilisation, qui le dirige par son génie, qui le protége par sa puissance ? Est-ce ma faute à moi, si les générations à venir ne pourront saluer la mémoire de ces grands commencemens du 19e siècle, sans voir l'Occident soumis à nos armes, l'Orient à nos mœurs, l'univers à nos maximes ? Il y a vingt ans, lorsque pour la première fois j'invoquai les lettres à mon aide, j'avais à dire les malheurs et les périls de notre France déchirée, abattue, mutilée ! Aujourd'hui, à ce moment où les lettres m'admettent à m'asseoir dans leur sanctuaire, moment qui couronne une vie ! laissez-moi, Messieurs, contempler avec espoir, avec fierté, les prospérités de cette France puissante et libre, calme et féconde. Parler à l'orgueil des peuples, c'est solliciter leurs vertus. Rappeler à mon pays qu'il marche à la tête des nations, c'est lui faire une loi d'assurer leur sagesse par sa sagesse, et de conduire à bon port le genre humain.

DE LA PALÉOGRAPHIE

Dans ses rapports avec l'étude de l'histoire, à l'occasion de l'essai de M. Chassant, *sur les anciennes Écritures françaises, par* M. Lucien Fouché.

Accoutumés que nous sommes, à lire dans des éditions commodes, les écrits de l'antiquité ou du moyen âge, nous nous inquiétons peu de la peine qu'ils coûtèrent à déchiffrer avant de pouvoir être repoduits par l'imprimerie. Il semble

Digitized by Google

que nous ignorions que chaque siècle a eu son écriture ; et que cette écriture a souvent, par ses formes bizarres et capricieuses, causé bien des tortures à ceux qui en cherchaient la clé, avant de laisser pénétrer son secret. Et ce résultat, acheté par tant de travaux et de veilles, une fois obtenu, qui s'en occupait? le plus petit nombre. La masse des lecteurs n'a même jamais soupçonné qu'il fût dû quelque reconnaissance à ceux qui s'étaient dévoués à cette tâche ingrate. Il est vrai qu'au siècle dernier, la découverte de l'alphabet palmyrénien suffit pour faire une réputation à son auteur, l'abbé Barthélemy, et lui valut peut-être même une pension sur quelque bénéfice ; mais dans cette occasion l'ami et le commensal du duc de Choiseul dut beaucoup contribuer au succès de l'érudit. Tant de bonheur n'appartenait pas à la plupart de ceux qui ont déchiffré, commenté, expliqué nos vieux manuscrits, les chartes et les diplômes de nos rois ; leur nom n'est guère connu au-delà de l'enceinte des académies. Ces hommes que la nature spéciale de leurs travaux avait rendus contemporains du passé, dont toute la vie s'est écoulée, suivant l'expression si pittoresque de M. de Chateaubriant, à manier les siècles et à respirer leur poussière, ont pourtant accompli de prodigieux travaux ; mais ces travaux où l'on va encore chaque jour chercher de la science toute faite, n'ont pas toujours valu à leurs auteurs la gloire qu'ils méritaient. C'est à peine si on daigne les citer, même en les pillant, ou, si l'on veut bien jeter leur nom au bas d'une page, on croit être quitte avec eux. Pauvre salaire pour de si grands labeurs !

Cette insouciance du plus grand nombre pour la science paléographique ne doit pas faire croire qu'elle ait été négligée en France, elle y a au contraire été toujours soigneusement cultivée. La savante congrégation de Saint Maur en

Digitized by Google

avait fait la base de ses travaux historiques. Il est vrai qu'à cette époque la paléographie, outre son intérêt historique comme instrument nécessaire d'investigation, avait encore une importance pratique que l'abolition des droits féodaux et la suppression des ordres monastiques lui ont enlevée depuis. Aussi cherchait-on alors le plus souvent dans les chartes, tout autre chose que ce que nous y cherchons maintenant; on n'y voyait guère que l'origine d'un droit, d'un privilége ou d'une immunité, en faveur d'une famille noble ou d'un couvent. Le tems n'était pas venu d'y trouver la trace des différentes transformations sociales à travers lesquelles le peuple devait passer pour arriver à sa complète émancipation. Aussi les chartes, si elles n'étaient point seulement, comme de nos jours, des preuves historiques, étaient du moins des titres certains et authentiques, des élémens de décision auxquels les magistrats étaient obligés de recourir dans la plupart des procès; et c'est probablement à cette circonstance que nous devons leur conservation.

Et telle était l'importance des chartes et diplômes, sous le point de vue du droit privé, qu'on en fabriquait de fausses lorsqu'on ne pouvait en alléguer de véritables en sa faveur [1]. C'est même aux reproches que l'on fit aux Bénédictins

1. A propos des fraudes pieuses que se sont permises les Moines à toutes les époques de l'histoire moderne pour se procurer de fausses chartes de privilége, qu'il me soit permis de rapporter un fait que je choisis entre mille. On sait que sous le pape Innocent II qui siégea depuis l'an 1130 jusque vers la fin de 1143, il se tint un Concile à Rheims, où assista l'évêque de Châlons qui avait été auparavant abbé de Saint Médard de Soissons. Ce prélat touché d'une vérité qu'il était important, même pour la postérité, de faire parvenir jusqu'à nous, se crut obligé de découvrir au pape que dans le tems qu'il gouvernait l'abbaye de Saint-Médard, un de ses moines nommé Guernon, s'était confessé publiquement

Digitized by Google

d'avoir supposé le titre de Saint-Denis, attribué par eux à Dagobert, et en vertu duquel ils se prétendaient exempts de toute juridiction, même de celle du roi, et à la nécessité pour eux, de repousser cette accusation, que nous sommes redevables du grand et bel ouvrage du père Mabillon *de re diplomaticâ*, où se retrouve retracée pour la première fois l'histoire de la paléographie française, à travers les différens siècles du moyen âge, jusqu'au règne de Saint-Louis. Il est vrai qu'elle n'est qu'un accessoire dans son ouvrage. Il ne s'en occupe incidemment que comme d'un moyen à l'aide duquel on distingue les véritables titres d'avec ceux qu'une industrieuse avidité a pu supposer. Mais le sujet était trop important, même en ne le considérant que sous le point de vue de l'appréciation du plus ou moins d'authenticité des anciens titres, pour qu'il ne le traitât pas avec tout le soin et toute l'érudition qu'il réclamait : aussi y a-t-il consacré le 5e livre de son ouvrage et une partie du supplément. On y

vant sa mort, d'avoir été un insigne faussaire, surtout dans la fabrication de deux actes essentiels qu'il avait faits sous le nom du pape même ; l'un était le privilége de Saint-Ouen de Rouen, et l'autre de celui de Saint-Augustin de Cantorbéry. Ce moine avoua en outre qu'on lui avait donné quelques ornemens d'église assez précieux pour être offerts à son abbaye de Saint-Médard. Ces détails se trouvent consignés dans une lettre de Gilles, évêque d'Evreux au pape Alexandre, citée dans l'Anglia sacra de Warton. La voici : « Ait Catalaunensis episcopus, dùm in ecclesiasticis beati » Medardi officio abbatis fungeretur, quemdam Guernonem nomi- » ne, ex monachis suis, in ultimo confessionis articulo se falsarium » fuisse confessum, et inter cœtera quæ per diversas ecclesias fre- » quentando transcripserat, ecclesiam beati Audoeni et ecclesiam » beati Augustini de Cantuariâ, adulterinis privilegiis, sub aposto- » lico nomine, se muniisse lamentabiliter pœnitendo asseruit. Quin » et ob mercedem iniquitatis quædam se pretiosa ornamenta rece- » pisse Confessus est, et in beati Medardi ecclesiam contulisse ».

Digitized by Google

trouve une foule de chartes du plus haut intérêt historique, et qui seraient à jamais perdues pour la science si on ne les retrouvait dans l'*in-folio* du père Mabillon.

Que l'on porte un moment ses regards sur les planches qu'il a jointes à son ouvrage, et l'on pourra apprécier quelles furent les difficultés qu'il avait à vaincre pour arriver au déchiffrement d'une charte de Dagobert ou de Thierry. Ces difficultés sont telles qu'il est peu d'hommes de nos jours qui puissent les affronter. Et cependant la connaissance approfondie des écritures anciennes, n'était qu'une bien faible partie de sa science ; ce n'avait guères été pour lui que le point de départ de ses études. Un examen rapide de son livre suffirait pour en convaincre; le papyrus, l'écorce et les autres matières sur lesquelles on écrivait, y sont examinés ; le style et le goût des différens siècles, les manières de dater, l'usage des inscriptions et des sceaux, rien n'échappe aux remarques de l'auteur ; c'est le procédé de l'anatomiste appliqué à l'étude du moyen âge. Aussi l'apparition de son traité fit une profonde sensation dans le monde savant, et telle fut la réputation qu'il mérita à son auteur, que sur presque toutes les questions qui se rattachaient à l'interprétation des anciens titres, le nouvel Œdipe fut consulté par le parlement de Paris et les autres cours souveraines du royaume [1].

Mais quand on parle du père Mabillon, est- il permis d'oublier ses amis, ses collaborateurs, les don Martène, les d'Achery, les Ruinart si profondément versés dans la science paléographique et qui l'ont tant mise à profit dans la recherche des monumens historiques du moyen âge. On ne

1 Voyez son éloge par M. de Boze, 1er vol. des Mém. de l'acad. des inscriptions.

Digitized by Google

peut maintenant s'occuper un peu sérieusement de l'histoire sans consulter *le thesaurus novus anecdotorum* du premier, *le spicilége* du second, l'édition de Grégoire de Tours et de Frédégaire donnée par le troisième. Quand on songe aux immenses services que ces hommes ont rendus aux lettres, on se prend à regretter l'abolition de ces savantes congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vannes, dont les immenses revenus étaient employés à doter la France de ces prodigieux ouvrages qui nous étonnent, autant par l'érudition qu'ils renferment que par les sommes colossales qu'a dû coûter leur publication. De nos jours, le gouvernement, quelles que soient ses bonnes intentions, obligé qu'il est de se renfermer dans les limites du budget ne pourra jamais prêter aux grandes publications qu'un secours parcimonieux, et puis les hommes qui s'y consacrent, en leur supposant une science égale à celle de leurs devanciers, pourraient-ils jamais arriver aux mêmes résultats que ces pieux et savans Bénédictins qui, loin du tumulte et des dissipations du monde, ajoutaient les nuits aux jours pour élever ces grands monumens qu'on peut appeler à bon droit les pyramides de la science.

Mais ce n'est pas la seule cause de la supériorité des Bénédictins. Il en est une autre qu'il faut signaler ici : c'est cette admirable fusion des ames et des intelligences dans laquelle ils vivaient, et qui faisait que le Bénédictin de France était le frère, l'ami, le compatriote et le collaborateur du Bénédictin d'Allemagne ou d'Italie. Que notre siècle offre un spectacle différent! Les travaux du savant sont isolés, personne qui l'aide dans ses recherches, qui le soutienne, qui l'encourage dans ses veilles : il doit tout à ses efforts individuels; s'il meurt, qui continuera sa tâche inachevée? A qui léguera-t-il son savoir? Une mort prématurée nous a enlevé Champollion. Qui mettra la dernière

Digitized by Google

main à son œuvre? N'est-il pas à craindre qu'il ait emporté une partie de son secret avec lui? Chez les Bénédictins, au contraire, on ne recevait la science de ses maîtres que pour l'accroître et la transmettre à de jeunes disciples, chargés à leur tour de la propager. Aussi ne craignaient-ils pas d'entreprendre un ouvrage de longue haleine, même dans une vieillesse avancée; ils savaient bien que les continuateurs ne manqueraient pas. Mabillon, sur le déclin de sa vie, commença les Annales de l'ordre de Saint-Benoît; Ruinart et Martène y travaillèrent après lui. Ces petites rivalités, ces jalousies qui empêchent que les hommes mettent en commun leurs efforts, n'existaient pas pour eux. Ces pieux savans ne travaillaient pas par l'appât d'une vaine gloire: ils rapportaient à leur ordre, ou bien à la religion, le succès de leurs ouvrages, et n'en prenaient rien pour eux-mêmes. Quel homme fut plus modeste que dom Mabillon, plus désintéressé et d'une conscience plus sévère? On sait qu'il ne craignit pas d'affronter la colère des moines de Rome, au sujet de l'exposition des corps saints. Deux hommes de lettres de nos jours donneraient-ils l'exemple de l'amitié touchante qui l'unissait à dom Ruinart. Ce dernier avait été choisi par Mabillon pour être son collaborateur dans les travaux qu'il avait entrepris; il répondit à cette marque de confiance de son savant confrère, par l'attachement le plus tendre; lorsqu'il eût perdu ce maître, ou plutôt ce père, il ne fit plus que vivre à demi et le suivit bientôt dans la tombe.

Que l'on me pardonne ces regrets impuissans accordés à un passé qui ne doit plus revivre. Je sais bien que notre siècle enveloppe toutes les congrégations religieuses dans une réprobation qui ne souffre point d'exception. Toute tentative de les rendre à la vie viendrait échouer contre

Digitized by Google

l'esprit de notre époque, esprit essentiellement antipathique à toute association monastique, et c'est ce que prouve un exemple encore assez récent : Dans les dernières années de la restauration, quelques ecclésiastiques avaient voulu faire revivre dans l'abbaye de Solême (Maine), l'antique congrégation de Saint-Maur, et continuer les collections historiques que la révolution l'avait forcée de laisser inachevées. Une pareille entreprise ne pouvait réussir qu'au milieu d'une société profondément religieuse dont elle aurait réveillé les sympathies. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en France elle n'avait aucun élément de succès ; c'était un anachronisme. Mais au point de vue purement scientifique, je ne pense pas qu'elle eût plus de chances de prospérité ; on conçoit qu'à une époque où l'ordre de Saint-Benoît possédait en France et dans tous les états de l'Europe catholique d'inombrables abbayes, où se trouvaient enfouis les plus précieux documens, il ait employé ses plus habiles ouvriers à les exhumer de la poussière, pour en composer ces vastes recueils dont j'ai parlé plus haut. Mais la suppression de cet ordre, par la révolution, ayant amené la dispersion de ses archives, son rétablissement, en le supposant un moment possible, ne pouvait lui rendre l'aliment de ses anciens travaux. Aussi le silence dans lequel est restée ensevelie cette entreprise peu réfléchie, me fait croire que ses auteurs ont plutôt cherché sous les arceaux de cette vieille abbaye un refuge pour y bien mourir, qu'un asile pour y cultiver la science.

Mais ces éloges, si vrais et si bien mérités, que l'on ne peut refuser aux travaux des Bénédictins, ne doivent pas faire oublier ceux qui ont été accomplis en dehors de cette savante congrégation. Les Baluze, les Ducange, les Adrien de Valois, les Bignon, peuvent aller de pair avec les plus

Digitized by Google

illustres membres de l'ordre de Saint-Benoît ; ils ont d'ailleurs avec eux plus d'un point de contact, c'est la même passion pour l'étude, c'est la même ardeur d'investigation, c'est la même direction donnée à leurs travaux ; Bénédictins par la science, il ne leur en manque que l'habit. Tout le moyen âge est dans Ducange. On sait de quelle utilité la lecture de son glossaire a été pour M. Augustin Thierry, qui ne peut en parler sans enthousiasme ; noble enthousiasme, aussi honorable pour celui qui le ressent que pour celui qui l'inspire !

Je me suis demandé quelquefois s'il n'était pas fâcheux que ces érudits n'aient pas songé à écrire *ex professo* l'histoire de notre patrie. Toute leur vie se passe à réunir les matériaux où les historiens futurs de la France iront puiser leurs plus précieux renseignemens ; chartes, diplômes, manuscrits, chroniques, légendes, tout est lu, déchiffré, publié par eux ; puis, lorsque le moment semble venu de reconstruire le passé, à l'aide de ces vieux débris, ils s'arrêtent, comme si là finissait leur tâche. A bien considérer, ils ont peut-être eu raison. Je ne sais si dans cet immense travail, leur talent eût été à la hauteur de leur science, s'ils auraient bien su approprier leurs couleurs à la peinture de chaque siècle, et si, avec une grande exactitude dans les faits et dans les dates, avec une prodigieuse connaissance des sources, ils n'auraient pas fait de notre histoire un tableau peu ressemblant. Ces doutes, je n'ose les avancer qu'en tremblant ; je sais tout le respect qu'on doit à ces hommes d'une si vaste érudition, mais je crois que la même mission n'est pas faite pour tous les siècles : aux uns appartient la recherche patiente des matériaux historiques, l'examen et la critique de leur authenticité, l'analyse en un mot ; aux autres, la mise en œuvre, la fécondation de ces matériaux

Digitized by Google

si laborieusement amassés, les vues générales et compréhensives de l'histoire, la synthèse enfin.

Si l'on veut se convaincre de cette vérité, qu'on lise dans les lettres de M. Thierry, sur l'Histoire de France, l'examen qu'il fait de nos historiens nationaux pendant les deux derniers siècles. Il a soumis les ouvrages de Mézeray, de Daniel, de Vély et d'Anquetil à une critique approfondie; eh bien! sauf le père Daniel, dans la partie de son livre où il débrouille le cahos de nos annales, pas un de ces écrivains n'a le sentiment de la réalité historique. Mézeray, qui écrivait au sortir de la Fronde, a conservé de l'époque qu'il avait traversée, les habitudes hostiles au pouvoir; sa grande histoire est parsemée de discours à la manière antique, où la vérité est sans cesse sacrifiée à la manie de l'éloquence; mais quant aux sources, il n'en a nul souci; et les lecteurs de son tems n'en étaient peut-être pas plus préoccupés que lui. Au reste, cette ignorance des sources serait plus excusable chez lui, qui écrivait à une époque où les travaux des Valois, des Ducange, des Mabillon n'avaient point encore paru. Mais que dire de Vély, d'Anquetil, qui, pouvant trouver dans les ouvrages de ces savans tous les matériaux qu'ils devaient mettre en œuvre, n'ont guères fait de l'histoire de France, surtout quant à la partie si importante de ses origines, qu'un espèce de roman, d'où la vérité est complètement absente.

Et cependant ces ouvrages ont joui d'une vogue plus ou moins longue; celui de Vély fut traduit ou abrégé en plusieurs langues. Cet engoûment ne nous étonnera pas si nous songeons que son livre parut vers 1755, c'est-à-dire à une époque où le 18e siècle, dans la pente rapide qui l'entraînait vers une rénovation sociale, était plus préoccupé de l'avenir que du passé; et dans l'admiration naïve qu'il s'ins-

Digitized by Google

pirait à lui-même, n'avait qu'un profond dédain pour tout ce qui n'était pas lui. Aussi, retrouvant dans Vély des héros tels qu'il était accoutumé d'en applaudir tous les jours au théâtre, il accepta comme un tableau de notre histoire, ce qui n'en était qu'une contrefaçon.

Mais, heureusement pour la science, les traditions du 17e siècle n'étaient pas perdues, et tandis que la plupart des gens de lettres, ardens apôtres des idées nouvelles, dédaignaient la diplomatique et la paléographie, comme tenant de trop près aux préjugés gothiques qu'il fallait détruire; de érudits, s'isolant dans l'étude, interrogeaient curieusement un passé qui achevait de mourir, et recueillaient en silence toutes les chartes, pièces et documens concernant l'histoire de France. Ils travaillaient en même-tems au recueil des ordonnances de nos rois, à celui des historiens de France, à l'art de vérifier les dates, et à la nouvelle collection des conciles. Lorsque la révolution éclata, le premier volume de la Collection des Chartes, et les deux volumes des Lettres du pape Innocent II étaient sous presse; le premier, par les soins de M. de Bréquigny, et les deux autres, par ceux de M. Laporte du Theil, qui en avait recueilli à Rome les matériaux. « Epoque à jamais mémorable, » dit M. Champollion-Figeac [1] « où sous la » même protection et par le seul effet de la munificence » royale, les presses françaises publiaient à-la-fois ces » quatre grandes collections, dont le mérite égalait l'éten- » due; et en même-tems la *gallia christiana*, la collection » des chartes, les lettres historiques des papes, la table » chronologique des chartes imprimées, l'histoire litté-

1. Voyez une note de ce savant archéologue, insérée par M. de Châteaubriand, dans la préface de ses Etudes historiques.

Digitized by Google

» raire de la France, et les histoires particulières des » provinces, par les Bénédictins; le glossaire français de » Saint-Palais et Mouchet, le Froissart complet de M. Da- » cier, les notices et extraits des manuscrits, et les mé- » moires de l'académie et des belles-lettres, qui ont fondé » et propagé dans le monde savant les plus solides prin- » cipes de l'érudition classique. Ces prospérités littéraires » étaient dans tout leur éclat en 1789; et en 1791, il ne » restait plus que le douloureux souvenir de tant de glo- » rieuses entreprises. »

Si la paléographie, dans toutes ces publications, ne joue qu'un rôle secondaire, elle en est cependant l'auxiliaire indispensable : ce n'est qu'un instrument, mais si cet instrument faisait défaut, on ne pourrait plus lire dans le passé; brisez le télescope et les astres seront pour vous lettres closes. Aussi me suis-je étendu avec soin, dirai-je même avec amour, sur ces grands travaux historiques, dans lesquels la paléographie peut aussi revendiquer sa part de gloire. Car les tems orageux arrivent; l'ère du privilége est remplacée par celle de l'égalité, mais d'une égalité envieuse et jalouse, offusquée même dans son triomphe par le souvenir d'un passé qui n'est plus; aussi s'attache-t-elle tout d'abord à en faire disparaître les moindres vestiges. La convention décrète la destruction de tous les titres qui se trouvent dans les dépôts publics, comme entachés de féodalité. On voulait faire table rase et s'isoler complètement du passé, comme ces peuplades sauvages qui font un désert de l'espace qui les sépare de leurs voisins. En effet, si cette époque d'anarchie eût duré plus long-tems, l'art du paléographe eût péri faute de matériaux, sur lesquels il put s'exercer; car les nouveaux Vandales, pour lesquels il était plus facile de brûler les titres que de les lire, ne faisaient

Digitized by Google

pas d'exception; ressemblant assez, sans s'en douter, à ce moine du moyen âge, qui, dans la guerre des Albigeois, faisait brûler tous les prisonniers, qu'ils fussent hérétiques ou non, prétendant que Dieu saurait bien distinguer les siens. Mais comme si cette œuvre de destruction n'eût pas avancé assez vîte à leur gré, de précieux manuscrits furent vendus aux épiciers, d'autres envoyés à Metz pour faire des gargousses [1].

Heureusement que cette époque, comme toutes les époques de violence et d'anarchie, dura peu; le tems manqua à nos législateurs pour accomplir leur œuvre; et, avant d'y avoir mis la dernière main, ils furent emportés dans la tempête qu'ils avaient soulevée.

Bientôt de nouveaux asiles s'ouvrirent pour les vieux parchemins que la tourmente révolutionnaire avait épargnés. La destruction des monastères, des châteaux, des dépots de tout genre, amena une immense concentration; et, si la révolution fut d'abord meurtrière pour les chartes, diplômes et manuscrits, elle s'occupa ensuite d'en rassembler les débris, aussi est-ce à elle que nous devons nos archives telles que nous les avons maintenant. Le trésor des chartes occupe aujourd'hui, au Marais, le triple hôtel de Clisson, Guise et Soubise. « Antiquité dans l'antiquité, » dit M. Michelet, « histoire dans l'histoire. »

Mais si la république et l'empire s'occupèrent de recueillir les vieux titres de la nationalité française, ils ne furent véritablement étudiés que sous la restauration. Ces graves et sérieuses études demandent le calme et la paix; elles ne peuvent fleurir au bruit des armes, au milieu des agitations politiques. Ces antiques *papyri*, contemporains

1 M. de Châteaubriand, préface des Etudes historiques.

Digitized by Google

de la première race de nos rois, demandent à être maniés par une autre main que celle qui porte l'épée; et puis, la république et l'empire qui n'allaient pas chercher leur légitimité dans les vieilles chartes, devaient peu s'intéresser à l'étude des manuscrits. Il n'en fut pas de même lorsque les Bourbons rentrèrent en France. La dynastie restaurée chercha, tout d'abord, à relier le présent au passé, en s'appuyant sur l'autorité des textes, arme fragile qui devait bientôt se briser dans ses mains. Ses adversaires ne déclinèrent pas la lutte, et, se plaçant sur son terrain, voulurent lui prouver, l'histoire à la main, que les droits du peuple étaient aussi vieux que les siens; et que la liberté n'était pas chez nous d'aussi fraîche date que le prétendaient les partisans de l'ancien régime; et qu'elle aussi pouvait invoquer en sa faveur la consécration du tems.

De là naquit le mouvement de rénovation imprimé à la science historique. La jeunesse d'alors, grave et sérieuse, qui, d'ailleurs, dans les grands événemens dont elle avait été témoin, avait puisé comme une expérience anticipée de la vie politique, s'aperçut bientôt que les historiens avaient faussé l'histoire de notre patrie; que ce type invariable, sur lequel ils avaient copié la physionomie de nos rois, depuis Clovis jusqu'à Louis XIV, était un type menteur. Mais si la vérité n'est pas dans Daniel ou Vély, où aller la chercher? La réponse ne se fit pas long-tems attendre. On abandonna les historiens de deuxième et troisième main et l'on recourut aux auteurs originaux; tous nos vieux chroniqueurs furent lus et relus, et comme ils devaient l'être; c'est-à-dire que pour les juger, on se plaça à leur horizon, on se pénétra de leur esprit et de celui du siècle où ils avaient vécu. On n'alla pas chercher dans Grégoire de Tours l'élégance rafinée du siècle de Louis XV; mais ce qui était bien

Digitized by Google

mieux, la rude énergie, la sauvage brutalité des hommes de la conquête. Malheureusement après Grégoire de Tours, dont le livre est pour l'histoire du 6e siècle un brillant fanal, c'est à peine si Frédégaire et ses continuateurs nous donnent quelque lueur sur l'histoire des siècles suivans. On se ressouvint alors de cette règle tracée par les Bénédictins: que les faits historiques et les titres doivent se prêter un mutuel secours, s'éclairer les uns par les autres, et que lorsque l'histoire nous manque, les chartes, les diplômes, les canons des conciles, les lettres des grands personnages du tems, les légendes, les poésies populaires doivent y suppléer. La science des Bénédictins fut donc bientôt remise en honneur. On ne se contenta pas des matériaux précieux qu'ils avaient rassemblés et publiés, on voulut voir par soi-même, manier les vieux parchemins, étudier leur forme extérieure, les sceaux, les vignettes qui les accompagnent, et surtout se bien pénétrer de leur contenu, pour arriver à l'intelligence exacte et complète des faits qu'ils révèlent.

Je n'ai pas besoin d'indiquer quels grands et magnifiques ouvrages cette étude opiniâtre et approfondie des sources historiques a inspirés depuis 15 ans. Tout le monde les a lus, et si j'en parle ici, ce n'est que pour faire sentir de quelle grande utilité a été pour la nouvelle école historique la paléographie et la diplomatique. Cependant, on ne peut se dissimuler que la première de ces sciences est loin d'être popularisée. Il faut être doué d'une bien grande ardeur d'investigation pour en tenter les approches. Ne suffit-il pas souvent de jeter un coup d'œil sur cette écriture des 13e, 14e et 15e siècles, si fantasque et si capricieuse, pour être dégoûté tout d'abord? et, si l'on y revient ensuite, si l'on parvient enfin à la déchiffrer, c'est le plus souvent au moyen de connaissances étrangères à la paléographie,

Digitized by Google

qui vous mettent sur la voie et vous font deviner ce que vous pourriez lire, s'il existait des alphabets exacts et fidèles.

Malheureusement l'ouvrage du père Mabillon, qui d'ailleurs s'arrête au règne de Saint-Louis, toujours si exact dans son texte, ne l'est point autant, il faut l'avouer, dans les planches qui l'accompagnent. Ensuite, les abréviations, si fréquentes dans les manuscrits du moyen âge, y sont à peine indiquées. Il est vrai que dans la seconde moitié du siècle dernier, il parut un ouvrage [1] où l'auteur joignit aux modèles qu'il donnait des anciennes écritures françaises, un tableau des abréviations les plus usitées ; mais ce tableau qui manque complètement de méthode, est également d'une grande inexactitude matérielle. Le graveur, étranger sans-doute à toute connaissance paléographique, au lieu de calquer fidèlement le modèle qu'il avait sous les yeux, l'a presque toujours défiguré et d'une manière souvent bizarre ; la paléographie est donc maintenant encore plutôt un art divinatoire qu'une science ayant des règles fixes et certaines. Cette imperfection s'explique très-bien lorsque l'on songe, qu'avant la révolution, la connaissance des anciennes écritures se communiquait du maître à l'élève sans le secours des livres ; mais maintenant que la chaîne des traditions a été violemment rompue, n'est-il pas à craindre que les Bénédictins n'aient emporté une partie de leur secret avec eux, et que nous ne soyons obligés d'aller chercher en Allemagne, comme un écrivain illustre en a récemment témoigné la crainte, un Champollion germanique qui vienne lire sur nos monumens la langue de nos pères morte pour nous.

Espérons que cette crainte ne se réalisera pas, et que si les hiéroglyphes égyptiens ont trouvé un français pour les expliquer, les hiéroglyphes de nos diplômes n'auront pas

[1] Le manuel de l'archiviste par Batthenay, 1795.

Digitized by Google

besoin pour être interprétés, d'un Mabillon d'outre Rhin. M. Savagnier, professeur d'histoire à Nantes, annonce un traité de diplomatique, où sans doute la paléographie, qui en est une branche si importante, sera traitée avec tout le soin qu'elle mérite.

En attendant, M. Chassant, jeune écrivain lithographe d'Evreux, vient de publier un essai sur la paléographie française qui doit attirer l'attention de tous les amis de la science. Son but n'a point été d'instruire les personnes déjà familiarisées avec les principes de la paléographie, il a seulement voulu comme il le dit lui-même, simplifier et rendre extrêmement facile et même intéressante pour les commençans, l'étude longue, pénible et souvent rebutante du déchiffrement, en introduisant à la lecture des écritures usitées dans les chartes et autres titres du 11e au 17e siècle, inclusivement.

Pour atteindre ce but autant qu'il était en lui, il devait chercher une marche simple et méthodique qui conduisît rapidement l'élève au but, c'est-à-dire au déchiffrement, sans l'arrêter en chemin à des difficultés qu'il lui sera bien plus facile de vaincre ensuite, lorsqu'après être parvenu à la lecture de l'écriture la plus usitée en chaque siècle, il reviendra sur ses pas pour s'occuper des irrégularités, des exceptions aux règles générales dont la connaissance aurait d'abord plutôt contribué à l'embrouiller qu'à l'éclairer.

Avant d'engager son lecteur dans la lecture de nos vieilles écritures, il le précautionne contre quelques difficultés dont la connaissance préliminaire est indispensable pour n'être pas arrêté au premier pas : la précaution était sage, car ce premier pas coûte à faire pour qui est habitué à la netteté de nos éditions modernes. Ces difficultés tiennent principalement à la tendance que des lettres différentes ont à se ressembler par la forme, à se confondre ou à s'altérer en se

Digitized by Google

liant, aux abréviations si multipliées et si confuses; enfin à la ponctuation, à l'accentuation et à l'ortographe si défectueuses dans nos vieux manuscrits.

Son lecteur une fois prémuni contre ces divers genres de difficultés, il lui fait passer en revue les différentes écritures à partir du 17e siècle jusqu'au 11e; il assigne à chacune le caractère qui lui est propre, et donne ensuite plusieurs modèles de cette écriture avec les alphabets et les abréviations.

Je ne sais trop, par exemple, pourquoi l'auteur débute par l'écriture du 17e siècle, il dit bien, il est vrai, que cette marche rétrograde a l'avantage de nous faire passer du connu à l'inconnu; qu'il me permette de n'être pas de son avis. Je pense que l'écriture du 11e siècle se rapproche plus de la nôtre que celle du 17e, et qu'il aurait peut-être dû suivre l'ordre chronologique qui eût été en même-tems l'ordre de génération. Au reste, il est toujours facile au lecteur d'intervertir l'ordre adopté par l'auteur.

Cette partie de sa tâche une fois terminée, l'auteur passe aux abréviations. C'est-là le côté vraiment neuf de son travail. Il reconnaît huit signes abréviatifs générateurs de tous les autres, il indique la forme à laquelle on les reconnaît, ainsi que les variations que la suite des tems et la différences des mains lui ont fait subir: on n'attend pas de moi que j'entre dans d'autres détails; sans le secours des planches ils seraient inintelligibles. Je dois dire seulement que l'auteur ne s'est pas borné à nous faire connaître les signes abréviatifs de certaines lettres ou de certaines syllabes, il a encore ajouté a ce travail une table très-étendue des abréviations qui portent sur les mots tout entiers. Cette table faite par ordre alphabétique, est un chef-d'œuvre de méthode et de clarté.

Les planches lithographiées qui sont jointes au texte sont d'une perfection qui peut rivaliser avec la gravure; elles

Digitized by Google

reproduisent les originaux avec une fidélité dont j'ai pu me convaincre ; et j'ose affirmer que si on donnait à ces planches la teinte des siècles, on pourrait les prendre pour des originaux.

Il serait à désirer que ce petit ouvrage devînt un livre élémentaire à l'usage de la jeunesse qui fréquente les écoles primaires. Il devrait être recommandé aux instituteurs, et je pense que si les connaissances paléographiques qu'on peut acquérir avec son aide étaient plus répandues, la besogne des commissions chargées de veiller à la conservation des vieux manuscrits, se trouverait bien simplifiée. Tous les jours encore on vend au relieur une quantité considérable de titres sur vélin ou sur parchemin qu'on dédaigne parce qu'on ne peut les lire. On a vu une fois dans un partage de succession un manuscrit sur parchemin coupé en deux afin que chaque héritier pût avoir sa moitié. Souvent des diplômes les plus précieux ont servi à couvrir un livret d'ouvrier ou quelque registre. Ce vandalisme est déplorable, et il est tems de l'arrêter. Il ne suffit pas d'envoyer outre mer quelques uns de nos jeunes savans étudier, dans les bibliothèques d'Angleterre, les manuscrits qui concernent notre histoire ; il faut avant tout, empêcher la destruction journalière de ceux que nous possédons encore, et que bientôt peut-être nous ne posséderons plus. Pour arriver à ce but, il faut rendre vulgaire la connaissance des écritures anciennes. Espérons, que le magistrat, si dévoué aux intérêts de la science, qui préside dans notre département aux destinées de l'instruction primaire, voudra bien porter sur cet objet sa sollicitude habituelle ; ce sera un nouveau service à ajouter à tant d'autres qu'il a déjà rendus à la cause de l'enseignement élémentaire.

Digitized by Google

ANNONCES.

Cours d'Anatomie, par M. Fortin.

Aujourd'hui le cours d'Anatomie est terminé. Quinze leçons ont suffi à M. Fortin pour faire l'anatomie générale des différens tissus qui se rencontrent dans notre organisation et donner une description succincte de chaque organe qui compose notre organisme. Cette tâche était difficile à remplir ; car ici évidemment, le professeur n'a pas cherché à composer un ouvrage volumineux, cela eût été trop facile avec des matériaux aussi nombreux que ceux qu'il avait à exploiter. Ce qu'il a voulu, c'est mettre toutes les classes de la société dans la possibilité d'avoir une idée juste des différens organes de l'homme. Pour cela, il fallait un ouvrage tout-à-fait élémentaire, un ouvrage sans prétention, à la portée de tous, et nous pensons que le docteur Fortin a atteint le but proposé.

Depuis six ans qu'il professe l'anatomie, chaque année il revèle à un auditoire nombreux les secrets de notre organisme, dissipe nos préjugés et nous initie aux phénomènes si variés et si merveilleux des corps vivans ; il lui restait encore pour rendre l'anatomie plus populaire, à publier ses leçons : c'est ce qu'il a fait.

Cet ouvrage se trouve à Paris chez Baillère
A Evreux à l'Amphithéâtre. — Prix 2 fr.

Le Congrès scientifique de Belgique ouvrira sa première session à Liége, le premier août 1836 ; les savans qui voudront y être admis sont priés de s'adresser à M. le baron de Reiffemberg, secrétaire général.

L'Association normande, sous la direction de M. de Caumont, ouvrira sa session de 1836 à Alençon, dans les premiers jours de septembre prochain ; des lettres de convocation seront adressées à MM. les Sociétaires, par M. Debrix, secrétaire-général.

Le Congrès scientifique de France ouvrira sa quatrième session à Blois, le 11 septembre 1836 ; les savans qui voudront s'y rendre sont priés d'en donner avis à M. de La Sausaye, secrétaire-général.

La Société de la morale chrétienne a décidé que tous les amis de l'humanité seront invités à se joindre à elle pour provoquer des pétitions aux Chambres, pour l'abrogation de la peine de mort.

On trouve à Paris, chez madame Huzard, rue de l'Eperon n. 7, une Instruction-pratique sur la fabrication du sucre de betteraves, à l'usage des petites exploitations rurales,

Digitized by Google

TABLE.

	Pages.
Premier supplément aux Listes de la Société.	133
Séance générale du 2 mars 1836.	134
Concours de charrues, encouragemens aux cultivateurs, récompenses aux domestiques.	141
Note sur la charrue Buisson, par M. Clément.	145
Observations sur quelques usages de l'arrondissement des Andelys, relatifs aux baux à ferme, et sur plusieurs règles qu'il paraîtrait convenable de fixer, par M. Mélissent.	147
De l'amendement des terres, les unes par les autres.	160
Instruction sur l'analyse des terres arables.	173
Observations médicales, par M. Danzel.	194
Rapport et réflexions sur un article de M. Jouffroy, intitulé peinture du siècle, par M. Lagé.	197
Rapport sur le journal de l'Institut historique, par M. Sauval.	206
Note sur la mort de Charles le Mauvais, Roi de France et Comte d'Evreux, par M. Canel.	217
Discours prononcé dans la Séance publique, tenue par l'Académie française, le 21 avril 1836, par M. de Salvandy, Membre de la Société.	221
De la Paléographie dans ses rapports avec l'étude de l'histoire, à l'occasion de l'essai de M. Chassant, sur les anciennes écritures françaises, par M. L. Fouché.	249
Annonces.	268

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Le Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs*, par an; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. *L.-H. Delarue*, à Evreux, rue S.t-Léger, N.° 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXVII. — Juillet 1836.

EVREUX,

IMPRIMERIE D'ANCELLE FILS.

—

1836.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Messieurs les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. *Sauval*, avocat, Trésorier de la Société, rue du Chariot, à Evreux.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société, rue St.-Léger, N.° 35, à Evreux.

On est prié d'affranchir tous les envois.

Digitized by Google

Deuxième Supplément aux Listes de la Société.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Bréant, propriétaire et maire, au Roncenay;
Lescuyer, propriétaire à la Haye-saint-Sylvestre.

COMPAGNIES SAVANTES.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts, à Amiens (Somme).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1836.

A midi, M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, le Secrétaire perpétuel a lu le procès-verbal de la séance générale du mercredi 2 mars 1836, qui a été approuvé. Ensuite le même Secrétaire a communiqué les délibérations prises par le Conseil d'administration dans ses séances des 13 mars, 1er avril, 6 et 10 mai, il a rendu compte des actes du comité de rédaction des 15 mars, 5 et 30 avril, et du 9 mai, puis il a annoncé les ouvrages adressés à la Société par M. Guillory aîné, d'Angers; Py, docteur-médecin à Narbonne; Neveu de Rutrie, avocat à Rennes; de Brack, colonel au 4e régiment de hussards; Vannier, d'Honfleur; Minart, de Douai; de Salvandy, député, membre de l'Académie française; Puillon Boblaye; Rouland de Rouen; le baron Charles Dupin; H. Passy, ministre du commerce; le Comité central de Vaccine de France et le Comice agricole d'Amiens.

On voyait sur le bureau un serpent à collier, conservé

Digitized by Google

dans l'alcool, donné par M. Brunet, pharmacien à Evreux, et plusieurs échantillons précieux d'antiquités, découverts à Brionne et au Vieil-Evreux, par MM. A. Passy, préfet de l'Eure, et Robillard, ingénieur en chef du département.

La correspondance dont il a été donné lecture, consistait en une lettre de M. le ministre du commerce, annonçant un exemplaire de l'ouvrage de MM. Pourrat frères, sur l'agriculture, dont il fait présent à la Société ; et une lettre de M. de Rancé, député, annonçant que, sur sa demande le même ministre a accordé à la Société un secours en argent dans l'intérêt de l'agriculture, et une bourse à l'Institut agricole de Grignon, pour le fils de M. Beaucantin, directeur du jardin botanique, à Evreux.

Au nom de la Commission de comptabilité et du Conseil d'administration, M. A. Passy a fait un rapport sur les comptes de M. le Trésorier, année 1835 ; et sur sa proposition, la Société a voté des remercimens à M. Sauval, pour le zèle qu'il a mis à recouvrer les fonds dûs à la compagnie et l'ordre qu'il a établi dans les écritures relatives aux recettes et aux dépenses.

Le même M. A. Passy a soumis le projet de budget, dressé par le Conseil d'administration pour l'année 1837, et ce projet a été adopté à l'unanimité.

M. le Président a communiqué le programme des concours de charrues qui auront lieu en 1836, dans les arrondissemens d'Evreux, des Andelys, de Louviers et de Pont-Audemer.

M. Ange Petit a donné lecture du procès-verbal de la première séance de la section générale des Andelys, du 7 mai 1836, dans laquelle M. Davesnières, sous-préfet a été nommé président, et M. Mettais Cartier, secrétaire.

Digitized by Google

M. Jourdain - Ribouleau a annoncé que l'association rurale de Naz, étant sur le point de se dissoudre, attendu que son traité expire, se proposait de vendre son troupeau par souscription et par lots, et il a demandé s'il ne conviendrait pas, vu l'importance et la beauté des laines de ce troupeau, d'en acheter un ou plusieurs lots pour en conserver l'espèce et la propager dans le département. Après une discussion à laquelle M. le Préfet, M. de la Rhoëllerie, M. Jourdain-Ribouleau et plusieurs autres membres de la Société, les uns agriculteurs, les autres manufacturiers avaient pris part, l'assemblée a été d'avis que le commerce de Louviers ayant un grand intérêt à la multiplication des laines du troupeau de Naz, il serait très-convenable que MM. les fabricans de draps achetassent des lots de ce troupeau pour les placer chez des cultivateurs intelligens et dans des positions favorables à leur hygiène, et elle a invité la section générale de Louviers à provoquer l'adoption de toutes les mesures qui pourraient contribuer à la réalisation de cet utile projet.

Après quelques détails donnés par M. Robillard, sur les antiquités exposées dans cette séance et que l'assemblée a entendus avec intérêt, les commissions nommées dans la séance précédente, ont fait des rapports sur les candidats inscrits. Il a été voté au scrutin secret pour leur admission; d'autres candidats ont été présentés, d'autres commissions ont été nommées, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Digitized by Google

RAPPORT

De la Commission d'examen des Comptes du Trésorier de la Société.

GESTION 1835.

La Commission, composée de MM. Gazan père, Walras et Passy, s'étant réunie le vendredi 1er avril, M. Sauval, Trésorier de la Société, lui a présenté le registre de sa comptabilité, un relevé de ses recettes et dépenses et les quittances à l'appui des paiemens qu'il a faits.

Vérification des Recettes.

Le budget des recettes de la Société, pour l'année 1835, était établi sur des prévisions qui se sont presqu'entièrement réalisées. Voici le tableau comparatif des recettes prévues et de celles opérées.

	BUDGET.	RECETTES.
Reliquat du compte de 1834, du Trésorier.	»	131 16
Reliquat du compte de 1834, de M. Canel	»	112 20
Allocation départementale . . .	4,000 »	5,015 »
Allocation du Ministre de Commerce.	1,000 »	2,000 »
Produit des cotisations. . . .	3,000 »	2,491 »
Produit des cotisations de Pont-Audemer.	»	337 50
Produit de la vente d'ouvrages. .	100 »	»
Produit d'abonnemens au Recueil.	100 »	71 »
TOTAUX. . . .	8,200 »	10,157 86

Digitized by Google

D'où il résulte que les recettes ont dépassé les prévisions du budget de. 1,957 86

D'après l'évaluation de M. le Trésorier, les restes à recouvrer sont les suivans :

Produit des cotisations.	2,354 25
Abonnemens au Bulletin	125 »
Subvention pour la vaccine . . .	1,000 »
TOTAL. . . .	3,479 25

Dans ces restes à recouvrer ne sont pas compris ceux des arrondissemens de Louviers et Pont-Audemer où il existe des sections ; mais comme il existe des dépenses connues, le reliquat du compte des Secrétaires de ces sections ne pourra figurer que dans le compte de 1836. — *Mémoire.*

Vérification des Dépenses.

Si les recettes ont dépassé les prévisions du budget, les dépenses ont suivi une marche analogue. En voici également le tableau :

	BUDGET.	DÉPENSES.
1° Concours de charrues . . .	1,000 »	1,664 »
2° Impressions des Bulletins . .	1,500 »	»
3° Traitement du bibliothécaire .	500 »	500 »
4° Gages de la commissionnaire .	150 »	175 »
5° Gages de la portière. . . .	100 »	»
6° Gages de l'appariteur . . .	150 »	350 »
7° Jetons de présence. . . .	1,000 »	1,441 86
8° Frais de bureau.	100 »	50 »
9° Bois et lumières.	200 »	»
à reporter. . . .	4,700 »	4,180 86

Digitized by Google

report.	4,700	»	4,180	86
10° Frais de correspondance. . .	200	»	340	01
11° Médaille d'encouragement . .	600	»	1,010	20
12° Achat et reliûre de livres. .	300	»	77	75
13° Cours publics.	800	»	2,416	16
14° Étiquettes du Jardin Botanique	150	»	419	29
15° Frais des sections.	200	»	337	50
16° Dépenses imprévues. . . .	1,250	»	1,314	69
TOTAUX.	8,200	»	10,096	46
D'où il résulte un excédant de dépenses de. .			1,896	46
qui compensé par l'excédant de recettes de. .			1,957	86
donné un reliquat de			61	40

conforme au compte de M. le Trésorier.

Aux dépenses ci-dessus payées, nous devons ajouter le montant de celles qui restent encore à solder; savoir :

Impressions du Recueil	2,742	75
Cours publics	412	05
Bois et lumières	200	»
Dépenses diverses	182	55
TOTAL	3,537	35
Le montant des dépenses soldées étant de .	10,096	46
La totalité des dépenses de la Société, en 1835, sauf les comptes de Secrétaires de section, serait de	13,633	81

Digitized by Google

Comparaison de la Recette et de la Dépense.

Nous avons vu plus haut que la recette effectuée était de. 10,157 86
que les recouvremens à opérer étaient évalués à 3,479 25

TOTAL 13,637 11

Les dépenses effectuées étant de 10,096 46
Celles à acquitter de. 3,537 35

TOTAL 13,633 81

L'EXCÉDANT est de . . . 3 30

Observations.

M. le Trésorier a été invité à présenter à part, l'année prochaine, les comptes de l'arriéré de 1835, dont le résultat sera porté au compte de 1836. Dans cet intervalle on pourra recevoir de MM. les Trésoriers de section, les comptes qu'ils doivent, et la situation de la Société sera établie ainsi avec régularité.

Pour toutes les sommes dépensées au-delà des crédits ouverts par le budget, M. le Trésorier a la garantie des décisions du Conseil d'administration. Nous allons examiner ces dépenses.

Le crédit des concours de charrues était de 1,000 francs, mais le Ministre ayant accordé 1,000 francs pour cet objet, les 664 francs qui l'excèdent se trouvent expliqués : et il faut chercher le complément à l'article des Médailles, dépassé de 410 francs 20 centimes ;

Digitized by Google

Les 125 francs, dont les gages des gens de service sont augmentés, ont été accordés sur leurs justes réclamations et en récompense de leur zèle ;

Les 441 francs 86 centimes sur le crédit des jetons de présence se trouvent représentés par 212 jetons entre les mains du Trésorier, et qui serviront pendant l'année 1836 ;

Les cours publics ont donné lieu à une dépense considérable ; on y a compris 1,443 francs 36 centimes pour achat d'instrumens ou réparations, et 967 francs pour création d'une école de dessin, dont les cours vont être repris.

Enfin, Messieurs, la session de l'Association Normande a dû augmenter vos dépenses d'impressions, puisqu'un cahier supplémentaire a été publié, et aussi les dépenses relatives à l'entretien de l'amphithéâtre et du cabinet d'histoire naturelle, qu'il a fallu préparer.

M. le Trésorier a demandé et le Conseil d'administration a décidé sur sa proposition, que les mémoires qu'il aurait à solder fussent désormais revêtues du visa du Président et de celui des Membres de la Société qui aurait dirigé les travaux ou fait les acquisitions. C'est une garantie de plus de bon ordre, d'économie et de régularité dans nos comptes.

Compte des Jetons.

	JETONS.
Reliquat du dernier Trésorier.	54
Rachats	8
Reçu de la monnaie.	500
RECETTE TOTALE. . . .	562
DÉPENSE	350
RELIQUAT. . . .	212

Digitized by Google

	JETONS.
Séances générales.	199
Réclamations.	2
Séance générale de Louviers	34
Séance générale de Montfort.	35
Séance publique	80
TOTAL.	350

Il est à observer que 69 jetons remis aux Secrétaires des sections n'ont pas été dépensés en totalité et qu'il doit y avoir un reliquat entre leurs mains. — *Mémoire.*

Nous pensons que pour l'avenir le compte des médailles d'encouragement doit être aussi rendu par M. le Trésorier.

Les Commissaires ont été d'avis unanime que la gestion de 1835 de M. le Trésorier était très-satisfaisante, et ils pensent que le Conseil d'administration doit lui adresser des remercîmens pour les soins qu'il a pris de faire rentrer les cotisations, et l'exactitude et la clarté de ses comptes.

BUDGET DE 1837.

Recette.

1° Allocation départementale	4,000	»
2° Allocation départementale pour concours de charrues	1,000	»
3° Allocation départementale pour abonnement aux Annales	15	»
4° Allocation du Ministre du Commerce. .	2,000	»
à reporter, . .	7,015	»

Digitized by Google

report. . . .	7,015	»
5° Allocation du Ministre du Commerce pour la bourse de Grignon	1,000	»
6° Produit présumé des cotisations. . . .	4,000	»
7° Produit de vente d'ouvrages.	100	»
8° Produit d'abonnemens au Bulletin . . .	200	»
TOTAL.	12,315	»

Dépense.

1° Impressions	2,000	»
2° Concours de charrues	2,000	»
3° Abonnement aux Annales d'Agriculture,	15	»
4° Médailles d'encouragement.	600	»
5° Bourses à Grignon	1,000	»
6° Dépenses des sections	600	»
7° Dépenses des cours publics.	800	»
8° Etiquettes pour le Jardin Botanique. .	100	»
9° Achats de livres et reliûre.	300	»
10° Jetons de présence	1,000	»
11° Frais de bureau et de correspondance. .	300	»
12° Bois et lumières.	200	»
13° Traitement du bibliothécaire	500	»
14° Traitement d'un bibliothécaire adjoint .	200	»
15° Gages de l'appariteur-concierge . . .	300	»
16° Gages de la commissionnaire	150	»
17° Dépenses imprévues.	2,410	»
TOTAL.	12,315	»

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

Dont la 4e session s'ouvrira à Blois, le 11 septembre 1836.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE SECTION.

PREMIÈRE SECTION.

Histoire Naturelle.

1° Y a-t-il contemporanéité dans les dépôts de calcaire d'eau douce postérieurs au calcaire grossier tertiaire, dans le bassin de la Loire ?

2° Rechercher s'il serait possible de créer pour la minéralogie une classification qui présentât les avantages des méthodes naturelles suivies en zoologie et en botanique.

3° Les géologues des provinces centrales de la France sont invités — à présenter au Congrès de Blois un précis de géologie du département qu'ils habitent ; — à indiquer les découvertes récentes qui y ont été faites, et à dire si parmi les fossiles recueillis il s'est trouvé des espèces rares ou inédites ; — à faire connaître les tentatives exécutées pour l'établissement de puits artésiens, si elles ont été couronnées de succès, et, dans ce cas, quels phénomènes particuliers ont accompagné le jaillissement de l'eau.

4° Existe-t-il chez les animaux un type primitif auquel se rapportent plus ou moins toutes les créations de cette grande classe des êtres organisés ?

5° Des circonstances extérieures peuvent-elles modifier l'organisation des animaux et des végétaux au point de changer leurs caractères spécifiques et même génériques ?

6° Est-il bien démontré que le tissu cellulaire des plan-

Digitized by Google

tes offre un système nerveux analogue à celui des animaux ? — Indiquer en quoi consiste cette analogie physiologique.

7° Y a-t-il transformation du tissu cellulaire des plantes en vaisseaux, ou les vaisseaux ont-ils, dès le premier instant où ils se manifestent, une existence individuelle ?

8° Poser les bases et les conditions d'une bonne classification de lichens.

9° L'opinion des botanistes est-elle arrêtée sur le mode de formation des couches ligneuses dans les végétaux dicotylédons ?

10° Les exanthèmes des végétaux sont-ils des plantes, et doivent-ils occuper une place dans une classification naturelle ?

11° Les bons résultats obtenus des diverses communications faites au Congrès de Caen, Poitiers et Douai, par les botanistes de ces diverses localités, font désirer qu'un catalogue des plantes propres à la province au milieu de laquelle se tiendra le Congrès soit publié dans les procès-verbaux de ces réunions. Les botanistes de Blois sont invités à apporter à la session de 1836 les élémens nécessaires au travail demandé.

DEUXIÈME SECTION.

Agriculture, Industrie et Commerce.

1° Quels seraient les moyens de tirer le parti le plus avantageux des terrains communaux ?

2° Quels sont les changemens opérés dans la Sologne, depuis vingt années, tant sous le rapport de la culture des terres que sous ceux de la plantation des arbres, du défrichement des landes et de l'amélioration des races élevées dans le pays ?

Digitized by Google

3° La prohibition du défrichement des bois doit-elle être posée comme règle ou comme exception.

4° La carie des blés est-elle un champignon ou un développement morbide de l'ovaire? — Quels sont les rapports d'analogie et de dissemblance entre la *carie* le *charbon* et la *rouille*? — Quels sont les modes de propagation de ces maladies? — Quels moyens a-t-on indiqués ou mis en usage pour les prévenir, et quels sont les meilleurs? — Quels sont les effets fâcheux de ces substances soit sur l'agriculture, soit sur l'économie animale? — Quel est le meilleur moyen de nétoyer le froment taché de carie?

5° Quelle est l'influence de la culture presque exclusive de la vigne sur les mœurs, les habitudes, la prospérité des habitans d'un pays?

6° La greffe de la vigne est-elle pratiquée dans les vignobles des bords de la Loire? — Quels avantages présente-t-elle?

7° Quels développemens a reçus la plantation des mûriers au nord de la Charente? — La soie recueillie entre cette rivière et la Seine est-elle une récolte qui présente un riche avenir?

8° Des établissemens industriels peuvent-ils prospérer dans un pays où la population est incessamment attachée au sol? — Les pays de fabrique ne sont-ils pas en général des pays de grande culture?

9° Quelles sont les conséquences de la protection exclusive donnée par le gouvernement français, depuis 1814, à l'industrie et au commerce, au préjudice de l'agriculture qui supporte seule presque toutes les charges de l'impôt?

10° L'importance industrielle et commerciale du bassin de la Loire diminue chaque jour; quelles sont les causes de cette diminution, quels sont les moyens de la faire disparaître?

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

Sciences Physiques et Médicales.

1° Quels sont les avantages et les inconvéniens du défrichement des bois et du desséchement des marais sous le rapport de l'agriculture, de la température, de la météorologie et de l'économie sociale?

2° Les irrigations des prairies ont-elles des inconvéniens pour la salubrité? — La loi qu'on réclame sur cette matière doit-elle contenir quelques dispositions propres à concilier les intérêts de l'agriculture avec les exigences de l'hygiène publique?

3° Établir une classification des établissemens insalubres, plus rationnelle que celle qui existe. — Indiquer des bases fixes pour leur autorisation.

4° Quels seraient les moyens d'utiliser, sans danger pour la salubrité publique, les eaux des féculeries et des amidonneries?

5° Quand on remplit entièrement un flacon avec de l'acide sulphydrique, qu'on le bouche et qu'on l'abandone à lui même, on remarque, après un laps de tems plus ou moins long, que le liquide est complétement inodore, et qu'il existe au fond du flacon un précipité blanc et écailleux. Rechercher la cause de ce phénoméne.

6° Rechercher si la similitude d'effets chimiques entre les rayons extrêmes du spectre solaire et les électricités, positive et négative, ne pourrait pas conduire à admettre que la lumière rayonnante n'est que l'effet produit par la neutralisation des fluides électriques.

7° La force des courans électriques qui s'établissent dans les actions chimiques, mesurée par le multiplicateur, ne pourrait-elle pas devenir un moyen d'expliquer la raison

Digitized by Google

des préférences atomiques, et l'attraction moléculaire ne peut-elle pas être rapportée uniquement à l'état électrique des corps qui se combinent?

8° La différence de capacité pour le calorique du sang artériel et du sang veineux, la chaleur dégagée par l'assimilation et celle produite par l'absorption du gaz oxigène dans l'acte de la respiration, sont-elles les seules causes de la chaleur animale?

9° L'ergot du seigle est-il un champignon, un développement morbide de l'ovaire ou une dégénérescence du grain? — De quelle manière agit-il sur l'économie animale, spécialement pour déterminer la gangrène des extrémités? — Quelle est la nature de cette maladie et quel traitement convient-il de lui opposer? — Que peut-on faire pour la prévenir dans les pays qui, comme la Sologne, produisent beaucoup d'ergot?

10° La marche suivie par le choléra, en France, nous a-t-elle suffisamment instruits de son mode de propagation, pour que l'on puisse modifier les lois sanitaires en ce qui le concerne?

11° L'organisation du corps médical est-elle susceptible de réforme? — Dans le cas d'une réponse affirmative, indiquer sur quelles bases une réorganisation doit être établie.

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

1° La Gaule, avant la conquête des Romains, n'était-elle pas beaucoup plus peuplée, plus riche et plus civilisée qu'on ne le suppose généralement?

2° Indiquer les modifications successives apportées dans les divisions territoriales de la France, depuis les Gaulois

Digitized by Google

jusqu'à nos jours. — En rechercher les causes et en indiquer les conséquences.

3° Déterminer la situation du lieu désigné par César comme étant le siége de la grande assemblée annuelle des Druides.

4° Rechercher si les lieux où l'on trouve le plus de monumens druidiques ne sont pas aussi ceux où la religion chrétienne a eu ses premiers établissemens.

5° Rechercher l'origine de la féodalité. — Déterminer les causes et les époques de ses progrès et de sa décadence.

6° Inviter le Congrès à jeter les bases d'une statistique du moyen âge en France, en arrêtant une série de questions qui embrasseraient tout l'ensemble de l'ordre religieux, féodal et communal, et qui pourraient être traités soit dans leur ensemble, soit par partie.

7° Déterminer la forme de gouvernement à laquelle l'Aquitaine fut soumise pendant la domination des Anglais, et quelle fut l'influence de ce gouvernement sur l'état social et scientifique du pays.

8° Les découvertes de sépultures anciennes faites sur les bords de la Loire et dans les départemens voisins peuvent-elles jeter quelques lumières sur les divers modes d'inhumation en France depuis les Gaulois jusqu'à la fin du moyen-âge?

9° Indiquer les bases d'un classement des monnaies gauloises suivant l'ordre chronologique et les divisions géographiques. — Rechercher le système monétaire des Gaulois ou les rapports de leurs pièces entr'elles selon les métaux et le poids.

10° Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines avaient à leur suite des ateliers monétaires ambulans; rechercher les faits nouveaux qui pourraient venir à l'appui de cette conjecture.

Digitized by Google

11° Déterminer à quelle époque les rois de la première race ont commencé à battre monnaie, soit avec leur nom, soit avec celui des monétaires.

12° Rechercher pourquoi on trouve si peu de monnaies d'argent de la première race, et de monnaies d'or de la deuxième.

13° Rechercher la signification du type particulier aux monnaies baronales du Pays-Chartrain.

14° Quel est la signification véritable du mot *besant* dans notre histoire monétaire? — Est-ce une monnaie spéciale ou le nom générique de certaines monnaies? — Quelle est l'origine de ce mot et la valeur qu'il représente à diverses époques?

15° Inviter le Congrès à provoquer la confection de bibliographies locales et à donner l'histoire de l'imprimerie dans les diverses localités.

CINQUIÈME SECTION.

Beaux-Arts, Littérature et Philologie.

1° Quelles circonstances sont les plus favorables à l'art, celui-ci étant distingué du génie? — Si on suppose que le génie est de tous les tems, alors les différences remarquées entre les œuvres de diverses époques ne tiendraient-elles pas à l'état plus ou moins florissant de l'art? — Qu'est-ce qui constitue dans les œuvres de l'esprit ce qu'on nomme *art naissant, art florissant, art en décadence?*

2° En étudiant les différens édifices de la France, et tenant compte des siéges divers qu'a eus en différens siècles la puissance soit royale, soit religieuse, soit princière ou provinciale, ne peut-on pas déterminer la marche des arts?

Digitized by Google

3° En architecture, lequel, du style ogival, dit gothique fleuri (1440 à 1497), ou du style de la renaissance (de Louis XII à François II), paraît le plus propre à orner nos demeures soit urbaines, soit rurales ?

4° Quels renseignemens peut-on tirer sur l'état de l'instrumentation aux différens siècles du moyen âge, et surtout au XII^e^, des bas-reliefs représentant des instrumens de musique dans les églises de la France centrale ? — Les chroniques de la même région donnent-elles quelques lumières sur l'état du chant à la même époque dans les abbayes ?

5° L'influence qu'exerça la chûte de Constantinople, au XV^e^ siècle, n'a-t-elle pas empêché le développement de notre littérature nationale ?

6° Examiner les projets conçus pour le soutien de notre scène dramatique. — Signaler leurs avantages et leurs inconvéniens.

7° Indiquer les bases de recherches méthodiques sur les langues et les patois, recherches à faire par zônes ou rayons, de manière à vérifier si l'on ne peut suivre la transformation des langues de même origine dans les substitutions de lettres amenées par la prononciation.

8° Déterminer exactement les limites territoriales de la *Langue-d'Oil* et de la *Langue-d'Oc*.

SIXIÈME SECTION.

Sciences Morales, Économiques et Législatives.

1° Rechercher quelle fut, dès les premiers siècles, l'influence du Christianisme sur la condition des esclaves, et quelle part il a eue dans l'abolition de l'esclavage ?

2° Quelle est l'influence des voies de communication sur la civilisation des peuples ?

3° Qu'entend-on par *liberté de l'enseignement ?* Cette li-

Digitized by Google

berté s'applique-t-elle aux hommes, aux doctrines ou aux méthodes?

4° Quels seraient les moyens de procurer à l'Instruction universitaire de France la considération dont jouit en Allemagne et en Angleterre le corps enseignant, et de la mettre en état de rendre tous les services qui sont dans sa nature?

5° Ne serait-il pas utile d'établir par Académie, dans les départemens, des concours généraux semblables à ceux qui ont lieu entre les élèves des colléges de Paris?

6° Quels inconvéniens ont dû déterminer l'assemblée constituante à l'abolissement de la vénalité des charges? — Quelles considérations ont pu déterminer, en 1816, à rétablir cette vénalité à l'égard de certaines charges? — Dans quelle progression le prix de ces charges s'est-il élevé? — Quels inconvéniens en résulte-t-il déjà, et quels dans l'avenir? — La saine politique, ou, en d'autres termes, la morale et l'intérêt public, ne proscrivent-ils pas cette vénalité! — Par quelles mesures transitoires tenir compte des faits accomplis et des intérêts engagés?

7° Quelles sont les causes de l'augmentation progressive des enfans trouvés? — Quels sont les remèdes moraux à apporter à cette plaie publique? Quels sont les moyens que la société peut tenter pour diminuer les dépenses qu'elle occasionne?

8° Quels avantages peut-on retirer de l'introduction du système pénitentiaire en France? Cette introduction devrait-elle être faite d'un seul trait, ou bien doit-elle être progressive?

9° Peut-on citer un pays où les colonies agricoles aient assez bien réussi pour essayer ce moyen en France, avec l'espoir d'y détruire la mendicité?

Digitized by Google

10° Indiquer les moyens d'arriver à une égale répartition de l'impôt foncier entre tous les départemens de la France?

11° La fixation de l'intérêt de l'argent doit-elle, à toutes les époques de civilisation d'un peuple, être abandonnée à la volonté de l'emprunteur et du prêteur? — La loi du 3 septembre 1807, qui fixe l'intérêt de l'argent à 5 p. 100 en matière civile, et à 6 p. 100 en matière commerciale, devrait-elle être abrogée?

12° Quels sont les vices du régime hypothécaire établi par le code civil, tit. XVIII, liv. 3? — Est-il urgent, dans l'intérêt du crédit, d'y remédier? — Dans le cas où cette question serait résolue affirmativement, le Congrès est invité à indiquer les améliorations à introduire dans le régime hypothécaire.

13° Inviter le Congrès à s'occuper chaque année d'une enquête sur l'état moral, scientifique, industriel et commercial du pays où se tiendra la réunion. — Les membres du Congrès, habitant le département de Loir-et-Cher et les six départemens qui l'entourent, sont invités à apporter à la session de 1836 les élémens nécessaires à l'enquête demandée.

14° Apprécier l'influence qu'ont eue les résolution adoptées dans les trois premières sessions du Congrès scientifique de France. — Indiquer notamment les mesures prises par le gouvernement en conformité des vœux exprimés dans telle ou telle session.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES;

Sciences Médicales.

RAPPORT SUR LE CODE RURAL,

FAIT AU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

PAR M DE VATIMESNIL.

MESSIEURS,

Le Gouvernement s'occupe de la rédaction d'un projet de Code rural. Par une circulaire en date du 4 de ce mois, M. le Ministre du commerce a invité les Préfets à consulter les Conseils généraux sur diverses questions relatives à ce projet. La circulaire dont il s'agit ayant été mise sous vos yeux par M. le Préfet de l'Eure, vous avez nommé une commission pour préparer les réponses à faire au Ministre. J'ai l'honneur de vous soumettre le travail de cette commission.

§. 1er

M. le Ministre du commerce commence par exposer que les auteurs du Code rural, rédigé en 1810, avaient pensé qu'il convenait de réunir les diverses dispositions de nos lois ayant rapport aux intérêts agricoles, pour en former un seul Code qu'ils proposaient de compléter par des dispositions nouvelles.

M. le Ministre ajoute que tel n'a pas été l'avis de la

Digitized by Google

commission instituée l'an dernier, qu'elle a craint pour les chambres déjà surchargées de travail les difficultés d'une révision générale, entreprise beaucoup trop considérable pour n'être pas long-tems ajournée, et qu'enfin la pensée de cette commission est de ne soumettre aux discussions législatives que ceux des articles de nos lois et de nos codes qu'il est nécessaire de modifier, et les dispositions nouvelles dont le besoin se fait sentir.

Nous ne pouvons, Messieurs, partager l'opinion de la commission instituée par M. le Ministre du commerce, et nous pensons qu'il est désirable que l'on revienne à l'idée qui avait prévalu en 1810, celle de faire un code complet.

Les lois nouvelles qui ne contiennent que des dispositions partielles, ne se coordonnent jamais bien avec les lois anciennes. Elles deviennent la source de difficultés embarrassantes pour les tribunaux et funestes pour les citoyens. C'est une tâche souvent pénible pour les jurisconsultes les plus habiles, d'établir la concordance entre les divers monumens d'une législation ainsi éparse et fractionnée; à plus forte raison, de tels efforts d'esprit dépassent-ils les limites des intelligences communes. Or, il faut considérer qu'il s'agit ici d'une loi rurale destinée à régler les intérêts d'hommes en général peu instruits, pour lesquels il faut un code simple, clair, complet, dégagé des questions épineuses qui résultent toujours de la nécessité de combiner plusieurs lois. Ce code doit être pour eux un manuel qui les dispense de recourir au bulletin; nous pensons donc qu'il faut avoir le courage d'entreprendre une révision générale des lois sur les biens et usages ruraux et sur la police rurale, de les modifier dans tous les points où elles ont besoin de l'être, de les compléter et d'en composer un code unique. Le vote législatif de ce code ne sera pas plus difficile que celui du

Digitized by Google

code forestier; il vaudrait mieux différer de quelques années la présentation de ce code aux chambres, que de leur soumettre une œuvre incomplète.

§. II.

La première question posée dans la circulaire (§. II.), est relative au *parcours* et à la *vaine pâture*.

Ce sont deux objets assez différens que cette circulaire n'a peut-être pas assez distingués.

Le *parcours* est une servitude réciproque de commune à commune, (loi du 6 octobre 1791, titre 1^er^, section 4, article 2.)

La *vaine pâture* a lieu entre les divers propriétaires ou cultivateurs de la même commune, (*ibid.* article 3.)

Le *parcours* est peu connu dans le département de l'Eure; la loi du 6 octobre 1791, paraît avoir fait sur cette matière tout ce que permettait le respect dû aux conventions et aux droits acquis, en décidant que la servitude du parcours était *abolie* partout, excepté *dans les lieux où elle était fondée sur un titre ou sur une possession autorisée par les lois et les coutumes.*

Quant au droit de *vaine pâture*, on peut faire valoir des considérations en sens opposés.

D'un côté, on peut dire que l'abolition du droit de vaine pâture tendrait à amener la suppression des jachères, et par conséquent à améliorer les méthodes de culture.

Mais nous pensons que l'on peut répondre avec avantage que la suppression des jachères n'est pas de nature à être opérée subitement; que pour parvenir à ce résultat désirable, il faut vaincre des habitudes et des préjugés fortement enracinés; qu'il y a lieu de craindre que l'on ne puisse l'atteindre que dans un tems assez éloigné; qu'en attendant,

Digitized by Google

l'abolition du droit de vaine pâture serait nuisible ; qu'en effet chaque cultivateur ne pourrait plus faire paître son troupeau que sur les terres en jachère dépendant de son exploitation personnelle, ce qui présenterait de graves difficultés, surtout dans les lieux où les propriétés sont très-morcelées ; que d'ailleurs, même après l'époque où les progrès de l'agriculture auront fait disparaître les jachères, la vaine pâture aura toujours une certaine utilité peudant l'intervalle qui s'écoulera entre le moment où les terres seront dépouillées de leurs récoltes, et celui où elles seront livrées à une nouvelle culture ; que la suppression de la vaine pâture causerait du dommage, surtout aux petites exploitations, qui seraient hors d'état d'entretenir des troupeaux ; qu'elle priverait les *chefs de familles* pauvres, de la faculté qui leur est accordée par l'article 14 de la 4me section du titre 1er de la loi de 1791 ; et qu'enfin elle rendrait impossible l'usage du troupeau commun.

Nous pensons, au reste, qu'il y a erreur dans la circulaire ; qu'elle a été écrite sous l'influence de l'opinion que la *vaine pâture* donnait le droit de conduire un troupeau dans les prairies artificielles appartenant à autrui. C'est ce qu'indiquent ces mots de la page 3 : *En encourageant des améliorations qui ne sont guère tentées que lorsque celui qui les entreprend a l'assurance d'en recueillir* SEUL TOUS LES FRUITS. Or, d'après la législation actuelle, le droit de vaine pâture *ne peut s'exercer sur les* PRAIRIES ARTIFICIELLES *et ne peut avoir lieu sur aucune terre ensemencée* OU COUVERTE DE QUELQUES PRODUCTIONS QUE CE SOIT, qu'après la récolte (article 9 *ibid.* et article 24 du titre II). Il est donc certain que le cultivateur qui exerce le droit de vaine pâture ne recueille aucune portion des *fruits* de ses voisins, et qu'il ne fait que profiter, à charge de réciprocité, de

Digitized by Google

l'herbe qui croît naturellement sur leurs terres non ensemencées, ni chargées de productions quelconques.

§. III.

La circulaire ajoute (§. 3), que *la suppression de la vaine pâture laisserait libre une grande quantité de biens communaux, aujourd'hui sans produit, mais susceptibles d'acquérir une immense valeur par leur défrichement.*

A notre avis, c'est encore là une erreur : la question de la vaine pâture est étrangère à celle du *défrichement* des biens communaux. Les communes jouissent des biens communaux en vertu du droit de propriété et non en vertu d'un droit de servitude quelconque. Soit que le droit de vaine pâture existe dans une commune, soit qu'il n'y existe pas, cette commune est également libre de louer les biens qui lui appartiennent, de les concéder temporairement à des habitans, à la charge d'une redevance annuelle, ou enfin de les livrer à la dépaissance commune.

Nous n'ajouterons qu'un mot pour répondre à la question posée dans la circulaire, relativement aux moyens *d'utiliser les propriétés communales* (§. 3) :

Il nous semble, 1° que le mode de jouissance des biens communaux ne doit être changé qu'en vertu d'une délibération du Conseil municipal, approuvée par l'Autorité supérieure ;

2° Que c'est plutôt dans la loi sur les attributions municipales que dans le Code rural qu'il convient de régler cette matière.

§. IV. *Chèvres* (§. 3 et 4 de la circulaire).

Il n'existe aucun troupeau commun de chèvres dans le

Digitized by Google

département de l'Eure ; en sorte que nous n'avons pas de données pratiques sur la question relative à ces animaux.

Peut-être les mesures que la circulaire propose seraient-elles rigoureuses, d'une exécution difficile et même nuisible dans le pays des montagnes, où les chèvres forment l'une des principales ressources du cultivateur et des familles pauvres. L'article 8 du titre II de la loi de 1791, semble présenter, à cet égard, des garanties suffisantes.

§. V. *Glanage et grapillage* (§. 4 de la circulaire).

La circulaire indique trois conditions comme propres à *diminuer les inconvéniens du glanage.*

La première consiste à ne permettre le glanage *qu'à la main*, et la seconde à ne le permettre *que depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.*

Ces précautions sont utiles ; elles sont déjà établies par l'usage dans le département de l'Eure : il paraît sage de les consacrer par la loi.

La troisième condition consistant à déclarer *que l'on ne pourra glaner dans un champ que deux jours après l'enlèvement de la récolte*, nous paraît devoir être rejetée.

En effet, 1° l'article 21 du titre II de la loi du 6 octobre 1791, a suffisamment pourvu à l'intérêt des cultivateurs et à la sûreté des récoltes, en défendant de glaner avant *l'enlèvement entier des fruits*. . . Dès que la récolte est rentrée, le glanage n'a plus d'inconvéniens, et un délai de deux jours serait sans but ;

2° Pendant ce délai, le glanage se ferait souvent en fraude, en sorte qu'il aurait lieu au profit des habitans les moins probes et au préjudice des autres ;

3° Le délai de deux jours serait défavorable aux cultivateurs eux-mêmes ; car la disposition de l'article 22 du titre II de la loi de 1791, portant que l'on ne peut *mener les*

Digitized by Google

troupeaux d'aucune manière dans les champs moissonnés et ouverts, que deux jours après la récolte entière, est évidemment corrélative à celle de l'article 21 ; c'est parce que les habitans pauvres ont la faculté de commencer le glanage immédiatement après l'enlèvement de la récolte, que l'introduction des troupeaux dans les champs moissonnés, n'est interdite que pendant deux jours, il faudra nécessairement que la dépaissance des troupeaux soit prohibée pendant quatre jours.

Quant au grapillage, la circulaire propose d'ajouter à la rigueur de la loi de 1791. D'après cette loi (article 21), le grapillage pouvait avoir lieu dès que les *fruits étaient entièrement* enlevés dans chaque vigne. D'après la circulaire, au contraire, le nouveau projet porterait que le grapillage ne serait permis *qu'après l'entier enlèvement des raisins dans* TOUTE LA TENUE *dont cette vigne ferait partie.* Cette condition, dans les lieux où il n'y a pas de bans de vendange et où, par conséquent, les vignes peuvent être récoltées à des époques assez distantes l'une de l'autre, priverait la classe pauvre de l'utilité du grapillage et paraît devoir être repoussée.

§. VI.

La circulaire (§. 4.) pose la question de savoir s'il n'y a pas lieu *de prescrire l'enlèvement de tous chaumes, foins et autres produits de la terre, dans les lieux où ces usages sont conservés.*

Cet enlèvement n'est pas permis dans le département de l'Eure, et lorsqu'il s'opère, ce n'est que par tolérance. Nous pensons qu'il serait convenable de l'interdire d'une manière générale.

Digitized by Google

§. VII. *Bornage* (§. 4 et 5 de la circulaire.)

La circulaire propose de rattacher le bornage à l'opération du cadastre.

Nous ne pouvons partager cette opinion ; les opérations cadastrales n'ont d'autre but que l'assiette et la répartition de l'impôt foncier ; elles se font sans préjudice du droit de propriété.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que les lois sur le cadastre continssent des dispositions d'après lesquelles les propriétaires seraient mis en demeure de produire leurs titres et de faire valoir leurs droits. Or de telles dispositions n'existent pas, et si elles existaient elles seraient funestes, parce qu'elles provoqueraient une foule de contestations qui probablement ne naîtront jamais. Elles auraient d'ailleurs pour résultat d'entraver les opérations du cadastre.

Il faut ajouter que la mesure proposée serait impraticable dans les cantons où le cadastre est terminé, et la plupart des cantons du département de l'Eure sont dans ce cas.

§. VIII. *Chemins privés* (§. 6 de la circulaire.)

La circulaire nous paraît contenir une erreur, lorsqu'elle dit *qu'aux termes de la législation actuelle, tout chemin de cette nature pour lequel on ne peut représenter un titre, si dans la suite il vient à être contesté, n'est considéré que comme une servitude.*

Tout dépend à cet égard des circonstances ; si ces chemins ont quelquefois le caractère de servitudes, plus souvent ils ont celui de co-propriété entre les propriétaires riverains. Dans ce dernier cas, les empiétemens peuvent être réprimés par la voie de l'action possessoire ; ils ne le peuvent pas dans l'autre, parce qu'il s'agit d'une servitude

Digitized by Google

discontinue ; c'est ce que les tribunaux jugent constamment.

Nous pensons qu'il faut laisser cette matière sous l'empire des principes généraux et de la jurisprudence, et qu'aucune disposition spéciale n'est nécessaire.

La circulaire demande *s'il y aurait avantage pour l'agriculture, à déclarer imprescriptibles ces chemins privés dans l'intérêt de ceux qui en jouissent.*

Nous pensons que non ; en effet, la prescription suppose la possession ; si un chemin de cette nature se trouve soumis à la prescription, c'est parce que pendant longues années, il a été possédé par un particulier, et par conséquent a cessé, de fait, d'exister comme chemin. Or cette circonstance suffit pour prouver que ce chemin ne formait pas une communication vraiment utile.

La circulaire demande aussi *si l'on doit soumettre les intéressés à concourir à l'entretien.*

Nous pensons que cette matière se rattache à celle des chemins vicinaux, et que, pour s'en occuper, il faut attendre que la loi relative aux chemins vicinaux soit votée, qu'en effet la réparation de ces chemins ne peut s'opérer que par des moyens administratifs plus ou moins analogues à ceux qui seront adoptés pour les chemins vicinaux ; qu'autrement on serait obligé de recourir aux voies judiciaires, ce qui occasionnerait des frais ruineux.

§. IX. *Cours d'eau.* (§. 6.)

La circulaire ne contient à cet égard que des vues générales, sur lesquelles il ne nous est pas possible de nous expliquer.

Nous dirons seulement qu'il nous semble difficile de poser en cette matière des règles absolues ; que ce qu'il y a de mieux est d'y pourvoir par des réglemens administra-

Digitized by Google

tifs spéciaux, qu'il est désirable que chaque cours d'eau, lorsqu'un certain nombre d'intérêts se rattachent à son usage, soit soumis à un réglement de cette nature ; que ces réglemens devraient, autant que possible, être pris par les Préfets, parce que la nécessité d'obtenir une ordonnance royale entraîne des longueurs presqu'interminables ; que ce qu'il importe que la loi détermine d'une manière parfaitement nette, c'est la forme à suivre pour parvenir à la confection d'un réglement de cette espèce ; que par exemple elle doit préciser de quelle manière les intéressés seront avertis, comment leurs réclamations se feront jour, dans quels délais et avec quelles garanties il sera procédé aux enquêtes de *commodo* et *incommodo*, par quels avis le Préfet devra s'éclairer, etc.

§. X. *Ban de vendange* (§. 6 et 7.)

Les vues présentées dans la circulaire relativement à cet objet, paraîtront justes.

§. XI. *Distance à laisser entre les fossés à ouvrir et la propriété voisine* (§. 7.)

L'article 13 de l'arrêt de réglement du parlement de Normandie, en date du 17 août 1751, qui constate l'usage local en cette matière, est ainsi conçu :

« Celui qui fera construire un fossé sur son fonds, sera » tenu de laisser du côté du terrain voisin et au-delà du » creux du fossé, un pied et demi de réparation au-delà » du creux ; ordonné en outre que tout fossé sera fait en » talus du côté voisin. »

Nous pensons 1° que l'on doit conserver les usages locaux qui fixent une distance, parce qu'ils ont en leur faveur

Digitized by Google

l'expérience ; 2° qu'à défaut de distance fixée par les usages locaux, on pourrait adopter comme règle générale celle de cinquante centimètres ; 3° qu'il faudrait, comme le fait l'arrêt de réglement de 1751, obliger le propriétaire qui creuse le fossé, à le faire en talus du côté de son voisin, parce qu'autrement, dans le cas où le fossé serait profond, l'éboulement nuirait à la propriété de ce voisin.

§. XII. *Droit de passage sur le terrain voisin pour réparer un mur ou élaguer une haie* (§. 7.)

Relativement aux murs, nous pensons que la faculté d'entrer pour les réparer, dans une cour, dans un jardin, ou dans tout autre terrain clos et dépendant de l'habitation du voisin, pourrait entraîner de graves inconvéniens, qui ne seraient pas compensés par une indemnité ; mais que dans les terrains qui ne dépendent pas des habitations, on pourrait adopter la disposition proposée.

Quant aux haies, le réglement local de ce pays ne permet de les planter *qu'à un pied et demi du voisin* (arrêt du 17 août 1751 art. X.) et l'article 671 du code civil a déterminé la même distance pour les pays où il n'existe pas de réglement local. Le propriétaire de la haie a donc toujours l'espace nécessaire pour l'élaguer, et, en ce qui concerne cet objet, la proposition paraît inutile.

§. XIII. *Droit de tuer les pigeons et la volaille sur sa propriété, lorsqu'ils y causent du dommage* (§. 8.)

Ce n'est pas, comme le porte la circulaire, en vertu de la loi du 6 octobre 1791, mais en vertu de l'article 2 de la loi du 4 août 1789, que l'on a le droit de tuer les pigeons en tems prohibé.

Cet article est ainsi conçu :

Digitized by Google

« Le droit exclusif des fuies et colombiers est aboli; « les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les « communautés, et durant ce tems, ils seront regardés « comme gibier, et chacun aura le droit de les tuer sur « son terrain [1]. »

La circulaire propose d'aller plus loin, et de décider qu'en tout tems chacun pourra tuer les pigeons sur son terrain, *du moment où ils pourront y causer du dommage.*

Nous pensons que cette innovation n'est pas suffisamment motivée. Il est constant que les pigeons ne font de tort à l'agriculture que dans le tems des semences et dans celui de la moisson. Or à ces époques, l'autorité municipale a toujours la faculté d'ordonner qu'ils seront enfermés. Elle le pourrait même dans d'autres tems, si par hasard elle jugeait que ces animaux pussent causer du dommage. Ces garanties ne laissent rien à désirer; permettre de tuer les pigeons dans tout autre tems, sous le prétexte qu'ils causeraient du dommage, c'est ouvrir une carrière fâcheuse à la malveillance; c'est faire naître des procès d'une décision épineuse et des inimitiés toujours redoutables, surtout dans les campagnes.

Quant aux volailles, la disposition proposée ne fait que reproduire l'article 12 du titre II de la loi du 6 octobre 1791.

§. XIV. *Destruction des insectes et des plantes nuisibles.*

Les dispositions indiquées dans la circulaire paraissent sages, et nous pensons qu'il y a lieu à les adopter.

[1] Voir aussi la loi, en forme d'instruction, en date du 20 août 1790.

Digitized by Google

Le MINISTRE du Commerce et des Travaux publics,

A Messieurs les Préfets des départemens.

AGRICULTURE.

Paris, 30 Juillet 1836.

Monsieur le Préfet, l'agriculture est assurément la base fondamentale de la prospérité de la France. Le grand nombre de bras qu'elle occcupe, l'importance de ses produits, l'étendue des avantages à recueillir des diverses améliorations dont elle est susceptible, tout s'unit pour lui assigner le premier rang parmi nos industries, et faire au gouvernement un devoir de ne rien négliger pour en seconder le développement.

Il est à désirer, toutefois, que l'on ne se méprenne pas sur la nature et la portée des moyens d'action dont le gouvernement dispose. C'est une opinion assez accréditée qu'il peut tout en matière industrielle, et bien des cultivateurs semblent encore imbus de l'idée qu'il est maître de modifier à son gré les conditions de leur travail et d'assurer constamment aux produits qu'ils obtiennent des prix dont l'élévation améliorerait sensiblement leur sort. L'erreur est grande, et elle mérite d'autant plus d'être signalée, qu'elle ne laisse pas d'avoir des conséquences regrettables. Des hommes qui se reposent trop du soin de leur prospérité sur les actes de

Digitized by Google

l'administration, sont naturellement moins disposés à cher cher le bien-être dans un usage mieux entendu de leurs facultés productives; et de là, un manque d'activité intellectuelle qui fait obstacle aux progrès de l'art qu'ils exercent. D'un autre côté, c'est au gouvernement qu'ils s'en prennent toutes les fois que le hasard des circonstances froisse leurs intérêts, et souvent les mesures de protection qu'ils réclament, ou n'atteindraient pas le but, ou seraient dommageables à ceux-là même qui les invoquent.

Comme toutes les autres industries, l'agriculture n'a que deux moyens assurés de bien-être et de développement, les capitaux et les connaissances. Or, il n'est pas donné au gouvernement de créer et de mettre aux mains des cultivateurs les capitaux dont l'emploi leur permettrait de tirer meilleur parti du sol qu'ils exploitent. Tout ce qu'il peut faire, c'est de travailler à étendre et fortifier l'instruction agricole, à vivifier, à développer l'esprit d'entreprise et de perfectionnement; et cette tâche importante, la seule qu'il puisse remplir avec succès, il est plus désireux que jamais d'en presser l'accomplissement.

Vous savez, Monsieur le Préfet, quels efforts ont été faits jusqu'ici pour hâter les progrès de l'agriculture. Le gouvernement n'a refusé aucun des genres d'assistance qu'on lui a demandés. Primes, encouragemens, récompenses, subventions de toutes espèces, il a tout accordé dans la mesure des ressources qu'il possède; mais les moyens auxquels il a recours sont-ils tous d'une égale efficacité? En recueille-t-on partout les mêmes avantages? N'en est-il pas qui, par la supériorité des résultats qu'ils produisent, devraient obtenir la préférence?

A cet égard, le gouvernement n'a cessé de demander et de recueillir toutes les informations propres à l'éclairer. Il

Digitized by Google

a consulté tous les hommes dont l'expérience et le savoir pouvaient le guider ; il s'est adressé au conseil général d'agriculture, et parmi les moyens généraux qui lui ont été indiqués comme les plus propres à répandre en France les lumières et l'instruction dont l'agriculture a besoin, voici les plus importans :

« Faire enseigner les principes élémentaires de l'agriculture dans les écoles primaires des campagnes ;

» Multiplier, en les favorisant, les sociétés d'agriculture, les comices agricoles et les fermes modèles. »

Sans contredit, ces moyens sont bons ; mais tous ne peuvent être employés partout dès à présent ; et il est permis de douter qu'ils soient également aptes à conduire promptement au but qu'il faut se proposer.

Ce serait un immense service à rendre à l'agriculture que d'en faire enseigner les principes élémentaires dans les écoles primaires des campagnes. Tel est l'usage suivi dans beaucoup d'états de l'Allemagne, et l'expérience en a prouvé toute l'efficacité. Malheureusement la France manque de maîtres en état de se charger d'un enseignement qui demande des études assez fortes ; et elle n'en trouvera que lorsque les écoles normales primaires des départemens en auront formé. Dans tous les cas, je ne saurais trop vous recommander, Monsieur le Préfet, si vous avez une de ces écoles dans votre département, de l'engager à ouvrir à ses élèves un cours d'agriculture dont ils puissent reporter les fruits dans les communes où ils s'établiront. Ainsi, s'accomplira peu à peu un des changemens les plus utiles qu'il soit possible de désirer.

Les sociétés d'agriculture sur lesquelles on appelle la bienveillance du gouvernement, sont l'objet de ses faveurs. Ces sociétés cependant ne peuvent être que des auxiliaires

Digitized by Google

dont il ne faut pas exagérer l'importance. Leur constitution même les appelle à s'occuper de théories plus que de pratique ; et quelque utiles que soient leurs publications, il est rare qu'elles soient bien connues des simples cultivateurs, et plus rare encore qu'elles commandent assez leur confiance pour qu'ils s'empressent de se conformer aux préceptes et aux enseignemens qu'elles contiennent.

Quant aux comices agricoles, dont le nombre croît de jour en jour, ils ont une utilité plus directe. En appelant les hommes du métier à conférer sur l'état de la culture, à stimuler par des éloges et des récompenses les perfectionnemens entrepris, ils impriment aux esprits un mouvement heureux, une activité bienfaisante, Mais ce sont des réunions trop passagères pour satisfaire tous les besoins de l'instruction rurale ; et ce n'est d'ordinaire qu'autant qu'il se rencontre dans leur sein des hommes assez éclairés pour en bien diriger les travaux que les comices répondent complètement au but de leur institution.

De tous les moyens de faire avancer l'agriculture, le plus sûr, le plus puissant, c'est l'établissement de fermes modèles bien conduites, où les jeunes gens qui se destinent aux carrières rurales viennent chercher une instruction à la fois théorique et pratique qu'ils ne sauraient trouver ailleurs aussi complète. Les avantages inhérens à l'existence des fermes modèles ne sont pas recueillis seulement par le petit nombre de ceux qui vont y terminer leur éducation agricole, la force des choses y fait participer le reste de la population. A mesure que les élèves qui en sortent s'établissent dans les campagnes, ils mettent en pratique les leçons qu'ils ont reçues ; et comme les succès qu'ils obtiennent engagent à imiter les procédés dont ils font usage, leurs exploitations deviennent pour le voisinage de véritables foyers d'enseignement.

Digitized by Google

En vous entretenant, Monsieur le Préfet, des divers moyens proposés ou adoptés pour l'encouragement de l'art agricole ; en vous en signalant le mérite respectif, mon but est d'appeler votre attention sur ceux qui tout en y étant praticables, produiraient le plus d'effet dans le département que vous administrez. Quelle que soit la supériorité que paraissent avoir les fermes modèles, leur établissement présente trop de difficultés pour qu'il soit présumable qu'il s'en fonde prochainement un grand nombre ; et il importe, là surtout où il n'en existe pas, d'assurer aux subventions accordées par l'Etat l'emploi le plus conforme aux besoins réels des localités. Vaste comme est la France, elle renferme des contrées inégalement avancées, soumises à des conditions différentes de climat, occupées de la culture de produits divers, régies par des systèmes d'amodiation distincts ; et les efforts faits en faveur de l'agriculture seront d'autant plus fructueux qu'ils seront calculés avec plus d'attention aux convenances particulières à chaque portion du territoire national.

C'est à vous, Monsieur le Préfet, à éclairer l'administration sur ce point. Sous peu de jours, les conseils généraux seront convoqués. Donnez-leur connaissance de cette circulaire, engagez-les à exprimer leurs vœux, à exposer leurs idées sur les moyens les plus propres à multiplier les ressources et à hâter le développement de l'agriculture dans les départemens auxquels ils appartiennent ; rappelez-leur que les fonds mis à la disposition du gouvernement sont limités, et qu'il est essentiel que partout ils reçoivent un emploi dont l'utilité soit bien constatée.

Ce qui est à souhaiter surtout, c'est que, de leur côté, les départemens prennent une part plus active aux efforts dont le gouvernement donne l'exemple. Déjà plusieurs se

Digitized by Google

sont imposé des sacrifices dont ils commencent à recueillir les fruits. Si le même esprit prévalait dans tous, si partout les conseils généraux se décidaient à consacrer à la propagation si nécessaire des connaissances rurales des fonds dont ils ne manqueraient pas de régler l'emploi sous les formes les mieux appropriées aux besoins du pays, le gouvernement, sûr de ne pas agir au hasard en les suivant dans les voies qu'ils auraient adoptées, viendrait à leur aide; et l'agriculture, plus habilement et plus largement encouragée, ne tarderait pas à prendre un essor vif et fécond.

Je compte beaucoup, Monsieur le Préfet, sur le zèle que vous mettrez à représenter au conseil général combien il importe aux progrès de l'agriculture qu'il s'occupe directement de les encourager. Quelque désir qu'il en ait, le gouvernement ne saurait suffire à une tâche dont le prompt accomplissement demande évidemment le concours des départemens eux-mêmes; et s'il ne trouvait pas ce concours, il n'en continuerait pas moins à agir, mais avec le regret de sentir que ses efforts ne peuvent produire qu'une faible partie du bien qu'il serait facile de réaliser.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre du Commerce et des Travaux publics,

PASSY.

Digitized by Google

NOTE

Sur l'essai du Doré par la voie humide, par P.-H. BOUTIGNY, *essayeur au bureau de garantie d'Evreux*.

L'art d'essayer les métaux précieux ou de déterminer leur proportion dans les alliages, si long-tems stationnaire, a fait un progrès immense dans ces dernières années. M. Gay-Lussac, en formulant sa méthode d'essai par voie humide, a, pour ainsi dire, posé les bornes de cet art, en ce qui concerne l'argent. Cependant ce procédé n'est point encore généralement adopté, malgré sa précision et ses autres avantages, par tous les essayeurs des départemens; mais cela tient à des causes diverses qu'il est inutile de rechercher ici.

L'application de cette méthode à l'analyse du doré commence aussi à se répandre. Voici en quoi elle consiste: on fait bouillir l'alliage dans un matras avec de l'acide nitrique et l'on précipite l'argent par la solution normale. La proportion de l'argent étant connue, on dissout le chlorure d'argent dans l'ammoniaque, et l'or, qui est insoluble dans cet alcali, est recuit comme à l'ordinaire, et enfin pesé [1].

Ce procédé, qui est fort exact lorsque l'alliage ne contient pas d'étain, paraît un peu compliqué aux essayeurs qui n'ont pas l'habitude des manipulations chimiques.

Celui que j'ai l'honneur de proposer est fondé sur les mêmes principes et paraîtra peut-être d'une exécution plus

[1] Voyez l'*Instruction sur l'Essai des matières d'argent*, par M. Gay-Lussac.

Digitized by Google

facile, en ce qu'il ne demande point l'emploi de l'ammoniaque.

On pèse une quantité d'alliage contenant approximativement 1000 d'argent fin; on le fait bouillir pendant 10 minutes dans un matras à l'émeri avec 30 grammes d'acide nitrique à 22°; on décante avec soin dans un flacon à l'émeri de la capacité de 250 grammes environ; on fait bouillir de nouveau l'alliage, pendant 5 minutes, dans 15 grammes d'acide nitrique à 36° et l'on décante avec le même soin cette dissolution dans le même flacon; on verse dans le matras 30 grammes d'eau distillée, pour enlever tout le nitrate, et on l'ajoute aux deux premières dissolutions. Le flacon qui les contient est bouché et mis à part.

Il est nécessaire d'examiner avec attention la circonférence de l'orifice du matras pour voir s'il ne s'y trouve point quelques parcelles de nitrate d'argent. Dans le cas où il en existerait, on les détacherait avec précaution, et on les ajouterait à la dissolution contenue dans le flacon à l'émeri.

On remplit le matras d'eau distillée et on le renverse dans un creuset à recuire pour recueillir l'or, que l'on pèse après l'avoir recuit. Ce poids est celui de la quantité d'or contenue dans l'alliage. On le ramènera à l'unité par une règle de proportion. Par exemple, si l'on a pris 1114,82 d'alliage et que l'on ait obtenu 4 milligrammes d'or, le poids de ce métal pour 1000 sera le quatrième terme de la proportion suivante :

$$1114{,}82 : 4 :: 1000 : x$$

$$x = \frac{1000 \times 4}{1114{,}82} = 3{,}588.$$

Le flacon contenant la dissolution d'argent et de cuivre sera titré comme un essai d'argent, et l'opération sera terminée.

Digitized by Google

Si l'alliage contenait de l'étain, ce que l'on reconnaîtrait à la présence d'une poudre blanche au fond du matras, ce procédé serait absolument mauvais. Il faudrait alors recourir à la coupellation et au départ.

En finissant cette note, je dois faire observer que ce procédé n'est applicable qu'au doré qui contient, pour le maximum de l'or, 150 pour 1000 d'alliage; et à plus forte raison lorsque la quantité d'or est inférieure à 150, ce qui est le cas qui se présente le plus souvent dans les bureaux de garantie.

(Extrait des Annales de Chimie et de Physique, Janvier 1836).

Hygiène des animaux domestiques En Egypte;

Par M. LAUTOUR, *médecin-vétérinaire, membre deplusieurs Sociétés médicales, professeur à l'Ecole de medecine vétérinaire d'Abouzabel, et chargé de la direction des troupeaux de son Altesse le Vice-roi d'Egypte,*

Il y a lieu de s'étonner, en parcourant l'Egypte et généralement toute la Turquie, de voir un pays où nous pouvons aborder en moins de quinze jours de navigation, nous présenter des usages aussi étranges. Les différences sous le rapport des mœurs et des principes religieux ayant été traités savamment par les Niéburh, les Volney et autres voyageurs, je me contenterai de renvoyer à leurs écrits. L'illustre auteur *des ruines* a donné des tableaux dont on peut encore chaque jour vérifier les diverses nuances, parce

Digitized by Google

que le gouvernement de *la Sublime Porte* ne favorise aucun progrès, tout y est au jour le jour ; et dans son aveugle despotisme il n'y a pas de lendemain. . . . tout est écrit. . . les préceptes immuables du livre *très-pur* doivent s'accomplir.

L'ignorance, la sottise et la superstition infectant toutes les classes, il en résulte que n'importe dans quelle position on se trouve, il n'y a que des erreurs et des abus à observer. Les Turcs n'excellent que dans un art, celui de fumer la pipe. Au milieu de leurs nombreux préjugés je ne signalerai que ceux qui sont relatifs à l'hygiène des animaux domestiques : je commencerai par le régime, ensuite le travail, et je terminerai par les accidens qui en résultent.

Le Cheval, (en arabe) HOSSANE.

Le régime du cheval à l'écurie, se compose de huit à neuf livres de paille par jour et dix-sept d'orge. Cette nourriture n'éprouve aucune variation depuis mai jusqu'à la fin de décembre. Durant ce laps de tems l'animal est attaché par la tête et par les quatre jambes ; il n'est pas rare de le faire boire sur place afin de lui éviter des mouvemens inutiles. Il n'y a presque jamais de promenade pour les chevaux qui n'ont pas de service régulier. Cela s'observe fréquemment à l'égard des chevaux de parade appartenant aux pachas et aux beys.

Au commencement de janvier tous les herbivores sont mis au vert jusqu'à la fin d'avril ou le mi-mai, c'est-à-dire qu'on les attache par les quatre pieds, en ayant soin de les changer de place au fur et à mesure que l'herbe qui les avoisine est mangée. Durant cette époque on cesse entièrement le pansement de la main, parce que les Turcs et les Arabes

Digitized by Google

prétendent que l'enduit crasseux de la peau est utile pour garantir du froid causé par les vents qui soufflent en janvier, février et mars.

Il ne faut pas attacher à l'expression de mettre au vert l'idée qu'on y attache en France. Ici, il ne se compose point d'une multitude de plantes herbacées comme dans nos herbages, ou de bonnes substances nutritives comme nos prairies artificielles. . . . C'est du bersime. . . . Le bersime est une variété de trèfle qui, semée à la fin de novembre, après l'inondation des terres, pousse en décembre et est mangée dès janvier ; il suffit ensuite d'arroser pour avoir des regains perpétuels toute l'année. Cette herbe n'est autre chose que le véhicule de l'eau de végétation ; aussi son usage occasionne-t-il de nombreuses suites fâcheuses.

Le cheval est rarement employé à d'autres services qu'à celui de la selle ; on exige de lui une allure artificielle (l'amble). Alors il il est dit *rawan*. Les chevaux égyptiens sont loin de répondre à l'idée que l'on s'en fait en Europe ; ils marchent sans grâce, leurs réactions sont fatigantes, et d'ailleurs, leur éducation est on ne peut plus mauvaise. Un amateur monte rarement un cheval sans que les parties sur lesquelles le mors repose ne soient meurtries et même saignantes. Toute la science de l'équitation consiste à abîmer la bouche et ruiner les jarrets d'une monture. Le cavalier turc possède beaucoup de hardiesse et de témérité, mais pour des principes raisonnés il n'en connaît pas un.

Le repos presqu'absolu auquel sont soumis les chevaux de parade et la sotte habitude de les attacher par les jambes, détermine la perte de l'usage de marcher ; les membres postérieurs se rapprochent des antérieurs, la colonne dorsale prend une fausse direction et la locomotion devient si défectueuse, qu'il faut avoir vu pour y croire.

Digitized by Google

L'énumération des causes morbides se réduit donc à trois chefs principaux : 1° le défaut d'exercice et l'attache perpétuelle des quatre membres ; 2° Un régime trop uniforme ; 3° Cinq moins de nourriture exclusivement aqueuse. Ces causes plus ou moins réunies ou intenses, suivant les localités, déterminent des œdèmes, des phlegmons qui passent vite à l'état d'indolence, la morve, le farcin et l'hépatite chronique. Les maladies du poumon, du pied et les gourmes, si fréquentes en France, sont presqu'inconnues en Egypte.

La morve est sans contredit, beaucoup plus fréquente que les autres affections; sur cinq malades on doit compter au moins deux morveux. Cette maladie se déclare avec une lenteur que je n'ai observée qu'ici. D'abord les glandes sous-maxillaires s'engorgent pendant plusieurs mois, (ordinairement cela commence au bersime); elles sont dures, adhérentes, souvent sensibles; ensuite il se développe un léger suintement par l'une des narines; plus tard, c'est un produit gluant, épais dont la couleur varie entre les teintes verdâtre, blanchâtre et jaunâtre; ce jetage finit par s'accoler au pourtour de l'orifice qui lui livre passage. Seulement alors, c'est-à-dire quand il n'y a plus d'espoir, l'animal est réputé malade et considéré comme tel.

En France, le farcin vient souvent compliquer la morve ; en Egypte, ces maladies sont inséparables ; lorsque l'une des deux se manifeste, l'autre ne tarde pas à survenir. En France, les autopsies des chevaux morveux offrent presque toujours des lésions profondes dans le parenchyme pulmonaire; ici, cela se fait observer très-rarement, la détérioration est bornée à la membrane nasale et au système lymphatique, par l'effet du farcin.

Digitized by Google

Une pratique de sept années en Normandie, m'a prouvé que la morve chronique est susceptible d'y prendre un caractère sur-aigu, et que cette terminaison peut avoir lieu une fois sur vingt. En Egypte, elle se manifeste sur un tiers ; mais l'acuité est moins grande, le malade vit encore durant six semaines ou deux mois ; c'est le contraire chez nous, la mort vient terminer la scène au bout de très-peu de jours.

La maladie la plus commune après la morve et le farcin est l'hépatite chronique. Son existence ne se décèle ordinairement par aucun symptôme, excepté un jour ou deux avant la mort. L'inappétence et la diarrhée ; extrémités froides ; pouls petit et fréquent ; respiration laborieuse ; soif inextinguible ; muqueuses apparentes rouges et parsemées d'échymoses : voici à peu-près l'ordre dans lequel les principaux symptômes se manifestent. Un peu avant d'expirer, le malade piétine, se couche et se relève alternativement, quelquefois se livre à des mouvemens désordonnés.

En décembre dernier, j'ai vu une cinquantaine de jumens du haras de Choubra qui furent victimes de cette maladie, dans l'espace de trois semaines. L'ouverture des cadavres faisait constamment voir un foie désorganisé, ramolli, jaunâtre, hypertrophié, déchiré à plusieurs endroits. Quelquefois la muqueuse gastrique offrait une couleur lie de vin et des échymoses, des ulcérations, des tuméfactions rougeâtres. Les mêmes lésions furent observées dans le cœcum et le colon. Il y avait aussi des marques évidentes d'obésité, le tissu graisseux était d'une abondance extraordinaire pour l'espèce chevaline. Toutes ces bêtes étaient pleines et leurs fœtus bien conformés. Je fis mettre les 500 qui restaient à la demi-ration d'orge, on arrosa la paille avec de l'eau légèrement salée, et la maladie cessa comme par enchantement.

Digitized by Google

Le Baudet. HOMAR.

L'Égypte et généralement toute la Turquie tirent un grand parti du baudet. Le nombre de ces animaux surpasse tout ce que l'on pourrait imaginer.

L'âne sert de monture et fait tout le service de nos chevaux de louage ; dans les villes, il remplace les *omnibus* ; dans les campagnes, on l'emploie à toutes sortes de travaux. Trois baudets mangent autant de paille qu'un cheval et des fèves comme un beuf ; il est rarement malade.

Le Mulet. BARL.

Le mulet est aussi très-employé au service de la selle, son régime et son éducation ne diffèrent en rien de ceux du cheval. Cet animal est peu sujet aux maladies.

Le Bœuf. TOR.

Le bœuf mange vingt-quatre livres de paille et huit à neuf livres de fèves concassées. Cet animal est ordinairement d'une belle stature ; sa taille varie depuis quatre pieds huit à dix pouces et même va jusqu'à cinq pieds. La corpulence en est bonne, il y a de l'étoffe à proportion. Ce quadrupède est, sans contredit, celui qui rend les services les plus importans ; il est employé pour les charrois à des distances peu considérables ; mais son principal travail est de puiser de l'eau pour remplacer celle des pluies qui manque absolument. Cette eau est tirée d'une profondeur plus ou moins considérable, suivant les saisons, au moyen d'une sorte de manége dont une roue garnie de pots disposés comme les patenôtres d'un chapelet, se remplissent successivement dans le puits, et se vident de même par le mouvement de la rotation, dans un bassin qui dirige le liquide, par des

Digitized by Google

irrigations, dans les jardins ou les champs qu'il doit arroser.

Le bœuf est ordinairement attelé avec une corde qui circonscrit la partie inférieure de l'encolure, et ses extrémités sont fixées à une traverse absolument disposée comme le joug sur la tête. Il y a aussi des colliers, mais ils sont en bois et d'une forme carrée. Ces deux manières d'atteler sont aussi mauvaises l'une que l'autre; elles produisent souvent des contusions et des phlegmons énormes. La plupart de tous ces beaux bœufs sont originaires du Saïd et du Cordofan ; car l'espèce native du Caire et des alentours est d'une valeur beaucoup moins considérable. Les vaches du pays sont petites et donnent peu de produits.

Le bœuf est donc constamment attelé avec une corde ou un morceau de bois qui l'étrangle, il est exposé durant quatre mois aux rayons presque verticaux du soleil de midi, dans de petites cours murées, décorées du nom d'étables et ne mettant à l'abri de rien. En Egypte, même en hiver, la température est très-chaude vers le milieu du jour, tandis que les nuits sont froides, humides et venteuses. Sur les bords du Nil, lorsque le vent nord-ouest ne souffle pas, il est remplacé par des brouillards épais qui se prolongent jusqu'à dix heures du matin, instant d'une chaleur subite; quelques heures plus tard, le thermomètre descend à zéro, ou se maintient seulement quelques degrés au-dessus.

L'effet morbide de ces influences étant tout puissant sur des animaux déjà exténués de fatigue, mal pansés et croupis dans leurs excrémens, il n'est pas étonnant que des congestions diverses, la paraphlégie, le marasme, la phthisie et la mort en soient des résultats aussi fréquens. De toutes ces terminaisons, la phthisie pulmonaire est, sans contredit, la plus commune.

Ces causes n'agissent pas de la même manière, à l'égard

Digitized by Google

de tous les sujets. Les uns éprouvent une réaction subite qui détermine la mort au bout de quelques jours de maladie. Telles sont les congestions violentes du poumon et du système cérébro-spinal. Chez le plus grand nombre, ces mêmes causes dérangent lentement l'exercice des principales fonctions ; la tristesse, la toux, la paresse au travail et la maigreur se manifestent ; plus tard, la rumination est moins active, ou devient nulle ; tel ou tel symptôme prédomine, les malades languissent, perdent l'appétit, tombent dans le marasme et se couchent pour ne plus se relever.

Afin de diminuer l'intensité des épizooties de l'espèce bovine, j'avais proposé la prophylaxie suivante, dans un rapport officiel :

Extrait d'un rapport sur l'Épizootie de Thoura.

FÉVRIER 1838.

. . . . . « Vers le milieu du siècle dernier, la France devint le théâtre de pareilles calamités. . . . En vain le ciel fut invoqué ! . . . En vain le vulgaire eut recours à tout ce qui lui fut suggéré par la routine et la superstition. Le mal résidant essentiellement dans l'ignorance, la science seule avait puissance de le détruire en révélant la nature des causes morbides et indiquant les moyens efficaces propres à le faire cesser.

» Les écoles de médecine vétérinaire furent fondées ; et depuis cette époque les épizooties ont perdu progressivement de leur intensité ; à peine laissent-elles aujourd'hui des traces de leur passage où les médecins vétérinaires sont appelés à tems. Chaque département possède un de ces hommes utiles chargé spécialement de traiter les maladies épizootiques et de prévenir les influences capables de les produire.

Digitized by Google

» Actuellement que l'école de médecine vétérinaire d'Abouzabel peut fournir de pareils sujets, on devra diriger leurs premiers pas vers les grandes réunions d'animaux domestiques, afin que les connaissances médicales qu'ils auront acquises soient employées à la prophylaxie et au traitement de ces maladies meurtrières.

» La prudence exige que ces élèves ne soient point livrés sans guide à leur jeune expérience ; il peut survenir à chaque instant, et surtout en Egypte, des cas graves qui nécessitent la présence d'un praticien éclairé. Alors, ils correspondraient avec un inspecteur chargé du soin de surveiller leur pratique et de leur donner des conseils, lorsque le bien du service l'exigerait.

» Beaucoup de choses sont négligées dans l'hygiène des animaux. Je noterai ici les principaux abus, afin d'arriver à en éviter le plus possible.

» Le pansement de la main doit être mis en usage. Si les bestiaux étaient l'objet de quelques soins de propreté, on ne les verrait point couverts de ces croûtes épaisses et de ces hideuses gerçures, qui tôt au tard désorganisent le tissu de la peau. Comme il serait difficile d'étriller et de brosser chaque jour tout un troupeau, on peut commencer par un certain nombre de bœufs et continuer de suite, de manière que chaque animal soit bien nétoyé au moins deux fois par semaine. Le pansement bien exécuté favorise la transpiration cutanée, qui à son tour joue un rôle sympathique très-étendu sur toutes les autres fonctions.

» Il est de toute indispensabilité que les animaux soient logés dans des localités où ils puissent être à l'abri des intempéries de l'atmosphère. La construction des étables entraînerait très-peu de dépenses, puisqu'il n'y aurait qu'à ajouter des planchers aux anciennes habitations ; par là,

Digitized by Google

on éviterait une foule de répercussions qui surviennent à la suite du travail et de la fatigue, lorsque les bœufs sont exposés aux vents froids et à l'humidité des brouillards.

» La manière défectueuse avec laquelle les bœufs sont attelés est d'une absurdité si évidente, qu'il faut espérer en faveur du bien général, que l'usage européen sera imité dans toutes les propriétés du gouvernement.

La nourriture étant généralement insuffisante, devra être plus copieuse et fournie en substances de meilleure qualité. Il faut absolument qu'au milieu du jour, les bœufs se reposent et mangent durant deux heures au moins; l'espace de tems qui s'écoule depuis le matin jusqu'au soir se compose d'une trop longue durée d'abstinence. La méthode, prétendue économique, de gagner du tems et d'épargner sur la nourriture des animaux, est toujours accompagnée de pertes plus ou moins considérables.

» Le besoin perpétuel de bêtes d'attelage est l'objet d'une indication qui deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que la civilisation fera des progrès en Egypte. Lorsque les bœufs ou autres animaux n'avaient que le travail de l'agriculture à faire, le régime de la paille et des fèves dans une saison, du bersime dans une autre, pouvaient suffire au maintien de leur existence; mais actuellement que l'ouvrage est augmenté et que leurs déperditions sont continuelles, il faut une alimentation plus variée et plus abondante en principes réparateurs.

» Tous les soins hygiéniques proposés jusqu'ici sont susceptibles de produire de grandes améliorations; mais ils seront impuissans pour remédier à tout. L'agriculture raisonnée doit fixer toute l'attention du gouvernement, elle eule peut définitivement anéantir à jamais les épidémies

Digitized by Google

et les épizooties en fournissant à tous les êtres utiles une nourriture saine, abondante et variée.

» L'industrie agricole bien combinée, donnant des racines, des fourrages et autres substances alimentaires, permettra d'employer les pailles de qualité inférieure à faire de la litière aux bestiaux. Cette méthode adoptée favorisera les soins de propreté, procurera aux animaux un repos plus salutaire et augmentera la quantité des engrais. (En Egypte, tous les animaux couchent sur la dure au milieu de leurs excrémens).

L'homme doit savoir remédier aux maladies des animaux qui partagent ses travaux ; mais cela ne suffit pas, son intérêt bien entendu exige qu'il ne commette pas des erreurs d'hygiène à leur égard ; car malgré la médecine on verra des fléaux épizootiques qui prouveront que la nature a tracé des limites qui ne peuvent être franchies impunément.

» Quand même l'histoire ne nous attesterait pas avec autant d'évidence que l'Egypte fut la contrée la plus productive de notre hémisphère, que ne serions-nous pas en droit d'attendre d'un sol à qui l'on ne donne rien et qui ne s'épuise jamais. Le Nil y dépose chaque année un engrais dont la richesse fertilisante est inconnue dans tout autre partie du globe.

On n'a rien fait de ce que j'avais prescrit ; aussi les épizooties ont recommencé dans les premiers jours de 1836 avec une intensité plus grande, parce que l'hiver fut beaucoup plus froid qu'à l'ordinaire. Le 26 janvier, j'ai vu de la glace à Choubra, près le Caire.

Le Buffle. GAMOUSSE.

Le buffle est soumis au même régime que le bœuf et

Digitized by Google

ne travaille pas. Les mâles sont presque tous employés à la boucherie dans leur jeunesse, tandis que les femelles sont conservées pour le produit de leur laitage. Ce ruminant est rarement malade.

Le Chameau. GAAMÊL.

Le chameau dépense environ un tiers moins que le bœuf; il est employé à transporter tous les fardeaux à des distances très-éloignées ; il remplace nos roulages. Cet animal est précieux par l'abstinence qu'il peut garder plus long-tems que tout autre animal. Il n'est malade que dans l'hiver ; il paraît que le froid lui est très-contraire, aussi dans le commencement de 1836, les angines épidémiques ont enlevé en peu de tems une très-grande quantité de chameaux.

Le Dromadaire. HAGHINN.

Le dromadaire fait l'office de nos postes en Europe ; sa marche est on ne peut plus rapide, son trot égale le galop d'un bon cheval ordinaire, et il le soutient beaucoup plus long-tems. Son régime et ses maladies ne diffèrent en rien de ceux du chameau.

Le Mouton. CAROUFE.

Le mouton est constamment au paturage ; et comme les plantes sont extrêmement aqueuses lors de l'inondation, il est souvent affecté de *la pourriture* ou *cachexie aqueuse.* Néanmoins, sa viande est sans contredit ce que la boucherie fournit de meilleur ; puisque tous les bœufs, n'importe de quelle maladie ils succombent, doivent être vendus pour la consommation. L'usage exige seulement qu'ils soient saignés un peu avant la mort. La laine du mouton est de peu de valeur.

Digitized by Google

La Chèvre. ANNZÉ.

La chèvre est un animal très-prisé en Egypte, il y en a dans presque tous les ménages. Lors de la saison du vert, une brassée de bersime suffit pour sa nourriture d'un jour, autrement c'est de la paille avec une poignée de fèves. Son laitage est très-employé au Caire. On voit chaque matin à la porte des cafés européens, des chèvres qui donnent leur lait pour le café.

Le Chien. KELB.

En Europe, le chien est l'esclave et l'ami de l'homme; ici, il n'est ni l'un ni l'autre; constamment libre, on n'exige de lui aucun service, excepté celui d'aboyer la nuit autour des habitations sans aucun but. Chaque hameau compte au moins une centaine de pareils gardiens, qui ne coûtent rien et n'appartiennent à personne; ils sont tous de la couleur du loup; jamais la rage ne les affecte; divers auteurs ont prétendu que l'absence de cette maladie était due à l'état de liberté accordé à ces carnivores.

L'orge est de très-bonne qualité, mais l'ignorance en fait un usage pernicieux, qui consiste à donner toute la ration de la journée en une seule fois, vers les trois heures du soir. Les chevaux gourmands qui mangent tout immédiatement sont sujets aux coliques et aux diarrhées, tandis que d'autres en répandent une partie à terre, où elle est perdue.

Les fèves composent un aliment extraordinairement bon pour le baudet, dont l'appareil dentaire est complet; mais pour les ruminans elles ne sont point assez concassées, et le quart au moins se trouve dans les matières fécales sans avoir éprouvé d'altération.

Digitized by Google

La paille d'Egypte est blanche, savoureuse et d'une excellente qualité, elle est toujours exempte de ces avaries causées par les pluies. Malgré tous ces avantages elle devient assez mauvaise. Pour séparer le grain de la paille, on étend celle-ci n'importe où, pourvu que le sol soit uni, ensuite on fait manœuvrer par des bœufs, des cylindres armés de roues de fer aplati et presque tranchant; ce travail est continué jusqu'à ce que le tissu de la paille soit brisé et réduit en parcelles très fines. Immédiatement après la moisson, cette paille est d'une qualité supérieure; mais au bout de quelques mois l'air sec a dévoré tous les sucs dont elle était pourvue. Il ne reste qu'un parenchyme privé de principes réparateurs, et de la poussière en abondance. Comme les tas de pailles sont à découvert, les vents du désert y apportent beaucoup de sable. En modifiant cette méthode on obtiendrait un excellent fourrage. Ici tout est à rebours!

Association rurale de Naz.

Arrondissement de Gex (Ain), à deux lieues de Genève, vente du Troupeau, par souscription et par lots divisés en deux séries, et tirés au sort.

Les lots de la première série sont composés de 22 bêtes, savoir : 12 brebis et anthenaises, 4 béliers et anthenais, 3 agneaux et 3 agnelles. Le prix de chacun de ces lots est de 2,300 francs.

Ceux de la deuxième série sont composés de 11 bêtes, savoir : 5 brebis et anthenaises, 2 béliers et anthenais, 2 agneaux et 2 agnelles, et le prix est fixé à 1,200 francs.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

Littérature et Beaux-Arts;

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

PRÉCIS

SUR

L'Incendie de la Cathédrale de Chartres.

Le samedi 4 juin, à six heures et demie du soir, on sonna le tocsin. On put juger, à ses coups redoublés, que l'incendie était considérable. Le feu était à la cathédrale.

Un concours immense de citoyens s'y porta rapidement. Pompiers, garde nationale, troupe de ligne, gendarmerie, autorités civiles, militaires et municipales, ainsi que beaucoup de membres de la magistrature et du clergé, accoururent aussitôt.

Le feu s'élançait déjà avec violence de plusieurs endroits de la belle toiture en bois de châtaignier, recouverte en plomb, qui, depuis tant de siècles, servait de couverture aux voûtes de la nef et à tout l'édifice.

Un grand nombre de travailleurs fut placé sur la galerie latérale élevée d'environ 160 pieds; ils cherchèrent à éteindre le feu au moyen de seaux à incendie : on essaya et on parvint, quoiqu'avec peine, à établir un tuyau de pompe correspondant avec la place.

Voyant les progrès du feu s'accroître à chaque instant, il fut ordonné de faire des coupures dans la toiture; quelques pompiers, hommes de résolution, s'élancèrent sur le

Digitized by Google

toit malgré la proximité du feu ; quelques autres pénétrèrent dans l'intérieur de la charpente, pour y exécuter également des coupures, malgré les tourbillons de flammes et de fumée qui la remplissaient déjà : tout ceci fut l'ouvrage de quelques minutes.

On venait aussi d'apporter à bras d'hommes une pompe à incendie de petite dimension, lorsque tout-à-coup, avec la rapidité de l'éclair, et agissant comme sur une traînée de poudre, le feu, activé par l'état de sécheresse de cette charpente séculaire et par les courans d'air qui circulaient sous ces long corridors, se communiqua d'une extrémité à l'autre de cette immense toiture, et éclata en un clin-d'œil sur tous les points.

Tout espoir de sauver la toiture s'évanouit ; la nécessité de la retraite devint pressante : l'évacuation de la galerie fut ordonnée ; mais il fallait absolument faire retirer les travailleurs placés dans l'intérieur, qui s'obstinaient à lutter encore contre le feu. Tous pourtant se retirèrent sans accident, mais non sans avoir couru de grands dangers.

Cependant un vent très-violent du sud-ouest venait de s'élever, et repoussait l'action du feu vers la ville, dont les maisons s'avancent jusqu'à très-peu de distance de l'édifice. Il fallait avant tout la préserver.

Pendant que ces premiers événemens se passaient sur la toiture, d'excellentes dispositions avaient été mises à exécution par les ordres du général Fleury de Bourckholtz, commandant le département, et des autorités municipales.

Tous les soins se portèrent dans cet instant sur les maisons les plus rapprochées du feu. Des travailleurs furent placés sur les toits, avec des seaux et des haches. Des couvertures mouillées furent également étendues sur un grand nombre de ces maisons. Les meubles furent aussitôt

Digitized by Google

évacués, ainsi que tous les bois, planches et autres matières combustibles qu'elles pouvaient renfermer. Ces maisons furent inondées avec le plus grand soin, afin d'appaiser l'action de la chaleur. L'hôpital, placé tout auprès des deux clochers, fut aussi évacué dans ce même moment.

Le secours des pompes à incendie fut extrêmement réduit pendant quelques instans : une des pompes ayant été laissée sur les combles, lorsqu'on fut forcé de les abandonner, et une autre mise hors de service dans le même moment.

Bientôt arrivèrent les pompes des communes voisines ; et ce mouvement continua pendant toute la nuit. A mesure qu'elles arrivaient, on les plaçait de manière à les employer sans confusion.

Deux de ces pompes furent envoyées dans la basse ville, pour le cas où le feu s'y propagerait. Ces diverses dispositions furent exécutées avec une rare intelligence et avec un vif empressement par une foule de citoyens qui rendirent les plus éminens services.

Durant cet intervalle, le feu avait fait des progrès immenses. La toiture embrasée avait communiqué le feu au grand clocher, morceau tant admiré d'architecture gothique. Cette prodigieuse pyramide semblait sortir d'un volcan. Tous ses ornemens se dessinaient admirablement, et à chaque instant, des morceaux embrasés de la charpente de ce clocher étaient lancés au loin. Les trois cloches rougies par le feu tombèrent avec fracas : deux d'entr'elles sont tellement fondues, qu'il n'en reste presqu'aucun vestige. Le seul beffroi de l'horloge, placé au faîte du clocher, n'a point été atteint, l'action du feu n'agissant pas à cette grande hauteur ; il continuait à sonner les heures avec une

Digitized by Google

solennelle régularité, au milieu du mugissement de l'incendie.

Les combles des voûtes offraient l'aspect d'une mer de feu, d'où s'échappait à chaque instant une pluie d'étincelles, et d'où ruisselaient des cascades de plomb fondu; à l'intérieur de l'église, des fragmens de poutres enflammées et des quantités immenses de bois et de métal incendié tombaient par les œillards, dans le chœur et dans toute la nef. Des ordres furent donnés au maire de Saint-Prest d'y pénétrer avec sa pompe, de l'établir près d'une porte latérale du pourtour du chœur, et d'inonder continuellement cette partie de l'église, les stalles et les boiseries, qui déjà commençaient à prendre feu. Ce magistrat, plein de sang-froid et d'intelligence, s'acquitta parfaitement de sa mission; il eut soin d'éteindre les fragmens de bois au fur et à mesure de leur chute. C'est à cette disposition qu'on doit la conservation de l'intérieur de l'église.

Au même moment, le feu se manifestait dans un grand nombre d'endroits des bas-côtés de l'édifice, lesquels forment pourtour à la hauteur de la galerie inférieure : ces bas-côtés sont en charpente recouverte en plomb, et viennent s'appuyer au pied des précieux vitraux, l'un des principaux ornemens de cette cathédrale. Le nommé *André*, l'un des serviteurs de l'église, y fut envoyé avec une douzaine de pompiers, et s'acquitta de cette mission avec un plein succès. Le feu qui commençait à faire des progrès fut successivement éteint en plusieurs endroits de la toiture de ces bas-côtés, et diverses coupures y furent pratiquées. Des hommes placés de distance en distance, avec des seaux, surveillèrent continuellement l'extinction immédiate du feu, à mesure qu'il apparaissait. C'est à ces dispositions qu'est due très-probablement la conservation de la ville et de

Digitized by Google

l'édifice ; la ceinture de feu qu'aurait produit l'embrasement des bas-côtés placés au niveau des maisons, les aurait incendiées inévitablement, et il fut devenu impossible de continuer à porter des secours à l'intérieur et sur les combles ; enfin, les vitraux eussent été détruits par la fonte du plomb qui en lie l'assemblage.

A dix heures du soir, le vieux clocher ne laissait point encore échapper de flammes : une fumée épaisse et de nombreuses étincelles annonçaient cependant que le feu s'y était communiqué. En y pénétrant, on reconnut que la partie supérieure de la belle charpente et de l'escalier tournant en bois étaient déjà en combustion. Une trentaine de travailleurs tentèrent d'en arrêter les progrès : montés sur des poutres à moitié enflammées, ils firent des efforts inimaginables ; mais le feu de cette charpente s'accroissant rapidement, il fallut se décider à l'abandonner, pour ne pas exposer ces braves ouvriers. Il était minuit et demi. Vers deux heures, le feu de cette énorme charpente fit subitement explosion ; elle s'écroula avec un épouvantable fracas. Le feu s'élança par toutes les issues du clocher, qui parut alors tout en feu, et renouvela les alarmes des habitans.

A la pointe du jour, des détachemens de travailleurs, appelés des communes voisines, arrivèrent en bon ordre, conduits par leurs maires. Trois pompes furent démontées et portées pièce à pièce : deux sur le faîte de l'édifice, où la chaleur commençant à diminuer, permit d'aborder ; et une dans le vieux clocher ; d'autres pompes furent placées de manière à leur fournir sans interruption l'eau nécessaire à leur service ; enfin de nombreuses chaînes, composées d'habitans de la ville et des campagnes ; de gardes nationaux, de soldats du 38e de ligne et du 6e chasseurs ; de magistrats, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires et de citoyens de toutes

Digitized by Google

les situations, approvisionnaient d'eau ces diverses pompes, dont le travail fut continué jusqu'à dix heures du matin.

On était maître du feu qui diminuait à chaque instant, et qui finit par se réduire à des décombres fumans. On fit retirer les travailleurs, descendre les pompes; et, après avoir été passées en revue par le préfet, les diverses compagnies de pompiers et les détachemens de travailleurs furent renvoyés dans leurs communes. Des dispositions de sûreté furent prises pendant toute la journée.

Les désastres causés par cet incendie consistent dans la destruction totale de la toiture, la combustion de l'intérieur du grand clocher et d'une partie de ses ornemens et de la charpente du vieux clocher.

L'intérieur de l'église, le chœur, les sculptures de son pourtour et les vitraux sont complètement intacts.

Les dégradations des bas-côtés sont peu considérables, et seront facilement réparées.

Le feu a pris dans plusieurs maisons de la ville haute et de la ville basse, mais il a été promptement éteint.

La cause de cet incendie doit être attribuée à la négligence d'ouvriers plombiers chargés de la réparation des dégats occasionnés dans les plombs par l'ouragan du mois d'avril.

On ne peut assez rendre justice au zèle des populations de Chartres et des environs. Toutes ont concouru à lutter contre ce grand désastre. De toutes parts, il y a eu empressement sans confusion, obéissance et exécution rapide. L'ordre a régné continuellement : aucun délit, aucun vol n'a été signalé; mais ce qui est bien plus heureux, c'est qu'au milieu de tous les accidens inévitables d'un pareil incendie, personne n'a péri. On ne peut assez faire l'éloge des autorités municipales, des chefs de la garde nationale

Digitized by Google

et des officiers de pompiers, ainsi que du chef de bataillon et des officiers du 38e de ligne. Le général Fleury a partout dirigé et secondé l'exécution des dispositions adoptées. La gendarmerie, ses officiers en tête, a fait son devoir avec zèle et dévoûment. Plusieurs membres de la magistrature, procureur du roi, juges et substituts, ont été vus constamment dirigeant les chaînes et y travaillant. Le séminaire et l'école normale sont venus de bonne heure grossir le nombre des travailleurs. Tout le monde a fait son devoir.

Enfin, s'il est une compensation à ce triste événement, elle est tout entière dans le bon esprit dont la population de Chartres et des environs vient de donner de si grandes preuves.

RAPPORT

Sur les Ruines romaines de La Londe, commune d'Heudreville, par MM. Paul DIBON *et* Eugène MARCEL.

Vers le mois de septembre 1834, l'un de nous fut informé que des débris de constructions anciennes avaient été trouvés dans la commune d'Heudreville, nous nous y transportâmes ensemble, et nous reconnûmes effectivement dans une pièce de terre appartenant au sieur Honoré Value, et située à la sortie du hameau de La Londe, à droite du chemin qui mène à Cailly, une excavation de quelques mètres de diamètre, et d'environ un mètre cinquante centimètres de profondeur. Un mur était apparent, qui formait l'une des faces de cette excavation, et à sa première inspection son origine ne fut pas douteuse. Aux chaînes de briques plates, qui de distance en distance séparaient transversalement les pierres dont il était formé, aux débris de poterie

Digitized by Google

qui jonchaient la terre autour de nous, à ces fragmens de tuiles et de briques qui nous entouraient de toutes parts, l'incertitude n'était plus permise, c'étaient bien des restes de constructions romaines que nous avions sous les yeux.

Une circonstance particulière nous frappa d'abord, dans ce mur, témoin irrécusable, existaient deux rainures de quinze centimètres de largeur sur dix de profondeur, allant de haut en bas, et s'arrêtant à environ trente-trois centimètres du fond de la fouille, et dans ces rainures des débris de poteries de forme carrée qui paraissaient être des tuyaux ou conduits d'eau ou de chaleur.

Lorsque la fouille fut commencée, nous dit-on, on trouva dans cet endroit un appartement carré, de deux mètres vingt centimètres environ sur chaque face, et sur les trois côtés qui avaient été démolis avant que nous eussions été prévenus, on avait remarqué des rainures semblables et disposées de la même manière.

Notre premier soin après être restés quelque tems à examiner ces restes curieux de siècles depuis si long-tems passés, fut de nous informer de ce qui pouvait avoir été enlevé de ces fouilles et conservé dans le village; et quel ne fut pas notre étonnement de trouver des morceaux de briques et de tuiles à rebord (tegulæ), et dans un tel état de conservation, que beaucoup avaient servi à paver les maisons; on nous montra en outre des fragmens de poteries rouge et noire, des morceaux de verre évidemment romains, et un fer de lance, rongé par la rouille, qui paraissait être de la même époque. Nous apprîmes enfin qu'une assez grande quantité de médailles, dont la plupart se trouvent entre les mains de l'un de nous, avaient été et étaient encore journellement trouvées dans un jardin des environs. On nous

Digitized by Google

parla aussi de deux vases entiers en poterie antique qui avaient été égarés il y a quelques années.

Il y avait trop d'inspiration dans ces débris pour ne point leur demander ce qu'ils étaient, aussi grâce à l'appui que nous trouvâmes auprès du magistrat éclairé qui administre ce département, nous parvînmes à nous faire concéder le droit de continuer les fouilles commencées, et un marché fut fait entre nous et le propriétaire, qui garantissait à chacune des deux parties contractantes la moitié des objets précieux que l'on devait trouver.

Nous mettons sous vos yeux le plan des constructions découvertes par nous, le travail eut pu être plus considérable et plus complet sans doute, car nous avons la certitude que les fondations continuent au loin et de différens côtés sous les champs environnans, mais il eut fallu faire des frais considérables, déplanter des vergers, bouleverser des terres en plein rapport, et le résultat n'était pas assez certain pour nous engager à nous jeter dans d'aussi grandes dépenses.

Les fouilles exécutées s'étendent sur une longueur de quinze mètres environ du nord au sud, et sur onze mètres dans leur plus grande largeur de l'est à l'ouest.

Dix appartemens ou chambres, d'une forme assez généralement carrée, ont été mises à jour, et nous allons en donner une description rapide et succincte.

Le n° 1^er^, celle qui fut la première découverte, et dont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les rainures qui existaient sur un de ses parois appelèrent d'abord notre attention, est bien évidemment une salle de bains. Les conduits de poterie qui remplissaient les rainures, conduits propres à amener l'eau ou la chaleur, et qui sont exactement les mêmes que ceux trouvés dans les bains de Lillebonne et déposés au musée d'antiquités de Rouen, ne peuvent nous

Digitized by Google

laisser aucun doute sur la destination de cette pièce, (voir le profil C à droite du plan) cette salle a deux mètres quarante centimètres de longueur sur deux mètres deux centimètres de largeur.

A peu près vers le milieu on y a trouvé une espèce de massif en pierres et ciment, d'un mètre de hauteur environ, et percée dans son centre par un trou rond qui avait pu contenir un tuyau de plomb pour amener de l'eau dans les bassins, nous n'avons vu que les débris de ce massif qui a été détruit avant notre arrivée.

Les conduits de poterie qui garnissaient les rainures sont composées de pièces carrées ayant dix-sept centimètres de longueur, dix centimètres d'ouverture sur chaque face à l'intérieur, et deux centimètres d'épaisseur, chacune de ces pièces est percée, au milieu des deux faces qui sont vis-à-vis l'une de l'autre, d'un trou rond de trois centimètres de diamètre; elles étaient réunies ensemble dans une couche de ciment d'une épaisseur assez considérable, (voir au plan le dessin E d'une de ces pièces.)

La salle à côté, n° 2, qui n'a pas été découverte tout entière, devait être un chauffoir ou une étuve: c'est la destination du moins que nous avons cru pouvoir lui assigner après avoir trouvé au point 3, à vingt-cinq centimètres au-dessous de son aire cimenté, une réunion de plusieurs conduits de chaleur pareils à ceux qui viennent d'être décrits et dont les tuyaux gardent encore à l'intérieur la trace de la fumée qui les avait chauffés, (voir le profil D à droite du plan.)

Au n° 4 une salle de même forme et de même dimension que celle n° 1^er^, mais dont le sol était plus élevé de quarante centimètres, qui était pavé en larges dalles de pierres. Quelle était la destination de cette pièce placée contre la

Digitized by Google

salle de bains? n'ayant rien trouvé dans nos recherches qui puisse nous le faire découvrir, nous nous abstiendrons d'émettre aucune opinion à cet égard.

Sous le n° 5 nous avons marqué sept autres chambres groupées autour des premières, mais dont la construction ne nous a présenté rien de particulier.

Au point 6 était un massif formé de pierres parfaitement taillées, et présentant une surface de trois mètres carrés, ce massif était coupé par trois canivaux dans l'un desquels nous avons trouvé un fragment de tuyau de plomb de trente-cinq centimètres de long, et de quarante millimètres de diamètre à l'intérieur, un autre canivau, n° 7, ou conduit, cimenté à ciel ouvert, paraissait aller de ce massif à la chambre n° 4, sans doute là était placé le réservoir, centre commun d'où partaient les eaux qui se distribuaient ensuite dans les différens appartemens.

Malgré le soin avec lequel les fouilles ont été faites, nous n'avons trouvé que peu d'objets curieux dans la masse de terre qui a été remuée. En outre des débris de poterie de différentes couleurs, du fer de lance dont nous avons déjà parlé, il ne nous a été rapporté que cinq morceaux de fibules ou agrafes de manteaux, en bronze, l'une d'elles a été dorée et elle a conservé la trace de cette dorure. Nous donnons sous la marque A, le dessin de ces fibules de grandeur naturelle, une autre pièce plus curieuse nous a encore été remise, qui a jusqu'à présent exercé inutilement l'érudition des antiquaires auxquels nous l'avons présentée. C'est un morceau de bronze pesant 0 kilogramme 948 grammes, de forme oblongue et plate, qui a été bien certainement coulé dans un moule ainsi que l'indique la moulure qui règne tout autour; sur une de ses faces on remarque quatre ronds creusés dans le bronze, ayant chacun un point de centre

Digitized by Google

entouré d'un petit rebord. Quelle a pu être l'utilité de cette pièce ? était-ce une espèce de matrice pour frapper, soit des boutons, soit tout autre ornement, c'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir, nous en offrons aussi, sous la marque B, le dessin fait de grandeur naturelle, afin de la livrer aux investigations de nos savans archéologues.

Les médailles n'ont point manqué aux ruines de Lalonde. Une chose remarquable, c'est que toutes ont été exhumées du même champ, Néron, Claude, Posthume, Constantin-le-Grand, Constantin-le-jeune, Népotien et Valens se sont donnés rendez-vous dans ce champ mystérieux, tombeau vénérable des choses passées où dormaient aussi les deux vases dont on a parlé plus haut.

Au surplus notre travail et les recherches que nous avons faites ne doivent être considérées que comme une simple indication, maintenant c'est à nos maîtres en archéologie que nous léguons le soin de ressusciter cette localité toute romaine.

DISCOURS

Prononcé par M. Pierre-Aimé LAIR, *à la distribution des prix donnés aux élèves de l'Ecole de chant, établie à Caen.*

MESSIEURS,

Lorsque nous fondâmes la Société Philharmonique, nous ne voulumes pas nous borner à exécuter des Concerts et à procurer des délassemens à nos concitoyens. Le but le plus

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSTRUCTIONS ROMAINES

Au hameau de Lalonde Commune d'Houdreville.

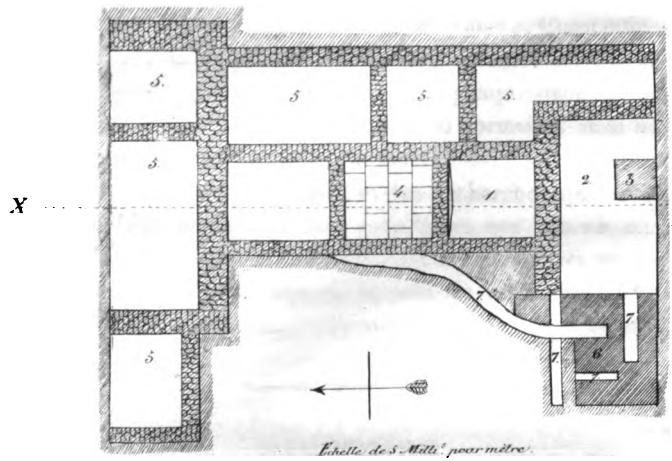

Coupe suivant la ligne X.X.

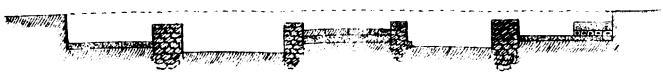

1. Salle de Bains.
2. Chauffoir ou Etuve.
3. Restes de l'ancien Plancher du Chauffoir.
4. Salle d'Allée.
5 5 5. Appartements.
6. Massif en Pierres taillées.
7 7 7. Canivaux.

Digitized by Google

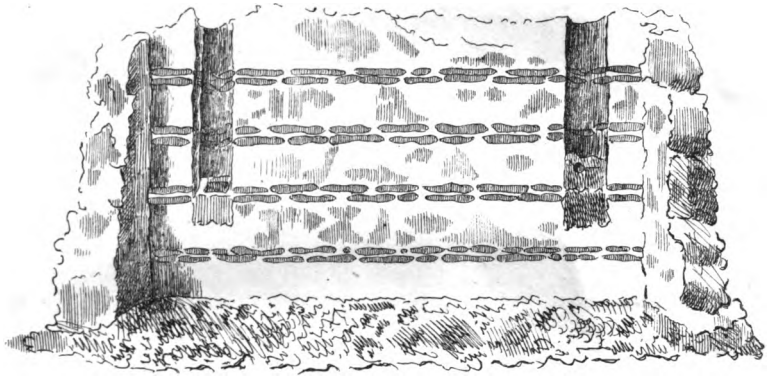

Vue de la Face Nord de la Salle N.° 1.

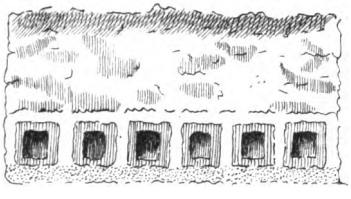

Profil de l'ancien Plancher du Chauffoir.

Tuyaux de chaleur en Poterie

Digitized by Google

Firmin Lith. de Ancelle Fils

Digitized by Google

Digitized by Google

FIBULÆ. Grandeur naturelle.

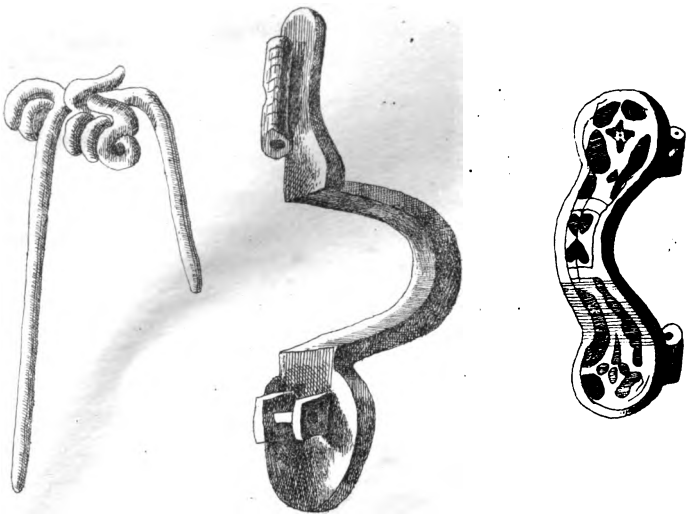

Digitized by Google

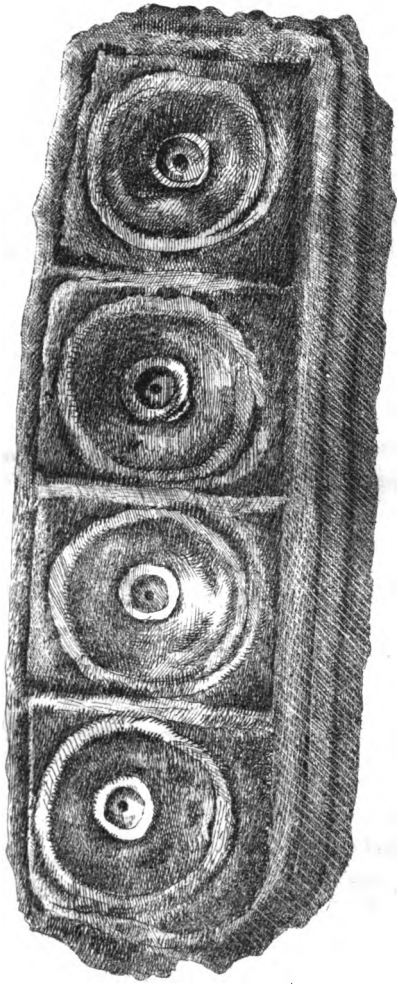

PIÈCE EN BRONZE Grandeur naturelle.

Evreux. Lith de. Incelle Fils

Digitized by Google

Digitized by Google

intéressant de notre institution n'eût pas été atteint. Nous nous attachâmes d'une manière particulière à former une École qui propageât le goût et la connaissance de la Musique. Nos efforts ont été couronnés d'un plein succès. A peine cette Ecole a-t-elle été ouverte, qu'une nombreuse jeunesse est accourue de toutes parts. Les personnes des différentes classes de la société se sont empressées de procurer à leurs enfans les bienfaits de cette partie si intéressante de l'éducation. Quatre années seulement se sont écoulées, et déjà nous éprouvons la douce satisfaction de voir des Elèves, très-jeunes encore, qui font concevoir les plus belles espérances.

Attentifs à saisir tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour exciter l'émulation parmi eux, nous avons résolu de distribuer chaque année des prix aux sujets les plus distingués, et de leur donner des témoignages publics de satisfaction, en appelant les parens et les amis des Arts à être témoins de leur triomphe. Nous avons voulu en même-tems, Messieurs, profiter de la circonstance heureuse qui vous réunit aujourd'hui dans cette enceinte, pour vous mettre à portée d'apprécier, par les exercices qui viennent d'avoir lieu, la bonté de la méthode que nous avons adoptée, et les progrès qu'on peut faire en la suivant.

Mais nous nous plaisons à le dire, si nous avons obtenu d'aussi grands succès, nous le devons particulièrement aux professeurs qui nous ont si bien secondés. L'un d'eux, M. Guerrier, dirige avec talent nos classes de vocalisation; l'autre, M. de Saint-Germain, s'attache à donner un vaste développement à l'Enseignement musical; qu'il reçoive ici nos remerciemens et les témoignages bien mérités de notre reconnaissance pour le zèle qu'il met à répandre dans toutes les Ecoles d'instruction primaire de notre ville, le goût si

Digitized by Google

agréable, et, nous ajoutons, si utile de la Musique. Car, vous pensez sans doute comme nous, Messieurs, que cet art, que Platon appelait divin, ne peut être trop répandu, puisqu'il contribue à rendre les hommes meilleurs et plus heureux, en les arrachant à une oisiveté souvent funeste.

Messieurs, une belle et honorable impulsion nous est donnée : tandis que toutes les branches des Sciences et des Arts fleurissent dans nos murs, la Société Philharmonique n'a pas voulu rester en arrière au milieu de ce concours multiplié de talens. Heureuse si, en suivant ce noble élan, elle a pu attacher quelques fleurons aux couronnes académiques qui ornent notre cité, célèbre par tant de genres d'illustrations, et surnommée à si juste titre l'Athènes de la Normandie. Puissions-nous voir sortir un jour de notre Ecole des hommes qui honorent leur pays comme les Auber et les Choron que la ville de Caen compte avec orgueil au nombre de ses enfans (1) !

Programme du *Congrès historique*,

CONVOQUÉ

A l'hôtel-de-ville de Paris, pr le 15 septembre 1836.

L'Institut historique, fondé dans le but de propager et de perfectionner les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne

(1) La mort vient d'enlever à ses Elèves et à ses Amis M. Alexandre Choron, né à Caen le 21 octobre 1772. et mort à Paris le 30 juin 1834.

Digitized by Google

peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire ;

Que le meilleur moyen d'atteindre ce double résultat, indépendamment de ses travaux intérieurs, est de convoquer des congrès et de provoquer l'émission de questions sur l'histoire ;

Invite les historiens nationaux et étrangers à se réunir au second congrès, qui aura lieu à Paris, le 15 septembre prochain, en la salle Saint-Jean à l'Hôtel-de-Ville,

Et il propose à la discussion la liste des questions suivantes :

PREMIÈRE CLASSE (HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE FRANCE.)

1. Déterminer par l'histoire quelles sont les conditions d'origine et d'existence des nationalités.

2. Déterminer par l'histoire si les diversités physiologiques des peuples sont entr'elles comme les diversités des systèmes sociaux auxquels ces peuples appartiennent.

3. L'ancienne civilisation égyptienne est-elle autochtone ou importée ?

4. Déterminer l'origine et les voies principales de la propagation du buddhisme dans l'Asie.

Quelles sont les périodes principales de l'histoire de la Grèce antique ? Déterminer en totalité ou par parties l'origine et les révolutions des diverses nationalités qui se sont succédées sur le sol de la Grèce depuis les tems héroïques inclusivement jusqu'à la fin de la ligue achéenne.

6. Quelle est la véritable nature de la nationalité ro-

Digitized by Google

maine et quelles en ont été les révolutions depuis son origine jusqu'à la loi des douze tables?

7. Quel a été le principe du pouvoir impérial chez les romains? quels en ont été le caractère et l'influence?

8. Faire l'examen critique des principales histoires générales de la France.

9. Déterminer par l'histoire l'influence des institutions françaises sur celles des nations modernes.

10. Quels ont été le caractère et les causes de l'émancipation des communes en France?

11. Quelle a été l'influence de l'admission des représentans des communes aux états-généraux de France sous le ministère d'Enguerrand de Marigny?

12. Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différens états provinciaux de France.

13. Déterminer l'origine et la composition des conciles d'Espagne, comparativement aux asssemblées des villes et à celles du clergé dans les Gaules au cinquième siècle.

14. Faire l'histoire comparée des cortès d'Espagne, des assemblées des villes dans les Gaules, des états-généraux de France, des parlemens d'Angleterre et des diètes d'Allemagne.

15. Préciser à quelle époque et de quelle manière le culte isiaque s'est introduit dans les Gaules.

DEUXIÈME CLASSE (HISTOIRES DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES.)

1. Quel rapport existe-t-il entre la langue des peuples et leur état social?

2. Quels ont été les différens modes d'écritures? Dans quel ordre se succèdent-ils?

Digitized by Google

3. Faire l'histoire comparée des syntaxes depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours?

4. Quelle a été l'influence des langues de l'Asie sur la formation des langues occidentales?

5. Comment s'est opérée la transition des langues anciennes aux langues modernes?

6. Rechercher dans l'étude et l'examen des poèmes français des XII^e^ et XIII^e^ siècles, le caractère moral et les tendances de l'époque où ils ont été produits.

7. Faire l'histoire comparée des formes dramatiques depuis les Grecs jusquà nos jours.

8. Quels sont les peuples qui ont inventé des formes littéraires [1]? Quels sont ceux qui ont imité? Signaler les causes de ces différences.

9. Déterminer la valeur sociale et historique des poèmes homériques et des livres d'Hésiode.

TROISIÈME CLASSE (HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES.)

1. Quel rapport existe-t-il entre l'histoire des sciences physiques et mathématiques et l'histoire générale?

2. Déterminer par l'histoire le rapport des sciences physiques, mathématiques et naturelles entr'elles.

3. Déterminer l'origine du calcul infinitésimal; faire l'histoire des discussions principales auxquelles ce calcul a donné lieu.

4. Faire l'histoire des différens systèmes d'alchimie depuis le XI^e^ siècle jusqu'à Van-Helmont.

5. Quelles sont les révolutions principales de la dialectique depuis Saint-Augustin jusqu'à Port-Royal?

1 Drame lyrique, épique, didactique.

Digitized by Google

6. Faire l'histoire des grandes épidémies et rechercher si elles ont quelque rapport avec l'état social des peuples.

7. Quels sont les motifs sur lesquels on a fondé et modifié les établissemens de prévoyance sanitaire, les lazarets, quarantaines, etc. ?

8. Quelle est l'origine du gouvernement représentatif?

9. Sous quelle influence sociale et philosophique sont nées les théories du droit naturel dans les tems modernes ? quelles en sont les formules principales ?

10. Quelle a été la différence entre l'esclavage chez les Romains et l'esclavage chez les Germains ?

11. Discuter et établir la valeur des documens relatifs à l'histoire de l'Amérique avant la conquête des Européens; rechercher dans ces documens quels étaient les principes sociaux des différens peuples de cette partie du monde.

12. Rechercher quelle a été la condition des femmes dans la famille et dans la société chez les différens peuples depuis les tems historiques jusqu'à nos jours ; déterminer les causes qui ont modifié cette condition.

QUATRIÈME CLASSE (HISTOIRE DES BEAUX-ARTS.)

1. Déterminer par l'histoire l'influence des doctrines morales et religieuses sur les beaux-arts.

2. L'architecture religieuse vient-elle après l'architecture civile, ou bien toute architecture civile, vient-elle de l'architecture religieuse ?

3. Faire l'histoire philosophique des écoles d'architecture depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours ; signaler dans cette histoire l'école qui a inventé des formes nouvelles, et celles qui tantôt ont copié les formes antérieures, et tantôt, mêlant les formes anciennes aux formes nouvelles, ont fait de l'éclectisme.

Digitized by Google

4. Faire l'histoire philosophique de la gamme depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ou, du moins, (attendu l'importance, la difficulté et l'étendue de cette question), préparer quelques-uns des travaux historiques élémentaires et des détails propres à en faciliter la solution ultérieure.

5. Quelles ont été les conséquences de l'invention du drame musical sur les formes mélodiques; quels ont été les développemens successifs de la musique depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours.

6. Tracer l'histoire de la musique de chambre dans ses rapports avec les mœurs et les idées.

7. Déterminer par l'examen des monumens d'Herculanum, de Pompéia, etc., quel degré avait atteint la peinture chez les Grecs, comparativement à l'art moderne.

8. Faire l'histoire comparative de la statuaire depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

DISCOURS

De M. le comte DE BEAUREPAIRE, *prononcé à la séance publique annuelle de* la Société des Antiquaires de Normandie, *tenue à Caen, le* 6 *juillet* 1836, *sous la présidence de* M. A. PASSY, *Préfet de l'Eure, Directeur de la Compagnie.*

MESSIEURS,

Vos savantes explorations sur nos antiquités nationales ont, à part leur mérite principal sans doute d'être savantes, un genre d'avantage plus précieux pour moi comme pour ceux de nos compatriotes qui ont l'honneur d'assister

Digitized by Google

ou même de participer à vos réunions, sans avoir droit d'y siéger à titre d'érudits. Je veux parler du salutaire aliment et des précieuses inspirations que vous fournissez aux compositions, aux études et aux délassemens littéraires; des facilités et des ressources que vous offrez aux poètes et aux écrivains normands, pour occuper et charmer nos veillées par l'image animée des faits, des traditions et des souvenirs qui d'abord recueillis, constatés et enregistrés par vous, dans vos nuits solitaires et laborieuses, constituent et enrichissent ce fonds historique et national, sur lequel, dans tous les tems et chez tous les peuples, l'imagination bien dirigée s'est complue à édifier ses œuvres et à voir fixer ses regards.

Il faut bien le dire, notre littérature, depuis plus d'un siècle, a trop souvent méconnu ce puissant élément d'intérêt et de vie que donne aux compositions d'agrément l'air embaumé de la patrie, quand elles savent le respirer et l'exhaler.

Tout en se disant classiques, et, à ce titre dociles et fidèles aux maîtres de leurs écoles, nos écrivains méconnaissaient en réalité l'exemple de leurs modèles, puisque ceux-ci n'ont brillé d'un éclat si pur et si durable, que parce qu'avant tout ils étaient éminemment nationaux dans le choix et dans le développement de leurs sujets, parce qu'ils célébraient, aux sons de leur lyre, le culte, les héros, les fêtes et toutes les prédilections du pays. Un poète, un écrivain ne peut remplir qu'à ce prix sa vocation, toute sa vocation; et, grâces au ciel, la raison publique d'un côté, et de l'autre un sage instinct du génie et de l'art modernes, semblent nous ramener dans cette voie. C'est à vous, Messieurs, de favoriser cet heureux mouvement, en contribuant à ranimer notre passé, et à exhumer à nos regards cet inépuisable

Digitized by Google

trésor d'héroïques faits, de merveilleuses aventures, de monumens sacrés ou profanes, de traditions locales et naguères encore populaires, dont le tems, qui marche aujourd'hui si vîte, voudrait d'un pied jaloux effacer la trace, si vous ne veniez pas, d'un pas infatigable aussi, pour la suivre et pour la signaler.

La disposition d'esprit qui cherche à montrer, à travers un prisme partial et flatteur, les hommes et les choses de la patrie, serait pour nous, Normands, une ressource plus qu'inutile : notre histoire est trop belle pour ne pas être, dans le plus fidèle récit, éminemment poétique ; elle a, dans tout son cours, trop d'abondance et d'éclat pour ne pas nous ouvrir, avec une largesse digne d'être enviée par d'autres peuples, la source de ce merveilleux où la poésie aime à puiser. Je ne parle point de ces gloires historiques et de ces vies de preux, qui, dans nos annales normandes du moyen-âge, ont, grâces à l'action puissante et féconde du christianisme sur une ame de héros, effacé en intérêt dramatique et en beauté morale les Thésée et autres demi-dieux de la Grèce, et qui ont, à ce titre, inspiré les maîtres de la lyre moderne, depuis le Tasse, qui les chanta toutes, jusqu'à l'auteur de Corinne, qui, pendant ses dix années d'exil, méditait et nous promettait un poème sur Richard.

Les peuples assez favorisés du ciel pour avoir possédé le sentiment poétique le plus vif et le plus intime, tels que les Grecs, dans l'antiquité, et, depuis, les Ecossais, ont assuré à leurs chants et à leurs compositions nationales une double vie, en conservant aussi religieusement l'histoire des lieux que celle des hommes, par là ils donnaient aux faits et aux mouvemens de leurs personnages, un cadre toujours animé ; ils rendaient plus positive et plus présente pour nous

Digitized by Google

l'histoire du pontife, du héros ou de l'aventurier populaire, en la faisant en quelque sorte attester devant nos yeux par des témoins encore debout dans la contrée, tels que la grotte où il cachait ses vertus ou ses crimes, ou le rocher qui sert de pyramide à son tombeau, ils portaient simultanément, pour ainsi dire, l'action complaisante de leur seconde vue sur l'être aérien, nymphe, sylphe ou fée qui protège ou effraie la vallée, et sur le monument naturel qui passe pour être son ouvrage et sa demeure. Puisque l'homme aime le merveilleux, il vaut mieux, sans doute, que ce mobile pour nous plein d'émotion et d'intérêt soit un lien de plus qui rattache notre esprit et notre cœur au sol sacré du pays natal, que s'il fallait, pour satisfaire à ce penchant inné de notre nature morale, déshériter de sa vie du passé ce sol rendu ainsi solitaire et muet, pour aller demander au pays nuageux d'Ossian et de Walter Scott son pittoresque accompagnement de traditions historiques et locales.

Et moi aussi, Messieurs, j'ai parcouru le pays des Bardes; visité ici la caverne de Rob-Roy, là, l'îlot de la Dame-du-Lac, et j'ai compris tout ce qu'il y a de vie intellectuelle et morale chez un peuple dont la religieuse fidélité aux vieux souvenirs, comme aux fictions accréditées de la contrée, est pour la littérature nationale une mine inépuisable, une source d'inspirations, toujours fraîche et pure.

Cette heureuse habitude d'une population, à qui est réservée la patriotique mission de la maintenir ou de la faire naître; c'est aux hommes éclairés, appelés, comme vous Messieurs, à veiller sur le dépôt du passé. Vous ne manquez point à ce devoir, et vous travaillez à combler une grande lacune qu'a signalée votre secrétaire, lorsque, commençant son cours d'antiquités monumentales, il nous a fait observer que le peu de popularité dont jouit notre vérita-

Digitized by Google

ble ère poétique, le moyen-âge, tient en premier lieu à l'ignorance des mœurs, des habitudes, des besoins qui existaient alors. Le flambeau qui doit dissiper cette ignorance est ranimé par vous, Messieurs; tenez-le d'une main ferme; à sa lueur vous pouvez lire et vous pouvez nous faire lire une page importante des annales de cet âge, écrite sur la pierre angulaire, peut-être non encore ébranlée, des monumens de tout genre dont s'est honoré ou s'honore notre sol normand. Les mœurs, les habitudes et les besoins de nos pères et du tems où ils vivaient, n'en voyez-vous pas comme une sorte de résumé dans les ruines ou dans les souvenirs de leurs monumens? Ainsi l'Eglise de Fécamp, avec son auréole d'étranges mais gracieuses légendes chrétiennes et chevaleresques, d'images radieuses des saints barons et évêques, et des héroïques vierges, qui l'avaient ou fondée, ou consacrée par la prière et le martyre, des royales ombres de nos souverains qui se faisaient enterrer sous ses gouttières, n'offre-t-elle pas un cycle parfait de l'histoire des seigneurs, guerriers et artistes normands? N'y aurait-il pas là un mythe abondamment exploité par toute littérature nationale qui aurait le bon esprit de se réchauffer au soleil du pays et de s'animer au souffle des traditions locales et des souvenirs populaires?

Si (permettez-moi cette supposition), si cette belle abbaye de Fécamp, dont l'éclat, au dire de Robert Wace, émerveillait tout le peuple normand, si tant d'autres monumens dont la fondation ou l'histoire était l'expression, et en quelque sorte le reflet des sentimens religieux, guerriers et poétiques de ce peuple, avaient pu aller, comme ses enseignes victorieuses s'implanter et régner sur le sol d'outremer, ou bien si les anglais, quand ils venaient naguères, comme ils le font peut-être encore, enlever, pour en orner

Digitized by Google

leur terre, les pierres de nos temples, chapelles ou manoirs, avaient pu aussi détacher, pour ainsi dire, de l'air qui les environne et faire revivre, sous une autre atmosphère, les traditions et sympathies populaires qui respiraient autour de ces monumens et qui faisaient, à leur aspect, palpiter le cœur de nos ancêtres, sans doute alors, nous verrions cette source d'inspirations ainsi détournée de son cours primitif, donner un nouvel et actif aliment au fond déjà riche de nos voisins en poèmes, nouvelles, ballades ou chansons populaires. Nous les lirions avec intérêt, avec avidité peut-être, dans des traductions. Pour notre plaisir comme pour notre honneur, sachons conserver, apprécier et exploiter les trésors originaux. Pour cela, Messieurs, il faut les connaître et dissiper avant tout l'ignorance qui vous a été signalée; il faut que restant fidèles au mandat de la critique judicieuse que réclame une époque éclairée, vous nous apprenniez à distinguer le vrai du faux, le fait historique de l'apocryphe, et à ne pas oublier qu'une tradition erronnée, lorsqu'elle a pris racine et porté ses fruits dans les annales d'un peuple, est elle-même un fait historique qui peut ajouter un fleuron de plus à sa couronne littéraire ou artistique. Vous nous avez signalé cette vérité, Messieurs, quand pour nous dévoiler toutes les merveilles d'un chef-d'œuvre de travail normand, d'un sanctuaire du pieux génie de nos pères, la châsse de saint-Taurin, vous nous offrez en traits bien distincts, d'un côté le tableau des vertus et des travaux d'un de nos premiers apôtres, de l'autre l'image des bienfaits que lui attribuait une facile et poétique imagination et qu'une bénévole reconnaissance consacrait dans les chants de la veillée, ou, permettez-moi de vous répéter d'éloquentes paroles (*) dans *un monument aussi cher à l'histoire des traditions religieuses qu'à celle d'une des plus nobles industries humaines, un monument qui nous*

* Mémoire sur la châsse de Saint-Taurin, par M. Leprevost.

Digitized by Google

reporte aux jours de la plus grande ferveur parmi nos pères, un monument devant lequel tant de générations, tant d'augustes et pieux personnages ont humblement courbé leur front.

D'autres traditions plus anciennes encore peuplaient pour ainsi dire notre sol, en donnant à chacun de nos dolmens ou menhirs druidiques, de mystérieuses origines qui rappelaient et reproduisaient dans notre contrée les merveilles de la mythologie; les géans qui nous apportaient ces masses, valent sans doute bien des cyclopes qui ont tant construit dans la Grèce; mais vous ne serez pas éloignés d'avouer que les bergères ou les fées qui, comme je le lis dans vos mémoires, ont élevé les monumens de saint Hilaire, au son de leurs chalumeaux, ont quelque chose de plus gracieux pour nous que les Orphée et les Amphion.

Continuez, Messieurs, de recueillir, pour nous tous, les trésors de gloire, d'art et d'imagination que possède le pays, mais qui, sans des soins conservateurs comme les vôtres, pouvaient disparaître en partie dans un tems de renovation où les souvenirs tombent en ruine comme les monumens. Le bien-être matériel et les avantages de civilisation que nous offre l'âge présent et que nous avons l'espoir de consolider dans l'avenir, rendent plus nécessaires et plus précieux ces délassemens de la littérature et des arts qui ont besoin, pour agir pleinement sur nous, de s'imbiber de la vie du passé et de se pénétrer des souvenirs du pays. Plus ces souvenirs sont nombreux, fidèlement conservés et religieusement honorés, plus les lettres et les arts en reçoivent de sève et d'élan, et peuvent, par un mérite réel de nationalité, nourrir dans les ames ce feu sacré de l'esprit public et du patriotisme, si nécessaire, surtout après une époque de troubles civils, pour réunir en un faisceau fraternel tous les enfans du même pays, pour les amener tous à estimer et

Digitized by Google

seconder le bien qu'ils font, chacun dans sa sphère; tous, le riche comme le pauvre, le citoyen isolé comme l'homme public qui sait se multiplier pour l'avantage de ses compatriotes, qui, dans le pays confié à ses soins, donne l'impulsion à l'agriculture et aux sciences utiles, et vient dans une autre partie de la commune province, s'associer et présider à vos travaux.

PRIX PROPOSÉS,

Par la Société royale et centrale d'Agriculture.

Un prix de 3,000 francs sera décerné au concurrent qui aura fait connaître les procédés les plus simples et les plus économiques, à la portée des petites exploitations rurales, et en aura donné une bonne description. Ces procédés devront être appliqués depuis deux ou trois mois, et donner un produit journalier de 12 kilogrammes de sucre au moins. La simplicité des procédés devra être telle que les cultivateurs eux-mêmes puissent les mettre en œuvre et en obtenir les résultats demandés. Le sucre obtenu devra subir une première épuration, soit par un égouttage prolongé, soit par la clairce ou de toute autre manière, mais de telle sorte qu'il puisse, à volonté, entrer immédiatement dans la consommation des ménages, ou être livré aux raffineries; le concurrent devra motiver la préférence qu'il donnera auxdits procédés, par leur comparaison avec les autres procédés en usage.

2° Un prix de 2,000 francs est offert pour la construction d'appareils dont le prix soit à la portée d'agriculteurs ou d'une réunion d'agriculteurs qui se proposeraient de

Digitized by Google

traiter par jour 50 hectolitres de jus au moins : économie de construction, facilité de la manœuvre, économie du combustible ou de la force motrice, comparativement aux principaux appareils publiés, sont les conditions qui semblent les plus essentielles ; mais, en résumé, les frais de fabrication moindres, relativement aux quantités de sucre obtenues, et, toutes choses supposées égales d'ailleurs, formeront la base de la décision de la Société.

3° Un prix de 1,000 francs sera décerné pour le perfectionnement le plus notable, et non encore connu, apporté dans l'une des opérations ci-dessus détaillées ; la vérification devra en être faite par les Commissions de la Société, et les résultats constatés dans une fabrique.

4° Des primes de 100 francs pour chacun des concurrens qui aura monté une des douze premières petites fabriques, préparant économiquement avec les betteraves de sa culture au-delà de 300 kilos, par an, de sucre assez pur pour être employé aux besoins du ménage.

Indépendamment des prix ci-dessus, des médailles seront décernées, dans la même séance, aux personnes qui auront efficacement coopéré à l'établissement du plus grand nombre de fabriques de sucre de betteraves dans la petite exploitation rurale, soit en communiquant aux cultivateurs les procédés acquis dans leur pratique, soit en les encourageant par leur exemple et leurs conseils ; et encore à ceux qui, par une coopération analogue, seront parvenus à faire intervenir le plus grand nombre de cultivateurs dans des associations pour l'établissement de fabriques centrales ; enfin, à ceux des fabricans qui auront déterminé les plus nombreux échanges de sucre pour des betteraves avec les cultivateurs des environs. Les heureux résultats obtenus dans ces directions

Digitized by Google

devront être constatés par les déclarations des agriculteurs et par les certificats réguliers de l'autorité municipale (*).

Conditions générales du Concours.

Les prix seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique d'avril 1837 ; ceux des prix qui n'auraient pas été gagnés seront remis au concours pour l'année suivante, ou même pour l'année 1839. Si, à cette dernière époque, toutes les conditions n'avaient pas été remplies, et que cependant les résultats eussent été en partie obtenus, la Société partagera celui ou ceux des prix pour lesquels les concurrens se seraient le plus approchés du but ; les mémoires et pièces à l'appui devront être parvenus au secrétariat, au plus tard, dans le mois de janvier.

La Société désirerait que les procédés des concurrens eussent été suivis pendant une ou deux campagnes ; mais il devra être constant qu'ils ont eu les résultats demandés pendant au moins deux mois : les commissaires devront être mis à portée de les vérifier par eux-mêmes, en continuant, pendant deux à dix jours, les opérations en janvier ou février.

Relativement aux premier et deuxième prix, on n'impose pas aux concurrens l'obligation d'indiquer des moyens nouveaux, s'ils peuvent, en choisissant parmi les nombreux procédés connus, remplir plus complètement les vues de la Société.

(*) On voit que les professeurs de chimie, les pharmaciens et même les élèves chimistes, peuvent, avec de grandes chances de succès, s'occuper de concourir pour l'un des prix au moins et pour plusieurs des médailles ; celles-ci seront en or et en argent, suivant l'importance des communications.

Digitized by Google

Les mémoires descriptifs et autres documens seront adressés, sous le couvert du Ministre du Commerce, à M. le baron *de Sylvestre*, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture.

La Société se ferait un plaisir de donner tous les renseignemens qui lui seraient demandés par lettres affranchies ou par la voie de MM. les Préfets, sous le couvert de M. le Ministre du Commerce.

Par la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Extrait des Séances réglementaires des 16 et 30 janvier 1836.

La Société décide qu'elle décernera en 1837, dans une des séances du mois de mars, une médaille dont l'objet est déterminé ci-après :

Médaille d'or, (de la valeur de 200 francs.)

Cette médaille sera décernée au meilleur mémoire sur cette question :

« Etudier, sous le rapport moral, la classe des domestiques en France. Indiquer les moyens les plus efficaces » de répandre dans cette classe des principes et des habitudes de moralité. »

Les mémoires devront être envoyés, francs de ports à M. Baudry de Balzac, Secrétaire de la Société, rue Montbauron, n° 18, à Versailles, avant le premier janvier 1837. Ils devront porter, dans un billet cacheté, le nom de l'auteur et son adresse, avec une devise et un numéro répétés sur le mémoire.

Tout mémoire portant le nom de l'auteur à découvert et écrit dans une autre langue que le français, ne sera point admis.

Digitized by Google

Par la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen.

1° Une personne qui désire garder l'anonyme, voulant seconder les vues bienfaisantes de l'administration et le vœu vivement exprimé par les habitans de Caen, propose une médaille d'or de 5,000 fr. à l'auteur du meilleur projet, d'après le jugement de la Société, sur la question suivante : *Quel est le moyen le plus avantageux et le moins dispendieux d'établir à Caen, des réservoirs dont les eaux entretiendraient des fontaines publiques dans tous les quartiers de la ville et en tous tems.* Ce projet devra renfermer une description et une estimation détaillée des machines, des rigoles, des conduits et de tous les autres ouvrages qu'on proposera d'exécuter. On y joindra les dessins, les plans, les profils nécessaires pour l'intelligence de la description ; enfin on déterminera la quantité d'eau que procurerait l'exécution du projet.

Les concurrens joindront une devise à leurs projets et un billet cacheté renfermant la même devise avec leurs noms et l'indication de leurs demeures. Ces projets seront adressés avant le 31 mars 1837, à M. Lair, secrétaire de la Société.

2° *Aux médecins-vétérinaires et aux agronomes, pour des observations utiles sur l'éducation, le perfectionnement et la conservation des animaux domestiques.*

La Société d'agriculture et de commerce de Caen invite les médecins et agronomes des départemens du Calvados, de la Manche et de l'Orne, et autres départemens de l'ancienne

Digitized by Google

province de Normandie, qui s'occupent de l'art vétérinaire, à lui adresser des mémoires particulièrement relatifs à l'éducation, au perfectionnement et à la conservation des animaux domestiques.

Tous les ans, des récompenses et des encouragemens seront distribués par la Société aux auteurs des observations les plus utiles à l'art vétérinaire. Les membres résidans sont seuls exclus du concours.

L'envoi des mémoires devra être fait, avant le premier novembre de chaque année, au secrétaire de la Société.

Par l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

L'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, propose un prix d'une médaille d'or de la valeur de 300 francs, qui sera décernée, en 1837, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quel était, au 13e *siècle, l'état des lettres, des sciences et de l'industrie dans la Normandie.*

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétaire de l'Académie, avant le 1er mai 1837.

Le manuscrit portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, où se trouvera le nom de l'auteur.

Les membres résidans de l'Académie sont seuls exclus du concours.

Par l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen.

L'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen décernera, dans sa Séance publique de 1837, un prix

Digitized by Google

au meilleur mémoire, *inédit*[1], sur les sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une Médaille d'or de la valeur de trois cents francs. L'Académie se réserve de porter cette valeur jusqu'à six cents francs, suivant l'importance ou le mérite intrinsèque des ouvrages qui lui seront présentés.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, avant le 1er juin 1837, à M. *Des-Alleurs*, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences, rue de l'Ecureuil, n° 19.

Ce terme est de rigueur.

ANNONCES.

Ecole préparatoire de Médecine, Fondée au Lycée national, rue de Monceau, N.° 9, faubourg du Roule.

Directeurs : MM DE SÉPRÉS et RATIER, D. M.

Ce n'est plus d'un projet qu'il s'agit, mais d'un établissement constitué, et dans lequel les travaux sont en pleine activité, grâce à la mesure qui a présidé à sa fondation, savoir : de le greffer, en quelque sorte sur un établissement ayant plusieurs années d'existence, évitant ainsi les entraves qui se présentent à tout commencement, et pouvant concentrer tous nos soins et tous nos efforts sur la partie véritablement importante, les études. Aussi pouvons-nous maintenant nous adresser au public avec plus de confiance que la première fois; car notre entreprise a déjà reçu le

1 L'Académie entend ici par ouvrages inédits, ceux qui non seulement ne sont pas imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

Digitized by Google

suffrage que nous ambitionnions par-dessus tout : celui des médecins, Non-seulement tous les journaux de médecine nous ont prêté leur appui avec une bienveillance que nous apprécions, mais encore l'évidence des faits a frappé les esprits de nos confrères ; ils ont reconnu leurs propres observations dans celles que nous leur avions soumises ; et nous le disons avec satisfaction et avec un juste orgueil, nos premiers élèves sont des fils de médecins, ainsi que nous avions osé l'espérer. D'un autre côté les témoignages d'approbation ne nous ont pas manqué de la part des hommes les plus haut placés dans la science, et nous mettons sous les yeux du public l'expression de leurs jugemens sur notre institution.

D'après l'organisation des Facultés et le nombre des élèves qui s'y présentent chaque année [1], il y a pour ces derniers une perte considérable de tems et d'argent. Jeté seul, à Paris, au milieu d'un monde nouveau, entouré de séductions de toute espèce, privé de conseils pour sa conduite et de direction pour ses études, quel est l'étudiant qui n'ait perdu presque toute sa première année? Heureux s'il n'a perdu que du tems, et s'il n'a pas reçu de plus funestes atteintes sous le rapport de la santé et de la moralité! De là les études incomplètes, puis les veilles pour réparer le tems perdu, le jeûne et les autres privations pour dissimuler les folles dépenses, et, au bout de tout cela, l'ignorance, la maladie et quelquefois le déshonneur ; sans parler encore des dangers d'un autre genre que font courir aux jeunes gens les perturbateurs, qui les poussent en avant, et qui, exploitant l'inexpérience et l'enthousiasme de leur âge, les engagent dans de funestes voies.

1 Il y a eu cette année 4,500 inscriptions prises à l'École de Médecine de Paris seulement.

Digitized by Google

A Dieu ne plaise que nous exagérions volontairement le mal, et que nous méconnaissions les excellentes intentions de la Faculté! Sans doute, plus qu'autrefois, des avis sur les cours à suivre sont affichés à l'Ecole, et les élèves y sont avertis qu'ils doivent, à la fin de la première année, passer un examen. Mais de ces avis, en profite qui veut et personne n'est responsable du résultat.

Aucun lien n'existe entre le professeur et les élèves : celui-ci vient chaque jour faire ses leçons ; mais sait-il quels sont ceux qui l'écoutent? Prend-il à eux quelqu'intérêt d'affection ou d'amour.propre? Non ; sa leçon est faite, son auditoire était nombreux, attiré par sa haute réputation; par conséquent son devoir est rempli.

Mais les parens ont-ils quelque garantie? Leurs enfans suivent-ils assidûment les cours, ou n'y vont-ils que d'une manière irrégulière? et s'ils assistent aux leçons, en tirent-ils quelque profit, ou font-ils seulement un acte de présence matérielle, comme cela n'arrive que trop souvent?

Hors des cours, les élèves auraient besoin d'être guidés dans le choix de leurs lectures, de recevoir des répétitions, d'être exercés par des conférences, des compositions, des manipulations et autres moyens d'enseignement, dont le plus grand nombre ne peut disposer ; car il ne faut pas se le dissimuler, l'homme a besoin d'être excité au travail, surtout dans un âge où il n'en voit pas encore parfaitement et immédiatement l'application utile et l'indispensable nécessité.

Or, est-il à présent quelqu'un qui, par obligation ou par bienveillance demande aux élèves ce qu'ils ont étudié, ce qu'ils ont appris, qui stimule la paresse, encourage et soutienne le zèle, aide la faiblesse et la sauve du dégoût? N'est-il pas même surprenant qu'il n'y ait pas un plus

Digitized by Google

grand nombre d'élèves qui perdent complètement leur tems?

Mais ce nombre est énorme encore, et l'on doit en être effrayé. Combien de pères de famille ont payé deux fois les frais d'examen et de réception de leurs enfans qui, après avoir subi ou fait subir, tant bien que mal, les actes nécessaires, ont été grossir le nombre des médicastres qui déciment les populations, et que l'expérience même n'instruit pas.

Ce ne sont pas les moyens d'instruction qui manquent; ils sont multipliés presque jusqu'à la surabondance; il ne s'agit que d'en régler et d'en surveiller l'emploi. D'ailleurs l'expérience est là qui parle plus haut que les théories: au tableau qui précède, et qui certes aurait pu être rembruni encore, sans qu'il y eût d'exagération, opposez ce qui a lieu dans les Ecoles Polytechnique, Vétérinaire, Normale et autres, où les élèves sont résidans et soumis à une règle qui garantit le bon emploi du tems et la direction judicieuse des études; comparez les résultats, et voyez si, toutes choses égales d'ailleurs, il ne sort pas de ces Ecoles plus de *sujets distingués* d'abord, et ensuite une plus forte proportion de ce qu'on peut appeler *bons sujets*, qu'il n'en sort de l'Ecole de Médecine, par exemple. Il n'est pas difficile de reconnaître l'origine de cette différence, surtout lorsqu'on voit, d'une part, que plusieurs anciens élèves de l'École Polytechnique qui se sont livrés à l'étude de la médecine, y ont très-bien réussi; et, de l'autre, que beaucoup de médecins distingués sont sortis de l'Ecole du Val-de-Grâce et de celle des offficiers de santé de la marine, écoles où la hiérarchie et la subordination militaires garantissent l'assiduité des élèves aux leçons, et où de fréquens examens, auxquels on ne peut échapper, viennent constater les progrès et mettre en évidence la paresse, plus commune que l'inca-

Digitized by Google

pacité. Ne sait-on pas qu'il sort des Ecoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon des hommes plus forts que la moitié des docteurs en médecine?

Un seul homme de nos jours, un vrai disciple d'Hippocrate, le respectable Chaussier, avait bien compris la mission du professeur. Le soir, il réunissait chez lui quelques élèves, et là dans une conversation familière, il exerçait leur esprit à voir et à juger. Ceux qui ont eu le bonheur d'être admis à ces réunions, en conservent un souvenir reconnaissant, et pourraient dire ce qu'ils ont gagné dans ces simples entretiens où le professeur disparaissait, et où l'on s'instruisait par la recherche et la discussion. Là, on lisait en commun les ouvrages anciens et modernes; chacun apportait des extraits, des analyses, et chacun profitait du travail des autres, en même tems qu'il fournissait son contingent à l'instruction commune. Comment lisent, pour la plupart, les élèves de nos Ecoles actuelles, quand ils lisent?

Les inconvéniens qu'on a signalés ne tiendraient-ils pas en grande partie à ce qu'on songe trop tard à donner aux études une direction spéciale? C'est ce que quelques personnes ont pensé après avoir mûrement réfléchi et ce qui a fait naître l'idée de *l'Ecole préparatoire de Médecine*, dont le plan va être exposé.

Le but qu'on se propose dans cet établissement est d'économiser le tems et l'argent [1] d'offrir aux pères de famille une sécurité qui leur manque, et d'envoyer aux Facultés des élèves parfaitement disposés à profiter des excellentes leçons qui leur y sont offertes.

Nous supposons des élèves de quinze ans au moins, sortant des colléges de l'Université; nous fixons à deux ans la

1 On dote une fille avec l'argent qu'on peut économiser sur l'éducation d'un fils.

Digitized by Google

durée du séjour dans l'Ecole, qui est organisée sur le modèle de l'Ecole Polytechnique ; et nous croyons que ceux qui en sortiront après ce délai seront bien en état : 1° de passer d'une manière satisfaisante leurs examens de bachelier ès-lettres ; 2° de passer également bien l'examen pour l'externat des hôpitaux de Paris, ou pour entrer dans les hôpitaux militaires ou de la marine, indépendamment de ce qu'ils auront pris leurs inscriptions. Enfin, nous ne craignons pas d'avancer qu'un élève qui aurait bien employé son tems serait en mesure de soutenir l'examen d'officier de santé, ou les deux premiers examens pour le doctorat.

Voici maintenant les moyens très-simples par lesquels on obtient un résultat pareil ; car, il ne s'agit que de bien employer le tems et les ressources qu'on possède, en joignant à *l'étude des mots, l'étude des choses*, et en s'assurant exactement que les elèves savent bien, en effet, ce qu'ils sont censés savoir. Il ne faut pour cela que du zèle et de la persévérance, qualités plus rares que brillantes.

Dans les classes ordinaires, l'étude des langues est peut-être un peu trop exclusive d'autres acquisitions intellectuelles ; nous avons soin, nous, de placer dans l'esprit des élèves des faits de divers genres, en même-tems que les formes de langage propres à les exprimer. En conséquence, les jeunes gens qui nous sont confiés apprennent le latin dans Celse, le grec dans Hippocrate, le français dans Cuvier, etc., en même-tems qu'ils se familiarisent avec les *choses* contenues dans ces ouvrages, qui leur servent de modèle sous un double rapport.

Le caractère distinctif de l'enseignement proposé ici est d'être toujours *pratique* ; de procéder constamment de l'observation des faits à la constatation des règles, et d'obliger les jeunes gens à faire un usage continuel de la méthode

Digitized by Google

analytico-synthétique, espèce de gymnastique essentiellement propre à développer les forces de l'intelligence. Chez nous les élèves, constamment tenus en haleine, ne sont jamais abandonnés à eux-mêmes ; il n'y a point d'*études*, tems où l'esprit s'abandonne si souvent à l'habitude d'opérer avec lenteur ; les *exercices en commun* se succèdent du matin au soir, de manière à ce qu'il ne se perde pas un instant, et que chaque élève soit continuellement sur le *qui vive ;* en outre, des exercices publics et des examens devant des commissions instituées par le conseil supérieur, auront lieu de *quatre* en *quatre mois*, et permettront à toute personne intéressée de constater les progrès des élèves, et d'apprécier les soins donnés à leur éducation. Si l'on ajoute à cela qu'il n'y aura point de *vacances*, on comprendra facilement la possibilité de remplir *en deux ans* les engagemens que nous ne craignons pas de prendre avec le public. Nous osons espérer que les élèves qui sortiront de l'Ecole *sauront beaucoup*, parce qu'*ils sauront parfaitement ;* nous osons espérer aussi que plus d'un demandera à continuer ses études avec les maîtres dont il aura apprécié le dévoûment ; enfin, nous nous flattons que la Faculté les distinguera parmi ses nombreux élèves et applaudira à des efforts consciencieux.

Revenons à l'exposé de notre système d'études. En même-tems que les élèves s'occuperont des études *classiques* proprement dites, de celles qui sont exigées pour le titre de bachelier ès-lettres, auquel ils doivent parvenir, d'autres études spéciales commenceront pour eux.

D'abord la PHYSIQUE, la CHIMIE et la BOTANIQUE, étudiés *sur les faits*, en *vérifiant* immédiatement les meilleurs auteurs, de telle sorte qu'il y ait toujours pour les élèves simultanéité de perception et d'examen, et qu'ils soient à chaque instant obligés de rendre compte de ce qu'ils ont

Digitized by Google

appris ; de formuler leurs opinions d'une manière claire et intelligible ; de les discuter et de les soutenir, soit contre leurs condisciples, soit contre les professeurs, tant verbalement que par écrit, et indistinctement dans les diverses langues qu'ils étudient, et même en appelant à leur aide le dessin et le modelage. Ils dressent aussi des tableaux synoptiques et font des résumés, travaux plus utiles à ceux qui les font qu'à ceux qui les achètent tout faits.

On n'a pas besoin de faire ressortir les avantages d'une semblable manière de travailler, ni de dire combien ceux qui l'auront suivie en éprouveront d'heureux résultats pour leurs examens et pour les concours ; et, ce qui est plus important que tout le reste, combien de semblables habitudes d'esprit sont propres à former des praticiens capables et judicieux.

Chaque jour amène aux élèves des connaissances nouvelles ; accoutumés qu'ils sont à tirer d'un livre *tout* ce qui y est, et à rapporter, sans y manquer jamais, ce qu'ils voient pour la première fois avec ce qui leur est déjà familier, ils avancent dans la carrière d'un pas mesuré, mais ferme et soutenu, et arriveront au terme, possesseur d'un fonds qui leur appartiendra véritablement, et dont ils seront toujours prêts à tirer bon parti.

S'ils apprennent *de la* médecine et *de la* chirurgie en apprennant le latin, le grec et le français ; s'ils étudient dans ces mêmes livres la philosophie et la rhétorique, ils apprennent le dessin en dessinant et en peignant de l'anatomie humaine et comparée, et de l'anatomie végétale ; et ces objets qu'ils ont reproduits avec soin et à loisir, on les leur fait représenter immédiatement et à grands traits sur le tableau noir, et on les oblige d'indiquer les applications pratiques qu'ils ont déduites de cette étude.

Digitized by Google

Pour la chimie et la physique, les expériences (on en peut faire beaucoup sans avoir besoin de magnifiques cabinets); pour la botanique, les bois et les champs; pour l'ANATOMIE, les *dissections d'animaux*, les planches, les pièces en cire, les pièces de M. Auzoux; pour la PHYSIOLOGIE, l'observation de *soi-même* et *des autres*, les vivisections; pour la TOXICOLOGIE et la MATIÈRE MÉDICALE, l'étude des substances par tous les sens, les expériences sur les animaux vivans, et les recherches MÉDICO-LÉGALES, instituées sur leurs cadavres; tel est, en abrégé, le tableau des moyens de donner aux élèves cette instruction-pratique que la masse possède si rarement.

Qui nous empêchera de les exercer à pratiquer les uns sur les autres les diverses explorations du cœur, du pouls, des organes respiratoires, et de leur faire acquérir la connaissance de l'état sain, auquel il leur sera facile, plus tard, de rapporter l'état morbide. Si nous étudions les BANDAGES, nous disons à l'élève, ou plutôt aux élèves: « Le fémur est brisé au milieu; faites un appareil d'après ce que vous savez d'anatomie et de pathologie chirurgicale. » Si nous faisons de la MÉDECINE OPÉRATOIRE, nous lui disons: « Une pierre est dans la vessie; cherchez le moyen de l'en tirer, ou choisissez parmi les moyens proposés à diverses époques, et que vous connaissez. Liez-moi l'artère crurale sur ce chien, etc. Traitez-le de cette plaie, de cette fracture. Regardez et souvenez-vous, pour appliquer plus tard. Chaque élève parle à son tour, et du choc des opinions résulte une lumière qui brille pour tout le monde.

L'hopital Beaujon, placé à deux pas de l'établissement, n'est-il pas pour nous une excellente école de CLINIQUE CHIRURGICALE ET MÉDICALE? et ne pouvons-nous pas nous flatter de présenter un cours complet d'études médicales?

Digitized by Google

Qu'est-ce d'ailleurs que ce mode d'enseignement, si ce n'est celui qu'ont spontanément suivi tout ce qu'il y a eu d'hommes distingués; celui dont nous avons tous usé plus ou moins, lorsque, sortis des classes, et poussés par la nécessité, mère de l'industrie, nous avons été livrés à nous-mêmes; celui que tous les pères de famille reconnaîtront, comme l'ayant cent fois désiré et imaginé eux-mêmes, lorsqu'ils ont enseigné quelque chose à leurs enfans; celui enfin que tout médecin emploierait s'il avait le loisir de diriger lui-même l'éducation médicale de son fils?

Croit-on qu'avec des études aussi variées et aussi actives, il puisse y avoir une place pour l'ennui, une excuse pour la paresse, un motif plausible pour le découragement? Nous aurons le droit d'être bien exigeans envers nos élèves, car nous ne leur demanderons *que ce qu'ils peuvent;* mais il faudra qu'ils fassent *tout ce qu'ils peuvent*, et qui saurait assigner un terme *au possible*, même pour le dernier des hommes?

Et pense-t-on qu'un élève qui, en sortant de l'École, viendrait à embrasser une autre profession que celle de médecin, pût jamais avoir à regretter les études qu'il y aurait faites?

Nous aimons à nous figurer qu'un semblable établissement aura l'approbation de tous les médecins, qui y enverront ceux de leurs enfans qu'ils destinent à suivre la même carrière qu'eux, et que les étrangers qui affluent en France s'empresseront de jouir des avantages qu'il offrira évidemment, et qu'on ne trouve nulle part.

D'ailleurs, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici le programme détaillé des études tel qu'il est suivi à l'École préparatoire de médecine depuis son installation.

Digitized by Google

Programme des études de l'Ecole préparatoire de médecine.

PREMIÈRE ANNÉE.

5 ½ à 7	Tous les jours.	— *Mathématiques.*
7 8	Id.	— *Étude des Epitome de Physique, Chimie et de Botanique.*
8 9	Lundi, mercredi, vendr.	— *Visite à Beauyon.*
	Mardi, jeudi, samedi.	— *Gymnastique.*
9 11	Lundi, mercredi, vendr.	— *Chimie.*
	Mardi, jeudi, samedi.	— *Français, Philosophie, Histoire*
11 12	Tous les jours.	— *Dessin.*
1 ½ 3	Id.	— *Rédaction de Chimie, d'Anatomie, etc.*
3 5	Lundi, mercredi, vendr.	— *Français, Philosophie, Histoire.*
	Mardi, jeudi, samedi.	— *Anatomie, Physiologie.*
6 ½ 8 ½	Lundi, mercredi, vendr.	— *Grec, Latin.*
	Mardi, jeudi, samedi.	— *Anglais, Allemand, Italien.*

Notre intention est de donner à cette Ecole tout le développement qu'elle comporte; et dès que le nombre de vingt élèves sera dépassé, nous mettrons à exécution le projet suivant, qui est relatif aux moyens moraux d'obtenir les progrès qu'on désire,

Les récompenses sont le meilleur moyen de gouverner les hommes. Dans l'Ecole, chaque bonne action aura son prix, et la bonne volonté surtout aura le sien: ainsi, dans chaque exercice, les élèves qui auront le mieux fait recevront un jeton qui comptera pour le prix de la fin de l'année.

Ces prix ne seront point donnés au concours, dans lequel un hasard malheureux vient déjouer des espérances

Digitized by Google

fondées sur une année entière de travail ; mais plutôt, il y aura un *concours continuel*, chaque jour devant fournir un résultat dont la somme totale donnera le prix. Qui pourra se plaindre d'une pareille décision ?

Les prix, selon nous, doivent avoir une valeur réelle : il faut qu'ils soient *utiles* en même tems qu'*honorables* ; l'un ne saurait nuire à l'autre. Il faut que les succès d'un jeune homme *profitent* à lui-même et à sa famille.

Le premier prix sera donc une médaille d'or de *cinq cents francs*.

Le second *trois cents francs*.

Le troisième *deux cents francs*.

Puis *cinq* accessit de *cent francs* chaque.

Ce n'est pas tout : l'élève qui aurait le premier prix dans les deux années de ses études, recevrait de l'Ecole un prix bien plus important, savoir :

Une réception gratuite à la Faculté de médecine, représentant une somme de *quinze cents francs*.

Voilà des moyens d'émulation, des encouragemens à bien faire. Que serait-ce si la Faculté ajoutait quelque chose à ces récompenses ! Que serait-ce si le Gouvernement ouvrait gratuitement aux élèves couronnés l'*Ecole spéciale de Médecine*, qu'il fondera très-probablement, et d'où sortiront des médecins revêtus d'une fonction publique, dont la raison et l'humanité réclament l'établissement.

Des demi-bourses, au nombre de *quatre* seront offertes à l'association des médecins de Paris, et le prix de la pension, qui est de *quinze cents francs*, sera réduit à *deux cents francs* pour les fils de médecins. Les orphelins, qui seront placés par l'association des médecins de Paris, ou telle autre association de médecins en France, seront admis au prix

Digitized by Google

de mille francs par an ; les anciens élèves du Lycée national jouiront de la même faveur.

HERBIER DE PLANTES

Médicales indigènes, publié par A. DALMESCHE, *Docteur en médecine, et plusieurs autres collaborateurs.*

PROSPECTUS.

Faciliter l'étude d'une science, c'est concourir à son progrès ; c'est le but que nous nous sommes proposé, en publiant notre *Herbier de Plantes Médicales indigènes*. Nous pensons y parvenir en dépouillant l'étude de la botanique de tout ce qu'elle a de fastidieux : *la récolte et la dessiccation* des plantes. En effet, la perte de tems, les peines, l'ennui, les dépenses même qu'entraînent toujours avec elles ces deux opérations, ont souvent suffi pour faire négliger cette partie de l'histoire naturelle, source intarissable de remèdes efficaces.

Le plan de l'ouvrage que nous publions, communiqué à plusieurs savans, a reçu leur entière approbation ; entre autres celles des célèbres professeurs RICHARD et A. DE JUSSIEU, dont nous suivrons les conseils, et qui ont bien voulu nous donner les encouragemens les plus flatteurs.

Les plantes que nous offrons et dont l'inspection seule peut donner une idée bien exacte, sont préparées avec un soin tel, qu'aucune planche, quelque bien gravée et coloriée qu'elle soit, ne peut leur être comparée.

Par des procédés chimiques et mécaniques particuliers, à force de recherches et d'essais nombreux, nous sommes parvenus, non-seulement à conserver à la plupart de nos

Digitized by Google

plantes leur *coloration* naturelle, mais encore à les rendre *inattaquables* aux insectes destructeurs, opérations difficiles qui demandent beaucoup de tems, un soin et une patience incroyables. Joignez à tous ces avantages les suivans qui ne sont pas moins importans :

1° D'offrir à des sujets qui permettent toute espèce d'examen, même à l'aide des verres grossissans, et, par cela même, rendent possible l'étude de la *taxonomie* et de la *phytographie* ;

2° D'offrir, par l'inspection seule, un moyen qui grave et peint à la fois dans la mémoire, la plante elle-même, mieux que toutes les descriptions possibles ;

3° De donner immédiatement la facilité de pouvoir comparer entr'elles diverses espèces, ayant de la ressemblance extérieurement, mais dont les propriétés sont très-différentes, et par là rendre moins fréquentes les erreurs malheureusement trop multipliées.

Comme il ne suffit pas, pour bien connaître une plante, de savoir seulement son nom, nous y avons joint un texte laconique qui renfermera :

1° La synonymie, les noms vulgaires ;

2° L'étymologie et un petit abrégé historique ;

3° La classification de Jussieu et de Linnée ;

4° Les craactères distinctifs du genre ;

5° Les caractères distinctifs de l'espèce ;

(La plante desséchée contiendra toujours les organes nécessaires pour qu'on puisse vérifier l'exactitude de ses caractères.)

6° Les propriétés thérapeutiques et médicales ;

7° Enfin les doses et le mode d'administration le plus usité, parties essentielles dont la connaissance exacte est si précieuse au praticien.

Digitized by Google

Avec le texte, l'on pourra classer à volonté les plantes, suivant le système de Linnée, la méthode de Jussieu, ou les ranger par ordre alphabétique pour faire seulement un dictionnaire de botanique médicale. Nous nous engageons à donner, à la fin de l'ouvrage, trois tables exactes de nos plantes, classées et rangées de ces trois manières différentes.

Tel est le plan que nous nous sommes proposé, à l'exécution duquel nous apporterons tous nos soins, heureux si nous pouvons parvenir à notre but, en facilitant le progrès d'une science aussi utile et en même tems aussi agréable que la botanique.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'*Herbier* sera composé de 120 plantes les plus usitées en médecine, divisées en 20 livraisons, contenant chacune 6 plantes.

La plante, fixée sur un papier blanc, entouré d'un filet noir, avec le texte au bas, sera renfermée dans une feuille de papier rose. Le tout sera contenu dans une couverture imprimée.

Le prix de la livraison est fixé à 1 fr. 50 c.

Il en paraîtra une tous les jeudis, à partir du 5 mai 1836.

Les personnes qui souscriront avant la mise en vente de la 2me livraison, ne paieront l'ouvrage complet que 25 fr.

On souscrit :

A Rouen, chez LEGRAND, libraire-éditeur, rue Ganterie, n° 26, et chez le docteur DALMENESCHE, rue des Maîtresses, n° 30.

Un spécimen de l'ouvrage sera déposé chez tous les libraires des départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, où l'on pourra également souscrire

Digitized by Google

TABLE.

	Pages.
Deuxième supplément aux Listes de la Société.	269
Séance générale du 23 mai 1836.	269
Rapport de la commission d'examen des comptes du Trésorier de la Société.	272
Budget de 1837.	277
Congrès scientifique de France.	279
Rapport sur le Code rural, par M. DE VATIMESNIL.	292
Lettre de M. le Ministre du Commerce à MM. les Préfets, relative à l'agriculture.	301
Note sur l'essai du doré par la voie humide, par M. BOUTIGNY,	307
Hygiène des animaux domestiques en Egypte, par M. LAUTOUR.	309
Association rurale de Naz.	322
Précis sur l'incendie de la cathédrale de Chartres.	323
Rapport sur les ruines de La Londe, par MM. P. DIXON et E. MARCEL.	329
Discours de M. P.-A. DAIR, à la distribution des prix de l'Ecole de Chant, à Caen.	334
Programme du Congrès historique.	336
Discours de M. le comte DE BEAUREPAIRE à la Société des Antiquaires de Normandie.	341
Prix proposés.	348
Annonces.	354

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Le Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs*, par an; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. *L.-H. Delarue*, à Evreux, rue S.t-Léger, N.° 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

3: 7
(Wh. # 25.-28.)

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXVIII. — Octobre 1836.

EVREUX,

IMPRIMERIE D'ANCELLE FILS.

1836.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Messieurs les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. *Sauval*, avocat, Trésorier de la Société, rue du Chariot, à Evreux.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. *Delarue*, Secrétaire perpétuel de la Société, rue St.-Léger, N.° 35, à Evreux.

On est prié d'affranchir tous les envois.

Digitized by Google

Troisième supplément aux Listes de la Société.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Beaulavon jeune, à Evreux,
Bissieu aîné, propriétaire à Verneuil.
Cauvin de Lampérière, à Menilles.
Fouquet, juge de paix à Pacy.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Lorin, archiviste du département, à Evreux.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Charpentier, Zébédée, aux Andelys.
Michel, propriétaire aux Andelys.
Rouget, maire à Gisors.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Boucher, notaire à Brionne.
Bourard, ancien maire, à Brionne.
Le Guerney, géomètre, à Brionne.

DÉPARTEMENS.

Decorde, conseiller à la Cour royale de Rouen.
Pascal, de Toulouse, graveur à Paris.
Poulain de Bossay, à Paris.

Digitized by Google

SÉANCE D'ORDRE DU 27 AOUT 1836.

A sept heures du soir, M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, le Secrétaire perpétuel a lu le procès-verbal de la séance générale du 23 mai dernier, qui a été approuvé; il a communiqué les délibérations prises par le Conseil d'administration, dans ses séances des 1er, 10 juillet et 3 août; il a rendu compte des opérations du Comité de Rédaction, des 4 juin, 1er juillet et 5 août 1836, et il a donné lecture d'une lettre de M. le Ministre du Commerce à M. de Rancé, relative à la part qu'il avait faite à la Société dans la distribution des fonds mis à sa disposition pour encouragemens à l'agriculture.

Un rapport de la Section générale de Pont-Audemer, sur un appareil de M. Vallery, propre à la conservation des grains, a été remis à M. le Secrétaire de la Section d'Agriculture, avec invitation de le mentionner demain en séance publique.

Sur la proposition de M. le Président, l'ordre du jour pour cette séance, a été dressé par le Secrétaire perpétuel, et la Société a nommé six Commissaires pour en faire les honneurs.

La Société a entendu les rapports des Commissions nommées dans la séance générale du 23 mai, sur les Candidats nouvellement présentés et il a été voté au scrutin secret pour leur admission.

D'autres Candidats ayant été proposés, de nouvelles Commissions ont été nommées, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1836.

Le dimanche 28 août 1836, à midi, les membres de la Société s'étant réunis à Evreux, dans l'Amphithéâtre du Jardin Botanique, en présence de MM. les membres du Conseil général du département et d'un concours nombreux de dames et d'auditeurs distingués, M. le Président ayant invité M. le Préfet et M. le Président du Conseil général à prendre place au bureau, a déclaré la séance ouverte, et les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Discours

PRONONCÉ PAR M. HÉBERT, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Ce n'est pas seulement une obligation de notre réglement, c'est un besoin pour toutes les Sociétés comme la nôtre de présenter publiquement, à certaines époques, le résumé de leurs travaux, afin d'en examiner l'ensemble, le mérite et les résultats, et de rechercher pour l'avenir, la direction la plus avantageuse; mais il me faut toute la confiance que je mets dans votre esprit de justice pour élever la voix dans cette réunion solennelle où je dois répondre au devoir que m'impose l'honneur de la présider.

Je ne me suis pas dissimulé ce que j'avais à craindre de vos souvenirs. Ceux qui les années précédentes occupèrent le fauteuil, vous firent entendre des voix tellement imposantes et graves que j'ai besoin d'une grande résignation pour me présenter dans ce rôle qu'ils ont fait briller par leurs talens.

Une considération me rassure ; je trouve dans mes sentimens un amour si vif pour notre riche et beau pays, une estime si profonde pour les hommes qui travaillent à l'embellir

Digitized by Google

et à l'enrichir encore, que j'ai attendu quelque bienveillance d'une assemblée formée par le patriotisme véritable qui sans ostentation s'essaye à reculer les limites de la science, à la propager, et à féconder les sources de la prospérité publique. Au milieu d'une Société semblable, il s'établit sans efforts, des liens doux et puissans; il se fait un échange de sentimens tellement affectueux qu'on est toujours assuré d'y parler assez bien quand on y parle de ce qui peut contribuer au bonheur des hommes.

Il y a quelque chose d'excellent en effet, dans ces associations où l'on vient mettre en commun, au profit de toutes les classes, non-seulement les fruits du travail et de l'observation, mais encore ce qui ennoblit la science, une ardeur qui s'éteindrait dans l'isolement et qui se ravive toujours par la communication.

Que ces associations se multiplient, et leur salutaire et pacifique influence se fera bientôt sentir.

En rapprochant les hommes qui ne cherchent pas à se rencontrer, qui trop souvent se jugent sans se connaître et qui se jugent parfois avec une sévérité bien aveugle, ces associations formeront entr'eux un premier nœud qui ne tardera pas à se resserrer. Tel est le mérite des travaux utiles à l'humanité, qu'il fait naître une estime réciproque chez ceux qui s'y livrent ensemble.

L'amour du bien public sait triompher des divergences d'opinion; il rapproche, il concilie, il dispose à la tolérance, à la concorde, à l'amitié; il crée des rapports de mutuelle bienveillance, il vaincrait parmi nous l'esprit de parti lui-même, il détruirait ses préventions et ses colères.

Il nous est permis de l'espérer, cet exemple de l'association réalisé dans les chefs-lieux d'arrondissement, se développera dans nos cantons, il sera fécond pour notre département. On conçoit combien il est à désirer que les hom-

Digitized by Google

mes les plus honorables se réunissent pour étudier les besoins d'un pays, d'une localité, pour interroger leur expérience, leur science, leurs pratiques; déjà l'on sait apprécier les travaux qui tendent à enrichir le sol, à augmenter nos richesses, à multiplier les jouissances de la vie. Il y a aujourd'hui dans la société un besoin senti par tous les hommes de bien, à quelque nuance d'opinion qu'ils aient été associés par leur naissance, leur première éducation, leurs relations sociales, leurs affections, leurs goûts, leurs habitudes; ce besoin, Messieurs, c'est de travailler en paix, c'est de marcher de concert vers la prospérité de notre pays et le bien-être de tous.

Il appartient à MM. les Secrétaires de rendre un compte analytique des travaux dus à la méditation de nos collègues; pour moi, j'essaierai seulement de vous soumettre quelques pensées qui m'ont paru dignes de vos investigations.

Les Sociétés qui se livrent à des études théoriques et pratiques, non-seulement doivent s'occuper des intérêts de la science, mais elles ont aussi mission de penser aux intérêts matériels du pays; car le monde moral est régi par des intérêts, gouverné par des besoins, et ce n'est pas au moyen de théories stériles, d'utopies incompréhensibles et d'abstractions contradictoires que la société peut marcher.

C'est par des améliorations positives que nous atteindrons au but que notre Société se propose. Ainsi nous devons coopérer de tous nos efforts à la fondation de toutes les institutions qui doivent augmenter la somme du bien-être matériel.

J'en prends un exemple dans les caisses d'épargnes :

En offrant aux classes laborieuses un moyen facile de placer de faibles sommes qui auraient été dépensées en pure perte, cette institution détruit l'insouciance et les habi-

Digitized by Google

tudes déréglées, alimente l'amour du travail qui devient une source assurée de bien-être, fait espérer l'extinction de la mendicité, cette plaie hideuse des sociétés, et attache à l'ordre public une foule d'individus, en même-tems qu'elle fait régner dans les familles l'aisance et la bonne harmonie.

N'est-ce donc pas une œuvre digne de tous nos soins que de multiplier autant que possible ces écoles d'économie, et par conséquent de civilisation?

Ce n'est pas là de cette philantropie qui ne produit que des paroles, c'est une belle et bonne action qui honore une compagnie et en perpétue le souvenir.

Il ne suffit pas non plus de s'intéresser aux progrès des arts; avant tout il faut extirper cette ignorance qui paralyse les ressorts de l'ame, et pour y parvenir, il faut s'occuper activement des moyens de développer l'intelligence en prenant l'homme au sortir du berceau et en lui procurant dès sa plus tendre enfance une partie de ce bien-être physique que tant d'individus n'ont jamais connu, et qui ne doit pourtant pas être le partage exclusif des classes aisées.

On parlera bien plus efficacement au moral, quand on aura adouci les souffrances physiques.

C'est donc une institution éminemment utile que l'établissement des salles d'asile, et ce serait un bien grand honneur pour la société, si son aide et son intervention devenaient efficaces pour en hâter la création.

La salle d'asile est une institution dans l'intérêt de l'enfance; ce n'est ni un hospice, ni une école, mais elle participe de tous les deux par les soins physiques et maternels qu'y trouvent les enfans, et par quelques principes de morale qui leur sont inculqués.

Les salles d'asile ont pour but de remplir cette déplorable lacune qui existe dans l'éducation des enfans, principale-

Digitized by Google

ment de ceux de la classe pauvre, qui doit fixer toute votre sollicitude, comme hommes et comme citoyens.

Les salles d'asile préservent les enfans des dangers auxquels l'abandon de leurs parens les expose, elles les préparent à une vie honnête par l'habitude d'une discipline douce et bienveillante, et par une éducation morale et intellectuelle qui les dispose à recevoir avec de grands avantages l'éducation des écoles primaires.

Et qu'on ne dise pas qu'en faisant tout pour populariser ces établissemens, en faire apprécier les bienfaits, la Société d'Agriculture veut trop embrasser, qu'elle s'occupe de choses étrangères à son institution, ce serait-là une grave erreur que vient démentir la spécialité de nos travaux habituels.

Si l'Agriculture appelle tant d'améliorations, à quoi cela tient-il, si ce n'est à l'état d'ignorance où végètent des populations entières ? Dans ce département si industrieux, si riche, si fertile, si peuplé, on n'a pas une idée de l'ignorance de certaines communes.

C'est une triste vérité, mais il faut avoir le courage de la proclamer, car l'ignorance ne profite à personne, pas plus aux maîtres qu'aux serviteurs.

Si donc on veut apprendre à l'homme à tirer un utile parti des moyens que la Providence a mis en lui, il faut se mettre à l'œuvre, frapper là où est le mal, qui ne pourra résister aux efforts d'une persévérante sollicitude, il faut venir au secours des malheureux et prévenir leur misère à l'aide des développemens successifs de leur intelligence.

J'ajoute qu'il faut préparer aux cultivateurs une éducation supérieure spéciale qui leur a manqué jusqu'aujourd'hui.

Lorsqu'on examine la famille du cultivateur qui, dans l'exercice de son industrie, a acquis une honnête aisance,

Digitized by Google

on est étonné d'entendre répéter que la culture du sol n'est plus lucrative, que désormais, l'homme qui voudra trouver quelques bénéfices, doit transporter ailleurs ses capitaux et son intelligence. Il est vrai que l'agriculture telle qu'on la pratique aujourd'hui sur la plus grande partie du sol français, est loin de procurer tous les profits qu'on a droit d'en attendre: Pourquoi? c'est qu'en face de l'essor donné aux autres industries, l'agriculteur s'est arrêté et est resté en arrière, c'est que ceux qui exploitent le sol comme propriétaires, ou comme fermiers, sont enfermés dans un cercle vicieux dont ils ne peuvent sortir, parce que l'éducation qu'ils ont reçue n'est pas suffisante pour leur permettre d'étudier avec profit la marche de l'art, de saisir avec discernement ce qu'un système nouveau peut avoir de défectueux ou d'applicable; c'est que tous ou presque tous sont les esclaves des idées reçues dans la première éducation, qu'ils ne peuvent rectifier ensuite, parce qu'ils manquent de connaissances pour le faire.

Mais si l'agriculteur recevait une éducation appropriée à son état, s'il se montrait habile à s'emparer des découvertes, s'il s'engageait dans une voie d'améliorations sages et raisonnées, il trouverait assurément dans la culture du sol une industrie honorable et profitable.

Il suffit pour cela qu'au lieu de recueillir dans l'âge des impressions durables, des connaissances inutiles pour une carrière agricole, étrangères même aux conditions d'existence de nos Sociétés actuelles, les jeunes gens se pénètrent des idées de leur profession, dans un système favorable d'études.

Au moyen d'une instruction supérieure, les cultivateurs, dans ce siècle tout de concurrence et de publicité, atteindront cette position qui leur appartient dans toutes nos

Digitized by Google

assemblées et sauront s'y maintenir; et d'un autre côté, c'est par l'instruction primaire qu'on régénérera le peuple. Avec une instruction morale sagement proportionnée à la situation de chacun, on trouvera par la suite chez les pères une vigilance mieux raisonnée, chez les enfans, une piété filiale plus désintéressée, chez les maîtres une justice mieux distribuée, chez les serviteurs une fidélité plus intelligente, et chez presque tous, l'intégrité, la bonne foi, l'obéissance aux lois qui mieux comprises seront mieux exécutées.

L'instruction produira de la communauté dans les sentimens, de la sympathie dans les convictions, de la liaison dans les idées, de l'accord dans les buts. C'est-là que résident et les mœurs publiques et les vertus privées qui font prospérer les états comme les familles.

Ne nous inquiétons pas des objections élevées contre l'instruction.

Non-seulement elle est utile pour préparer à toutes les améliorations matérielles; elle va encore être indispensable pour comprendre, exécuter, rendre profitables celles qui sont déjà décrétées et dont les représentans du pays nous ont ouvert la voie.

Depuis long-tems les cultivateurs sollicitaient une réforme dans les vicieux usages qui limitaient la durée des baux à neuf ans; leurs vœux si justes, si légitimes restaient sans être entendus.

Les chambres ont accueilli, à une immense majorité, la proposition d'autoriser les administrateurs des hospices et des établissemens publics à consentir des baux de 18 ans.

C'est-là un grand service rendu à l'industrie agricole. Quand les propriétaires verront les établissemens publics faire de longs baux et leurs propriétés mieux cultivées, ils les imiteront.

Digitized by Google

Pour réussir, un cultivateur est obligé d'avancer des capitaux considérables, il faut donc que l'espérance fondée de pouvoir recueillir le détermine à faire des sacrifices.

Avec de longs baux il aura de la sécurité, il fera des expériences, des essais; il changera ses assolemens, il se livrera à des défrichemens et d'immenses terreins cesseront de rester sans culture.

Avec de longs baux les travaux du laboureur ne seront pas en pure perte pour lui et pour sa famille; alors il y aura profit.

Aujourd'hui que les assolemens variés, les rotations des prairies artificielles, les plantes oléagineuses et d'autres cultures reculent l'horizon de nos fermiers; aujourd'hui qu'ils sont obligés d'avoir plus d'intelligence, plus de soins et plus de capitaux, aujourd'hui que les développemens de l'industrie agricole sont venus joindre aux simples exploitations rurales les sucreries, les huileries, les féculeries, et les associer ainsi à l'industrie manufacturière, n'est-il pas aussi utile aux intérêts des propriétaires que juste à l'égard des cultivateurs de prolonger la durée des baux?

Il faut aussi pour que l'agriculture n'éprouve plus d'entraves, dépouiller les baux de ces clauses surannées qui tout au plus étaient bonnes il y a cinquante ans, mais qui actuellement sont des précautions inutiles et des obstacles au développement industriel aussi préjudiciables aux propriétaires qu'aux fermiers.

Messieurs, une proposition non moins intéressante pour l'industrie agricole a été faite : il s'agit du droit de vaine pâture. Appuyée par les agriculteurs qui connaissent l'état et les besoins de l'industrie agricole, cette proposition paraît devoir soulever les clameurs de ceux qui vivent au milieu des abus et des usages routiniers; mais c'est un devoir pour

Digitized by Google

les Sociétés qui représentent immédiatement les intérêts agricoles, de signaler tous les vices d'un usage qui viole les droits de propriété, nuit au développement de l'agriculture et provoque à des actes coupables.

La vaine pâture empêche de former des prairies artificielles, puisqu'elles seraient exposées aux ravages des bestiaux.

Elle fait obstacle à la suppression des jachères.

Elle propage et perpétue les épizoties.

Elle nuit à l'amélioration des races et la rend impossible.

Elle porte atteinte au droit de jouir de sa propriété de la manière la plus absolue.

Plusieurs communes s'en sont-elles-mêmes affranchies par convention.

Le droit de vaine pâture consomme et détruit plus qu'il ne rapporte.

Il apprend aux pauvres à vivre aux dépens du riche.

Il les constitue dans un état permanent d'hostilité.

Les bestiaux qu'il nourrit suffisamment l'été meurent de faim l'hiver.

Il démoralise le peuple en l'habituant aux échappées intentionnelles, c'est-à-dire à de véritables larcins.

Il l'entretient dans un état de fainéantise déplorable.

Il engendre de nombreux procès entre les cultivateurs.

La répartition des bestiaux qu'il suppose est le plus souvent impraticable et nuisible à l'agriculture.

Le tems est venu de rendre à chacun la disposition de sa chose, d'anéantir une modification préjudiciable au droit de propriété; l'accroissement de la population, le développement successif de l'industrie agricole, font un devoir aux Sociétés d'agriculture d'en poursuivre la suppression; c'est une nécessité urgente à laquelle elles doivent s'efforcer de pourvoir en appuyant la proposition.

Digitized by Google

Propager dans les campagnes et parmi les classes laborieuses, la connaissance de tout ce qui les intéresse, est une conséquence nécessaire du mouvement général qui nous porte vers les améliorations de toute nature. Exposés à l'intempérie des saisons, enclins à suivre les conseils de ces empyriques nomades qui exploitent effrontément leur crédulité, et dont l'audacieuse ignorance est un véritable fléau pour leurs contrées; peu éclairés d'ailleurs pour la plupart sur la manière la plus convenable de se loger, de se vêtir, de se nourrir, en raison de la température sous laquelle ils vivent et de la nature même de leurs travaux, les habitans des campagnes, les ouvriers ont très-souvent besoin de connaître comment ils peuvent se garantir de l'influence plus ou moins maligne des localités. Il leur importe de connaître les précautions à prendre pour se préserver des indispositions auxquelles ils ne sont que trop sujets et qui donnent fréquemment lieu à des maladies qu'il est plus facile de prévenir que d'arrêter.

La législation rurale ignorée du plus grand nombre, et qui devrait être la science de tous, science destinée à prévenir les nombreux procès qui désolent souvent et les cultivateurs et les ouvriers, me paraît encore digne d'arrêter votre attention. Si les habitans des campagnes ne remplissent pas toujours exactement leurs obligations, s'ils abusent quelquefois de leurs droits, c'est souvent faute de connaître les uns et les autres; et il y aurait pour eux moins de causes de troubles, de scandale et de ruine quand leurs idées seraient fixées sur les lois et sur les usages qui concernent le bornage des propriétés, les chemins vicinaux, les haies, les fossés, les obligations du maître, du serviteur et de l'ouvrier, les vices rédhibitoires, les anticipations, les plantations, etc.

Voilà, Messieurs, des carrières fécondes à exploiter au

Digitized by Google

profit des améliorations et de la civilisation, qui sont l'objet de tous nos travaux. Je livre aux investigations des savans légistes, aux médecins recommandables et zélés qui chaque jour donnent des témoignages nouveaux de leur ardeur à fournir leur contingent dans notre fonds social, des matériaux qui m'ont paru capables de concourir à l'œuvre que nous avons entreprise.

Les Sociétés ne font pas les lois, ne sont pas chargées de les exécuter; mais elles viennent en aide aux législateurs, pour préparer, faire comprendre les réformes proposées et en assurer le succès par une influence morale.

Les textes divers qui ont motivé mes paroles dans cette solennité ne m'ont pas paru lui être étrangers.

En parlant de la nécessité de l'instruction du peuple, des améliorations morales et physiques désirables, des bienfaits qui en rejailliront sur toutes les classes laborieuses, je ne crois pas être sorti du cercle de mes attributions; j'ai compris ainsi les devoirs moraux qui me sont imposés comme président: car actuellement dans toute fonction, ce qu'il faut voir, ce n'est pas le prestige de l'amour-propre, ce n'est pas un vain et puéril honneur, la seule chose à considérer, c'est l'intérêt public, et l'on doit se servir de la position où la bienveillance vous a placé, pour arriver plus directement à des résultats utiles.

Messieurs, j'ai voulu vous indiquer la nature de l'influence que la Société devait chercher à exercer; si vous partagez mes idées, il sera doux pour tous, en nous associant au mouvement prodigieux d'utilité générale qui se manifeste sur tous les points de notre belle patrie, d'avoir compris notre époque, de payer notre dette au pays, et d'unir nos efforts pour amener d'utiles et bienfaisans progrès.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine dans le département, par M. L.-H. DELARUE.

MESSIEURS,

Le discours que vous venez d'entendre et les rapports qui vont le suivre devraient peut-être dispenser le Secrétaire perpétuel de prendre la parole dans cette solennité; en effet, il ne peut vous donner qu'un aperçu rapide de l'ensemble des travaux de la Société, dont l'appréciation et les détails sont du ressort de MM. les Secrétaires des Sections; mais la Compagnie qui veut vous soumettre tous ses actes, a sagement pensé que celui de ses membres qui devait tout recevoir devait être aussi le plus à portée de ne rien oublier et de tout dire, c'est rigoureusement vrai; cependant, ma charge, quelle que soit l'importance qu'on lui suppose, n'étant pas, à beaucoup près, une charge de sorcier, je prie MM. les auteurs d'ouvrages ou de présens adressés à la Société, sans qu'il m'ait été possible de le savoir, de ne plus prendre mon silence en mauvaise part.

Depuis l'établissement de nos institutions, qui remonte à l'époque de l'introduction de la vaccine en France, avant la reprise du Calendrier grégorien, j'ai eu, chaque année, même dans les tems les plus difficiles, malgré les obstacles que nous avions à vaincre et la modicité de nos ressources, la satisfaction de pouvoir vous dire qu'elles n'étaient ni rétrogrades, ni même stationnaires, et depuis qu'un magistrat habile est venu les prendre sous sa protection, j'ai

Digitized by Google

dû vous dire qu'elles faisaient d'immenses progrès, je viens encore, avec plaisir, vous le répéter aujourd'hui.

On a vu des Sections générales se former successivement, d'abord à Pont-Audemer, ensuite à Louviers, vous êtes à la veille d'inaugurer celle des Andelys, l'année prochaine vous installerez celle de Bernay, et, si je ne me trompe, on verra bientôt le premier Comité cantonnal s'organiser, conformément au vœu émis par la Société dans une de ses dernières séances générales.

Aux cours publics et gratuits que vous avez fondés et qui prospèrent, vous allez incessamment ajouter un cours d'agriculture, un cours de géométrie appliquée aux arts et une école du dimanche.

Votre jardin botanique est au niveau de sa devise (*utile dulci*), votre bibliothèque et vos collections scientifiques s'enrichissent encore au profit des bonnes études; les distributions gratuites que vous faites de vos publications relatives à l'agriculture portent déjà d'heureux fruits; vos concours de charrues, les récompenses que vous accordez aux maîtres et aux domestiques entretiennent une salutaire émulation, dans l'intérêt de la morale et du bon ordre, et les élèves que, sur la demande de M. de Rancé, M. le Ministre du Commerce vous donne les moyens d'entretenir à l'École-modèle de Grignon, vous remercîront de ce bienfait par les importans services qu'ils rendront au pays, en y propageant les bonnes doctrines dont ils seront imbus.

Parmi les Sociétés inscrites sur nos listes, celles d'Amiens, d'Angers, d'Angoulême, d'Anvers, de Besançon, de Blois, de Bruxelles, de Caën, de Châlons-sur-Marne, de Chartres, de Châteauroux, de Dijon, de Douai, de Falaise, de Foix, du Hâvre, de Lille, de Lons-le-Saunier, du Mans, de Montauban, de Nantes, d'Orléans, de Paris, de Poitiers,

Digitized by Google

de Rouen, de Saint-Étienne, de Toulouse, de Tours et de Troyes ont entretenu avec la nôtre une correspondance régulière, dans laquelle nous avons puisé d'utiles renseignemens.

Parmi les savans et les littérateurs étrangers, MM. Amiot, le docteur Bottin, Chrétien de Joué-du-Plein, de Brack, le duc de Montmorency, le docteur Duhordel, le baron Charles Dupin, Guépin, Hennequin, Hugues, Julien, Loiseleur des Longchamps, Mangon de la Lande, le docteur Marc, Massonfour, Millet de St-Pierre, Neveu de Rotrie, le docteur Pouchet, Rezel, Ruhlman, Vezel et Théodore Vitz, nous ont adressé des ouvrages qui ont été remis aux Sections compétentes.

Et parmi nos honorables collègues, MM. Amfry, Bailly de Merlieux, le docteur Barrey, l'abbé Baudard, Bioche, Bottin, Boutigny, Cabot, Canel, Chassant, Clément, Cotinet, Danzel, de la Fontenelle, le docteur de l'Eau jeune, Delhomme professeur, de Salvandy, le docteur Devergies, Deville, Paul Dibon, Drapiez, Ferrand, Lucien Fouché, Gadebled, Gazan fils, Girardin, Godemer, Guillory aîné, Hébert, Jollois, Le Normand, le docteur Le Prieur, Marcel, Mélissent, Minart, Moll, de Rosville; A. Passy, H. Passy, Nicétas Périaux, Puillon Boblaye, le docteur Py, Rebut de la Rhoëllerie, Rouland, Sauval, Vanier et Gabriel Vaugeois, ont enrichi votre recueil, vos archives et votre bibliothèque, les uns de leurs gracieuses et les autres de leurs utiles productions.

Les ouvrages que M. le Préfet avait obtenus du gouvernement, et les livres qui vous avaient été donnés par M. Gadon, ont été déposés à la bibliothèque, avec le manuscrit des chroniques de Juvénal des Ursins, dont le docteur Perrier, de Glos, vous a fait présent, les mémoires

Digitized by Google

de feu M. Rever, examinés par M. Auguste Le Prevost, et la charmante gravure de la Madeleine, de Greuze, offerte à la Société par M. Pascal, de Toulouse, graveur à Paris.

Votre collection de zoologie a été augmentée de très-beaux échantillons d'ornitologie donnés par M. Robillard, d'un paon donné par M. Nez, du Mesnil-Hardray, d'un serpent à collier, conservé dans l'alcool, donné par M. Brunet, pharmacien, d'un commencement de collection d'insectes obtenu du gouvernement par M. de Salvandy, et d'un morceau de corail blanc, donné par M. Béné.

Le même M. Béné vous a donné un échantillon de fer olygiste, et M. Bréant, déjà connu dans le département à l'occasion d'autres libéralités, vous a remis un commencement très-précieux de la collection complète de minerais et de métaux, qu'il se propose de former dans votre cabinet de minéralogie.

Celle de géologie a reçu de nouveaux fossiles, recueillis dans plusieurs départemens de la Normandie, par M. Beaulavon jeune, et un morceau de bois pétrifié, donné par madame veuve Follin, d'Evreux.

Les derniers présens que MM. A. Passy, Robillard et Auguste Le Prevost vous ont faits, et les deux chapiteaux de Saint-Samson, provenant du legs de M. Rever, ont augmenté vos richesses archéologiques.

Enfin, Messieurs, je dois vous dire aussi que la Société libre d'Émulation de Rouen, reconnaissante de l'empressement avec lequel vous aviez souscrit pour l'érection de la statue du grand Corneille, vous a fait présent d'une médaille frappée en l'honneur de cet illustre Normand; que par les soins du Conseil d'administration, l'école de dessin, le cabinet de physique et le laboratoire de chimie, se com-

Digitized by Google

plètent ; que bientôt vous aurez un muséum d'instrumens aratoires, et que l'exposition permanente des produits de l'industrie du département n'a été augmentée, cette année, que d'une planche sciée à la mécanique, par M. Dehaumont, d'Evreux, et d'un vieux chapeau de soie remis à neuf par M. Pion, dégraisseur à Damville.

Cette collection, dont les commencemens ont été les plus difficiles, est encore celle qui fait le moins de progrès ; mais puisqu'on s'accorde à la reconnaître utile, peut-être MM. les industriels reconnaîtront-ils aussi qu'ils ne peuvent pas compromettre leurs intérêts en contribuant de cette manière à la gloire et à la prospérité de leur pays.

La propagation de la vaccine, dont il me reste à vous rendre compte, a obtenu, en 1835, des résultats plus satisfaisans que l'année précédente, et cependant nous sommes encore bien loin du but auquel nous avons besoin d'atteindre pour nous féliciter de nos succès ; ce n'est ni la faute du Comité central, ni celle des conservateurs des dépôts de vaccin, et de quelques vaccinateurs pleins de zèle et de persévérance, que les difficultés qu'ils rencontrent ne rebutent pas encore ; je n'en accuse pas les Dieux, mais j'en accuse les ennemis systématiques de toute innovation, qui, par entêtement, regardent encore la vaccine comme une nouveauté aventureuse et ne veulent pas reconnaître que, depuis plus de trente ans, elle décuple et embellit les populations, au lieu de les enlaidir et de les décimer comme le fait encore et le fera toujours la petite vérole, sa hideuse et cruelle rivale.

Dans l'arrondissement des Andelys, le zèle bienveillant de M. Davenière, Sous-préfet, nous a procuré les tableaux de 1084 vaccinations pratiquées avec succès par MM. Motte et Barré, docteurs en médecine au chef-lieu ;

Digitized by Google

Petit, médecin à Ecouis; Cauchie, médecin à Fleury-la-Forêt; Brossier, médecin à Fleury-sur-Andelle; madame Rose Frémont, sage-femme à Fourges; mesdames Lenfant et Casquant, sages-femmes à Gasny; MM. Pourcelot, médecin à Gisors; Delahaye, médecin à Lyons; Faburel, médecin à Morgny; Petit et Lancelvée, médecins à Pont-Saint-Pierre; Follin, médecin à Port-Mort; madame Alexandre, sage-femme aux Thilliers; M. Amaury, médecin, et madame Duchenay, sage-femme à Tourny.

Dans l'arrondissement de Bernay, M. le Sous-préfet n'a pu nous procurer que les tableaux de 124 vaccinations pratiquées avec succès par M. Dumont, docteur en médecine au chef-lieu, et M. Lesueur, docteur en médecine à Brionne.

Dans l'arrondissement d'Évreux, nous devons aux soins empressés de M. le docteur Maheux, conservateur du dépôt de vaccin, les tableaux de 2,151 vaccinations pratiquées avec succès, tant par lui-même que par MM. Baudry, Bougarel, Fortin, Richard, docteurs en médecine; madame Henry, sage-femme au chef-lieu; madame Buisson, sage-femme au Breuil de Miserey; M. Jélin, médecin à Breteuil; M. Danzel, médecin à La Ferrière, canton de Conches; M. Lhulliez, médecin à Damville; MM. Auvray et Charrier, docteurs-médecins à Nonancourt; M. Vallée, docteur-médecin, et madame Pantin, sage-femme à Pacy; M. Bavant, médecin à Rugles; M. Collin, médecin à Marcilly-sur-Eure, canton de Saint-André; M. Lechangeur, médecin à Tillières; madame Hérisson, sage-femme à Bourth, canton de Verneuil, et madame Rozé, sage-femme à Vernon.

Dans l'arrondissement de Louviers, le zèle actif et éclairé de M. Rebut de La Rhoëllerie, Sous-préfet, nous

Digitized by Google

a procuré, en se donnant bien des peines inutiles pour en obtenir d'autres, les tableaux de 835 vaccinations pratiquées avec succès par MM. J.-L. Picard, docteur-médecin au chef-lieu; Chopin, docteur-médecin au Neubourg; Diard, médecin à Amfreville-la-Campagne; Lallemant, médecin au Pont-de-l'Arche, et madame Aubé, sage-femme au Vaudreuil.

Enfin, dans l'arrondissement de Pont Audemer, où le zèle de nos collaborateurs n'a plus de succès, on n'a constaté que 226 vaccinations heureuses pratiquées par MM. Letorey, docteur-médecin au chef-lieu; Moutier, médecin à Boissey-le-Châtel; Jouveaux, médecin à Cormeilles; Touflet, médecin à Routot, et Fournet, médecin à Quillebeuf.

En conséquence, les vaccinations constatées dans le département, en 1835, s'élèvent à 4,420.

Il n'y en avait eu que 3,369 en 1834, mais il y en avait eu 6,236 en 1833, et nous n'étions pas arrivés alors au chiffre que nous devions désirer, eu égard au nombre des naissances.

En recherchant la cause de ces faibles résultats, on reconnaît avec plaisir qu'ils ne peuvent être imputés ni à l'administration, ni au clergé, dont les dispositions n'ont pas cessé d'être favorables; que le zèle du Comité central et des conservateurs des dépôts de vaccin ne s'est jamais démenti; et que la persévérance de quelques généreux vaccinateurs est digne des plus grands éloges; mais il faut le dire, on voit avec douleur que de misérables intrigues d'amour-propre et d'argent, qui sont la plaie de notre siècle, exploitent l'ignorance au profit de l'égoïsme et déconcertent les philantropes les plus courageux, par les calomnies dont elles les accablent et les désagrémens qu'elles leur suscitent.

Le mal que j'ai dû vous signaler est grave, mais il n'est

Digitized by Google

pas sans remède; et, dans tous les cas, pour ceux qui auraient la patience d'attendre, le bon sens public fera tôt ou tard justice de ces anomalies. Le Comité central soumettra à M. le Préfet les réflexions et les propositions consignées à ce sujet dans les rapports de quelques vaccinateurs, et nous réservons pour le Recueil les observations médicales, d'ailleurs peu importantes, qui s'y rencontrent.

En demandant à M. le Préfet des prix pour les vaccinateurs qui les ont mérités, le Comité central a dû avoir égard au nombre des vaccinations pratiquées par chacun de nos collaborateurs, mais il n'en a pas fait la seule base de sa décision; il a dû aussi prendre en considération les preuves de désintéressement et de zèle et les difficultés vaincues. M. le Préfet a adopté ce mode et les récompenses seront décernées par arrondissemens.

Après avoir été réduit à la dure nécessité de vous parler de l'ignorance, des préjugés et des autres misères qui ne prouvent que trop la nécessité de répandre dans le pays une sage et solide instruction, je suis heureux d'être en ce moment l'organe de la compagnie et de pouvoir, en son nom, prier M. le Préfet, MM. les membres du Conseil général, M. le Maire et MM. les membres du Conseil municipal d'Evreux d'agréer l'hommage de sa reconnaissance, pour la protection qu'ils accordent à notre entreprise et les moyens qu'ils mettent à notre disposition dans l'intérêt du bien public et de l'humanité.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Travaux de la Section d'Agriculture et Industrie, *par* M. CHEVERAUX.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture pendant l'année qui vient de s'écouler. Je n'ai pas, pour remplir ce devoir, les profondes connaissances et le talent de mon prédécesseur, mais j'espère que mon zèle aura mérité votre indulgence et je compte sur l'intérêt du sujet pour attirer votre attention.

Je ne chercherai pas à faire ressortir devant vous les avantages de l'agriculture, devant vous qui savez si bien les apprécier. Secondés par la sollicitude éclairée du premier fonctionnaire de ce département, les libéralités fécondantes du Conseil général et la haute protection des chefs du Gouvernement, vous avez, par vos soins et vos conseils, propagé et rendu populaires les meilleures méthodes de culture, et j'ai la ferme confiance que, grâces à vos travaux, l'Eure pourra dans peu d'années être compté au nombre des départemens les plus avancés dans la science agricole.

Je commencerai, Messieurs, par vous rappeler la perte douloureuse que nous avons faite de MM. Frédéric Didot et Duval, tous deux membres du Conseil général et de la Section d'Agriculture, tous deux connus dans l'Europe entière par l'importance qu'ils ont su donner à leurs usines; ils ont emporté nos regrets unanimes; mais si quelque chose pouvait adoucir notre douleur, ce serait l'adjonction d'un grand nombre de membres distingués dont la Section d'Agriculture s'est accrue depuis quelques mois.

Digitized by Google

Je voudrais éviter, Messieurs, de fatiguer votre attention, je crois donc ne devoir faire qu'une simple énumération des travaux qui vous ont été soumis cette année, et me borner à rappeler l'opinion que vous avez émise sur chacun d'eux.

Vous n'avez pas oublié que l'Association Normande nous a fait l'honneur de se réunir l'année dernière à Evreux. Au nombre des propositions utiles qui ont été adoptées, vous avez distingué celle de M. Passy, sur des expériences à faire relatives à l'amendement des terres les unes par les autres.

Une Commission a été nommée pour le département et composée, d'après votre avis, de trois agriculteurs et de deux chimistes. M. Gazan fils, rapporteur de cette Commission, vous a présenté un travail qui a réuni tous les suffrages, tant par son exactitude que par sa clarté; notre jeune et savant collègue est entré dans tous les détails nécessaires pour que ces expériences pussent être exécutées par toutes les personnes qui possèdent quelques teintures des sciences, les procédés les plus simples ayant été d'ailleurs choisis.

Utiliser les terres arides par la culture des arbres résineux, s'affranchir envers le Nord d'une somme annuelle de 18 à 20 millions, et donner de l'ouvrage à la classe laborieuse, tel est le but d'une Notice qui vous a été soumise par M. Bioche, propriétaire au Neubourg. Vous avez apprécié, comme elle le méritait, cette brochure remplie d'observations précieuses, que cet agronome instruit a faites lui-même dans ses plantations; mais vous avez ajourné son insertion dans le Bulletin, afin de la réunir à un travail que M. Gazan père, l'honorable Président de la Section d'Agriculture, a préparé sur le même sujet.

Un Mémoire, contenant des observations fort intéres-

Digitized by Google

santes sur l'emploi des racines fourragères vous a été adressé par M. Carville, dont vous appréciez les profondes connaissances théoriques et pratiques sur la médecine vétérinaire et l'agriculture.

A peu près dans le même tems, M. Colombel, propriétaire à Claville, vous a remis un autre Mémoire sur l'engraissement des bêtes à cornes. Vous avez pensé que les observations contenues dans ces deux Notices, d'un mérite égal, gagneraient à être réunies; ce travail, confié à une Commission qui l'a complété et enrichi de ses propres remarques, vous a paru digne d'être imprimé et distribué à 2,000 exemplaires, désirant, par là, répondre aux vœux du Conseil général.

Je ne passerai pas sous silence l'envoi qui vous a été fait de réflexions critiques anonymes sur cette publication, parce qu'elles sont pleines de convenance. L'auteur, qui se dit agronome du département du Nord, paraît bien connaître son sujet, mais avoir oublié que la culture doit être modifiée quand le sol est différent.

M. Nicod, ancien chirurgien en chef de l'hospice Beaujon, vous a adressé une lettre dans laquelle il propose d'utiliser, au profit de l'horticulture et de l'agriculture, les eaux de savon qui ont servi à fouler les draps, et qui, selon lui, sont ordinairement perdues; il serait à désirer que les propriétaires voisins de foulons à draps voulussent répéter les essais de M. Nicod.

Nous devons à M. Boutigny, que ses travaux ont placé au rang des plus habiles chimistes, et qui a tant de fois enrichi vos Bulletins de ses savantes dissertations, une Analyse des menues pailles ou pailles de van, de laquelle il résulte, qu'elles contiennent à poids égal autant de matières nutritives que les fourrages les plus recherchés.

Digitized by Google

M. Boutigny conclut de ses expériences, que les menues pailles peuvent remplacer les plantes fourragères les plus délicates et les plus savoureuses. Cette Notice, d'un grand intérêt pour les campagnes, a été reproduite par l'ÉCHO DU MONDE SAVANT et divers autres Recueils scientifiques.

M. Ferrant, propriétaire à Daubeuf-la-Campagne, vous a soumis quelques considérations sur la culture du sarrasin. « Le sarrasin, » dit l'auteur, « n'est pas seulement une » récolte précieuse pour les sols pauvres et froids, mais il » présente aussi des avantages qui doivent le faire admettre » dans des sols de meilleure qualité. » Vous avez su gré à M. Ferrant de sa communication, et vous apprendrez avec plaisir qu'il aura fait de nouvelles expériences.

L'accroissement des troupeaux doit être le but des cultivateurs qui connaissent leurs véritables intérêts; mais il est nécessairement subordonné à la quantité de nourriture qu'ils peuvent récolter. Remercions donc M. Vallou, de Chartres, qui vous a adressé une Notice sur l'avantage de la culture du Topinambour, dont il compare les produits avec ceux de la luzerne et de plusieurs racines-légumes. De cette comparaison, il résulte, suivant l'auteur, une grande supériorité du topinambour, sous le rapport de la réussite dans les terrains même les plus mauvais, de sa résistance aux gelées et à la sécheresse, et enfin de l'abondance des récoltes qu'il fournit. Tout en est utile, les tubercules, les feuilles et même les tiges. M. Vallou reconnaît cependant qu'il y aurait inconvénient à en faire la nourriture exclusive des animaux.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réformer les abus qui résultent de la différence dans les usages locaux, relatifs aux vices rédhibitoires et au tems de la garantie dans les ventes d'animaux. Vous avez accueilli avec

Digitized by Google

satisfaction une Dissertation de M. Fresnaye, sur ce sujet, et vous l'avez soumise à l'examen d'une Commission qui n'a pas encore fait son rapport.

Il existe dans les campagnes un autre abus contre lequel un de vos savans correspondans, M. Vannier, d'Honfleur, réclame dans une Notice, dont il vous a fait l'envoi, intitulée : *Des inconvéniens du Parcours et de la Vaine-Pâture dans les Campagnes, et de leur entière abolition.* Applaudissons aux désirs de l'auteur, dont nous partageons l'espérance que le Code rural, qui nous est promis, fera bientôt disparaître un usage si nuisible aux développemens de l'industrie agricole.

Déjà, M. de Vatimesnil, dont vous avez apprécié depuis long-tems les talens comme juriconsulte et comme législateur, a présenté au Conseil général, dont il est membre, et vous a fait l'honneur de vous adresser, le travail d'une Commission nommée pour préparer les réponses à faire à une circulaire consultative du Ministre, sur diverses questions relatives à un projet de Code rural.

Ce Rapport, remarquable par une discussion claire et judicieuse des intérêts réciproques des propriétaires, a été inséré dans votre Bulletin.

Ce même recueil contient encore un article qui se rattache aux mêmes intérêts, et qui a pour titre : *Observations sur quelques usages de l'arrondissement des Andelys, relatifs aux Baux à Ferme, et sur plusieurs règles qu'il paraîtrait convenable de fixer.* L'auteur, M. Mélissent, propriétaire à Corny, conduit par un esprit de justice et par le désir de voir l'agriculture débarrassée des entraves qui l'empêchent de se développer, examine en quoi quelques-uns de ces usages sont préjudiciables, les uns aux propriétaires et les autres aux fermiers. Nous engageons chacun d'eux à mé-

Digitized by Google

diter ces réflexions qui ont mérité toute votre approbation.

M. Beffara, Juge de paix à Nonaucourt, vous a fait parvenir un Rapport sur l'état de la culture dans son canton. Vous l'avez entendu avec intérêt et vous avez jugé que le travail, aussi bien que le zèle de l'auteur, méritent de servir de modèle.

Quelques personnes ont fait des envois de plantes et de graines à la Section, qui leur en a adressé ses remercîmens.

Parmi elles, je citerai M. Vilmorin, membre de la Société centrale d'Agriculture de Paris, qui lui a fait hommage d'un échantillon de blé de La Trinité; vous en avez sous les yeux quelques épis qui ont été semés et récoltés par M. Colombel.

Mais surtout, je dois vous parler de notre digne collègue M. de Magneville, fondateur du Muséum d'Histoire naturelle de Caen, qui vous a fait plusieurs présens de graines, de plantes et d'arbustes rares et précieux, destinés à enrichir et orner le Jardin Botanique; ils ont été confiés à son habile directeur, M. Beaucantin.

Après vous avoir entretenu des essais des agriculteurs pour faire avancer la science, je ne dois pas omettre de vous parler des efforts, peu nombreux il est vrai, qui ont été faits pour perfectionner les instrumens aratoires.

M. Cabot, propriétaire à Trouville-la-Haule, vous a présenté un Buteur perfectionné que vous avez soumis à l'examen d'une Commission, dont M. Anfry, vétérinaire à Pont-Audemer, vous a présenté le rapport. La Section a donné des éloges au zèle éclairé de la Commission et aux essais de M. Cabot.

Je dois aussi vous signaler un instrument de M. Colombel, de Claville, cité ici pour la troisième fois, et dont tous les instans sont employés fructueusement à la recherche

Digitized by Google

de ce qui peut contribuer aux progrès et à l'avancement de la science agricole, LE SONDEUR, ainsi l'a nommé l'inventeur, passe après la charrue et rend le labour plus profond, sans ramener à la surface un terrain non encore amélioré par la culture.

La conservation des blés est un problème qui, depuis de longues années, a occupé sans succès les hommes les plus éminens dans la science.

Ce problème nous paraît résolu par M. Vallery, propriétaire à Saint-Paul-sur-Rille, qui a présenté à la Section générale de Pont-Audemer, un Appareil aussi simple qu'ingénieux, réunissant le double avantage de nétoyer les grains et de les conserver. M. Olivier, ingénieur à Pont-Audemer, Rapporteur d'une Commission chargée d'examiner cette précieuse découverte, a rendu justice aux talens et aux vues philantropiques de l'auteur, et a émis le vœu qu'il fût placé un de ces Appareils dans chaque arrondissement.

Je regrette, Messieurs, de n'avoir pas d'autres inventions à vous faire connaître. C'est un sujet qui est digne d'exciter l'attention et d'occuper la pensée de ceux qui s'intéressent au perfectionnement des travaux de l'agriculture. Combien, en effet, celle-ci ne doit-elle pas à l'industrie qui sait multiplier les forces de l'homme et offre d'immenses résultats tout en diminuant les fatigues du cultivateur ?

Pénétrés de cette vérité, vous avez organisé des concours de charrues et fondé des prix.

D'abord, l'arrondissement d'Evreux a eu seul un concours ; puis successivement, Pont-Audemer et Louviers ont suivi cet exemple ; l'arrondissement des Andelys en prépare un pour cette année, mais celui de Bernay en sera encore privé. Regrettons que la Section de cet arrondisse-

Digitized by Google

ment ne soit pas organisée, car alors tous les arrondissemens du département auraient eu leurs concours.

Vous avez fixé au 25 septembre le concours départemental; il aura lieu à Condé-sur-Iton, sur la propriété de M. Mosselman, qui vous a offert généreusement de prêter son terrain.

Ces concours ont eu pour résultat, quelques améliorations dans la charrue du pays, d'exciter une noble rivalité entre les ouvriers, et enfin, de faire créer un grand nombre d'ateliers nouveaux d'instrumens aratoires dans le département.

C'est dans ces concours qu'on a vu paraître la charrue à un cheval, inventée par M. Buisson, d'Angerville, et sur laquelle M. Clément, Conseiller de Préfecture, vous a soumis un Rapport qui en fait ressortir tous les avantages pour la petite culture.

Pour fournir un terme de comparaison, M. Masse, aussi savant agronome que magistrat distingué, a fait venir un araire du Brabant, qui fonctionnera cette année au concours départemental.

Vous avez, Messieurs, senti l'avantage de cette innovation, et vous avez décidé qu'il serait créé un conservatoire d'instrumens d'agriculture, où vous admettriez tous ceux qui présenteront quelque perfectionnement utile. Par là vous exciterez le zèle et l'émulation des ouvriers dont l'intelligence saura rejeter ce qui paraîtra défectueux et s'approprier ce qui sera bon et digne d'être imité.

Après cette revue de vos travaux dont les résultats sont déjà satisfaisans, je me crois fondé, Messieurs, à exprimer l'espoir qu'un accroissement remarquable de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie viendra récompenser vos

Digitized by Google

efforts, et témoigner du digne emploi des fonds qui vous auront été confiés par le Conseil général.

RAPPORT

Sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques et de la Section des Sciences médicales, par M. BAUDRY.

Sciences physiques et médecine, voilà, Messieurs, comme vous le savez, les deux objets qui occupent spécialement les sections dont je vais passer en revue les travaux : ce sont aussi les seuls dont je dois vous entretenir. Le tems n'est pas encore loin où j'aurais prudemment reculé devant cette tâche, certain à l'avance de ne trouver dans la plupart des auditeurs qu'indifférence complète pour de pareilles matières ; d'autres en effet avaient le privilége exclusif de captiver les intelligences. Aujourd'hui tout est bien changé sous ce rapport, les esprits recherchent avec une égale avidité tous les genres de connaissances, ils accueillent toutes les productions intellectuelles avec une égale faveur. Aussi, Messieurs, en prenant la parole devant vous, ce n'est point en raison de mon sujet, mais bien pour moi-même et en raison de mes faibles moyens que j'éprouve le besoin de réclamer votre indulgence.

Vos Sections des Sciences physiques et médicales étaient trop pénétrées de ce noble sentiment, qui porte tous les hommes désireux du bien public à se réunir dans le but de travailler à la civilisation, au perfectionnement et au bien-être de leurs semblables, pour ne pas répondre avec em-

Digitized by Google

pressement à l'appel de l'Association normande, dont elles avaient compris la pensée, qualifiée à si juste titre de pensée généreuse. La plupart des membres qui les composent se sont fait un devoir d'assister à ses séances, nous les avons entendus prendre part aux discussions les plus importantes, et presque toujours y jeter quelques lumières. Ce fut pour nous un magnifique spectacle de voir réunis dans cette enceinte, des hommes recommandables à la fois par leur philantropie et leur instruction, venus de tous les points de la Normandie agiter sans haines, sans passions, toutes les questions d'intérêt général qui importent le plus à notre pays, et cela dans un même but, dans un même espoir, celui de faire concourir leurs lumières et leur expérience à l'accroissement de sa prospérité.

En présence d'un tel fait qui se passait au milieu de nous, nous n'avons pu nous défendre d'une admiration profonde, nous avons bien auguré d'un pays où se rencontraient de pareils élémens d'ordre et de progrès, nous sommes devenus plus fiers encore de lui appartenir.

Tout ce qui se rattache à la santé des habitans de la Normandie, devait occuper sérieusement le Congrès normand. C'est sous ce point de vue que votre Section de Médecine avait appelé son attention sur la mauvaise qualité des dents si générale dans notre pays. Elle avait été remarquée par les observateurs de tous les tems, mais surtout dans le siècle dernier par Gossaume, célèbre médecin d'Evreux, qui, au dire de Lepecq de La Clôture, en trouvait la cause dans la grande quantité de sélénites que contenaient nos eaux tant putéales que fluviatiles. L'analyse chimique a fait justice de cette opinion. Une autre opinion l'attribuait à l'usage habituel que nous faisons du cidre. Elle a été victorieusement réfutée par un membre, étranger à l'art de

Digitized by Google

guérir, mais dont les connaissances aussi variées que profondes, lui assurent, dans les discussions scientifiques, la même supériorité que lui donne son rang parmi nous. Il a démontré, et cela reste désormais incontestable, que c'était dans les diverses conditions d'humidité et de température de notre atmosphère qu'il fallait rechercher cette cause de la viciation de l'émail de nos dents, peut-être aussi dans une transmission héréditaire. Il paraîtrait, en effet, d'après certaines données historiques très-curieuses, rapportées par le même membre, que les Norwégiens, dont descendent les habitans de la Haute-Normandie, étaient comme nous fort sujets à la carie des os qui nous occupent.

L'opération du marnage des terres a inspiré à M. Boutigny une saine critique sur la manière irréfléchie dont l'exécutent la plupart des cultivateurs, qui emploient indistinctement toute espèce de marnes sans avoir égard à la différence de leur composition. Il lui a été facile d'y ajouter l'indication de moyens simples et à la portée de toutes les intelligences, par lesquels les cultivateurs pourront reconnaître les espèces qui leur conviennent le mieux.

Dans une autre séance, M. Boutigny a présenté au Congrès son encre d'iode, dont vous connaissez tous les singulières propriétés. Diverses expériences ont été répétées, séance tenante, avec cette production chimique; elle a été employée pour tracer sur plusieurs sortes de papier des caractères qui ne seront examinés qu'au prochain congrès que tiendra l'Association normande. M. Boutigny nous a donné la preuve que des écritures faites avec son encre, il y a quelques mois, avaient complètement disparu en les faisant revivre au moyen de certains réactifs; il a indiqué les différentes circonstances qui auraient pu s'opposer à cette disparition; enfin, il a réfuté toutes les objections

Digitized by Google

dirigées contre cette découverte qui paraît désormais devoir rester acquise à la science.

Sur la demande de l'Association, M. Carville, vétérinaire expert du département, a fait un tableau fidèle de l'exercice de sa profession dans nos contrées ; puis, signalant un des accidens qui désolent le plus fréquemment nos campagnes, la météorisation des animaux ruminans, après avoir énuméré les divers moyens que l'art ou l'empyrisme ont mis successivement en pratique contre cette maladie, il recommande spécialement l'emploi de l'ammoniaque et la ponction dans les cas les plus graves. « Cette opération, » dit-il, « que j'ai fait pratiquer devant mes yeux, par plusieurs cul- » tivateurs, est le remède le plus énergique et le plus sûr. » Je ne l'ai jamais vu suivi d'accidens. » Déjà quelques propriétaires ont mis cette utile instruction à profit et lui doivent la conservation d'une partie de leurs bestiaux.

Plus tard, dans une de vos séances générales, le même membre a de nouveau présenté quelques observations sur le météorisme des ruminans. Vous vous rappelez tous, sans doute, l'intéressante discussion qui s'est engagée, à cette occasion, entre lui et le docteur Auzoux. C'est dans cette circonstance que vous avez entendu le célèbre anatomiste vous faire, en termes si clairs et si précis, la belle description des organes digestifs chez l'espèce ruminante ; vous expliquer le mécanisme de la rumination chez ces animaux, en déduire ces conséquences si frappantes qui vous faisaient toucher du doigt, pour ainsi dire, les causes de la production fréquente du météorisme sur les bestiaux que nous nourrissons de racines, et apprécier si bien la nécessité de mêler ces substances de paille hachée ou de balles de céréales pour éviter un accident qui ne manquerait pas de jeter de la

Digitized by Google

défaveur sur une des améliorations les plus importantes récemment introduite dans l'agriculture.

C'est avec un plaisir mêlé d'un juste orgueil pour notre profession, que nous rappellerons ici tout l'honneur que M. Auzoux recueillit de cette séance; soit qu'il donnât ce simple exposé d'une théorie dont il tirait de si heureuses applications, soit qu'il nous fît une brillante démonstration d'anatomie avec la belle pièce que nous devons aux libéralités du Conseil général et qu'il venait de remettre à votre Société libre, d'unanimes applaudissemens lui ont témoigné toute la sympathie qu'il excitait parmi ses auditeurs, et lui ont prouvé combien on lui tenait compte de ses efforts pour populariser la science. Si c'était, comme nous le pensons, l'unique but de ses veilles et de ses laborieuses recherches, il a dû goûter alors le bonheur du succès. Car rien ne pouvait mieux le convaincre que désormais, suivant l'expression de son plus digne interprète, il n'y avait plus de préjugé contre la science anatomique, sa science de prédilection; qu'elle excitait, à l'égal des autres sciences, l'attention et l'enthousiasme de toutes les classes de la société.

Cependant pour compléter l'œuvre de M. Auzoux, il fallait quelqu'un qui continuât ou plutôt qui commentât la démonstration qu'il venait de faire. On sentait aussi la nécessité d'un ouvrage élémentaire où l'on pût tracer la description succincte de toutes les merveilles de notre organisation, que le célèbre anatomiste avait représentées avec tant d'art et de vérité. Un de ses amis a comblé cette lacune; dans un petit traité d'une centaine de pages écrites sans prétention, le docteur Fortin a reproduit les excellentes leçons qu'il avait faites dans cet amphithéâtre. Grâces à son zèle, nous possédons un livre de plus, complément indispensable

Digitized by Google

de toute bibliothèque populaire, livre utile aux gens du monde qui voudront acquérir une idée générale de la structure du corps humain et destiné à rendre un service important à la profession médicale, en détruisant des erreurs nuisibles à son exercice. Je ne veux citer pour preuve que les saines doctrines professées par l'auteur sur la pathologie du système osseux.

Plusieurs de nos collègues ne se sont pas bornés à prendre une part active aux séances, soit générales, soit mensuelles; ils ont ajouté l'envoi de plusieurs ouvrages manuscrits destinés à enrichir votre Recueil: c'est à juste titre que vous y avez inséré le mémoire de M. Danzel, sur la coloration du sang. Conduit par une suite d'expériences et de raisonnemens à admettre dans le sang l'existence de l'acide prussique en combinaison avec du fer, c'est-à-dire du prussiate de fer ou bleu de prusse, ce médecin part de cette hypothèse pour établir une théorie nouvelle sur un des principaux phénomènes de l'hématose: dans son système, ce serait à la présence du bleu de prusse que le sang veineux devrait sa couleur foncée, et s'il la perd pour prendre une teinte plus claire, d'un rouge vermeil, en devenant artériel, c'est qu'il se trouve dépouillé de cette substance par l'oxigène qui la décompose et la détruit, en se mêlant au torrent de la circulation pendant l'acte respiratoire: l'air, ou plutôt l'oxigène de l'air agirait sur la masse du sang veineux avec lequel il se trouve en contact dans le système pulmonaire, comme il agit sur une dissolution de bleu de prusse qu'il décolore lorsqu'elle est abandonnée à l'action long-tems prolongée de l'atmosphère. Cette explication toute spécieuse qu'elle paraît au premier abord, à besoin d'expériences nouvelles pour être confirmée. L'auteur lui-même l'a parfaitement senti, puisqu'en appelant la controverse sur le point

Digitized by Google

de doctrine qu'il veut établir, il signale quelques expériences qui lui restent à faire, engage les expérimentateurs à les tenter, tout en promettant lui-même d'y consacrer tous ses loisirs. « La découverte d'une vérité est si précieuse, dit-il, » qu'une vie d'homme tout entière, employée à en doter » l'humanité, ne serait point à regretter. » L'existence du bleu de prusse dans le sang veineux une fois constatée, la cyanose, les différens genres d'asphyxie, la chlorose, l'albinisme, veritable étiolement animal, s'expliquent d'une manière satisfaisante pour le physiologiste; le médecin pourrait opposer des remèdes rationnels aux maladies accompagnées de quelqu'altération dans la couleur du sang. Tout en ne partageant ni les convictions, ni les espérances de notre collègue, M. Danzel, votre Section de Médecine a jugé ses expériences d'un haut intérêt pour la science, et elle a chargé deux de ses membres de les répéter, nous espérons en connaître bientôt les résultats.

Sous le titre modeste de Note sur l'essai du Doré, le dernier numéro de votre Recueil contient un article sur lequel je me plais à appeler votre attention, parce qu'il me paraît faire beaucoup d'honneur à son auteur. L'art d'essayer les métaux pour être exercé d'une manière conforme à l'état actuel de la science, exige des connaissances très-étendues de chimie métallurgique qui ne s'obtiennent que par de longues et coûteuses études. M. Boutigny n'a reculé devant aucun des sacrifices nécessaires pour les acquérir; aussi pouvons-nous aujourd'hui constater qu'il a eu un plein succès. C'est depuis bien peu de tems encore que M. Boutigny cultive cet art dont les travaux de Gay-Lussac semblaient avoir posé les limites, et cependant à son nom s'attache déjà une modification heureuse d'un procédé qu'il

Digitized by Google

a su rendre plus simple, plus commode, plus généralement applicable.

Parmi les autres ouvrages manuscrits qui ont été envoyés à vos deux Sections des Sciences physiques et médicales, plusieurs ont vivement excité notre intêrêt; c'est avec regret que nous nous sommes vus contraints d'en ajourner la publication. Je citerai entr'autres, comme les plus remarquables, une savante dissertation sur la vie minérale et les rapports des trois règnes de la nature, par M. Le Prieur, de Pont-Audemer; un excellent mémoire sur les cas d'accouchement laborieux qui se sont présentés pendant dix années d'une pratique très-étendue, par madame Rozé, sage-femme à Vernon; enfin, des observations médicales fort intéressantes, recueillies par MM. Vallée, Delassiauve, Godemer et Danzel. Toutes ces productions ont été l'objet de rapports très-favorables de la part des diverses Commissions chargées de les examiner; nous les conservons dans vos archives pour entrer tour à tour dans la composition de votre Bulletin.

Tels ont été, Messieurs, pendant l'année qui vient de s'écouler, les travaux de vos deux Sections des Sciences physiques et médicales dont le but constant fut toujours de coopérer, pour leur part, au bien que le pays est en droit d'attendre de votre Société libre. Si par nos efforts, nous avions réussi à détruire quelque préjugé, à répandre une vérité nouvelle, à propager quelqu'heureuse application des sciences, nous croirions notre tâche bien remplie; et certains d'avoir été utiles, nous nous abandonnerions sans regret à notre destinée, d'être éclipsés par des travaux plus brillans dont une voix plus éloquente que la mienne doit vous dérouler un riche et pompeux tableau.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Section d'Économie politique et de Statistique, par M. E. FOUCHÉ.

MESSIEURS,

Chaque époque a son caractère particulier, et assurément la nôtre n'est pas celle des discussions artistiques et littéraires. De toutes parts il se manifeste un vif élan vers les intérêts matériels, et les esprits préoccupés de spéculer sur tout n'ont qu'une profonde indifférence pour les lettres et les arts. Qu'est-ce aujourd'hui qu'une tragédie, qu'un recueil de poésies ou une comédie, qui s'en occupe? qui en parle? quelques hommes bien rares, voués encore au culte sacré des Muses; mais la majorité les dédaigne et se rit de ces braves gens qui ne savent que charmer tous les instans de leur vie sans savoir les mettre à profit.

Les intérêts matériels, c'est-là le cri universel, ils ont tout envahi : nos journaux, nos recueils littéraires, et c'est à peine si le feuilleton se défend encore contre leur agression usurpatrice.

Les vieilles querelles des classiques et des romantiques ont laissé la place aux défenseurs des canaux, à leurs adversaires, les partisans des chemins de fer ; à la tragédie classique a succédé l'assolement triennal ; au drame romantique la culture sans jachères, et bientôt peut-être, si le mouvement continue, nos poètes, nos artistes devront se faire

Digitized by Google

ingénieurs et agronomes, s'ils veulent compter pour quelque chose dans le monde.

Tout doit céder devant la découverte d'un nouveau mode de cultiver la betterave ou d'engraisser les bestiaux, car un drame où Victor Hugo aura jeté toutes les idées de son génie novateur captivera moins l'attention publique.

Devons-nous nous plaindre, Messieurs, de cette disposition générale des esprits? certainement non, si elle restait dans certaines limites; et nous avons trop d'estime pour ceux qui font du bien-être général l'objet de leurs études pour ne pas applaudir à leurs efforts et les encourager de notre faible suffrage; mais ce que nous cherchons à combattre, c'est ce qu'elle a de trop exclusif, c'est le résultat déplorable qu'elle a amené.

En effet, on ne cherche partout maintenant que le positif, tout ce qui ne procure que des jouissances à l'esprit est méprisé; il faut du profit; la littérature elle-même est devenue marchande; elle fait de l'histoire et de la poésie à tant la page, et la conséquence de ce honteux trafic est désastreuse pour les lettres qui se dégradent. Le poète sait que des travaux consciencieux, des œuvres d'art ne lui rapporteront rien, que de la gloire dans l'avenir; et c'est bien creux par le tems qui court, il faut du positif; c'est-à-dire qu'avant tout il cherche des bénéfices; ainsi la comédie de Molière se réduit aux proportions mesquines du Vaudeville; la véritable histoire, aliment trop lourd pour des esprits qui n'arrachent qu'avec peine quelques instans aux spéculations matérielles, s'enveloppe et se cache dans les formes menteuses du roman.

De toutes ces œuvres que l'étude et la réflexion n'auront pas muries, que restera-t-il pour la postérité? rien, pas même peut-être le nom de l'auteur, et les biographes à venir

Digitized by Google

seront bien empêchés quand ils voudront rattacher quelque chose aux noms célèbres de notre époque, et c'est-là ce dont nous ne pouvons nous empêcher de gémir ; car sans cette funeste maladie du positif, notre siècle aurait pu placer dans l'histoire des lettres et des arts quelques noms auprès de ceux que les siècles précédens ont présentés à notre admiration.

Ces reflexions vous paraîtront peut-être extraordinaires et inopportunes ; mais vous vous expliquerez la pensée qui les a dictées, quand je vous dirai que la Société aussi a cédé à cet envahissement de l'utile sur l'agréable, et que bientôt peut-être elle devra effacer l'un des deux mots inscrits sur sa légende ; car si ceux auxquels je succède ont eu à vous rapporter de nombreux travaux, à vous faire connaître l'heureux résultat de persistantes recherches, je n'ai, moi, Rapporteur des Sections de Philosophie et d'Histoire, des Lettres et des Arts, qu'un bien faible contingent de travaux à vous présenter ; grâces soient encore rendues aux hommes laborieux qui l'ont fourni, et qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur sainte persévérance à se livrer à des études que le public n'applaudit plus.

A leur tête se place le publiciste grave, le littérateur consciencieux, l'orateur éloquent que le département a été fier d'adopter, M. de Salvandy nous a communiqué deux morceaux qui assurément feront le fond de ce Rapport et figurent au premier rang de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le premier est un article, je pourrais dire un Traité sur le véritable caractère de la Constitution d'Angleterre.

Personne, mieux que M. de Salvandy, qui joint à un talent réel de publiciste de grandes connaissances historiques, n'était à portée de traiter cet important sujet. Il a procédé par voie de comparaison entre nos institutions

Digitized by Google

et celles d'Angleterre; il a recherché et exposé ce qu'il y avait de liberté vraie dans les unes et dans les autres, et il n'hésite pas à reconnaître et à proclamer qu'aujourd'hui la France est plus avancée que la Grande-Bretagne.

Pour beaucoup de gens, cette allégation pourra paraître aventurée, et cependant elle est profondément vraie. Ainsi en Angleterre, tous les pouvoirs sont, pour ainsi dire, confondus; l'administrateur est tout-à-la-fois juge et souvent législateur, car il n'est pas rare de voir les Chambres juger des contestations civiles; chez nous, au contraire, il existe une admirable division entre chaque pouvoir, et que nous devons à l'Assemblée constituante; chacun a ses limites clairement tracées, et s'il en sort, des peines sévères l'attendent.

Ainsi encore nous possédons réellement la liberté religieuse, que quelques hommes font de vains efforts pour constituer en Angleterre.

Si nous rapprochons les lois civiles des deux pays, et assurément ce n'est pas une des moindres branches des institutions d'un pays, personne ne contestera que l'avantage est à la France; car en Angleterre, nous ne trouverons pas comme chez nous, l'égalité de partage entre les enfans d'un même père. Nos lois civiles sont claires et si bien ordonnées qu'elles sont à la portée de chacun; en Angleterre c'est un chaos presque inextricable, même pour les plus profonds jurisconsultes.

Si on voulait poursuivre l'examen, on arriverait toujours à ce résultat: que nos institutions renferment au moins autant de liberté et beaucoup plus d'égalité que celles de nos voisins.

M. de Salvandy a été plus loin, et à l'aide de documens historiques, il proclame, qu'avant même que la France fût ap-

Digitized by Google

pelée à jouir des bienfaits d'un gouvernement constitutionnel, nous avions effectivement plus de franchises que les Anglais; certes cela est vrai pour tout ce qui a précédé la révolution de 1688, car déjà nous étions soustraits à la domination sanglante de la féodalité que l'Angleterre se débattait encore, impuissante sous le régime de fer de la force brutale. Assurément l'Angleterre était encore loin de nous, lorsque dès le règne de Charles V, le tiers-état prenait son rang et proclamait les droits du peuple dans les états généraux, jetant ainsi en avant, comme des semences fécondes, la plupart des principes qui nous régissent aujourd'hui.

Peut-être cette proposition passera-t-elle pour paradoxale pour tout ce qui a suivi depuis 1688 jusqu'à 1789.

Mais ce que je puis dire, c'est que M. de Salvandy a passé au creuset d'un examen réfléchi toutes les institutions d'Angleterre, depuis la grande charte jusqu'à nos jours, et qu'il conclut que nos mœurs, nos antécédens étant dissemblables, nous n'avions que bien rarement des emprunts à nous faire les uns aux autres.

Les limites de ce rapport me forcent à ne vous donner qu'une idée bien imparfaite de ce travail où l'auteur s'est montré à la fois savant historien et bon français. Je n'ai pas besoin de vous engager à le lire, le nom de celui qui l'a écrit est à cet égard la meilleure et la plus pressante recommandation.

M. de Salvandy a bien voulu aussi nous faire part du discours qu'il a prononcé lors de son admission à l'Académie française, il ne m'appartient pas de vous parler de cette œuvre destinée spécialement au premier corps littéraire du monde et qui a été si bien appréciée par le spirituel et savant directeur de l'Académie, qui disait que c'était un titre

Digitized by Google

brillant que M. de Salvandy venait d'ajouter à tous ceux qui déjà le désignaient au choix de l'Académie.

Je dois dire seulement que l'on retrouve dans le grand et magnifique tableau que l'auteur a déroulé de la marche des lettres à travers les tems, cet entraînement de pensées, cette abondance et cette énergie du style qui sont le talent particulier de M. de Salvandy, et que plusieurs morceaux de ce beau discours sont empreints de la plus haute éloquence : remercions au surplus notre honorable collègue d'en avoir enrichi notre Recueil.

Maintenant se présente dans l'ordre chronologique de nos publications, un rapport de M. Le Normand sur les Conférences des Instituteurs de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Vous savez tous, Messieurs, apprécier les efforts que le gouvernement a faits pour propager et populariser l'Instruction primaire, tous, nous avons été témoins de l'heureux résultat qu'ils ont obtenu dans notre département, résultat dû surtout au zèle éclairé de notre honorable collègue M. Passy, qui l'a considérée avec tant de raison, comme l'une des branches les plus importantes de l'administration confiée à son patriotisme. La direction intelligente qu'il a su donner à l'instruction primaire, a été comprise par des hommes dévoués au progrès des lumières, et l'un des membres de la Section de Pont-Audemer, M. Lefebvre-Duruflé, que le département compte parmi ses citoyens les plus éclairés, a conçu et exécuté une pensée féconde; croyant avec raison que ceux des Instituteurs qui ont le plus de connaissances n'en pouvaient faire profiter que leurs élèves ; et dans des limites naturellement fort restreintes, il établit des conférences mensuelles dans le canton qu'il habite, entre tous

Digitized by Google

les Instituteurs ; l'avantage de cette sorte d'assises, où chacun apporte le contingent de son instruction, de ses idées d'amélioration, des méthodes d'enseignement et de son expérience est facile à apprécier, aussi cette idée a-t-elle été bientôt adoptée par le Conseil supérieur de l'arrondissement de Pont-Audemer, et il a étendu le cercle de ces utiles conférences et en a institué pour tout l'arrondissement.

M. Le Normand rend compte dans ce rapport, de leur établissement, du réglement de leurs travaux et se félicite du zèle que chaque Instituteur y a apporté ; il termine en invoquant le secours de l'Administration supérieure ; nous savons d'avance qu'il ne sera jamais refusé à l'affermissement d'une institution aussi utile.

Dans une Notice nécrologique, M. Delhomme a rendu un juste hommage à l'un de nos plus anciens comme de nos plus spirituels collègues, M. l'abbé Painchon, dont la Société a eu à déplorer la perte ; nous avons tous connu M. Painchon, et tous, nous pouvons dire que les lettres, la Société et l'Eglise doivent entourer de regrets douloureux la perte de cet aimable vieillard, si recommandable par toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Nous devons des remercîmens à M. Delhomme qui a bien voulu acquitter dans cette notice remarquable par l'élégante simplicité du style, la dette de la Société.

M. Lagé nous a donné un rapport et des réflexions sur un article de M. Jouffroy, intitulé Peinture du Siècle et publié par le Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Le nom de M. Jouffroy est assez connu pour que je n'aie pas besoin de vous dire qu'il est par son talent d'écrivain comme par sa science, l'un des chefs de cette secte de philosophes connus sous le nom d'éclectiques. Pendant quelque tems ils eurent la prétention de faire proclamer leur

Digitized by Google

école supérieure à toutes les autres, et de se placer bien au-dessus de toutes les religions dont ils se vantaient de pouvoir expliquer les dogmes les plus mystérieux. Mais toutes ces magnifiques promesses qui semblaient nous ouvrir un avenir de bonheur et de gloire, ne devaient amener en définitive qu'une amère déception, dit M. Lagé, et on n'en doutera pas, car c'est la philosophie elle-même qui par l'organe d'un de ses enfans les plus privilégiés, est contrainte de confesser à la face du monde sa vanité impuissante.

La philosophie inhabile à nous donner la solution de toutes les grandes questions qui agitent si fort l'ordre social, M. Jouffroy cherche en vain une croyance religieuse et morale sans laquelle le problème politique ne peut être résolu; je dis qu'il la cherche en vain, car il repousse le christianisme qui la donnait autrefois. M. Lagé pense au contraire qu'aujourd'hui encore la religion chrétienne contient dans sa morale divine tous les principes sur lesquels peuvent être basées les sociétés bien organisées, il repousse le reproche qui lui a été adressé de s'être rendue complice du despotisme; il proclame que c'est le christianisme qui le premier a apporté au monde les idées de liberté et d'égalité qui font aujourd'hui le principe fondamental de nos institutions, il bénit l'heureuse influence qu'il a exercée sur nos lois civiles et il ajoute que c'est surtout dans les fonctions du sacerdoce qu'on trouve les emplois conférés aux plus dignes sans exception de naissance et de rang.

Cet article aussi fortement pensé que bien écrit est une preuve de plus de ce retour aux idées religieuses qui paraît se manifester, et M. Jouffroy lui-même arrivera, sans doute à reconnaître, avec M. Lagé, que si le christianisme était la religion du passé, il renferme aussi de puissantes idées d'avenir et que ses principes seront toujours à la hauteur, sinon en avant, des progrès de l'esprit humain.

Digitized by Google

M. Sauval nous a fait connaître quelques-unes des publications de l'Institut historique; cette association fondée pour répandre la science historique, non pas seulement celle des faits matériels, mais celle aussi de tout ce qui constitue l'existence morale des peuples, ne trouvera que des approbateurs, et le rapport de M. Sauval nous apprend que ses membres remplissent avec autant de conscience que de talent la tâche qu'ils se sont imposée.

Je regretterais de ne pouvoir vous faire connaître le travail de M. Sauval, qui par sa nature échappe à l'analyse, si je n'avais la certitude que vous avez lu ce morceau bien digne de fixer votre attention.

M. Canel, qui poursuit avec persévérance la mission patriotique qu'il s'est donnée de nous faire connaître notre histoire si riche en faits remarquables, et de faire revivre avec tous leurs souvenirs nos antiques monumens, nous a fourni une Note sur la Mort de Charles-le-Mauvais.

Il rapporte les diverses versions des chroniqueurs sur la mort de ce prince, les uns le faisant mourir comme un saint, sans crainte et sans douleur, les autres au contraire dans d'horribles tortures, conséquence de ses débordemens; plusieurs même racontent qu'il fut brûlé vif dans un sac trempé d'eau-de-vie, auquel un maladroit valet avait allumé le feu.

M. Canel conclut de ces contradictions, qu'il faut toujours un peu se méfier de la véracité des chroniqueurs.

Dans un rapport qui a le double mérite d'une érudition profonde et d'un style facile et élégant, M. Lucien Fouché a traité de la Paléographie dans ses rapports avec l'histoire, et cela à l'occasion de l'essai de M. Chassant sur les anciennes écritures françaises.

M. Lucien Fouché a rendu un juste hommage de recon-

Digitized by Google

naissance aux hommes laborieux qui ont consacré leur vie à déchiffrer les écrits de l'antiquité ou du moyen âge, et dont les modestes travaux sont trop peu connus de la plupart des lecteurs qui s'occupent peu de savoir à qui ils sont redevables du service de lire ces ouvrages dans de commodes éditions.

M. L. Fouché a pensé, comme tous ceux qui le liront, que l'essai de M. Chassant est digne d'attirer l'attention de tous les amis de la science; il forme le vœu que ce livre, dont le but est de simplifier et de rendre intéressante l'étude souvent rebutante des anciennes écritures, devienne un livre élémentaire à l'usage de la jeunesse qui fréquente les écoles primaires.

La Société qui a apprécié l'utilité pratique de l'ouvrage de M. Chassant, s'unira, je n'en doute pas, à ce vœu de M. L. Fouché.

Nous avons enfin à vous parler d'un rapport dans lequel MM. Paul Dibon et Eugène Marcel ont consigné les résultats des fouilles qu'ils ont fait pratiquer au hameau de La Londe, près Louviers.

Nous devons au zèle de ces deux archéologues, la découverte de ruines romaines fort remarquables, vous lirez avec intérêt la description qu'ils en ont faite; je veux vous en laisser le plaisir, car je craindrais de mutiler leur ouvrage en cherchant à l'analyser.

Ici se termine, Messieurs, la relation de nos productions: vous aurez remarqué avec peine que la poésie nous a failli cette année, et que nos poètes sont restés muets, espérons que leur muse ne nous tiendra pas long-tems rigueur, et qu'ils ne voudront pas laisser éteindre le feu sacré qu'ils ont reçu du ciel.

Si j'ai à regretter de n'avoir pas plus de productions à

Digitized by Google

vous offrir, dans l'intérêt de la Société, je crains que la manière dont j'ai rempli une tâche que je n'ai pas sollicitée, que d'autres auraient accomplie plus dignement, ne vous fasse applaudir de ce qu'elle n'ait pas été plus longue.

Si nos travaux ne sont pas nombreux, ils sont dignes au moins de fixer votre attention; et assurément l'assistance des hommes si distingués qui veulent bien encourager de leur présence nos efforts, sera pour l'avenir un puissant véhicule, et chacun de nous, certain qu'il sera de trouver une haute et noble sympathie, voudra contribuer pour quelque chose à cet œuvre impérissable, le progrès incessant de l'esprit humain.

RAPPORT

Sur les Cours publics et gratuits de la Société, par M. PICARD, *avoué à Evreux.*

« *Doctrina... vim promovet insitam,*
» *rectique cultus pectora roborant.* »

HORACE.

MESSIEURS,

Apres les douloureuses perturbations qui ont si vivement ébranlé la société française; au milieu des préoccupations politiques qui agitent encore le monde, il est une pensée

Digitized by Google

consolante pour l'humanité : c'est la tendance générale des esprits vers l'intérêt positif. L'étude des sciences sérieuses, l'application aux améliorations matérielles sont, en effet, les remèdes les plus efficaces pour calmer l'ardeur des passions et satisfaire au besoin général. Toutefois, l'instruction publique seule peut en accélérer le développement, en diriger l'impulsion sans secousse, en éclairer l'action avec maturité ; car l'instruction, c'est une des conquêtes immenses et impérissables de la civilisation moderne sur les tems de barbarie et de féodalité qui avaient frappé d'une sorte d'ostracisme les hommes et le génie de la science : c'est le moyen le plus énergique de décentraliser l'enseignement, de généraliser les découvertes salutaires et de préparer l'accomplissement du grand œuvre de l'émancipation intellectuelle, en faisant pénétrer l'instruction dans tous les rangs de la société.

Mais pour féconder d'utiles vérités et pour opérer pacifiquement par la diffusion des lumières, la grande révolution sociale dont notre époque est en travail, le tems est venu pour l'enseignement comme pour les sciences en général de quitter les abstractions et l'idéologie, pour se formuler en principes de certitude morale et matérielle appropriés à toutes les intelligences. C'est-là le critérium universel autour duquel doivent désormais graviter toutes les connaissances, tous les sentimens, toutes les actions de l'homme ; et certes parmi les nombreux élémens d'éducation nationale qui surgissent de toutes parts, les cours publics et gratuits peuvent satisfaire à ces besoins, à ces conditions, et répandre des connaissances profondes en popularisant les sciences.

L'utilité de ce mode d'enseignement est aujourd'hui une vérité attestée par des résultats matériels.

On doit les considérer sous deux rapports principaux :

Digitized by Google

Comme *auxiliaire* des études supérieures pour le développement des sciences théoriques;

Et comme *enseignement pratique* à l'usage de tous.

Je ne les examinerai ici que sous ce second point de vue, parce que telle est la destinée spéciale des cours dont j'ai à vous entretenir. Sans doute les sciences ont besoin d'être étudiées dans leurs théories, mais il sagit pour le peuple moins de fonder des principes, que d'en confirmer les conséquences; c'est moins de la haute science qu'il lui faut, que des conférences paternelles, des leçons de démonstration-pratique fondées sur des exemples simples, naturels, palpables et choisis principalement dans les habitudes ordinaires de la vie.

Le devoir des professeurs est d'élaborer, avec discernement, la quintessence des sciences et de préférer toujours à une éloquence fleurie, l'idiôme le plus propre à faire pénétrer la vérité et la conviction dans l'âme des auditeurs; en un mot, de parler plutôt à la raison qu'à l'esprit, jamais aux passions.

C'est en enseignant que chacun n'a de valeur que par son intelligence, que si tous les hommes sont égaux dans l'ordre physique et politique, il n'en est pas de même dans l'ordre moral, parce que la vertu et la science seules établissent le vrai mérite et peuvent justifier la différence des diverses conditions de l'échelle sociale, qu'on excitera une bienfaisante émulation.

C'est en faisant circuler rapidement des convictions profondes avec des lumières rapidement progressives, qu'on détruira infailliblement tous les préjugés séculaires d'une aveugle crédulité.

Les hommes de notre cité, qui se sont consacrés avec

Digitized by Google

dévoûment et générosité à ce noble apostolat, ont compris toute l'importance que réclame une mission aussi délicate; et s'il pouvait encore rester des doutes sur les avantages de l'institution des cours publics, ils seraient promptement dissipés par l'expérience des faits et par les réflexions que je vais soumettre à vos méditations.

Depuis 1830, les cours publics ont été marqués par une progression sensible. Déjà l'année dernière un professeur distingué vous a signalé les heureux résultats qu'il était plus que personne en état de constater; et le nouvel appel qu'il fit alors à toutes les classes de la société, de prendre part aux sciences que chaque jour lègue à l'humanité, n'a pas été infructueux.

En effet, l'année scholaire de 1835 à 1836 a compté sept cours publics et gratuits.

Le cours d'anatomie, le cours de physiologie et d'hygiène, professés par M. Fortin, ont été suivis tantôt par 40 à 50, tantôt par 100 personnes; tandis que, les années dernières le nombre des auditeurs n'a pas dépassé 40. Le Collége et l'Ecole Normale y sont compris pour la moitié environ.

Les cours de chimie et de physique, professés par M. Blavette, n'ont pas été moins heureux quoique plus variables : le nombre des auditeurs a toujours été, pour le minimum, d'au moins 50, et pour le maximum, depuis 150 jusqu'à 200. Ce professeur atteste que les élèves du Collége et de l'Ecole Normale s'y sont fait remarquer par l'assiduité et par des progrès satisfaisans.

Connaître l'histoire du corps humain, la science de la vie, observer les phénomènes de l'organisation physique, tel est le but de l'anatomie et de la physiologie qui ont été enseignées avec talent par le docteur Fortin.

Digitized by Google

L'hygiène a pour objet la conservation de la santé ; ses principes sont accessibles à tout le monde et ses préceptes d'une observation facile.

Quant à la chimie et à la physique, il faudrait la lucidité et le mérite du professeur pour faire comprendre cette autre anatomie des corps naturels inorganiques, et pour vous expliquer les grands phénomènes généraux et particuliers qui étonnent l'esprit et qui éblouissent l'ame.

De son côté, M. Beaucantin a continué son cours d'horticulture, qui a été suivi régulièrement par 50 personnes au moins. Ce professeur avait conçu l'idée d'étendre ses leçons à la culture des champs, des côteaux, des forêts et des jardins ; mais dépourvu des modèles nécessaires, il a été forcé de borner son enseignement à la théorie de la taille.

La pensée du professeur, de donner une plus grande extension au cours d'horticulture, justifie le besoin impérieux de fermes-modèles, d'écoles et de chaires d'agriculture. La terre et les plantes ont aussi leurs secrets, leurs phénomènes, leurs propriétés, leurs fonctions et leur organisation; tout émane du sol. L'agriculture et l'industrie enveloppent l'univers de leurs relations économiques. On peut dire, avec vérité, que toute l'activité sociale est fixée et résumée là; et que les gouvernemens sont forcés de subir la loi irrésistible de l'intérêt matériel.

Aussi naguère, un de nos hommes d'état, économiste distingué, faisait un appel à la France entière et demandait au nom du pouvoir, l'établissement de chaires d'agriculture. C'est ainsi encore qu'il y a deux jours, il contresignait, comme Ministre du commerce, une ordonnance portant création de trois cours, au conservatoire des arts et métiers, savoir :

1° *Un cours de culture* comprenant les élémens de botani-

Digitized by Google

que et de physiologie végétale appliquée à l'agriculture, la théorie des assolemens, des engrais et de l'amendement des terres, ainsi que les principes généraux applicables à l'éducation et à l'emploi des animaux. 2° *Un cours de mécanique et de construction agricoles* embrassant la démonstration des principes élémentaires applicables aux constructions, machines et instrumens aratoires, tout ce qui concerne l'aménagement des eaux, soit pour l'usage, soit pour l'irrigation, enfin tout ce qui se rapporte à la confection des chemins, à la distribution et à l'établissement des bâtimens d'exploitation.

3° *Un cours de chimie agricole* comprenant les élémens de chimie expérimentale, l'analyse des terres, l'action des engrais et toute la série des réactions chimiques qui se développent dans les fermentations des diverses espèces, dans la fabrication des vins, du cidre, de l'huile, du sucre, etc., etc.

Ce sont-là des idées positives auxquelles tout le monde applaudira, parce qu'elles reposent sur des principes certains d'un infaillible succès et qui tendent inévitablement à la réalisation des besoins sérieux de notre époque, la *culture agricole* et la *culture intellectuelle*.

Mais c'est principalement dans les écoles normales qu'il importe d'établir le siége de cet enseignement, parce que les élèves y puiseront des connaissances agronomiques qu'ils répandront dans les campagnes, pour vaincre la fatale apathie de l'homme des champs et pour dissiper le voile épais d'une routine décevante qui paralyse les progrès de l'agriculture.

Ce n'est pas sans raison que le Ministre demandait aussi des comices agricoles ; il ne suffit pas d'étudier isolément, ni de faire des expériences solitaires, il faut encore que des hommes influens, placés au sein des populations, éta-

Digitized by Google

blissent des comités locaux avec des réunions périodiques, dans lesquelles chacun apporterait son contingent de réflexions, où l'on délibérerait, comme en famille, sur l'efficacité des essais tentés, où l'on discuterait sur les meilleurs procédés à employer. Quand on prouvera à l'agriculteur qu'avec tel système de culture la terre sera plus fertile, ses récoltes plus abondantes, il s'associera avec enthousiasme aux innovations agronomiques, bien mieux qu'il ne comprendra les plus sublimes théories enregistrées dans nos bulletins scientifiques.

Mais pourquoi, dit-on avec une sorte de regret, cette tendance presqu'exclusive pour l'émancipation matérielle? Pourquoi l'agriculture par exemple, absorbe-t-elle aujourd'hui toutes les pensées, préoccupe-t-elle tous les esprits? Pourquoi cette suprématie qu'elle a conquise depuis quelque tems sur la littérature?

Pourquoi? C'est parce qu'il ne suffit pas de satisfaire les besoins intellectuels, mais qu'il faut encore pourvoir aux besoins physiques de la société;

C'est parce que la terre est la mère de toutes les industries et qu'elle cache dans son sein des trésors inépuisables jusqu'alors inconnus;

C'est parce qu'elle nourrit en France trente-deux millions d'individus, tandis que la littérature est destinée plus particulièrement à charmer et embellir les loisirs des esprits supérieurs;

C'est enfin parce que les lettres sont arrivées à leur apogée et que l'art agricole n'est encore qu'à son berceau.

Trop long-tems la terre fut oubliée, et le siècle de Louis XIV qui fit fleurir les lettres avec tant de splendeur, trouva et laissa le peuple attaché à la glèbe.

Voilà indubitablement la cause de l'indifférence momen-

Digitized by Google

tanée des esprits pour la littérature et de la prédilection pour tout ce qui renferme des élémens de prospérité matérielle.

Toutefois, ne croyez pas, Messieurs, que je veuille ici récuser les éternels bienfaits des lettres. Oui, c'est au génie des grands hommes qui ont illustré les siècles passés que nous devons les progrès de l'esprit humain, c'est sur leurs travaux immortels que repose la gloire littéraire du XVIII^e^ siècle; mais chaque science a son époque et son caractère particulier; aujourd'hui, il s'agit de réaliser en vérités matérielles les grands préceptes que le tems et l'expérience ont légués à l'humanité.

Un autre cours qu'appelaient les vœux humanitaires de tous les philantropes éclairés a pris un rang distingué parmi ses devanciers; je veux parler du cours de dessin-linéaire-géométrique professé par M. Corbeau.

Représenter d'une manière exacte les divers objets réguliers qui appartiennent à l'industrie et aux arts, donner à l'ouvrier, les moyens de dessiner le plan d'une construction avec les conditions et les proportions convenables pour en rendre l'exécution plus sûre et plus facile, de déterminer les divers instrumens propres à cette exécution, de vérifier le toisé des surfaces et des corps, de connaître et d'évaluer la quantité de matière qui doit entrer dans les produits de la fabrication, tel est le but de ce cours véritablement important. Il est principalement destiné aux ouvriers qui ont tant besoin et si peu le tems d'apprendre les procédés d'une exécution facile et rigoureuse, à l'aide desquels ils puissent développer leur intelligence et perfectionner leurs travaux.

M. Corbeau y a joint, comme un accessoire indispensable, un cours non moins important d'arithmétique; il ne suffit pas, en effet, de donner à l'ouvrier des notions d'art mécanique, il faut encore qu'il sache se rendre compte à lui-même

Digitized by Google

des résultats matériels de ses travaux et de ses affaires, tenir ses registres, établir ses comptes, faire sa correspondance et résoudre à chaque instant une foule de petits problèmes qui se présentent dans les besoins journaliers.

Quarante-cinq personnes étaient inscrites pour suivre ce cours, 35 ou 40 ont constamment assisté à chaque leçon.

Le cours de dessin linéaire géométrique exige des notions préalables et réclamait impérieusement un cours élémentaire de dessin; cette lacune a été remplie par M. Massot, professeur au collége, qui s'est empressé de donner des leçons de *dessin, d'ornement, d'après le bas relief et de perspective linéaire.*

Ce cours d'introduction aux connaissances supérieures complète l'étude du dessin linéaire. Quoiqu'établi depuis trois mois seulement, il est déjà remarquable par les progrès des élèves; 35 ou 40 personnes appartenant à toutes les classes de la société, suivent les leçons du professeur avec un zèle et une assiduité qui font augurer pour l'avenir d'heureux succès.

Deux autres cours, l'un de droit commercial, professé par M. Sellier, l'autre de psychologie, professé par M. Gomel, ont été momentanément interrompus pour cause de santé; mais ces honorables professeurs promettent de se remettre à l'œuvre l'année prochaine et de continuer la tâche qu'ils ont si heureusement entreprise.

Il en est un autre qu'on ne trouve nulle part et qui aurait bien aussi son mérite, ce serait un cours de morale, fondé sur l'enseignement des devoirs du citoyen envers la famille et la Société. La loi naturelle est écrite dans le cœur de l'homme, mais combien en ignorent les préceptes les plus simples? Quelle influence n'aurait donc pas sur le peuple la science de la vertu et du bonheur!

Digitized by Google

On exige l'obéissance aux lois, on punit ceux qui y contreviennent ou qui négligent de les observer ; mais pour aimer et respecter les lois, il faut les comprendre et pouvoir les juger. Il faut que l'homme connaisse les principes de la justice naturelle, dont les lois ne sont que le développement ou les applications; qu'il apprenne à distinguer le dévouement de la raison qu'on doit aux lois qu'elle approuve, de cette soumission, de cet appui extérieur qu'on leur doit encore lorsqu'elles sont dangereuses ou imparfaites ; qu'il sache ce qu'elles permettent, ce qu'elles défendent ; où finit le droit, où commence le devoir !

Vous pensez bien qu'il ne s'agit pas ici de créer des chaires de droit public et civil, ni de faire des légistes, mais de formuler des règles générales de conduite pratique pour tous, de donner des leçons de vertu, de polir les mœurs, d'inspirer des sentimens d'amour pour le bien, d'aversion pour le mal. C'est ainsi qu'on détruira le germe des mauvais penchans qui conduisent à l'oisiveté, à la corruption et au crime.

Est-ce qu'un catéchisme des droits et des devoirs du citoyen ne vaudrait pas bien les fallacieuses prédictions de Mathieu Lænsberg, dont la société est inondée? Croit-on qu'un résumé de nos lois pénales serait déplacé dans les écoles primaires à la suite des livres élémentaires de l'instruction, et dans les cours publics?

Ce sont-là des réflexions graves qui sont dignes de la sympathie des hommes de bien.

Telle est, Messieurs, l'analyse exacte des travaux scholaires des cours publics de la ville d'Evreux ; les résultats statistiques que je vous ai signalés, témoignent hautement des services que de si généreux efforts doivent rendre à la société. Aussi en même-tems que vous recompenserez les succès des élèves, vous ne balancerez pas, j'en suis convaincu,

Digitized by Google

à payer aux professeurs des cours publics le juste tribut d'éloges qu'ils ont mérité.

Ainsi, Messieurs, toutes les sciences ont une détermination précise, chacune a sa sphère d'action, sa condition fondamentale; elles diffèrent dans leur organisation, mais toutes doivent concourir au même but, le bien être général, *ut homines feliciùs degant.* [1]

Elles doivent faire abnégation de tout sentiment d'antagonisme et de rivalité pour s'aider mutuellement et pour former une éternelle alliance au profit de l'humanité.

Eclairer les hommes, telle est la loi inexorable de la civilisation que nous devons aux périls et aux douleurs des révolutions.

Laissons aux gouvernemens absolus cette maxime funeste de l'augure romain « qu'il importe que le peuple ait beau» coup de fausses croyances et qu'il ignore beaucoup de » choses vraies. »

Cependant plus d'un savant de nos jours a vu aussi, dans l'instruction du peuple, une ennemie de la nature, une cause de dégénération morale; d'autres moins exclusifs, mais égarés par la prévention gémissent encore sur un passé vers lequel ils tournent incessamment les yeux et dont ils se sentent éloigner à regret.

C'est-là une erreur malheureuse qu'il faut détruire parce qu'elle serait fatale à la cause de l'humanité.

De quelque côté que nous tournions nos regards, nous apercevons la bienfaisante influence de la civilisation: les hommes sont plus éclairés et par conséquent plus libres, les productions indigènes ont été améliorées, notre industrie, notre commerce et les arts rivalisent glorieusement avec

[1] Bacon

Digitized by Google

ceux des peuples voisins ; il y a plus de vertus et moins de crimes dans les classes éclairées.

Sans doute il y eut des abus déplorables et de fausses doctrines dans l'enseignement pendant long-tems, mais il faut les attribuer à la mauvaise distribution de l'instruction. Alors, et ce tems n'est pas encore éloigné, l'instruction était le privilége des riches, les pauvres étaient traités en *parias* ; et si les classes moyennes voulaient s'instruire, elles ne recevaient dans l'enseignement supérieur qu'une instruction imparfaite et ébauchée, parce qu'elles n'avaient ni le tems ni les moyens pécuniaires de parcourir tous les degrés d'une longue et chère éducation.

Mais aujourd'hui si elle n'est pas parfaite et si elle n'est pas encore arrivée à un état de réforme désirable, l'instruction publique présente plus de garantie.

Au moyen de la division établie dans l'enseignement, chacun pourra désormais recevoir le degré d'instruction convenable à sa vocation, à ses facultés intellectuelles, à sa fortune et à sa condition sociale.

Ainsi plus de regrets pour le passé, mais sécurité et espérance pour l'avenir.

La France surtout peut-être considérée comme le foyer des lumières de l'Europe, comme le théâtre des manifestations les plus admirables de la civilisation.

C'est à elle à donner une impulsion exemplaire, à favoriser la propagation des sciences, à affranchir le commerce et les arts des entraves qui en neutralisent l'essor.

C'est à notre époque à renouer la chaîne des tems, à organiser et à traduire en réalités pratiques, les principes éternels de liberté et d'égalité que les révolutions ont jetés dans le monde. . . . L'heure est venue enfin pour toutes les sciences, d'allumer le phare de la raison sur nos tempêtes politiques.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Récompenses accordées aux Domestiques, par M. SAUVAL.

MESSIEURS,

Si l'institution des Sociétés académiques dans les provinces n'avait d'autres résultats que de créer des magasins d'esprit destinés à exposer à l'admiration publique des demi-poètes, des demi-philosophes, des demi-savans, que de procurer à quelques oisifs des distractions qu'ils ne sauraient trouver dans un travail utile et des occupations sérieuses, votre embarras serait grand aujourd'hui que vous venez spontanément en présence d'une assemblée d'hommes graves et éclairés, rendre vos comptes d'une année entière.

Mais heureusement il n'en est point ainsi, vous avez mieux compris votre mission; vous avez pensé que ces Académies, pour être utiles, ne devaient pas seulement être littéraires, mais surtout morales et sociales; que si les productions de l'esprit, qui reposent et qui consolent en même tems qu'elles servent aux progrès des beaux-arts et de la civilisation, méritaient à ce titre votre faveur, les intérêts matériels et moraux de la société ne réclamaient pas moins impérieusement de votre vive sollicitude, des hommes de travail, de probité et d'honneur, des hommes de bien.

Eclairer les hommes et les rendre meilleurs a donc été le double but vers lequel ont été dirigés tous vos efforts.

Plusieurs de mes collègues ont été chargés d'exposer ce que vous avez fait pour l'instruction de notre pays, je vais essayer de rendre compte de ce que vous avez fait pour son amélioration morale.

Digitized by Google

Messieurs, cette année encore vous avez, sur la proposition de M. le Préfet, à qui (est-il besoin de le dire ici) il faut bien, pour être juste, faire remonter toutes les idées utiles et fécondes dont a été doté ce département depuis six ans, vous avez voté des récompenses à décerner au zèle, à la probité et aux longs services des domestiques.

Vous avez pensé que récompenser les services modestes, mais utiles, des vieux et bons serviteurs, c'était encourager ceux qui n'auraient pas encore mérité vos suffrages, à faire en sorte de s'en rendre dignes un jour; c'était concourir à consolider l'un des élémens de l'ordre qui tend le plus à se perdre, c'était resserrer l'un des liens de la société qui tend le plus à se dissoudre.

Ce but est utile, il est honorable; mais sera-t-il facile de l'atteindre? Vous ne devez pas vous dissimuler que vous aurez de grands obstacles à vaincre; le mal a déjà poussé de profondes racines, pour l'extirper vous aurez besoin d'une volonté puissante et persévérante.

Ce mal nous a paru avoir deux causes principales : les nouvelles théories sociales mal comprises; le morcellement des propriétés.

Autrefois, et ce tems n'est pas encore bien éloigné de nous, les domestiques fidèles, dévoués, je pourrais dire inamovibles, n'étaient pas assez rares pour qu'il fût besoin de stimuler leur zèle par des récompenses publiques, alors la distance qui séparait le maître du domestique était très-marquée; et il faut bien le reconnaître, la position sociale, la considération personnelle, la fortune du maître influent puissamment sur la somme de respect que lui accordent ses domestiques; il semble à ceux-ci que de tout cela il reflète quelque chose sur eux, qu'ils s'en trouvent eux-mêmes plus haut placés; à ces petites considérations d'amour-propre,

Digitized by Google

qui séduisent et conduisent les hommes de tous les étages, il faut ajouter encore que le maître dont l'autorité n'est pas contestée en use avec plus d'indulgence et de bonté, et par là s'assure presque toujours la fidélité et le dévoûment de ceux qui le servent.

Alors aussi les mœurs étaient plus simples et les fortunes moins divisées; il y avait peu de maîtres et beaucoup de domestiques. Les habitans de la campagne, livrés à des travaux rudes, pénibles et mal rétribués, étaient loin de jouir de cet état d'aisance et de bien-être qui se remarque aujourd'hui avec bonheur dans presque toutes nos communes. Mal vêtus, mal nourris, c'était pour eux une bonne fortune que d'entrer au service d'une grande maison. Ils portaient la livrée, mais elle était bonne et chaude, leur nourriture était saine et abondante, leurs travaux étaient très-supportables; aussi heureux et contens, ils jouissaient de la fortune de leurs maîtres et ne l'enviaient pas; leur présent était satisfait, leur avenir sans inquiétude, car les bons serviteurs faisaient partie de la famille et n'étaient pas délaissés dans leurs vieux jours. Pourquoi auraient-ils compromis cette existence si douce, si tranquille, leur intérêt même ne leur faisait-il pas un devoir de la reconnaissance: ils s'attachaient où ils étaient bien.

En est-il, en peut-il être ainsi maintenant qu'une révolution, qui a produit d'inappréciables bienfaits, n'a pu éviter d'apporter à sa suite, dans les liens de famille et de société, des causes de perturbation que le tems seul pouvait détruire.

A la faveur du principe, placé avec tant de raison en tête de notre Charte constitutionnelle, *l'égalité de tous devant la loi, l'admissibilité de tous aux fonctions publiques*, il n'est pas de citoyen qui ne puisse, par sa moralité, son travail, son intelligence, sortir de la position obscure où le hasard

Digitized by Google

de la naissance et de la fortune l'avaient relégué ; les barrières qui dans d'autres tems le tenaient parqué dans un rayon étroit qu'il n'eut pu franchir sans les plus grands obstacles, ont été levées devant lui, et il pourra arriver à tout ce que sa capacité lui permettra d'atteindre. Sans doute le hasard et les circonstances pourront quelquefois contrarier le talent et servir l'intrigue, mais le véritable mérite sera toujours le titre le plus sûr pour obtenir les distinctions durables et l'estime de ses concitoyens.

Proclamer le principe de l'égalité des individus, c'était rétablir la hiérarchie sociale sur des bases de justice et d'équité, mais c'était maintenir cette hiérarchie, et c'est ce qui n'a pas été compris de tout le monde ; des uns, parce que citoyens d'un jour, leur éducation n'était pas assez avancée pour leur faire saisir ces distinctions nécessaires ; des autres, parce qu'ils se croyaient intéressés à ne pas les admettre.

En effet, il est des hommes pour qui une révolution n'est pas un état violent qui ne peut être légitimé que par la nécessité de réformer d'insupportables abus ou de prévenir d'immenses calamités publiques ; pour ces hommes, une révolution n'est jamais complète tant qu'ils ne l'ont pas exploitée dans l'intérêt de leur fortune, de leur ambition ou de leurs passions.

Ces hommes dangereux, bientôt démasqués par l'opinion publique, s'irritent contre la société qui les craint et qui les repousse. L'ordre est un obstacle à leurs projets, la prospérité publique les désespère ; il n'y a de chance de succès pour eux que dans le désordre et l'anarchie ; et ils y poussent par toutes les voies.

A ces hommes l'égalité devant la loi ne suffit pas, ils prêchent bien haut que cette égalité n'est qu'une déception, que les distinctions consacrées dans l'intérêt de la société

Digitized by Google

sont contraires aux lois de la nature qui n'a pas marqué d'un sceau particulier les supérieurs et les inférieurs. Non, sans doute ; mais la nature a-t-elle créé tous les hommes également bons, laborieux et intelligens ! Ne sont-ce pas là les causes véritables de ces différences qui les blessent : ils le savent bien, mais ils le nient, ils préfèrent accuser le hasard, la faveur ou l'intrigue des résultats qu'ils ne devraient imputer qu'à leur incapacité, leur inconduite ou leur oisiveté.

Je le sais, ces déclamations sont appréciées à leur juste valeur, par tous les hommes honnêtes et de bonne foi, mais ce n'est pas à eux qu'elles s'adressent, c'est à l'envie, à la paresse, à l'ignorance qui y trouvent leur compte, les acceptent et les propagent ; de proche en proche elles font des prosélytes et elles arriveraient à saper les bases de la société si elles n'étaient incessamment combattues : leur influence funeste s'est particulièrement fait sentir dans les rapports des maîtres et des domestiques ; ces derniers se sont montrés moins dociles, moins dévoués, moins respectueux et ils ont nécessairement rencontré moins de bonté, moins de bienveillance. Tout le monde a perdu a cela sans doute, mais surtout les domestiques. Ne suffit-il pas pour s'en convaincre de mettre en regard la vie heureuse et paisible d'un vieux serviteur honoré de l'amitié de son maître avec celle de l'homme qui, travaillé par des idées d'égalité et d'indépendance, a secoué un joug si facile à porter, pour courir après la réalisation des rêves mensongers qui le conduisent de déception en déception, à terminer dans la misère une existence dangereuse à la société et souvent honteuse pour sa famille.

Le morcellement des propriétés, peut-être plus encore que ces fausses doctrines a contribué à dénaturer ces rapports de respect d'une part et de bienveillance de l'autre.

Digitized by Google

aujourd'hui que la propriété se trouve répartie dans un si grand nombre de mains, tout le monde en a une parcelle, souvent pas assez, jamais trop pour faire face aux besoins nouveaux introduits par le luxe et la civilisation, il faut donc apporter dans ses dépenses une plus sévère économie, une plus grande surveillance; pour beaucoup de personnes un domestique est indispensable, mais ses gages, mais son entretien sont forcément pris en considération. On ne peut lui accorder qu'une confiance très-limitée; il est tenu, pour ainsi dire, en état de suspicion; les intérêts du maître, l'exiguité de ses ressources le veulent ainsi. Comment concilier ces nécessités avec le besoin d'obtenir l'affection et la fidélité des domestiques.

Et puis si les maîtres se sont multipliés, le nombre des domestiques a diminué. Qu'arrive-t-il delà, les maîtres peuvent-ils se montrer difficiles dans le choix de leurs domestiques? Non, ce sont les domestiques qui choisissent; et comme le choix venant d'en-bas est bien rarement éclairé, le motif de décision est trop souvent pris dans l'intérêt matériel du moment. Le domestique se donne au plus offrant et ne reste où il est entré, qu'autant de tems que des offres plus élevées ne lui sont pas faites ailleurs. Voyageant de place en place, ne séjournant dans aucune assez de tems pour y laisser trace de son passage, comment pourrait-il mériter la bienveillance de son maître et l'intéresser à son sort? Le maître ne voit plus en lui qu'un instrument salarié, il s'en sert parce qu'il en a besoin, mais le prend sans affection et le quitte sans regret.

Ces déplacemens multipliés se font toujours au préjudice de la société; car en même-tems qu'ils étouffent les bons sentimens du maître et le disposent à l'égoïsme, ne croyez pas que l'expérience éclairera le domestique; celui-ci ne recueil-

Digitized by Google

lera dans ces divers changemens que les mauvaises habitudes et les vices de chacune des maisons par lesquelles il aura passé.

Cependant un domestique, homme de bien, dévoué à son service, ne sert pas seulement ses intérêts personnels, il concourt encore puissamment à la prospérité de son maître par l'exactitude qu'il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs, par l'intelligence avec laquelle il les exécute; son zèle lui dit que ce n'est pas assez de faire ce qui est commandé, qu'il faut aussi faire ce qui est utile, même en dehors de ses obligations, et il le fait bien parce que le désir de bien faire ne lui permet pas de se tromper. Le domestique honnête homme sert surtout les intérêts de la société, par l'influence qu'il exerce, même à son insu, et matériellement sur l'éducation des enfans.

En effet, dans les campagnes et souvent aussi dans les villes, les enfans sont presque continuellement en contact avec les domestiques; les défenses les plus sévères, la surveillance la plus exacte s'opposeraient difficilement à ces rapports.

Que si les domestiques sont sans moralité, sans principes religieux, s'ils n'ont pour leurs maîtres ni affection ni respect, à quels dangers ne seront pas exposés les enfans incapables dans leur inexpérience, de se défendre des mauvaises impressions qu'ils devront recevoir de ce contact; ne contracteront-ils aucune de ces mauvaises habitudes dont l'exemple aura été trop souvent reproduit sous leurs yeux. Si à chaque instant des propos sales ou grossiers viennent frapper leurs oreilles, leur mémoire d'enfant n'en gardera-t-elle rien. Les insinuations malveillantes, les reproches dirigés contre leurs parens, n'altéreront-ils pas leur affection, ne compromettront-ils jamais leur respect filial? Pour nous notre

Digitized by Google

conviction profonde est qu'un grand nombre des vices qui pèsent sur la société ont été puisés à cette source.

Et c'est peut-être parce que vous l'avez pensé aussi que vous avez tenté de reformer, autant qu'il était en vous, la classe des domestiques.

Les difficultés qui retarderont la réalisation de cette œuvre philantropique sont grandes sans doute, mais elles ne seront pas plus grandes que votre volonté. Vous réussirez, j'en ai la conviction, car tout semble en ce moment se réunir pour vous seconder dans cette honorable entreprise.

Disons-le, Messieurs, en établissant ces récompenses que vous allez décerner bientôt, vous n'avez fait que suivre l'exemple qui vous était donné par le gouvernement lui-même, que vous laisser aller à l'impulsion qu'il a si heureusement imprimée à la société tout entière. Ne l'a-t-on pas vu successivement supprimer les loteries, fermer les maisons de jeu. Et ce n'était pas assez de détruire ces établissemens immoraux et funestes; ce n'était pas assez de soustraire le peuple à ces séductions perfides qui, sous l'appât de bénéfices considérables et faciles, cachaient la misère et le désespoir, il a voulu que les classes inférieures ne fussent plus viciées dès leur entrée dans la vie, il a créé des salles d'asile; qu'elles fussent éclairées, il a rendu accessible à tous l'instruction primaire; qu'elles eussent des idées d'ordre, d'économie et d'avenir, et il a fondé des caisses d'épargnes. Comment pouvait-il plus énergiquement manifester sa vive sollicitude pour les véritables intérêts du pays; il ne lui suffisait pas que le peuple ne fût pas méchant, il le voulait heureux et bon.

Sa volonté a été comprise, son appel a été entendu, la population tout entière s'est associée à ce mouvement régénérateur; les idées religieuses si consolantes pour l'humanité,

Digitized by Google

trop long-tems négligées ont repris de nouvelles racines et exercé partout une sage et salutaire influence. Le besoin de l'ordre, la nécessité du bien-être matériel et moral se sont fait généralement sentir ; tous les hommes honnêtes, laborieux et éclairés ont concentré leur efforts vers ce but ; et les théories politiques ont cessé d'absorber aussi exclusivement les esprits qui se sont portés avec le plus de succès et d'avenir vers les idées utiles et sociales.

Ce sont-là, Messieurs, de puissans auxiliaires, ils vous aideront à surmonter les obstacles qui vous tiennent encore loin du but que vous désirez d'atteindre.

Les idées d'indépendance, d'égalité et de liberté absolue ont perdu de leur prestige ; l'on commence à comprendre que tout le monde est esclave de ses devoirs et soumis au pouvoir des lois, et si le morcellement des propriétés qui a produit l'immense avantage de multiplier le nombre des possesseurs et de donner à chacun le droit et l'espoir de le devenir a cependant et par cela même, affaibli l'autorité des maîtres, ceux-ci reconnaîtront qu'ils ne peuvent la rétablir que par beaucoup d'indulgence et de bonté ; ils n'oublieront pas que les domestiques sont des hommes que le hasard des circonstances a accidentellement placés sous leur dépendance, que leurs travaux pénibles, leurs services dévoués ne sont pas toujours payés par des gages et que la reconnaissance n'est pas trop quelquefois pour les acquitter ; par là, les maîtres acquerront une influence morale bien plus durable, bien plus efficace que celle que donne la fortune seule.

Les serviteurs de leur côté sentiront qu'en échange de la bienveillance de leur maître, ils lui doivent zèle, fidélité, respect ; plus instruits et mieux dirigés, ils verront que dans leur modeste condition, eux aussi ils peuvent bien mériter de la société, et que l'estime de leurs maîtres est la route la

Digitized by Google

plus sûre pour y parvenir, et puis ils acquerront cette conviction que dans leur humble position, il y a plus de sécurité et autant de bonheur que dans d'autres plus brillantes mais plus périlleuses.

Déjà, Messieurs, nous pouvons vous signaler des résultats actuels ; une année s'est à peine écoulée depuis la distribution de vos premiers encouragemens et les concurrens, cette fois sont plus nombreux, les services plus saillans et mieux établis, l'empressement des maîtres, à les faire valoir, plus vif et plus général, et cela est d'autant plus remarquable que les conditions imposées sont plus sévères et les sommes accordées à chacun des prix moins considérables.

L'an dernier, six ans de service dans la même maison, donnaient droit de concourir ; cette année vous avez exigé quinze ans, pour les prix de département, et dix ans, pour les prix d'arrondissement, et les récompenses multipliées, il est vrai, par cette division, en prix de département et d'arrondissement, ont été réduites de 100 et 80 f. à 80 et 50 f.

Cette émulation est de bon augure, Messieurs, et nous fait présager que les résultats que vous avez espérés ne se feront pas long-tems attendre ; si quelque chose peut encore ajouter aux conditions de succès que présente cette institution, c'est que la plus exacte justice présidera nécessairement dans la distribution de ces prix.

Avec les précautions que vous avez prises, ni la faveur, ni la complaisance, ni l'erreur ne paraissent possibles ; vous avez voulu que tous les faits certifiés par les maîtres fussent par eux affirmés sur l'honneur ; que ces certificats fussent visés et par le maire de la commune et par le juge de paix du canton, et ici remarquons-le, ce n'est pas simplement la légalisation de la signature que vous avez demandée, c'est l'at-

Digitized by Google

testation par ces fonctionnaires que les faits énoncés aux certificats sont conformes à la vérité.

Avec de pareilles garanties, la mission de votre Commission paraissait facile à remplir, aussi n'a-t-elle éprouvé que l'embarras du choix parmi tant de services, tous recommandables, tous dignes d'éloges ; à côté du plaisir de publier une vie tout entière de probité, de fidélité et de devouement, nous avons eu le regret d'exclure et de laisser dans l'oubli des faits du plus grand désintéressement et de la plus haute moralité.

Qu'il nous soit permis cependant, pour vous faire apprécier la richesse de ce concours, de vous signaler deux faits remarquables que des services plus remarquables encore ne nous ont pas permis de récompenser.

En 1824, une maladie contagieuse s'était répandue sur les chevaux de la commune de Bourgtheroulde, les neuf chevaux de M. Deshayes en étaient atteints, il n'avait aucun espoir de les conserver et pourtant les soins, le zèle infatigable du sieur Trousseley, son charretier, parvinrent à en sauver plusieurs.

Ce domestique avait à l'insu de son maître, passé auprès de ces chevaux malades 25 jours et 25 nuits sans prendre ni repos, ni sommeil.

Ce dévouement à peine croyable est attesté de manière à ne permettre aucun doute.

Trousseley est depuis 34 ans au service de M. Deshayes, qui fait le plus grand éloge de sa capacité, de son intelligence, et qui n'hésite pas à le proclamer son ami.

Nous n'avons pu trouver place à lui donner même une mention honorable.

Il en est de même de la fille Françoise Martin, au ser-

Digitized by Google

vice de M. Duval de Bosbénard depuis 30 ans, et qui depuis 20 ans que sa vieille mère est incapable de se livrer à aucun travail, consacre tous ses gages à soulager sa vieillesse et ses infirmités.

Cette fille cependant avait obtenu l'an dernier la deuxième mention honorable et ce fait de piété filiale n'avait pas été révélé, aujourd'hui elle ne vient pas même en troisième ligne.

Félicitons nous-en, Messieurs, puisque cela prouve que dans les campagnes de ce département les bons serviteurs sont en grand nombre, mais qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que dans les distributions de l'arrondissement de Pont-Audemer, auquel ils appartiennent tous deux, Trousseley et la fille Martin reçoivent les récompenses qu'il ne nous a pas été donné d'accorder à leurs honorables services.

Messieurs, votre Commission a dû surtout arrêter ses choix sur les services les plus longs dans la même maison, elle a pensé que des encouragemens donnés aux domestiques devaient récompenser des qualités particulières à cette classe; or, la probité, l'intelligence, la capacité, doivent se rencontrer dans toutes les conditions, mais la fidélité et le dévouement, qui supposent d'ailleurs ces autres qualités, sont les caractères qui distinguent spécialement les domestiques, et voilà pourquoi elles ont presque toujours fait pencher la balance en faveur des concurrens qui les réunissaient.

Votre intention a été sans doute aussi, Messieurs, en accordant une prime aux longs services, de signaler à l'estime publique les maîtres qui avaient su les obtenir; votre Commission a deviné cette intention et s'est empressée de s'y associer en plaçant en regard du nom du serviteur le nom de son maître.

Digitized by Google

En effet, presque toujours les bons maîtres font les bons domestiques, et à défaut d'autres renseignemens sur la moralité d'un homme, si vous apprenez qu'il a de vieux serviteurs, croyez, et vous ne vous tromperez pas, que cet homme est probe, moral, bon père de famille et bon citoyen : c'est un certificat qui n'est ni suspect, ni menteur, car il a une date ancienne.

Messieurs, nous terminerons ce rapport déjà trop long peut-être, par une observation que nous a suggérée la lecture du programme de vos prix, nous avons remarqué que vous n'aviez admis à concourir que les charretiers, les bergers et les servantes de ferme, toutes les récompenses ont été données aux domestiques de la campagne, la ville en a été déshéritée.

Je me hâte de le reconnaître, votre institution a surtout pour but de favoriser les progrès de l'agriculture ; et fidèles à cette mission, vous avez voulu par des récompenses spéciales seconder le zèle des cultivateurs et encourager les services de leurs domestiques.

Mais croyez-vous que ce serait contrarier ce but que d'étendre le cercle du concours, d'exciter entre les domestiques des villes et les domestiques de la campagne une rivalité de zèle, de fidélité et de dévouement? Croyez-vous que faire participer vos bons mais rares serviteurs des villes à ces récompenses publiques, ne serait pas un moyen puissant et efficace de les attacher à leurs devoirs et de leur en faire comprendre l'importance ?

Dans les campagnes les mœurs se sont généralement conservées simples et pures, les fausses théories n'y sont pas aussi imprudemment agitées, tout le monde travaille, maîtres et domestiques, et vous le savez, il n'y a que les oisifs et les paresseux qui aient le tems d'être inquiets et turbulens.

Digitized by Google

Mais dans les villes le désœuvrement des domestiques amène la dépravation de leurs mœurs et par suite la corruption de leur cœur. C'est dans les villes que le mal que nous avons signalé a plus particulièrement produit de funestes effets ; c'est dans les villes aussi qu'il est plus rare aujourd'hui de rencontrer ces vieux serviteurs heureux de leur fidélité, glorieux de leur dévouement, se transmettant à plusieurs générations, et consacrant avec reconnaissance leurs vieux jours à redire aux enfans les traditions de la famille dont ils ont conservé religieusement la mémoire.

S'il était permis de citer un nom pris en dehors de votre concours, je vous signalerais ce bon André, d'abord au service de M. Verneuil, beau-père de M. Rossey, puis au service de celui-ci, et enfin transmis comme un legs à M. Rossey fils, votre collègue, qu'il conseille, qu'il gronde quelquefois et qu'il aime toujours.

Ce serviteur si naturellement bon, si fidèle, si dévoué, vous paraîtrait plus digne encore de vos éloges si vous le connaissiez plus et si vous connaissiez moins l'excellente famille qu'il sert depuis plus de quarante ans.

Je le sais, Messieurs, votre Société ne peut pas toujours tout ce quelle veut, elle est quelquefois réduite à formuler des vœux pour des améliorations qu'elle conçoit, mais qu'il n'est pas en son pouvoir de réaliser. Le tems qui lève tous les obstacles viendra à votre aide et vous permettra sans doute bientôt d'étendre à un plus grand nombre des bienfaits qui ne sont pas moins dans votre intention que dans le but de votre institution.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

DOMESTIQUES QUI ONT CONCOURU.

PRIX DE DÉPARTEMENT. — 80 FR

CHARRETIERS.

Trente-six charretiers se sont présentés au concours. L'arrondissement des Andelys en a fourni 6 ; l'arrondissement de Bernay 4 ; l'arrondissement d'Evreux 8 ; l'arrondissement de Louviers 9, et l'arrondissement de Pont-Audemer 9.

Cauchois, Alexandre, charretier de M. Louis-Victor Legendre, de Porte-Joie, depuis 54 ans, a paru à votre Commission mériter le prix de département.

Le sieur Lecable, charretier, pendant 55 ans, de M. Louis Moutier, de Saint-Denis-des-Monts, vous est présenté pour la première mention honorable.

Si ce domestique n'a pas été préféré au sieur Cauchois, c'est par le motif qu'il n'a pas rempli exclusivement les fonctions de charretier.

Damville, Jean-Baptiste, charretier de M. Duval, de Beaufícel, a paru devoir obtenir la troisième place, bien que ses services, qui ne remontent qu'à 40 ans, fussent sous ce

Digitized by Google

rapport moins recommandables que ceux de plusieurs autres concurrens ; mais ce domestique, constamment charretier, s'est distingué par un zèle, un dévouement et une fidélité dignes des plus grands éloges.

PRIX D'ARRONDISSEMENT. — 50 FR.

Jean Vassal, charretier de la famille Fouquet, de Roman, pendant 42 ans, vous est proposé pour le prix d'arrondissement, non-seulement à cause de la durée de ses services, mais aussi à raison des circonstances pendant lesquelles il les a continués.

Après avoir servi successivement le père et la mère, il est resté chez les enfans, mineurs et orphelins, s'est complètement dévoué à leurs intérêts, et il est parvenu, par son zèle éclairé, à faire prospérer un établissement que l'inexpérience de ses maîtres eût pu compromettre.

La première mention honorable vous paraîtra incontestablement acquise à Louis Allorge, qui compte 42 ans de service chez M. Bouillant, de Villiers-en-Désœuvre.

Vient au troisième rang, Fresne Marin, au service de madame veuve Forcinal, de Bois-Arnault, depuis 1810. Ce domestique a eu le malheur de recevoir un coup de pied de cheval qui lui a fait perdre un œil.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT. — 80 FR.

Vingt bergers ont concouru : 2 de Bernay, 2 de Louviers, 3 des Andelys, 2 de Pont-Audemer, et 11 d'Evreux.

Le sieur Porte, Pierre, a mérité d'être placé en première ligne par la durée et l'utilité de ses services, qu'il continue depuis 53 ans, chez M. Deshayes, Maire d'Aclou.

Digitized by Google

Vient ensuite Echart, Jean-Baptiste, berger de M. Girot-Saint-Omer, de Fresne, pendant 52 ans.

La troisième place nous a semblé devoir être accordée à Huet, Michel, berger de M. Berard, de Gaillon, pendant 49 ans.

PRIX D'ARRONDISSEMENT. — 50 FR.

La Commission vous présente pour le prix d'arrondissement, Audiger, Jean-Baptiste, berger de M. Désir Trouvé, de Corneuil.

Ce berger, qui depuis 40 ans consacre ses soins au troupeau de M. Trouvé, a obtenu l'an dernier la première mention honorable.

Le sieur Dubreuil, Pierre, berger de M. Renault, de Gravigny, a paru digne, par 34 ans de services, d'obtenir la deuxième place. Il est encore engagé pour 9 ans.

Vient ensuite Renault, Jean-Pierre, qui a accompli sa 31e année de services chez M. Lebœuf, Alexandre, de Panlatte.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT. — 50 FR.

Les servantes sont au nombre de vingt-une : 2 pour les Andelys, 4 pour Pont-Audemer, 4 pour Bernay, et 11 pour Evreux.

Madeleine Marais, domestique de M. Rosse, aux Essarts, depuis 52 ans, qui n'a interrompu ses fonctions pendant 2 mois, que pour prodiguer ses soins à sa sœur malade, et qui a mérité le titre de mère que lui donnent, avec reconnaissance, les enfans de M. Rosse, vous est présentée pour le prix de département.

Digitized by Google

Marie Mirel, au service de la dame Champion, de la Roussière, depuis 41 ans, nous a paru digne de la première mention honorable.

La seconde est proposée pour Annette Marguerite, servante de M. Bréant, du Roncenay, depuis 32 ans.

PRIX D'ARRONDISSEMENT. — 30 FR.

Ce prix vous paraîtra sans doute acquis à plus d'un titre à Marie-Anne Piquet, servante de M. Duval, de la Madeleine de Nonancourt, depuis 37 ans.

Cette fille n'est pas seulement une excellente domestique, c'est aussi une sœur devouée. Depuis fort long-tems elle consacre ses soins et ses économies à procurer des adoucissemens à sa sœur frappée d'aliénation mentale.

C'est la deuxième fois que nous sommes assez heureux pour lui prouver l'intérêt qu'elle nous inspire.

La première mention appartient, par droit d'ancienneté, à Julie Dubreuil, servante de M. Carville, de la Croisille, depuis 25 ans.

Marie-Barbe Dochin, servante de M. Ledormeur, du Boulay-Morin, se recommande pour la deuxième mention, par 20 ans de services.

Les domestiques dont les noms suivent ont aussi paru dignes d'éloges à votre Commission.

Digitized by Google

CHARRETIERS.

DOMESTIQUES.	MAITRES.	COMMUNES	ARROND^{ms}.	TEMS de SERVICES.	OBSERVATIONS
Coquerel, J.-B.-C. .	Veuve Lemoine. . .	Tourv^{lle}-la-C	Louviers . .	48 ans	
Mulot, François. . .	Annette, Jacques. .	Heudebouv^{le}	Louviers . .	45	
Maugard, Jean. . .	Beaudouin, Louis. .	Routot . . .	Pont-Aud. .	38	
Gents, Sim.-Bapt.-L.	. . . . .	Combon. . .	Bernay . . .	37	
Levacher, Jean-L. .	Vicomte, Mich.-Et.	Mézières . .	Andelys. . .	36	a concouru en 1835.
Breton, Jacques. . .	Jean, Guillaume. . .	Tournedos. .	Louviers. . .	35	
Trousseley, Pierre-J.	Deshayes	Bourgther^{de} .	Pont-Aud. .	34	très - bons services.
Ducreux, Pierre. . .	Trouplin, Paul. . .	Bourneville .	Pont-Aud. .	34	
Pattey, Jean-Prosp.	Bidault, André . . .	Neubourg. .	Louviers . .	32	
Gouin, Jean-Bapt. .	Hopsore, Gabriel. .	Triqueville. .	Pont-Aud. .	31	
Renoult, Jacq.-Parf.	Prevost, Jean-Bapt.	Haye-de-Cal.	Bernay . . .	31	
Lefebvre, Jean-Hon.	Duval, Jean-Paul. .	Bosbénard. .	Pont-Aud. .	30	
Corde, Jean-Casimir.	Ducy, Jacques-Phil.	Iville	Louviers . .	29	mention en 1835
Fleury, Michel. . .	Lerefait.	Pont-Authou	Pont-Aud. .	28	
Lemonnie, Jacq.-Ph.	Quesney, Désiré. . .	Pont-Authou	Pont-Aud. .	27	
Thiberge, Pierre-B.	De Belloy.	Provemont .	Andelys. . .	27	
Bourgeois, Simon . .	Chauvet.	Gamaches. .	Andelys. . .	26	
Gouverneur, Gabriel	Tessencourt.	Tilleul-D.-A.	Evreux . . .	23	

Digitized by Google

Coisnon, Georges. .	Moucel et Vallée. .	Coulonges. .	Evreux . . .	23
Petit, François. . .	Launay	Villiers-en-D	Evreux . . .	22
Bros, Pierre-Georg.	Damour.	Tronquay . .	Andelys. . .	22
Dupuis, Thomas. . .	Dessault, Jacques. .	Berville . . .	Bernay . . .	21
Boudier, Louis. . .	Desmonts, Baptiste .	Ferrière H C	Evreux . . .	21
Lair, Eugène. . . .	Veuve Blancvillain. .	St-Pre-du-M.	Bernay . . .	18
Souris, Jacq.-Victor	Legendre	Porte-Joie.	Louviers. . .	18
Mahai, Pierre. . . .	Buzot.	Courteilles. .	Evreux . . .	18
Miraux, Fulgence . .	Doré, Théodore. . .	Provemont .	Andelys. . .	18
Prieu, Louis.	Topsent, Jean. . . .	Bourneville .	Pont-Aud. .	16
Lange, Jean-Franç. .	De Quenet	Haye-Malh.	Louviers . .	14
Maureau, François. .	Legendre, Jean-Bapt.	Damneville .	Louviers . .	14

BERGERS.

Dupré, Louis	Berthe, Jean-Baptist.	Berville . . .	Pont-Aud. .	30
Belmar, Félix-Const.	Métayé, Pierre. . .	Bémécourt. .	Evreux . . .	30
Dubreuil, aîné. . . .	Carville, Pierre. . .	Croisille. . .	Evreux . . .	28
Fortier, Jean-Bapt.	Crosnier, André. . .	Chambray. .	Bernay . . .	24
Roussel, Antoine. .	Colombe, Jacques. .	Neubourg. .	Louviers. . .	20
Lapretey, Pierre. . .	Bauthier, Nicolas. .	Bois-Anzer.	Evreux . . .	19
Courtois, Etienne. .	Chauvet.	Gamaches. .	Andelys. . .	18
Julien, François. . .	Legrand, Alexandre.	Coulonges. .	Evreux . . .	18
Roussel, Jean-Franç.	Veuve Saint.	Miserey. . .	Evreux . . .	18
Vasseur, Louis-Félix	Breause, Marin. . .	Guenouville.	Pont-Aud. .	17
Beaulieu, Louis. . .	Pouchot, François. .	Longuelune .	Evreux . . .	15
Dailly, Félix.	Doré, Théodore. . .	Provemont .	Andelys. . .	13

Digitized by Google

DOMESTIQUES.	MAITRES.	COMMUNES	ARROND ns.	TEMS de SERVICES.	OBSERVATIONS
		SUITE DES **BERGERS.**			
Marie, François. . .	Lemaitre	Morsent. . .	Evreux . . .	12	
Lefrançois, Romain.	Delas.	Sacquenville.	Evreux . . .	10	
		SERVANTES.			
Vigreux, Mar.-Rose.	Veuve Amaury . . .	Gamaches. .	Andelys. . .	33	
Leroy, Françoise.	Letellier.	La Houssaye	Bernay . . .	31	
Martin, Françoise.	Duval, Jacques. . .	Bosbénard. .	Pont-Aud. .	30	
Gaudien, Mar.-Sus.	Rossignol, Charles. .	Richards. . .	Evreux . . .	22	
Prieur, Aimée. . . .	Cousinard, Pierre. .	St-Paul-s.-R.	Pont-Aud. .	21	
Lefort, Thérèse. . .	Cheron, Bernard. . .	Chêne. . . .	Evreux . . .	21	
Pinguet, Marguerite	Leprince, Pierre. . .	Ferre-St-He	Bernay . . .	19	
Denise, Jean.-Jeannte	Turblin, François. .	Boissy. . . .	Evreux . . .	18	
Millière, Elisabeth. .	Veuve Marais. . . .	Le Sacq. . .	Evreux . . .	18	
Trufflé, Rosalie. . .	Beaudouin, Ch.-Ls.	Routot . . .	Pont-Aud. .	18	
Langlois, Mar.-Mad.	Bois-Anzeray	Bois-Anzer.	Evreux . . .	18	
Tubeuf, Catherine. .	Ferière	Nonands. . .	Pont-Aud. .	15	
Quillet, Denise . . .	Savoye	Saussay-la-V.	Andelys. . .	15	
Violette, Sophie. . .	Cheron, Mamès. . .	Chêne. . . .	Evreux . . .	10	

Digitized by Google

La petite Pensionnaire.

Bien jeune et déjà seule. . . .
(*Alex.* GUIRAUD.)

Parmi ces jeunes fronts, où le plaisir rayonne,
Où le lierre se noie aux flots des blonds cheveux,
Où viennent s'arrêter tant de regards heureux. . .
Un seul est resté pâle et froid sous la couronne!
Pourquoi cette tristesse, enfant?
Quand, fier d'un triomphe innocent,
De joie ici chaque œil scintille,
Une larme dans le tien brille! . . .
Pourtant c'est un noble et beau jour,
Que ne rendra jamais la gloire, ni l'amour,
Double palme brûlant la main qui l'a cueillie!
On ne retrouve pas de semblables instans:
Dédaigneux du présent, enfant on les oublie,
Mais on les regrette à vingt ans!

— Enfin nous voilà réunies,
Ma mère! près de toi mes peines sont finies!
Et vous, merci, mon Dieu, merci!
J'étais triste là-bas; je suis heureuse ici.
Leur joie, hélas! m'était amère:
Je pleurais depuis si long-tems;
Et je t'entendais, ô ma mère,
Me dire: je t'attends!

Digitized by Google

J'ai terminé ma tâche de l'année.
En partant tu me l'as donnée :
— « O mon enfant, me disais-tu,
» A travailler la vie est destinée ;
» Et le travail c'est la vertu !
» Pour toi, l'oisiveté serait vice et misère. . .
» Que deviendrait ton petit frère,
» Sans fortune, sans nul appui ?
» Toi seule veilleras sur lui,
» Quand j'aurai rejoint votre père.
» Si jeune encor, ne l'abandonne pas,
» Pauvre petite délaissée;
» Et le bon Dieu. . . » — Mais ta pensée
Ne put s'achever ici bas!

Mère, j'ai travaillé ; les veilles m'ont pâlie ;
Bien souvent ma tête affaiblie
Retombait sur mon livre ouvert.
Puis, en pensant à toi, je reprenais courage ;
De mes yeux fatigués j'écartais le nuage. . .
Oh ! mais rassure-toi, je n'ai pas tant souffert :
J'étais heureuse aussi, quand, le dimanche,
Ton petit Paul, avec sa robe blanche,
Venait m'embrasser au parloir. . .
Ma mère, je croyais te voir !
Souvent aussi tu m'apparais en rêves.
Mais bientôt dans l'air tu t'élèves,
M'appelant doucement à toi. . . .
Je cède à la voix qui m'attire ;
Et m'éveillant, je me surprends à dire :
Mère, attends moi !

Digitized by Google

—Et l'orpheline était à genoux sur la pierre.
Auprès d'elle on voyait trois couronnes de lierre;
Un pur ravissement animait ses yeux bleus...
C'était l'ange de la prière,
Prêt à monter aux cieux!

A. P.

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

MÉDAILLES AUX COMMISSAIRES CHARGÉS DES CHEMINS VICINAUX.

Médailles d'Argent.

MM. De Maisoncelles, des Andelys.
Renard, de Damville.

Médailles de Bronze.

Bérard-Rondeaux, de Louviers.
Gautier Noël, de Tostes.
Delacroix du Houlbec, à Houlbec-Cocherel.
Doubleau (adjoint), à Ivry.
Leclerc, de La Barre.
Foret, à Bernay.
Bissieu (maire), du Bec.
Carré Etienne, du Pont-Audemer.
Lericque, de Campigny.

Digitized by Google

MÉDAILLES AUX ÉLÈVES DES COURS PUBLICS ET GRATUITS.

ANATOMIE. — Professeur M. FORTIN.

Médaille d'Argent.

Prix. M. Filiatre, élève de l'Ecole normale.

PHYSIOLOGIE et HYGIÈNE. — Même Professeur.

Médaille d'Argent.

Prix. M. Damitte, élève du Collége. Cet élève avait obtenu le premier prix d'anatomie l'année dernière.

Mention honorable. M. Collier, élève de l'Ecole normale.

PHYSIQUE. — Professeur M. BLAVETTE.

Médaille d'Argent.

M. Duvallet, élève de l'Ecole normale.

Accessit. M. Marsollet, élève de l'Ecole normale.

CHIMIE. — Même Professeur.

Médaille d'Argent.

M. Mausson, élève de l'Ecole normale.

Accessit. M. Filiatre, élève de l'Ecole normale.

HORTICULTURE. — Professeur M. BAUCANTIN.

Médaille d'Argent.

Prix. M. Filiatre, élève de l'Ecole normale.

Accessit. M. Anguerrand, élève de l'Ecole normale.

Les élèves de l'Ecole normale ont seuls pris part au con-

Digitized by Google

cours. Cependant on doit signaler MM. Piéton fils, Isidor Audiger, et Vauvel, jardiniers à Evreux, comme s'étant particulièrement distingués et ayant fait des progrès remarquables.

DESSIN LINÉAIRE-GÉOMÉTRIQUE. — Professeur M. CORBEAU.

Médaille d'Argent.

M. Yvelin, peintre à Evreux.

Médaille en Bronze.

M. Boudin, menuisier à Evreux.

Mentions honorables.

MM. Lejardinier, menuisier, et Ernest Delacroix.

ARITHMÉTIQUE. — Même Professeur.

Médailles de Bronze.

M. Yvelin, peintre. } *Prix ex æquo.*
M. Lecoq, imprimeur. }

Mentions honorables.

MM. Lejardinier et Boudin.

DESSIN D'ORNEMENT d'après le bas relief. — Professeur M. MASSOT.

Médaille d'Argent.

Prix. M. Baucantin fils, à Evreux.
Accessit. M. Magloire Drouet, peintre d'Evreux.

Digitized by Google

PERSPECTIVE LINÉAIRE. — Même Professeur.

Médaille d'Argent.

Prix. M. Gat, de Gisors.

Accessit. M. Lejardinier, d'Evreux.

POUR LA PROPAGATION DE LA VACCINE.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

M. Motte, docteur-médecin aux Andelys, un lancetier d'argent.

Madame Alexandre, sage-femme aux Thilliers, une médaille d'argent.

Madame Duchenay, sage-femme à Tourny, une médaille d'argent.

Le Comité central mentionne honorablement,

M. Amaury, officier de santé à Tourny,

M. Follin, ancien chirurgien militaire à Port-Mort,

Et vote des remercîmens à M. Davesnières, Sous-préfet des Andelys, pour le zèle bienveillant et éclairé avec lequel il a favorisé la propagation de la vaccine dans son arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Le Comité mentionne très-honorablement M. Dumont, docteur-médecin à Bernay.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Madame Hérisson, sage-femme à Bourth, dont le tableau est exposé dans cette séance, un lancetier d'argent, une médaille d'argent et une indemnité de trois cents francs.

M. Auvray, docteur-médecin à Nonancourt, un lancetier d'argent.

Digitized by Google

Madame Pantin, sage-femme à Pacy-sur-Eure, un lancetier d'argent.

M. Collin, officier de santé à Marcilly-sur-Eure, une médaille d'argent.

M. Danzel, officier de santé à la Ferrière-sur-Risle, une médaille d'argent.

Le Comité mentionne honorablement M. Baudry, docteur-médecin à Evreux, M. Vallée, docteur-médecin à Pacy-sur-Eure, et madame Rozé, sage-femme à Vernon.

Il vote des remercîmens à M. Maheux, docteur-médecin à Evreux, dont le zèle éclairé ne s'est jamais ralenti et nous procure chaque année de nouveaux succès.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

M. Chopin, docteur-médecin au Neubourg, un ouvrage de médecine et un lancetier d'argent.

M. J. L. Picard, docteur-médecin à Louviers, un ouvrage de médecine.

M. Diard, officier de santé à Amfreville-la-Campagne, un lancetier d'argent.

Le Comité vote des remercîmens à M. R. de la Rhoëllerie, Sous-préfet de Louviers, zélé protecteur de la vaccine dans son arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE PONTAUDEMER.

M. Fournet, officier de santé à Quillebeuf, une médaille d'argent.

Le Comité mentionne très-honorablement M. Letorey, docteur-médecin à Pont-Audemer.

Digitized by Google

ENCOURAGEMENS AUX DOMESTIQUES.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Cauchois Alexandre, charretier de M. Legendre, de Portejoie.

1re *Mention.* Lecable, charretier de M. Louis Montier, de Saint-Denis-des-Monts.

2e *Mention.* Damville J.-B., charretier de M. Duval, de Beaufícel.

PRIX D'ARRONDISSEMENT.

Jean Vassal, charretier de M. Fouquet, de Roman.

1re *Mention.* Louis Allorge, charretier de M. Bouland, de Villiers-en-Desœuvre.

2e *Mention.* Marin Fresne, charretier de madame Forcinal, de Bois-Arnault.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Pierre Porte, berger de M. Deshayes, d'Aclou.

1re *Mention.* J.-B. Echart, berger de M. Girot-Saint-Omer, de-Fresne-l'Archevêque.

2e *Mention.* Michel Huet, berger de M. Benard, de Gaillon.

PRIX D'ARRONDISSEMENT.

J.-B. Audiger, berger de M. Desir Trouvé, de Corneuil.

1re *Mention.* Pierre Dubreuil, berger de M. Renault, de Gravigny.

2e *Mention.* Jacques-Parfait Renault, berger de M. Lebœuf, de Panlatte.

Digitized by Google

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Madeleine Marais, servante de M. Rosse, des Essarts.

1re *Mention*. Marie Mirel, servante de madame Champion de la Roussière.

2e *Mention*. Annette Margte, servante de M. Bréant, du Roncenay.

PRIX D'ARRONDISSEMENT.

Marie-Anne Piquet, servante de M. Duval, de la Madeleine-de-Nonancourt.

1re *Mention*. Julie Dubreuil, servante de M. Carville, de la Croisille.

2e *Mention*. Marie-Barbe Dochin, servante de M. Ledormeur, du Boulay-Morin.

De nombreux et vifs applaudissemens avaient souvent éclaté pendant cette séance et l'ont gracieusement terminée.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 1836.

Le dimanche, 25 septembre 1836, immédiatement après le concours départemental de charrues, qui venait d'avoir lieu à Condé-sur-Iton, canton de Breteuil, arrondissement d'Evreux, les membres de la Société se sont réunis sous la tente, où les juges de ce concours avaient délibéré, et M. Hébert, Président, ayant déclaré la séance ouverte, le Secrétaire perpétuel a rapporté les procès-verbaux de la séance d'ordre du 27 et de la séance publique du 28 août 1836, les délibérations du conseil d'administration du 2 et les actes du comité de rédaction du 4 septembre courant.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. le Président, la Société considérant que ceux de ses membres qui sont domiciliés dans le canton de Breteuil, s'y trouvent au nombre fixé par sa délibération du 2 mars 1836, les constitue en Comité cantonnal et les autorise à tenir des réunions mensuelles.

Après les lectures qui ont été faites par M. E. Fouché, des essais de M. Colombel, de Claville, sur le chaulage des blés, et par M. Sauval, d'un rapport de M. DeStabenrath, sur l'ouvrage de M. Vaugeois, intitulé Notice sur l'origine et les antiquités de Condé-sur-Iton ; le rapport du jury du concours, lu par M. Lefebvre, de Gaillon, et la distribution des prix faite par M. le Préfet, il était trop tard pour que la Société pût voter sur l'admission de chacun des candidats proposés dans la précédente séance générale ; mais de nouveaux candidats ont été présentés, de nouvelles commissions ont été nommées et tous les rapports seront faits dans la prochaine séance.

La musique de M. Aubéry du Bouley, de Verneuil, qui avait embelli le concours par ses fanfares a conduit l'assemblée au château de M. Mosselman, qui l'avait mis à la disposition de la Société et en faisait les honneurs. Chacun a pris place au banquet préparé sous la direction des commissaires de la Société, M. le Préfet a prononcé un discours qui a été vivement applaudi et l'a terminé par un toast au Roi des Français, qui a été accueilli avec enthousiasme aux cris de *vive le Roi* ! ! !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CHAULAGE DES BLÉS,

PAR M. COLOMBEL, DE CLAVILLE.

» J'ai, l'an dernier, d'après ce que vous avez publié dans l'ECHO, traité mon blé de semence, de toute confiance, par la méthode de M. de Dombasle, et m'en suis très-bien trouvé. J'ai semé exprès un hectolitre de blé infesté de carie, et préparé par cette méthode, ce blé n'a presque pas donné d'épis carrié à la moisson ; le peu qui s'y rencontre ne peut faire aucun tort à la vente. Mes autres ensemencemens de blé et d'avoine d'hiver traités de cette manière, ont été totalement exempts de carie.

M. R. . . . . , mon voisin, qui a aussi suivi cette méthode de chaulage a offert à ses moissonneurs *dix sous* par chaque épi carrié qu'ils trouveraient dans ses champs. Aucun n'a pu en trouver. Contraste frappant avec certaines pièces de blés dans nos environs, qui en étaient infestés. »

PROCÉDÉ DE M. DE DOMBASLE.

Le *sulfate de soude* est un sel qui se produit en grandes masses dans les fabriques de soude et que l'on peut se procurer chez tous les droguistes à un prix inférieur à celui du sel commun. Il n'est nullement vénéneux. Sa solution dans l'eau pouvant se conserver pendant fort long-tems, on peut en préparer à l'avance pour toute la durée des semailles.

Quant à la chaux, on doit la prendre en pierres et l'éteindre à l'aide de la petite quantité d'eau nécessaire pour la réduire en poudre ou pour la faire fuser. Elle doit être

Digitized by Google

fraîchement fusée ; et si l'on est forcé de la conserver, on la préservera du contact de l'air en la plaçant dans un baril défoncé et en la recouvrant d'abord d'un linge sur lequel on étendra à l'épaisseur d'une couple de pouces une substance en poudre sèche quelconque, comme des cendres, du sable bien sec, etc., etc. Chaque fois qu'on prendra de la chaux en poudre, on remettra immédiatement cette couverture. Si l'on ne voulait pas s'assujétir à cette précaution, on devrait la faire fuser à mesure du besoin et rejeter la chaux qui serait fusée depuis deux ou trois jours. On se dispense communément de tous ces soins dans divers emplois de la chaux, parce que, quand elle a été fusée, elle conserve pendant fort long-tems les mêmes caractères extérieurs ; et à ne la juger qu'à la vue, on est disposé à croire que c'est toujours la même substance ; mais à mesure que la chaux absorbe l'acide carbonique de l'air, ce qui s'opère assez promptement, elle perd son caractère alcalin et devient aussi inerte que de la craie en poudre.

On commencera par faire dissoudre le sulfate de soude dans de l'eau pure, dans la proportion de 80 grammes par litre, ou 8 kil. par hect. Comme ce sel ne se dissout pas promptement, on fera bien de faire cette opération dès la veille, et d'agiter à diverses fois le liquide, jusqu'à ce que le sel soit bien dissout. On déposera en tas le grain que l'on veut chauler sur un aire en ciment, en dalles ou en pavé bien uni; on l'arrosera de la dissolution à l'aide d'un arrosoir à fraise, en même-tems que des ouvriers armés de pelles remueront et retourneront vivement le grain. On continuera d'arroser et de remuer jusqu'à ce que tous les grains soient bien humectés dans toute leur surface, et jusqu'à ce qu'on voie que le liquide commence à s'écouler du tas, ce qui indique que le grain ne peut en recevoir davantage. Cette opé-

Digitized by Google

ration absorbe environ 8 litres par hect. de grains; mais il serait superflu de mesurer le liquide, et l'on doit se borner à observer la règle que je viens d'indiquer. Dès qu'on a cessé d'ajouter du liquide, et lorsque les grains sont encore bien mouillés à leur surface, on répand immédiatement de la chaux en poudre en continuant de brasser fortement le mélange; et l'on continuera d'en ajouter jusqu'à la proportion de 2 kil. de chaux par hect. de grains. Lorsque le mélange est bien complet, et que tous les grains sont également imprégnés de chaux sur toute leur surface, l'opération est terminée, et l'on peut ou semer de suite, ou conserver pendant plusieurs jours le grain ainsi préparé. Comme il n'est pas impregné d'une aussi grande quantité d'eau que cela a lieu dans les opérations faites par le procédé du bain, il n'est pas nécessaire de l'étendre en couches minces, et on peut le laisser en tas sans risquer qu'il s'échauffe. Cependant il est bon de retourner ce tas tous les trois ou quatre jours.

La dose de chaux que je viens d'indiquer, n'exige pas une grande précision; en sorte qu'on pourra se dispenser de peser à chaque fois les quantités qu'on emploie. Il suffira de s'assurer par une première pesée de la quantité que contient un vase commode pour cet usage, par exemple une écuelle ou quelque chose de semblable, et que l'on emploiera toujours le même vase comme mesure de la quantité de chaux pour chaque opération. Cette recherche préliminaire doit, toutefois, avoir été faite à l'avance, et la chaux doit avoir été préparée pour l'emploi; car il importe beaucoup qu'elle soit répandue sur le grain, à l'instant même où celui-ci est mouillé à sa surface; si l'on attendait quelques minutes pour répandre la chaux, la solution serait auparavant absorbée par la substance même du grain, et la chaux n'agirait plus de la même manière.

Digitized by Google

Si l'on exécute ce procédé avec les précautions que j'ai indiquées, on peut semer hardiment du froment infecté de carie à un très-haut degré avec la certitude qu'il ne se produira pas un seul épi carié, du moins par l'effet de la contagion de la semence. Quelques personnes croient que la carie peut encore s'introduire dans les récoltes par d'autres causes ; quant à moi, aucun des faits que j'ai pu observer, soit dans ma pratique agricole, soit dans le cours de mes expériences spéciales sur ce sujet, ne m'autorise à admettre cette opinion ; et je suis disposé à croire que les faits d'après lesquels elle a pu s'établir était le résultat de l'imperfection des procédés de chaulage employés jusqu'à ce jour.

PROCÉDÉ DE M. J. A. Q.

« Je prends un boisseau de cendre (1/7 d'hect.) que je fais bien bouillir dans trois seaux d'eau ; je laisse refroidir et déposer. Ensuite, je prends un boisseau de chaux éteinte que je délaye dans l'eau provenant de ma première opération, j'en arrose mon blé, que je remue avec la pelle de manière à ce qu'il soit imbibé ; je laisse sécher jusqu'au lendemain et je sème. Voilà tout mon secret. »

Voici donc un remède bien simple; en le faisant connaître vous pouvez rendre un grand service ; c'est si simple que tout le monde voudra en essayer. Je me suis enquis et j'ai appris qu'effectivement M. Daguin n'avait pas de charbon dans ses fromens.

Digitized by Google

Rapport sur l'ouvrage de M. Vaugeois,

INTITULÉ

NOTICE

Sur l'origine et les antiquités de CONDÉ-S.-ITON,

Par M. DE STABENRATH.

MESSIEURS,

Dans l'une de vos séances publiques, il y a trois ans, je vous faisais part et du plan adopté par la commission des antiquités de votre département pour la direction de ses études, et des espérances que nous avions conçues de la réussite de ses travaux. Je vous disais alors que tous nos monumens seraient explorés, décrits; que tout ce qui méritait d'être conservé, connu, serait l'objet des soins assidus d'hommes choisis dans votre sein, et qui examineraient avec zèle les richesses archéologiques de notre pays; j'ajoutais que chaque localité, soumise à nos investigations, trouverait un historien, pour mettre en relief, ou sa gloire, ou son industrie. Mes prévisions n'ont pas été trompées, déjà de nombreux matériaux ont été réunis, et dans peu de tems vous posséderez, nous le croyons, tous les élémens d'une bonne statistique monumentale du département. Les travaux particuliers de quelques uns d'entre vous concourront efficacement à ce but par leur importance et leur étendue. Est-il nécessaire de rappeler les ouvrages publiés depuis trois ans? Vous avez déjà rendu justice aux savantes et judicieuses recherches de M. Auguste Le Prevost, sur cette partie si obscure de notre histoire, qui comprend la période fran-

Digitized by Google

que jusqu'à l'époque où le faible Charles-le-Simple céda votre cité avec la Normandie, à Rollon, notre premier duc. Vous avez suivi avec intérêt les patientes et nombreuses investigations de M. Canel, sur l'arrondissement de Pont-Audemer; celles non moins précieuses de M. Paul Dibon, sur la ville de Louviers, dont il réveille la vieille gloire militaire, et dont il soutient l'industrie.

Gisors a trouvé son historien : l'auteur de l'histoire du Château-Gaillard, a consacré quelques pages à cette ville, des notices sur l'abbaye de l'Ille-Dieu, sur le prieuré des deux amans; quelques parties de l'histoire d'Evreux ont été publiées par un autre de vos membres. Enfin il y a aujourd'hui même dans cette enceinte, parmi vous, un homme qui a consacré ses veilles à retracer l'histoire de Verneuil, et qui vous a adressé il y a déjà long-tems des recherches archéologiques et savantes, sur le lieu *même* où nous sommes réunis. L'étendue de l'ouvrage de M. Vaugeois ne me permet pas de vous en donner lecture, mais au moins je m'estime heureux de pouvoir vous faire connaître la substance et quelques parties de son œuvre, concernant *Condé-sur-Iton*. Cette analyse toute imparfaite, toute décolorée qu'elle sera, vous intéressera je n'en doute pas; et si en les resserrant j'affaiblis les pensées de l'auteur, si au lieu d'un corps plein de vie je ne vous offre qu'un froid squelette, j'obtiendrai néanmoins votre attention et votre assentiment, car je vais vous entretenir d'objets que vous avez sous les yeux, de faits que vous pourrez vérifier dès aujourd'hui; notre respectable et savant confrère est prêt à guider vos pas, et à vous montrer couchés encore sur le sol les vestiges du peuple romain.

Condé est mentionné dans l'itinéraire d'Antonin, entre Evreux et Dreux, (Mediolanum et Durocasses); on trouve

Digitized by Google

son nom sur la carte de Peutinger dans la même situation, c'était autrefois un établissement considérable, cependant maintenant ce n'est qu'un village dont les maisons occupent beaucoup moins d'espace; c'est ce dont il est facile de se convaincre par l'étendue de terrain que comprennent ses ruines, dont les champs qui l'entourent sont couverts, ou que la terre recèle dans son sein. « Tous les débris recueillis » par l'observateur sont d'origine romaine; ce sont des » tuiles à rebords, de grandes briques, des tuyaux en terre » cuite, des fragmens de vases de toutes formes, soit en » poterie grise et noire, soit en belle poterie rouge, de » petites pierres cubiques et polies qui paraissent provenir » de mosaïques, des anneaux, des agrafes d'armures et » d'autres ustensiles de cuivre. On y trouve aussi des mé- » dailles romaines du haut empire, des Néron, des An- » tonin, des Faustine mère et fille: les plus récentes sont » du quatrième siècle. »

Des fouilles faites pour cultiver quelques portions de terrain obstruées de décombres, ont mis à découvert des canaux et des restes de constructions romaines; un monticule factice, présentant un sommet irrégulièrement dessiné, d'une étendue considérable, nommé dans le pays, le *Camp* ou les *Montagnes du Camp*, renferme un grand nombre de débris de toutes espèces; la tradition a conservé le souvenir de la manière dont cet amas considérable de terre a été apporté, les habitans disent en effet que c'est à l'aide de hottes que ce travail a été exécuté. Les montagnes s'étendent perpendiculairement à la rivière, depuis le champ qui est au-dessous de l'église de Condé jusqu'au vieux château, et jusqu'à une espèce de digue qui l'unit avec le champ voisin dans la direction de la route d'Evreux.

Plus loin on remarque un champ où l'on a découvert beau-

Digitized by Google

coup de tombeaux en pierres blanches et calcaire, et creusées en forme d'auge ; enfin partout où l'on interroge le sol, il fournit ou des fondations d'édifices, ou il résonne sous le pic du travailleur, ou il s'affaisse sous les pas des chevaux. Ainsi les découvertes faites sur le territoire de la commune et en particulier dans les propriétés de MM. Landrieux et Chevallier ; les observations patientes et érudites de M. Vaugeois, sur l'ensemble de ces ruines, et principalement sur la direction des voies romaines qui venaient y aboutir, sur la cause de la création de l'établissement de Condé, vers lequel convergeaient tant de grandes voies de communication, prouvent que sous la domination de Rome, Condé avait une étendue, une importance dont il a bien déchu depuis longtems.

On se rendait de Condé à Evreux par une voie romaine, reconnaissable encore dans beaucoup de ses parties, elle passait par le Nuisement, la Trigale et l'hermitage du Gault.

Une seconde communiquait avec Lisieux, par Guernanville, Lyre et Chambrais, du côté du nord, elle sortait de Condé avec celle d'Evreux et devait se séparer d'elle à une petite distance, au-de là du champ des tombeaux.

La troisième route qui n'était que la prolongation des deux premières, allait en s'avançant vers le sud-est de Condé à Granvillers, rejoignait Nonancourt et se dirigeait sur Lutèce (Paris.)

La quatrième route Romaine de Condé conduisait à Suindinum, capitale des Aulerces cénomans, elle remontait d'abord l'Iton sur sa rive gauche, se rendait à Saint-Nicolas-d'Athée, puis allait au bout du bois de Malouis, à cet endroit elle se partageait en deux branches, l'une passait près de la fontaine antique de la herse, dans la forêt de Bellesme, l'autre formait une cinquième voie qui se dirigeait sur Ju-

Digitized by Google

blains, en traversant Chandey, Francheville, Bourth, Cintray.

Enfin une sixième voie romaine, connue sous le nom de chemin Perré, se rendait de Condé par le territoire de la Gueroulde, entre le hameau de la Jacqueterie et celui de la Ferté, traversait le hameau de l'Estrée, la forêt et descendait à Rugles par le hameau du Créty.

Mais pourquoi les Romains avaient-ils doté l'établissement de Condé d'un aussi grand nombre de communications importantes : ce n'était ni un oppidum, ni une grande cité, aucun souvenir de gloire ou de guerre ne s'y rattache, et sans l'attention des géographes qui ont mentionné Condé, nous aurions ignoré même son existence, car l'histoire n'en parle pas.

Condé se trouvait placé au sein d'une immense forêt, et cette circonstance loin de paraître défavorable aux Romains, fut, dit M. Vaugeois, « une de celles qui les déterminèrent à donner la préférence à cet endroit. »

Les Gaulois, long-tems avant la conquête de leur pays, y avaient établi de grandes fabriques de fer, *magnæ fertariæ*, comme dit César dans ses commentaires. Il était donc naturel qu'ils s'emparassent d'un point central pour tenir sous leur dépendance ces grands ateliers où le peuple soumis aurait pu fabriquer des armes pour reconquérir la liberté de son pays. D'ailleurs la production du fer devenait pour les Romains un objet de première nécessité ; on dût en faire un très-grand commerce ; et quoique les moyens de le dégager de la mine fussent fort imparfaits, les quantités produites et exportées dans toute la Gaule devaient être considérables.

« Voilà, ajoute l'auteur, ce qui, à notre avis, donna lieu » à la formation de l'établissement dont nous cherchons » l'origine et la destination. Sans cette explication qui nous » paraît toute simple, Condé ne pourrait être regardé que

Digitized by Google

» comme un lieu insignifiant dont il serait inconcevable que
» les Romains eussent fait le point central de tant de grandes
» routes. »

Cette opinion s'appuie à la fois sur le raisonnement, sur des faits hors de doute et qui se prêtent un mutuel appui. En effet, on trouve dans toute l'étendue du territoire occupé par les forêts de Conches, de Breteuil, d'Evreux, de Beaumont, une quantité considérable d'amas de résidus de forges antiques.

Ces forges sont connues sous le nom de forges à bras; elles étaient fort imparfaites sous tous les rapports, car elles ne permettaient de fondre qu'une médiocre quantité de minerai à la fois, et les déchets contenaient beaucoup de fer qui n'avait pas pu être extrait. L'abondance du minerai, le peu d'importance des forges à bras, permettaient aux Gaulois et plus tard aux Romains de changer souvent l'emplacement de leurs fourneaux qui séjournèrent ainsi plus ou moins long-tems dans le même lieu, dans certains endroits; en effet, on remarque des masses énormes de scories réunies ensemble; dans d'autres elles sont plus nombreuses, mais leur volume est beaucoup moindre. Partout où l'extraction de la mine était facile, où les débouchés permettaient l'écoulement des produits, où les besoins du fer se faisaient le plus sentir, les forges subsistaient plus long-tems, ou demeuraient sédentaires, ou se multipliaient.

Nous ne pouvons, à regret, suivre M. Vaugeois dans ses nombreuses et savantes recherches sur la manière dont les anciens préparaient le fer, ni analyser cette quatrième partie de son ouvrage où il s'occupe des forges à bras en général et de celles qui ont existé dans le voisinage de Condé; nous nous bornerons à en recommander la lecture, qui est à la fois curieuse et attachante; nous pensons que l'auteur a

Digitized by Google

trouvé une raison très-plausible pour expliquer la création de l'établissement romain de Condé, qui avait acquis une importance considérable à cause des forges qui l'environnaient de toutes parts.

Après avoir démontré à quel peuple il fallait attribuer la fondation de Condé, après avoir recherché la cause de cette fondation, l'auteur s'est demandé pourquoi les Romains lui avaient donné le nom de *Condé?* « En effet, l'on avait été » porté jusqu'ici à croire, sans examen, que Condé devait » son nom à la réunion des eaux du canal de Breteuil avec » celles de l'Iton. » Mais cette opinion doit se trouver à jamais détruite, puisque l'établissement romain existait avant la construction du canal de Breteuil qui eut lieu dans le moyen âge seulement.

Breteuil et Verneuil avaient été fortifiés ; mais il ne suffisait pas d'élever sur un point des murs et des tours, il fallait encore faire courir des eaux vives dans les fossés qui les environnaient et y ajouter un moyen de défense de plus. L'Iton, par sa position, par l'abondance de ses eaux, était la seule rivière qui pût fournir aux besoins de ces deux places fortes ; un premier canal de dérivation fut donc creusé à partir de Francheville entre les hameaux de La Pommeraye et du Pressoir, jusqu'au vieil étang de Lallier, aujourd'hui converti en prairie, d'où, en suivant la même direction que le canal actuel, il se rendait à Breteuil. Ces travaux durent être exécutés vers l'année 1060, époque de la fondation de Breteuil ; mais, lorsqu'en l'année 1120, Henri 1er fit exécuter les fortifications de Verneuil, le premier canal de dérivation des eaux de l'Iton fut abandonné; on en creusa deux autres, ayant leur prise d'eau au même endroit ; l'un se rend à Verneuil où il se jette dans l'Avre ; le second

Digitized by Google

conduit toujours ses eaux à Breteuil, qu'il traverse, puis il vient les rendre à l'Iton, près du château de Condé.

Condé n'a donc pas pu tirer son nom du confluent des deux cours d'eau ; car il est évident, d'après ce qui précède, que du tems des Romains il n'existait pas de canal de dérivation, et il n'y a pas d'autres cours d'eau dans le pays.

Pour expliquer ce nom, M. Vaugeois suppose, et cela est assez vraisemblable, que les Romains, en considérant le grand nombre de routes qui convergeaient vers ce point, nommèrent leur établissement *Condate*, parce qu'il se trouvait, pour ainsi dire, au confluent de toutes ces routes, qui comme des canaux, comme des rivières, rendaient les communications faciles, vivifiaient les pays voisins, en permettant l'exportation des produits de l'industrie et des fonderies.

Messieurs, tel est, en peu de mots, l'ouvrage dont M. Vaugeois vous a fait hommage ; je n'ai pu, dans cette très-courte analyse, reproduire aucune des discussions auxquelles il s'est livré, apporter aucune des preuves sur lesquelles il fait reposer ses opinions et ses jugemens ; mais j'ai voulu, je le répète, saisir l'à-propos et vous parler de Condé, à Condé même ; je ne pouvais avoir un guide plus sûr, plus judicieux que notre respectable confrère, et je crois remplir votre vœu, Messieurs, en le remerciant en votre nom d'avoir fait revivre la gloire toute pacifique et toute industrielle de cette vieille colonie romaine, qui devint plus tard la propriété de l'église, la maison de plaisance des Evêques d'Evreux.

Digitized by Google

Concours départemental de Charrues,

A CONDÉ-SUR-ITON.

DÉCISION DU JURY DU 25 SEPTEMBRE 1836.

Cejourd'hui 25 septembre 1836, en la commune de Condé-sur-Iton, dans un champ appartenant à M. Mosselmann, se sont présentés, pour concourir, onze charrues, dont quatre attelées d'un seul cheval; le jury, composé de MM. Bissieu aîné, de Vicille, Baucantin, Lefebvre, Nez, Hellard, Maillard, après avoir scrupuleusement examiné le travail de chacune d'elles, a été d'avis unanime que le n° 7, Charrue Normande modifiée, appartenant à M. Ducy, de Sacquenville et conduite par lui-même, était celle qui avait le plus approché des conditions du programme et méritait le premier prix.

Que la Charrue Normande n° 4, appartenant à M. Hellard d'Hauteney, conduite par Renoult, son charretier, ayant le mieux fonctionné, après le n° 7, méritait le deuxième prix.

LUTTE DE CHARRUES A UN CHEVAL.

Quatre charrues attelées d'un cheval se sont présentées; elles portaient les n°s 8, 9, 10 et 11. Le jury, à l'unanimité, aurait décerné le premier prix au n° 10 qui avait le mieux fonctionné, mais M. Buisson, son propriétaire, ayant déclaré ne pas concourir pour les prix, il le décerne à la charrue n° 9, conduite par Duvallet, charretier à Condé-sur-Iton, et le deuxième prix à la charrue n° 11, conduite par Buisson Yves, charretier à Huest.

Digitized by Google

LUTTE SUR LES BRUYÈRES.

Six charrues seulement se sont présentées pour concourir; le jury aurait décerné le premier prix à la Charrue-Grangé portant le n° 5, mais M. Duret, des Ventes, son propriétaire, ne concourant pas, il le décerne à la Charrue Normande n° 4, appartenant à M. Yver, de Bourth, conduite par Hachette, son charretier, et le deuxième prix à M. Duvallet, charretier à Condé-sur-Iton.

Un araire de Grignon, appartenant à M. Rosse, concourait avec les Charrues Normandes; il est à regretter que cet instrument ait été conduit par des mains encore inhabiles; un charretier expérimenté et accoutumé à son maniement eut prouvé jusqu'à l'évidence qu'il pouvait avec avantage soutenir la lutte contre les vieilles Charrues Normandes, même dans les terrains les plus difficiles, et qu'il ne méritait pas le dédain dont il est couvert par nos cultivateurs routiniers.

INNOVATIONS, PERFECTIONNEMENS.

Parmi les innovations introduites dans l'agriculture, le jury a remarqué avec intérêt le parc couvert de M. Ozanne, de Baubray, qui offre de grands avantages aux propriétaires de troupeaux, tant par la simplicité du mécanisme et la promptitude avec lesquelles on peut effectuer sa mutation en tous sens, que pour la sécurité qu'il offre au bétail contre les orages, les tems pluvieux et les animaux féroces.

Quoique le jury ait remarqué que dans ces parcs couverts les moutons pouvaient se trouver privés de la quantité d'air nécessaire à leur salubrité, il n'a pas moins été d'avis unanime d'accorder une mention honorable à M. Ozanne, qui ne sera pas le dernier à reconnaître cet inconvénient.

Digitized by Google

Sous les nos 1, 2 et 3, M. d'Urclé, de Breteuil, a exposé trois instrumens, dont deux non encore achevés; le premier, connu sous le nom de Scarificateur, est depuis long-tems introduit dans l'agriculture, mais celui-ci a captivé l'attention de tous les cultivateurs par son nouveau système d'ingression placé à la portée du conducteur et qui peut être mis en action sans déplacement de sa part. Ce système peut s'adapter très-avantageusement à tous les instrumens agricoles et principalement aux charrues de tous genres.

Le second est une brouette-cultivatrice qui n'est pas sans intérêt, mais sur l'utilité duquel le jury ne peut émettre son opinion sans l'avoir vu fonctionner, et que d'ailleurs son travail devrait être comparé à celui de la houe à cheval dont il est une modification.

Le troisième est un semoir porte-engrais. Cet instrument non encore achevé, peut être d'une grande utilité aux cultivateurs qui emploient les engrais en poudre à l'amendement de leurs terres, tels que le noir animal, la poudrette, etc., puisqu'il peut semer en même-tems et la graine et l'engrais à telle distance que l'on désire.

L'introduction de ces divers instrumens n'est pas le seul motif qui ait déterminé le jury à accorder une mention honorable à M. d'Urclé, son zèle pour toutes les améliorations en culture non-seulement lui donnait d'autres droits, mais il lui en donnait encore à la reconnaissance des cultivateurs.

Le jury accorde aussi une mention honorable à M. Buisson, d'Angerville, tant pour son désintéressement à ne pas concourir avec sa charrue qui est une des meilleures de celles en usage dans le département, que pour son sarclo-butteur qui a fonctionné avec perfection dans une pièce de betteraves.

Digitized by Google

MOUTONS.

M. Pouchet, de Longuelune, ayant amené les plus belles brebis, le jury lui accorde la médaille d'or, et une mention honorable à M. Hardouin, de Condé.

DISCOURS PRONONCÉS

LE 4 AOUT 1836,

SUR LA TOMBE DE M. DESHAYES,

Ancien Procureur général près la Cour de Justice criminelle de l'Eure, A ÉVREUX,

1° PAR M. A. PASSY, PRÉFET DE LEURE.

MESSIEURS,

Nous voici réunis, animés des mêmes sentimens, autour de la tombe d'un homme vertueux, d'un magistrat intègre, d'un citoyen honorable qui a dignement rempli une longue, utile et noble carrière.

M. Deshayes que nous avons à regretter, joignait à une érudition profonde, à un esprit élevé, à un patriotisme éclairé et sincère, qui ne se démentit jamais, ce caractère aimable et doux qui appelle et retient l'affection.

Dans ses premières et fortes études, M. Deshayes avait acquis une instruction solide, étendue et variée.

Jeune encore, il avait professé les mathématiques dans

Digitized by Google

une école militaire. Jeté dans les affaires par l'amour du bien public, il s'y est montré habile et dévoué ; distingué bientôt dans les emplois préliminaires qu'on lui avait confiés, il arriva promptement porté par ses talens et sa probité aux plus importantes fonctions, celles de la haute magistrature.

Il montra le zèle de l'honnête homme pour les devoirs qui lui étaient imposés ; organe des vengeances de la loi, son âme impartiale faisait respecter ce qu'elle exigeait de sévère. Il possédait d'ailleurs cette lucidité d'esprit qui prouve la conviction personnelle et entraîne celle des autres.

On se rappelle cette cour criminelle, dont le Président était digne de son Procureur impérial, et ses graves et intéressans travaux où chacun d'eux prenait une part différente et commandait une estime égale.

M. Deshayes a fait aussi partie de nos assemblées législatives ; la tribune l'a vu développer avec succès les idées les plus sages et les plus avancées et montrer un courage constant et vrai.

Nous avons retrouvé dans les dernières années de sa vie, nous qu'il honorait de son amitié, tout le charme de ses années les plus florissantes.

Il avait conservé ses grâces spirituelles, cette aménité qui lui avaient acquis la sympathie d'un vénérable prélat, si bon juge des qualités du cœur et de l'esprit.

Il montrait à tous cette bonhomie fine et bienveillante, cette clarté d'idées et cette tolérance qui laissaient aux opinions toute leur liberté, tout leur intérêt, et les défendaient des conséquences irritantes de la discussion.

Non loin de lui repose un homme [1] qui rappelle des qualités semblables et qui fut digne de son amitié. Ils ont vécu

[1] M. du Meilet, membre de la Chambre des Députés, Maire d'Evreux.

Digitized by Google

ensemble, qu'ils reposent ensemble, gardés par l'affection et le souvenir reconnaissant de leurs concitoyens.

Ainsi s'éteignent les hommes, les uns emportés de bonne heure par les accidens de la vie, d'autres au milieu de la vigueur de l'âge mur. Quelques-uns, au soir de leurs jours, reposés après avoir dignement servi leur pays, honorés et aimés, modèles que l'on se propose dans toutes les carrières publiques.

Tous nous avons décerné à M. Deshayes, le nom d'homme de bien, à juste titre, car toutes ses actions ont été pures. Les services qu'il a rendus sont nombreux, il est mort au milieu de nous, entouré d'hommages, de regrets et d'affections.

Personne ne s'élèvera pour accuser un seul des jours de cette vie laborieuse et intègre. Cette justice que nous lui rendons, il se la rendait à lui-même. En présence de cette immortalité qui attendait son âme, de ce Dieu qu'il invoquait, ses dernières paroles furent: « je n'ai fait de mal à personne, je meurs tranquille et heureux. »

Puis il ne nous est resté de lui que ces venérables restes, que ces dépouilles honorées que nous enterrons avec respect et tristesse ; et auxquels j'adresse, au nom d'une ville tout entière, un solennel adieu.

2° PAR M. NEPVEUR, PROCUREUR DU ROI A ÉVREUX.

MESSIEURS,

Arrêtons-nous un instant encore auprès de cette tombe qui vient de se fermer pour toujours sur un homme de bien, sur un Magistrat intègre, vertueux et éclairé, et qui sut allier la sainte humanité à la rigueur de son ministère.

Digitized by Google

Sous l'Empire, et à une époque où la volonté du grand homme planait, comme son génie, sur toute la France et était en quelque sorte la loi de chacun, M. Deshayes, dans l'exercice de ses fonctions amovibles, donna des preuves non équivoques de la plus noble indépendance de caractère.

Sujet soumis et dévoué; chez lui, jamais l'obéissance n'alla jusqu'à la servilité; jusqu'à faire au monarque le sacrifice de sa conscience. On nous citait hier un trait de sa vie qui, à lui seul, eût fait la gloire d'un homme. Ce trait pourquoi le tairais-je ici, puisqu'il peint si bien le Magistrat que nous regrettons tous? Dans une affaire de la plus haute gravité, et à laquelle le gouvernement attachait la plus grande importance, M. Deshayes, convaincu par les débats, de l'innocence des accusés, n'éleva la voix que pour les défendre et sa puissante parole obtint leur acquittement. A cette occasion, il reçut d'abord du duc de Massa, alors Ministre de la Justice, les plus vifs reproches. M. Deshayes sans rien perdre de sa dignité de Magistrat, s'empressa de faire connaître au Ministre les motifs qui avaient dicté sa conduite, et il termina son rapport par ces nobles et courageuses paroles : « Ma place est à l'Empereur, je la mets » à ses pieds; mais ma conscience est à moi : ce que j'ai » fait, je le ferais encore, si je me trouvais en pareille » circonstance. » Celui qui tenait ce langage était sans fortune; il était époux et père; mais il avait l'âme élevée, et il savait, lui, que pour un homme d'honneur, il n'y a pas de transaction possible avec sa conscience. Par suite de cette réponse, aussi ferme que sublime, M. Deshayes fut invité dans les termes les plus pressans et les plus flatteurs à continuer ses fonctions. Ce trait, il faut le dire, honore tout-à-la-fois et le Magistrat, et le Ministre et Napoléon lui-même.

Digitized by Google

Nous n'avons pas, Messieurs, la prétention de faire l'éloge funèbre de M. Deshayes. Cette tâche, M. le Préfet l'a dignement remplie. D'ailleurs, étranger à la Normandie, nous n'avons pas connu le vieillard vénéré dont la perte se fait si cruellement sentir : nous vous dirons seulement que sa vie est arrivée à nous comme une histoire vivante, pleine de belles actions et d'enseignemens utiles.

Aussi, organe du ministère public, revêtu de ces fonctions difficiles, que M. Deshayes sut toujours si bien remplir, nous éprouvons le besoin de rendre à sa mémoire un dernier et public hommage. La magistrature d'Évreux ne pouvait rester muette sur la tombe d'un de ses membre les plus honorables ; elle sera toujours fière de l'avoir vu à la tête du Parquet du Tribunal criminel de l'Eure, et jamais elle n'oubliera que s'il était adversaire redoutable pour le coupable, l'innocent ne pouvait avoir un plus chaleureux défenseur.

Adieu ! homme de bien, Magistrat dont le souvenir grandira dans cette cité ; car pour beaucoup d'hommes, la mort est le moment de la justice. Adieu ! que la terre ne pèse pas trop sur ta tombe !

3° PAR M DUPONT, DÉPUTÉ DE L'EURE

MESSIEURS,

C'est une bien triste solennité que celle qui nous réunit en ce moment et nous appelle à rendre les derniers devoirs à notre compatriote, à notre ami M. Deshayes ; c'est-à-dire à un des hommes les plus éminens et les plus recommandables de notre époque, à un citoyen qui, par ses services publics, comme par ses hautes qualités du cœur et de l'esprit, s'est placé au premier rang des hommes utiles dont

Digitized by Google

le département de l'Eure devra garder un long et glorieux souvenir.

M. Deshayes a parcouru une longue carrière et pourtant il a cessé d'exister beaucoup trop tôt pour notre pays, témoin de ses vertus publiques et privées, pour ses nombreux amis et pour sa malheureuse famille qu'il chérissait et dont il était tendrement aimé.

Après les touchans discours que nous venons d'entendre, prenant la parole au milieu de vous, Messieurs, qui tous savez aussi bien que moi, tout ce qu'il y eut de bon dans l'honorable vie de notre ami, je n'ai pas besoin de vous rappeler combien il eut de titres à votre reconnaissance et à vos regrets. Qu'il me soit seulement permis de vous dire que je tins à grand honneur d'avoir fait partie du même corps de magistrature que lui. Président de la Cour de Justice criminelle en même tems qu'il y remplissait si dignement les fonctions de Procureur-général, combien de fois n'ai-je pas été à portée d'apprécier la douceur de ses mœurs privées, d'admirer sa parfaite intégrité et son beau talent oratoire ; talent pur de toute mauvaise passion et d'autant plus puissant qu'il était consacré tout entier à la répression du crime, sans pourtant se laisser emporter par un zèle aveugle ou violent et sans jamais méconnaître les droits sacrés de l'innocence.

De légers dissentimens ont pu quelquefois nous faire envisager d'un œil différent la situation politique de notre pays, mais jamais ils n'ont porté atteinte aux sentimens d'estime et d'amitié qui nous unissaient. Aussi, Messieurs, c'est l'âme profondément émue que je déplore avec vous la perte que nous faisons dans la personne de M. Deshayes, et que je dis un dernier et douloureux adieu à celui dont la mémoire sera toujours chère aux amis de la tolérance civile et religieuse, de la justice et de l'humanité.

Digitized by Google

NAVARRE.

Damnosa quid non imminuit dies ?
Q. Horatius *Flaccus*.

Ce siècle entre les temps veut être solitaire.
Allons ! frappez ces murs des ans encor vainqueurs !
Non, qu'il ne reste rien des vieux jours sur la terre ;
Il n'en reste rien dans nos cœurs !
Victor Hugo.

Quel délire est le nôtre ? ou plutôt quel Destin
Nous poursuit ? On dirait que l'invisible main
D'un Génie envieux de la grandeur humaine
Sur le monde attristé lentement se promène !
Voyez ! sans respecter la gloire des grands noms
Elle efface d'un trait devises et blasons,
Jette le doute au cœur qui languit sans croyance,
Vient arrêter l'essor de l'esprit qui s'élance
Et, profane, ébranler dans leurs vieux fondemens
Nos gothiques châteaux et nos saints monumens !

Navarre, en te voyant, majestueux fantôme,
Au sein des noirs massifs dérober ton vieux dôme ;
En voyant serpenter dans les débris épars
Tes eaux qui sous la mousse échappaient aux regards,
J'avais cru que le deuil de ta splendeur finie
Désarmerait le bras du terrible Génie !
Mais, vain espoir, hélas ! ceins le sombre bandeau !
Navarre, il faut offrir ton front noble au bourreau !

Digitized by Google

Entre tous les châteaux brille ton origine !
Tu fus Roi, Prince, toi dont penche la ruine !
D'abord flanqué de tours, couronné de créneaux,
Vaincu, tantôt vainqueur, tu soutins mille assauts !
Battu par le bélier, dévoré par la flamme,
Tu fus Normand, Français tour à tour, l'oriflamme
De l'Anglais sur tes murs a quelquefois flotté !
Mais à la France Evreux réunit son comté ;
Le lys vint se fixer sur ta blanche bannière
Et tu quittas enfin ton armure de guerre !

Pour toi, NAVARRE, alors luirent de meilleurs jours !
A tes créneaux noircis, à tes massives tours
Sur ta tête bientôt, telle qu'une auréole
Succéda de Mansard la splendide coupole.

Tes lambris, qu'ornait seul l'airain des boucliers,
Où se heurtaient confus les instrumens guerriers,
Ont soudain revêtu de riantes peintures !
Courtisan, du soldat tu quittas les allures !
Que dirais-je ? on te vit alors, temple des arts,
Par l'or, les stucs, le marbre éblouir les regards !

Mais, si les bas-reliefs, si les bustes antiques,
Sous la main de Mansard, ont paré tes portiques,
Emule de Mansard, pour créer tes jardins
De Versailles Le Nôtre apporta les dessins !

Faut-il décrire ici tes grottes solitaires,
Tes temples tapissés de roses et de lierres,
Tes berceaux où jamais ne pénétrait le jour,
Où l'âme s'entrouvrait aux doux pensers d'amour !

Digitized by Google

Tes ondes qui, tantôt dans leurs bassins captives,
Soupiraient mollement, et tantôt fugitives
Sur les tapis de fleurs déroulaient leurs anneaux
Puis dans l'air tout-à-coup jaillissaient en réseaux !

Alors, que de grandeurs ! que de fêtes brillantes !
Dans tes bois parfumés que d'amours enivrantes,
Car tu donnas asile à la cour du grand Roi !
Que de célèbres noms ! Vendôme, Villeroi,
Et Turenne et Villars, vinrent après la guerre
S'environner ici de calme et de mystère !

Si, lasse d'appeler des Rois ou des Héros,
Ma voix interrogeait encore les échos,
Au fond des verts bosquets peut-être que la brise
Soupirerait les noms de Trême et de Louise ! [1]

Mais que ces tems sont loin ! la tempête éclata !
Comme un volcan, la France en tous sens s'agita !
Un jour, elle hurla déchirant son cratère
Et des flots de sa lave elle embrâsa la terre !
Le dernier de tes Ducs, par l'orage épargné, [2]
S'éteignit, loin du bruit, pieux et résigné,

[1] Les chroniques rapportent les amours d'un gentilhomme nommé de Trême avec Louise de Bouillon. De Trême, après avoir tué en duel Hector de Praslin, maréchal des armées du roi, qui recherchait la main de Louise, s'engagea au service de Philippe V, et fut tué dans la guerre que soutint ce monarque contre l'archiduc d'Autriche.

[2] Le dernier duc de Bouillon, atteint d'hydropisie, ne put émigrer ; quand vint la révolution, il se soumit aux exigence populaires et mourut bientôt léguant une rente de 4,000 francs aux indigens de Saint-Cermain-de-Navarre. L'hospice d'Evreux est dépositaire de ses cendres.

Digitized by Google

Et quand bientôt les fils de tes illustres maîtres
Quittèrent pour l'exil la terre des ancêtres
NAVARRE, tu devins le vassal de l'État. [1]

Pourtant, de ta splendeur on vit le pâle éclat
Se ranimer encore ! . . . un ange, Joséphine,
Astre au déclin aussi, posa sur ta ruine ! [2]
Ton deuil, tes sombres ifs plaisaient à ses douleurs ;
Souvent, dans tes bosquets, donnant cours à ses pleurs,
On la surprit tantôt contemplant l'onde errante,
Tantôt perçant du ciel la gaze transparente,
D'un Héros en tremblant conjurer le Destin !

Le Destin s'accomplit. . . . la flamme du Kremlin
Sur l'Europe agita sa lueur funéraire ;
Bientôt l'Aigle vaincue abandonna son aire
Et vint pourprer les eaux de la Bérézina ! . . .

Joséphine, ton front tristement s'inclina ! . . .
Ton ame se brisa ! tu devins Prophétesse !
Et les fils d'Attila déchaînés sur Lutèce
De leurs poudreux essaims noircirent l'horizon,
Et tu sacrifias NAVARRE à Malmaison ! . . .

Mais pourquoi rappeler tant de splendeur éteinte ?
NAVARRE, écoute au loin ! le glas funèbre tinte !
La hache va troubler tes paisibles échos !
Sur ton cadavre entends croasser les corbeaux !

1 Un décret du 8 floréal an II révoqua l'échange fait entre Louis XIV et le duc de Bouillon, des principautés de Sédan et Raucourt contre diverses parties du domaine national, du nombre desquelles était Navarre.

2 Joséphine vint habiter Navarre dans le courant de décembre 1810.

Digitized by Google

L'essaim cupide fond! arrêtez ô vandales !
Avant que le marteau résonne sur les dalles,
Laissez-moi parcourir pour la dernière fois
Ses sombres corridors où s'égare la voix !
Laissez-moi saluer de la main son portique,
Son dôme étincelant, sa gracieuse attique !
Ah ! que j'admire encore dans leurs cadres poudreux,
Ses hôtes, Princes, Rois aux fronts majestueux !
Que je contemple aussi les riantes images
Des beautés qui naguère erraient sous ses ombrages !

A l'œuvre maintenant ! non ! écoutez encor,
O vous que vient pousser l'ardente soif de l'or !
Mon anathême au moins crîra sur votre tête !
Si, du triste NAVARRE achevant la conquête,
Vous insultez le Tems ici sur des débris,
Q'un jour le Tems disperse aussi vos os flétris !

A. D.

AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui voudraient faire des observations sur la confection des listes de la Société, ou des réclamations sur la distribution du Recueil qu'elle publie, sont instamment priées de les adresser, sans retard, au Secrétaire perpétuel de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Digitized by Google

TABLE.

Pages

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure. 5

Membres de la Société. 6, 133, 269, 369

Autorités, Compagnies savantes et Bibliothèques publiques auxquelles le Recueil est envoyé. 17, 13, 269

Séances générales. 20, 134, 269, 457

Discours prononcé par M. *Hébert*, Président, à la séance générale du 7 mars 1835. 134

Rapport de la Commission d'examen des Comptes du Trésorier de la Société. 272

Budget de 1837. 277

Séance d'ordre du 27 août 1836. 370

Séance publique du 28 août 1836. 371

Discours prononcé par M. *Hébert*, Président. 371

Rapport sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine dans le département de l'Eure, par M. L.-H. *Delarue*. 382

Rapport sur les Travaux de la Section d'Agriculture et Industrie, par M. *Chevereaux*. 390

Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques, et de la Section des Sciences médicales, par M. *Baudry*. 398

Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Section d'Economie politique et de Statistique, par M. E. *Fouché*. 406

Rapport sur les Cours publics et gratuits de la Société, par M. *Picard*, avoué. 416

Rapport fait par M. *Savoal*, sur les Récompenses accordées aux Domestiques. 428

Tableau général des Domestiques qui ont concouru. 442

Prix distribués par la Société. 451, 471

Digitized by Google

SECTIONS GÉNÉRALES.

Pages.

Discours de M. *R. de La Rhoëllerie*, à l'ouverture de la séance tenue à Louviers, le 13 septembre 1835. 22

Rapport sur les Travaux de la Section de Louviers, par M. Paul *Dibon*. 31

Rapport sur les Travaux de la Section de Pont-Audemer, par M. A. *Canel*. 34

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Instruction sur la Culture des Betteraves et des Carottes et sur leur emploi à la nourriture des Bestiaux. 38

Note sur la Charrue-Buisson, par M. *Clément*. 145

Observations sur quelques usages de l'arrondissement des Andelys, relatifs aux Baux à Ferme et sur plusieurs règles qu'il paraîtrait convenable de fixer, par M. *Mélissent*. 147

De l'amendement des Terres les unes par les autres. 160

Rapport sur le Code rural, par M. *de Vatimesnil*. 292

Lettre de M. le Ministre du Commerce à MM. les Préfets, relative à l'agriculture. 301

Sur le Chaulage des Blés, par M. *Colombel*. 459

Concours de Charrues. — Encouragemens aux Cultivateurs, Récompenses aux Domestiques. 34, 69, 141, 471

Association rurale de Naz. 332

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Notes sur les propriétés nutritives des Balles de Céréales et sur l'Essai du Doré par la voie humide, par M. Boutigny, 67, 307

Instruction sur l'analyse des Terres arables. 173

SCIENCES MÉDICALES.

Recherches sur la color. du Sang veineux, par M. *Danzel*. 73

Observations médicales, par M. *Danzel*. 194

Digitized by Google

Pages.

Hygiène des Animaux domestiques en Egypte, par M. *Lautour*. 309
Vaccine. 386

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES.

Du caractère véritable de la Constitution d'Angleterre, par M. *de Salvandy*. 84
Rapport sur les Conférences des Instituteurs de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. *Le Normand*. 114
Notice nécrologique sur M. l'abbé Painchon. 119
Rapport et Réflexions sur un article de M. Jouffroy, intitulé PEINTURE DU SIÈCLE, par M. *Lagé*. 197
Rapport sur le Journal de l'INSTITUT HISTORIQUE, par M. *Sauval*. 206
Note sur la Mort de Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre et Comte d'Evreux, par M. *Canel*. 217
De la Paléographie dans ses rapports avec l'étude de l'Histoire, à l'occasion de l'Essai de M. Chassant sur les anciennes Ecritures françaises, par M. L. *Fouché*. 249
Précis sur l'Incendie de la Cathédrale de Chartres. 323
Rapport sur les Ruines de La Londe, par MM. P. *Dibon* et E. *Marcel*. 329
Rapport sur l'ouvrage de M. Vaugeois, intitulé NOTICE SUR L'ORIGINE ET LES ANTIQUITÉS DE CONDÉ-SUR-ITON, par M. *de Stabenrath*. 463

LITTÉRATURE ET BEAUX ARTS.

Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française, le 21 avril 1836, par M. *de Salvandy*. 221
La petite Pensionnaire, par M. A. *P.* 449
Discours prononcés le 4 août 1836, aur la tombe de M. Deshayes, par MM. A. *Passy*, *Nepveur* et *Dupont*. 474, 476, 478
Navarre, par M. A. *D.* 480

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Mouvement de la Population d'Evreux. 127

Digitized by Google

Pages.

Caisses d'Epargnes (ville d'Evreux). 128
Opérations des Caisses d'Epargnes du département de l'Eure. 130
Etat des Sommes votées par le Conseil général de l'Eure pour Encouragemens à l'Agriculture. 130
Tribunal de Commerce d'Evreux. — Nombre des Affaires introduites et des Affaires jugées. 132
Etat des Faillites déclarées et leur résultat. 132

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès scientifique de France. — Programme de la session de 1836. 279
Société philharmonique de Caen. — Discours de M. P.-A. *Lair*, à la distribution des Prix de l'Ecole de Chant. 234
Congrès historique de France. — Programme de la session de 1836. 336
Société des Antiquaires de Normandie. — Discours de M. le comte *de Beaurepaire*. 341
Prix proposés. 348
Annonces. 268, 354
Avis important. 484

Fin de la Table.

Digitized by Google

Table.

	Pages.
Troisième Supplément aux Listes de la Société.	369
Séance d'ordre du 27 août 1836.	370
Séance publique du 28 août 1836.	371
Discours prononcé par M. *Hébert*, Président.	371
Rapport sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine dans le département de l'Eure, par M. L.-H. *Delarue*.	382
Rapport sur les Travaux de la Section d'Agriculture et Industrie, par M. *Chevereaux*.	390
Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques et de la Section des Sciences médicales, par M. *Baudry*.	398
Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Section d'Economie politique et de Statistique, par M. E. *Fouché*.	406
Rapport sur les Cours publics et gratuits de la Société, par M. *Picard*, avoué à Evreux.	416
Rapport fait par M. *Sauval*, sur les Récompenses accordées aux Domestiques.	428
Tableau général des Domestiques qui ont concouru.	442
La petite Pensionnaire, par M. A. *P.*	449
Distribution des Prix.	451
Séance générale du 25 septembre 1836.	457
Rapport sur le Chaulage des Blés, par M. *Colombel*, de Claville.	459
Rapport sur l'ouvrage de M. Vaugeois, intitulé NOTICE SUR L'ORIGINE ET LES ANTIQUITÉS DE CONDÉ-SUR-ITON, par M. *de Stabenrath*.	463
Décision du Jury du Concours départemental de Charrues, à Condé-sur-Iton.	471
Discours prononcés le 4 août 1836, sur la tombe de M. Deshayes, par MM. A. *Passy*, *Nepveur* et *Dupont*.	474, 476, 478
Navarre, par M. A. *D.*	480
Avis important.	484

Digitized by Google

Le Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs*, par an ; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissemens du département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. *L.-H. Delarue*, à Evreux, rue S.t-Léger, N.° 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pour M. Menart

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

faisant suite

AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829,
PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE,
CHIRURGIE, PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXVIIII. — JANVIER 1837.

Evreux,
ANCELLE FILS IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1837.

Digitized by Google

ıccesseur de M. LANGE,
du Bouloy, au 2e, à Paris.
es Anglais, Italiens, Alle-
, Espagnols, Portugais,
es du Nord, etc
ages les plus remarquables
en Normandie, etc.
, Échange, Commission.)

AVIS IMPORTANT.

MM. Les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. SAUVAL, juge, Trésorier de la Société, *rue du Charriot, à* ÉVREUX.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. DELARUE, Secrétaire perpétuel de la Société, *rue Saint-Léger, n°* 35, *à* ÉVREUX.

On est prié d'*affranchir* tous les envois.

Digitized by Google

COURS

PRATIQUE ET THÉORIQUE

DE

LANGUE LATINE.

MÉTHODE ROBERTSON.

Par MM. J. Adolphe et P. Orlandi.

1 *vol. in-8° de 526 pages. Prix : 6 f. et 8 f. par la poste.*

A LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE DE DERACHE,
Successeur de LANCE,
Rue du Bouloy, N° 7, au 2me.

Cet ouvrage a pour but de fonder *sur des faits* les désinences nombreuses des mots et les règles de la syntaxe.

Pour cela, des textes, qui par leur nature donnent une prise facile à la mémoire, ont été choisis dans TÉRENCE, PLAUTE, SALLUSTE, TITE-LIVE, CICÉRON, etc., et condensés de manière à présenter sous le moindre volume possible le plus de formes et de règles.

On conçoit aisément que la grammaire, n'étant plus ainsi que l'exposition des règles dont les textes expliqués ont fourni des exemples, ne peut plus présenter aucune difficulté.

Digitized by Google

Pour mieux faire apprécier encore les avantages de cette méthode sur celles qui l'ont précédée, nous allons en exposer les moyens pratiques :

1° Dès la première leçon les élèves sont exercés à la conversation latine au moyen de questions faites sur l'historique du texte, et posées de manière à ce qu'ils puissent y répondre en n'employant que des mots déjà connus; à partir de la 22e leçon, cet exercice est tout en latin, questions et réponses.

2° Dans chaque leçon, afin d'accoutumer l'élève à la composition, les mots du morceau expliqué ont été combinés de manière à former un grand nombre de phrases nouvelles.

3° De nombreuses questions, faites sur les difficultés grammaticales à mesure que l'élève en peut donner la solution, l'oblige à faire continuellement l'application des principes.

4° A partir de la 2e leçon, le matériel de chaque texte nouveau est soigneusement examiné et les mots qu'il contient sont comparés aux mots déjà connus, pour faire ressortir les alliances et les analogies.

5° Enfin l'ouvrage contient un traité sur la formation des mots et (nous insistons sur ce dernier point) un travail tout nouveau sur les *racines* de la langue latine où les *dérivés français* les plus intéressants, au nombre de près de *six mille*, ont été rattachés aux mots latins, et fournissent un puissant moyen mnémonique fondé sur l'association des idées pour retenir ces *racines*.

Ce cours, au moyen duquel on peut apprendre seul et sans maître, est un guide sûr pour les parents qui, n'ayant que peu ou point de connaissance du latin, veulent cependant surveiller l'éducation de leurs enfants; et, par l'application facile qu'on en peut faire à une classe nombreuse d'élèves, il convient surtout aux instituteurs, dont il simplifie le travail, en leur donnant, de suite et sans préparations, les moyens d'exercer leurs élèves sur toutes les parties de l'étude, VERSIONS, THÈMES, VOCABULAIRE ET GRAMMAIRE.

Imprimerie de J.-R. Mevrel, passage du Caire, 54

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

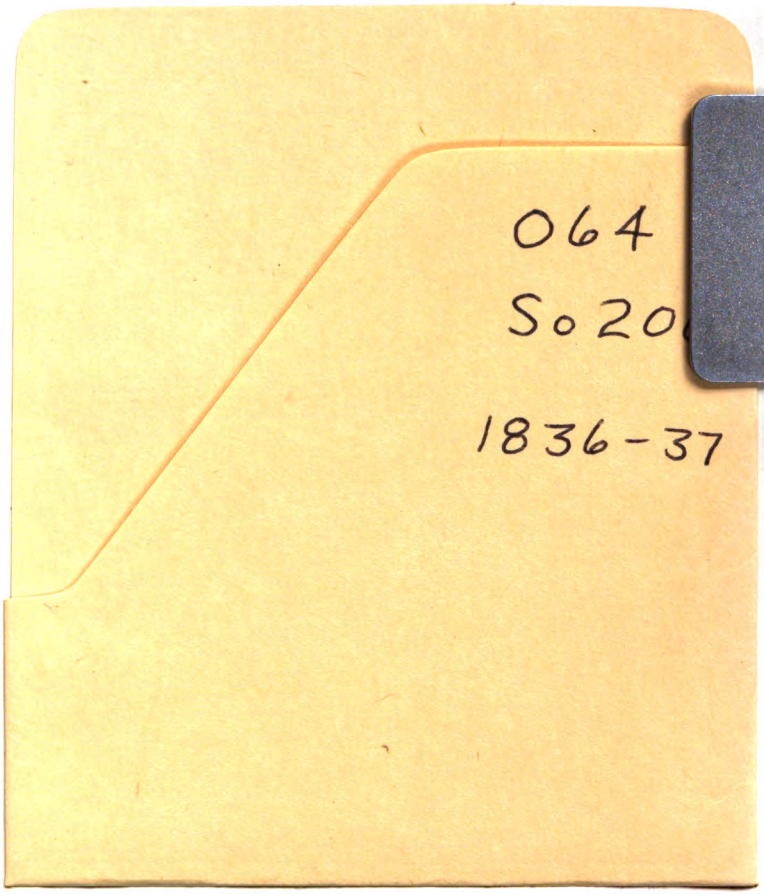

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils 1836-37
064 So206
Soci et e libre d'agriculture, sciences,
Recueil des travaux.
3 1951 002 256 599 U

Minnesota Library Access Center
9 ZA R10 D01 S11 TF 4

Digitized by Google